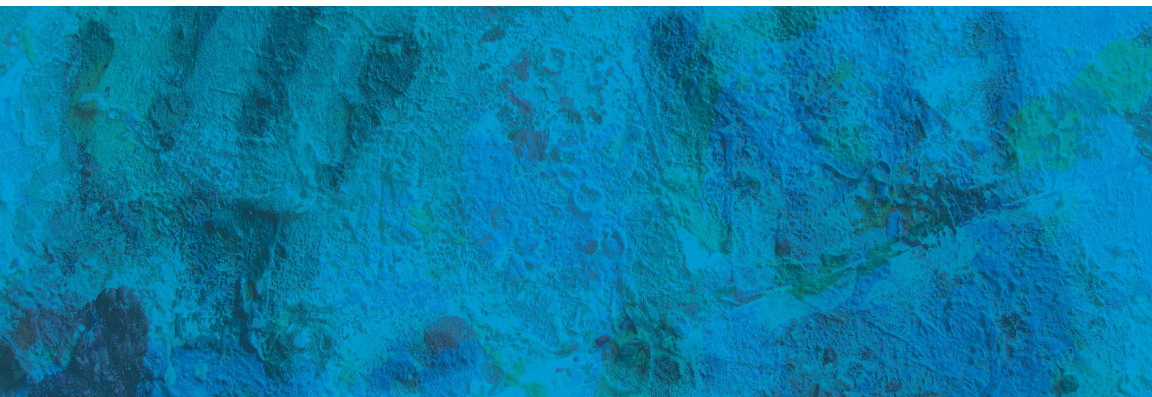




Culture philanthropique : visages et transformations

Actes du Sommet, Éléments de synthèse
et perspectives d'avenir



institut Mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

Culture philanthropique: visages et transformations

Actes du Sommet sur la culture philanthropique
et

Éléments de synthèse et perspectives d'avenir

Actes du Sommet sur la culture philanthropique tenu à l'Université Laval,
les 12 et 13 novembre 2013.

ISBN 978-2-9814615-0-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-9814615-1-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Issu d'un projet novateur et participatif, l'Institut Mallet a pour mission de contribuer à l'avancement de la pensée et de la culture philanthropique. Dans la continuité des valeurs humanistes fondatrices de notre société, l'Institut Mallet agit comme incubateur d'idées dans un environnement de solidarité et de partage.

La culture philanthropique fait référence à un ensemble dynamique de comportements, d'attitudes et de moyens permettant de caractériser et d'améliorer la qualité de la vie de l'ensemble de la société par le bénévolat, l'entraide, le don financier et l'innovation sociale. Il s'agit de donner volontairement de l'argent, des biens, du temps ou de l'expertise dans l'intérêt général de la société.

L'Institut Mallet entend valoriser les projets relevant de l'entraide, de la solidarité, du partage et de l'engagement dans tous les secteurs d'activité liés à la culture philanthropique. Dans un but partagé d'avancement de cette culture, l'Institut Mallet réfléchit sur le « pourquoi » de l'action philanthropique plutôt que de s'interroger sur le « comment ».

L'Institut Mallet réalise des activités de recherche, de réflexion et de partage, de sensibilisation et de formation. Ses principaux objectifs sont de mieux comprendre les caractéristiques de la culture philanthropique, de rassembler les acteurs du réseau philanthropique et de promouvoir la solidarité et l'engagement.

L'Institut Mallet a été créé en novembre 2011, inspiré du charisme des Sœurs de la Charité de Québec et appuyé dès son origine par l'Université Laval. L'Institut Mallet bénéficie également du soutien de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec.

Pour accroître la solidarité et l'engagement

Sommet sur la culture philanthropique : visages et transformations

Comité scientifique

Harry Grantham

Président du comité scientifique
Professeur émérite, Université Laval

Jean M. Gagné

Président du conseil d'administration de l'Institut Mallet
Associé principal, Fasken Martineau

Marie-Hélène Parizeau

Professeur titulaire, Faculté de philosophie, Université Laval

Yvan Comeau

Professeur titulaire, École de service social, Université Laval
Responsable de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet

Vincent Martineau

Secrétaire du comité scientifique

Comité organisateur

Pierre-Michel Bouchard

Président-directeur général
Société du Centre des congrès de Québec

Yvan Comeau

Professeur titulaire, École de service social, Université Laval
Responsable de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet

Michel Dallaire

Président et chef de la direction
Fonds de placement immobilier Cominar

Jean M. Gagné

Président du conseil d'administration de l'Institut Mallet
Associé principal, Fasken Martineau

Romain Girard

Directeur général de l'Institut Mallet

Harry Grantham

Professeur émérite, Université Laval

Marie-Hélène Parizeau

Professeur titulaire, Faculté de philosophie, Université Laval

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
-------------------------------	----------

Section 1

Actes du sommet sur la culture philanthropique

La philanthropie en français au Québec : une histoire à redécouvrir	7
--	----------

M^{me} Lucia Ferretti, professeure au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheuse au Centre interuniversitaire d'études québécoises

Compte-rendu des ateliers sur la culture philanthropique	25
---	-----------

Mme Lisa-Marie Harvey

Candidate à la maîtrise en service social, Université Laval

Atelier 1 : Bénévolat et entraide	25
--	-----------

1.1 S ^r Louise Bellavance, fondatrice et directrice générale du Centre Signes d'Espoir	26
1.2 M. Clément Lemieux, directeur du Patro Roc-Amadour	27
1.3 M ^{me} Julie Moffet, bénévole impliquée dans diverses organisations	28
1.4 M. Denis Nantel, ex-président du Réseau d'action bénévole du Québec	29
1.5 Période d'interaction	31

Atelier 2 : Dons financiers et responsabilité sociale	33
--	-----------

2.1 M ^{me} Hélène Dufresne, présidente de la Fondation Dufresne et Gauthier	33
2.2 M. Claude Chagnon, président de la Fondation Lucie et André Chagnon	35
2.3 M ^{me} Monette Malewski, présidente-directrice générale du Groupe M. Bacal	36
2.4 M ^{me} Hilary Pearson, présidente-directrice générale de Fondations philanthropiques Canada	37
2.5 Période d'interaction	38

Atelier 3 : Engagement social et innovation	41
--	-----------

3.1 M. Ugo Dionne, président de Versalys et cofondateur de Bénévoles d'affaires	41
3.2 M. Jean-François Archambault, fondateur et directeur général de La Tablée des chefs	43
3.3 M ^{me} Laure Waridel, doctorante en anthropologie et sociologie du développement	44
3.4 M. Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde	45
3.5 Période d'interaction	47

Atelier 4: Le point de vue de la recherche 51

Le bénévolat aujourd'hui 51

Mme Andrée Fortin, professeure associée au département de sociologie, Université Laval

M. Éric Gagnon, chercheur au Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale et professeur associé au département de sociologie de l'Université Laval

De la charité au philanthrocapitalisme ?

Cinq clés de lecture sociopolitique de la philanthropie financière contemporaine. 67

M. Sylvain Lefèvre, Ph. D., professeur à l'Université du Québec à Montréal

Caractère et dynamiques de la culture philanthropique au Québec 85

M. Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval et responsable de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique

La philanthropie, une valeur québécoise ? 115

M. Jacques T. Godbout, professeur émérite, Institut national de la recherche scientifique

Section 2 127

Éléments de synthèse et perspectives d'avenir

Éléments de synthèse et perspectives d'avenir pour la philanthropie :

un système et une culture plurielle 129

M. Benoît Lévesque, professeur émérite, Université du Québec à Montréal,
et professeur associé, École nationale d'administration publique

Mise en contexte

Le Sommet sur la culture philanthropique est l'initiative de l'Institut Mallet, une organisation ayant comme mission de contribuer à l'avancement de la pensée et de la culture philanthropiques.

Sous le thème « culture philanthropique : visages et transformations », le sommet a réuni 216 dirigeants, administrateurs, praticiens et chercheurs activement impliqués dans les diverses pratiques de la culture philanthropique. Ce premier sommet sur la culture philanthropique s'est déroulé à l'Université Laval, à Québec, les 12 et 13 novembre 2013. L'événement visait à réfléchir aux sources communes (notamment aux valeurs) et à la diversité de cette culture, à reconnaître ses transformations récentes ainsi qu'à identifier ses défis, et ce, dans divers domaines.

Les principaux objectifs du Sommet étaient les suivants :

- offrir une occasion de réflexion et de partage d'expériences et de connaissances en rassemblant des chefs de file provenant des divers domaines de la culture philanthropique;
- constater la diversité et la richesse des pratiques de la culture philanthropique et découvrir les convergences de ces pratiques;
- nommer les défis de la philanthropie dans le monde d'aujourd'hui, formuler des questions et exprimer ses préoccupations;
- ouvrir des perspectives nouvelles pour inspirer l'action philanthropique;
- renforcer la place de la culture philanthropique dans l'espace public.

La culture philanthropique représente un ensemble d'attitudes ou de comportements qui engendre des dons de temps, de biens ou d'argent. Elle prend forme dans différentes pratiques qui réfèrent toutes au don et au bien commun. Dans un contexte de changements accélérés, des pratiques et des significations se perdent et de nouvelles apparaissent. La culture philanthropique demeure bien vivante et elle change progressivement ses façons de faire pour contribuer aux liens de solidarité et de confiance.

Pour une première fois au Québec, les acteurs du réseau philanthropique, représentants d'organismes à but non lucratif et de fondations, se sont réunis pour échanger et pour écouter les divers témoignages d'experts et de personnalités publiques venues participer aux conférences et aux panels.

En conférence d'ouverture, la très honorable Michaëlle Jean, 27^e gouverneure générale du Canada et coprésidente de la Fondation Michaëlle Jean, a livré un témoignage touchant et inspirant. Abordant à la fois ses valeurs et ses expériences personnelles, M^{me} Jean a partagé sa vision de la culture philanthropique en insistant sur le rôle de l'éducation, des jeunes et des arts dans le développement de la société canadienne.

Le gouverneur général du Canada, Son Excellence le très honorable David Johnston, a également participé au Sommet lors d'un petit-déjeuner-conférence. M. Johnston a fait de la philanthropie et du bénévolat un de ses trois piliers d'intervention pour la durée de son mandat. Souhaitant bâtir une nation avertie et bienveillante, Son Excellence encourage les Canadiens à partager temps, talent et argent, notamment par l'entremise de sa campagne de marketing social « Mes beaux moments ».

Madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, s'est adressée aux participants pour reconnaître comme membre du gouvernement du Québec l'importance capitale de la culture philanthropique dans l'évolution de la société.

La contribution de l'ensemble des autres panélistes et conférenciers ayant participé au Sommet est mise en valeur soit par l'entremise des comptes-rendus d'ateliers ou par la publication d'un texte inédit. Le présent document est composé de deux sections distinctes : les Actes du Sommet sur la culture philanthropique et les éléments de synthèse et les perspectives d'avenir pour la philanthropie.

La première section, les Actes du Sommet sur la culture philanthropique, présente le compte-rendu des ateliers portant sur le bénévolat et l'entraide, le don financier et la responsabilité sociale, l'innovation sociale et l'engagement ainsi que les textes des chercheurs ayant participé à l'événement.

Conférencière ayant lancé les travaux, M^{me} Lucia Ferretti présente un panorama général de l'histoire de la philanthropie francophone au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France en faisant ressortir les spécificités propres à la société québécoise.

Suivent les comptes-rendus relatant les témoignages de chacun des panélistes ayant participé aux trois premiers ateliers ainsi que les principaux sujets d'échange avec les participants dans la salle. Ces ateliers, d'une heure et demie chacun, étaient composés de quatre panélistes.

Les quatre textes suivants sont substantiels et proviennent des chercheurs qui ont participé à l'Atelier 4 : Le point de vue de la recherche. M^{me} Andrée Fortin et M. Éric Gagnon nous présentent ce qui caractérise le bénévolat aujourd'hui, soit la dynamique entre l'institution et l'expérience personnelle. Ensuite, M. Sylvain Lefèvre nous présente cinq clés de lecture sociopolitique de la philanthropie financière contemporaine. Troisièmement, M. Yvan Comeau, responsable de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, trace le profil des tendances et des dynamiques récentes des pratiques philanthropiques. Quatrièmement, le texte de M. Jacques T. Godbout répond à la question suivante : « La philanthropie est-elle une valeur québécoise ? »

La deuxième section est une synthèse et une réflexion stimulante qui présentent un modèle systémique pour mieux appréhender les acteurs en présence et la complexité de la culture philanthropique. Ce texte a été rédigé par M. Benoît Lévesque qui avait le mandat, en clôture du sommet, de présenter une synthèse de la démarche réalisée et de faire ressortir les principaux enjeux et défis.

Section 1

Actes du sommet sur la
culture philanthropique

La philanthropie en français au Québec : **une histoire à redécouvrir**

M^{me} Lucia Ferretti

Département des sciences humaines
Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université du Québec à Trois-Rivières

Introduction

- 1. En Nouvelle-France : Église et État, rivaux, mais imbriqués**
- 2. Le régime anglais : place aux initiatives individuelles**
- 3. Les années 1840-1880 : toute la place à l'Église ultramontaine**
- 4. Entre philanthropie d'affaires et apogée de la solidarité paroissiale (1880-1920)**
- 5. Église diocésaine, État et solidarité collective de 1920 à 1960**
- 6. L'État providence et la redistribution de la richesse collective : 1960-1980**

Conclusion

Résumé

L'auteure présente un panorama général de l'histoire de la philanthropie en français au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France. Elle veut mettre en valeur ce qui en fait la spécificité : l'implication ancienne et durable de l'Église catholique puis de l'État dans l'organisation de la redistribution de la richesse collective. Il en résulte une tradition de solidarité collective et publique plus vigoureuse au Québec que dans d'autres parties de l'Amérique du Nord, avec pour résultat que la société québécoise, marquée elle aussi à diverses époques par l'accroissement des inégalités sociales, a malgré tout fait souvent meilleure figure qu'ailleurs sous ce rapport. C'est le cas notamment de nos jours. Il faut donc cesser de considérer le Québec comme une société moins philanthrope que celles qui l'entourent et analyser plutôt ce qui fait sa spécificité.

Introduction

Dès l'époque de la Nouvelle-France, deux acteurs incontournables, l'État et l'Église catholique, ont organisé, encadré et coordonné la société québécoise. Ces acteurs ont joué un rôle beaucoup plus grand ici que dans les nations protestantes et libérales que sont depuis des siècles l'Angleterre, les États-Unis puis le Canada. Là, l'absence de patrimoine d'Église et d'ordres religieux ainsi qu'une culture de méfiance envers l'État ont plutôt favorisé l'essor des initiatives individuelles. Au Québec, le bénévolat et l'entraide, les dons et la philanthropie, le sens de la responsabilité sociale, celui de l'engagement social, l'innovation même, bref, tous les thèmes qui sont traités à ce premier sommet, tous ces thèmes sont colorés par notre longue tradition d'implication collective et publique plutôt que par le laissez-faire des initiatives individuelles privées. Voilà le cœur de notre culture philanthropique. Évidemment, tout cela tient pour une part à notre culture catholique, tissée au cours des siècles et dont de nombreuses traces subsistent encore, sous une forme sécularisée, dans l'organisation de notre société. Notre philanthropie est donc distincte, certainement, mais elle n'est pas pour autant moins vigoureuse qu'ailleurs sur le continent. Si elle le paraît, c'est parce qu'elle est mesurée selon des indicateurs qui ne collent pas à sa réalité (Laforest, 2011).

Les histoires de la philanthropie francophone au Québec sont très rares. Même les études sur la philanthropie telle qu'elle se pratique actuellement chez nous le sont encore. Heureusement, certaines des formes qu'elle prend sont mieux connues, notamment le bénévolat, l'entraide et l'engagement social, sans doute parce qu'elles ont été plus couramment pratiquées. Pour avoir une idée large et inscrite sur la longue durée (depuis la Nouvelle-France), je me suis donc fondée en partie sur les biographies de la soixantaine de Français, Canadiens puis Canadiens français identifiés comme philanthropes, bienfaiteurs ou bienfaitrices, donateurs ou donatrices dans le Dictionnaire biographique du Canada qui est une mine inépuisable d'information. Ces biographies concernent encore essentiellement des gens morts avant 1930. Pour les périodes plus récentes, comme pour les plus anciennes du reste, je me suis donc aussi inspirée de mes propres travaux.

Nous verrons ici, dans un large survol, comment s'est incarnée historiquement notre culture philanthropique qui, disons-le à notre honneur, fait du Québec encore aujourd'hui une société globalement plus solidaire que les autres en

Amérique du Nord. Tout en sachant que la philanthropie s'exerce dans de nombreux secteurs, notamment les arts, la recherche médicale ou l'enseignement supérieur, je parlerai surtout du champ de la solidarité sociale, qui m'est plus familier, et qui a d'ailleurs davantage engagé l'ensemble de la population au long de notre histoire.

1. En Nouvelle-France : Église et État, rivaux, mais imbriqués

La Nouvelle-France commence comme une initiative privée. Celle de « pieux mystiques », pour parler comme le faisait l'historiographie traditionnelle, et celle des marchands de la Compagnie des Cent-Associés. Tout le monde a encore en tête les noms de madame de la Peltrie, de la duchesse d'Aiguillon, de Jérôme le Royer de la Dauversière ou de madame de Bullion qui ont payé de leur fortune et de leurs relations pour l'établissement des premiers colons, des premières congrégations religieuses et des premières institutions de la colonie. Pierre de Puiseaux de Montrénault, moins connu, a même donné à Maisonneuve ses deux seigneuries de Sainte-Foy et de Sillery, toutes deux déjà développées et bien pourvues de ressources dans les années 1640, pour aider ce dernier à faire naître Montréal.

Mais, dès 1663, un acteur de poids entre en scène : l'État royal. Pouvoir royal et pouvoir religieux se jaugent et cherchent à se tempérer mutuellement. Le roi protège l'unité religieuse de la colonie en interdisant l'entrée de protestants et en ostracisant ceux qui persistent à venir. En contrepartie, le clergé prêche l'obéissance au roi, dont l'autorité, dit-il, vient de Dieu. Pour autant, le roi cherche à limiter la puissance de l'Église et celle-ci reçoit les dons des particuliers comme autant de moyens de s'émanciper d'une trop étroite tutelle étatique. Voyons comment cela se passe. Pour le développement des paroisses et le soutien du clergé, l'État oblige les paroissiens à payer la dîme; même, il n'hésite pas à l'arrondir si celle-ci s'avère insuffisante. Pour soutenir les congrégations religieuses, il les dote d'immenses seigneuries, base de leur sécurité matérielle, et il complète ces dotations par des subventions annuelles à certaines de leurs œuvres. On a donc là un État philanthrope. Mais, en même temps, l'État contraint l'Église en empêchant l'évêque de fixer lui-même le taux de la dîme, ce qui assurerait son indépendance. De même, l'État surveille de près les communautés religieuses : il se réserve notamment le droit d'autoriser ou non

de nouvelles fondations et de fixer le nombre de leurs membres. On voit donc qu'État et Église, ces deux organes de coordination de la société, sont alors à la fois rivaux et imbriqués.

Simultanément, les dons circulent. On est dans une société d'ancien régime où l'Église catholique, encore elle, fournit le sens de l'engagement social. Pauvreté n'est pas vice. La charité est un devoir. « Voir le Christ dans les pauvres », c'est encore l'idéal proposé même si, dans les faits, les choses ne se passent pas nécessairement ainsi. Après tout, l'État assigne aux hôpitaux généraux d'enfermer les pauvres, dont on craint les rapines. L'Église est néanmoins le médiateur privilégié entre riches et pauvres. Quelques nobles cèdent en pur don une partie, voire la totalité de leurs seigneuries aux congrégations pour leurs œuvres; c'est le cas par exemple de Robert Giffard de Moncel, maître chirurgien, premier médecin de l'Hôtel-Dieu de Québec, et dont le nom survit aujourd'hui dans un centre hospitalier de Beauport. Des négociants comme Charles Aubert de La Chesnaye, principal homme d'affaires de la Nouvelle-France, donnent quant à eux beaucoup d'argent aux congrégations et aux églises paroissiales. Plusieurs de ces très riches habitants demandent à être enterrés dans le cimetière des pauvres, sans doute pour racheter un peu par cette humilité ultime ce que leur vie aurait pu avoir de trop éclatant. Des citoyens moins riches ou ayant plus d'enfants s'occupent du Bureau des pauvres des Hospitalières à Québec, ou fournissent un dépôt de provisions pour que les jésuites puissent nourrir les Indiens malades. Les simples colons quant à eux donnent le bois, la pierre, le blé, des journées de corvée ou des journées de harnais pour construire églises paroissiales, hôpitaux, séminaires et collèges. Tout cela est collectif et coordonné. Les bases culturelles et institutionnelles de notre culture philanthropique proviennent du régime français.

2. Le régime anglais : place aux initiatives individuelles

L'Église catholique sort affaiblie de la Conquête. De 1760 à 1840, elle doit manœuvrer pour assurer sa propre existence, à la merci du nouveau pouvoir protestant. Quant à l'État colonial britannique, les Canadiens (qu'on appellera plus tard les Canadiens français) ne peuvent pas compter sur lui, au contraire. Dans ce contexte, l'heure est provisoirement aux initiatives individuelles.

Au tournant du XIX^e siècle, celles-ci se concentrent à Québec, dans le secteur de l'éducation. Elles sont le fait de trois loyalistes, ce qui, à terme, compromettra la réalisation de leurs projets. En 1797, soit 25 ans avant James McGill, Simon Sanguinet, négociant, notaire puis avocat et juge, lègue une partie de sa fortune pour la création d'une université à Québec. Mais il la veut neutre religieusement et sous le contrôle du gouverneur britannique. Comme celui-ci refuse d'y garantir une place pour le français et la religion catholique, l'évêque s'oppose au projet. Puis les héritiers contestent victorieusement le testament. Il faudra attendre 1852 pour qu'une université, l'Université Laval, naisse à Québec, dans un tout autre contexte. Louis Plamondon, quant à lui, est un des rares Canadiens à frayer dans les associations anglophones de la ville; il compte parmi les fondateurs de la Société d'éducation de Québec, où l'on cherche comment organiser l'enseignement primaire. Joseph-François Perreault, enfin, un autre philanthrope très loyaliste, crée et entretient des écoles dans les quartiers pauvres vers la fin des années 1820, mais celles-ci ferment à la veille des rébellions quand l'Assemblée ne peut plus l'aider à les financer, dans le contexte du bras de fer qui oppose les députés au Conseil exécutif (organe ministériel du gouvernement colonial britannique) sur l'adoption du budget.

À Montréal, la philanthropie prend un autre visage et poursuit d'autres finalités. Dans les années 1820 et 1830, elle est avant tout une affaire de femmes tournées vers le soulagement de la misère. Une association des Dames de la Charité est formée en 1827 par Marie-Amable Foretier, qui provient d'une famille enrichie grâce à ses propriétés foncières et qui est aussi l'épouse de Denis-Benjamin Viger, homme politique marquant de la première moitié du siècle. L'Association est présidée d'abord par la baronne Marie-Charles-Joseph Le Moyne de Longueuil. S'y engagent les épouses des membres de la petite bourgeoisie ou de députés du Parti canadien, les Fabre, Cuvillier, Cherrier et autres, qui financent des activités charitables. En 1830, une veuve, Émilie Gamelin, fonde avec leur soutien l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes; en 1832, les Dames de la Charité financent aussi l'ouverture d'un orphelinat catholique. Bien qu'elles soient encouragées par l'évêque et les sulpiciens, toutes ces initiatives restent celles de femmes laïques. Ce n'est qu'après 1840 que l'Église sera véritablement en mesure de les transformer en entreprises religieuses.

Et puis, dans les régions, il y a encore des philanthropes d'un autre genre : Barthélémy Joliette ou Amable Dionne, par exemple. Tous deux font fortune en développant leur seigneurie. Joliette fonde le village de l'Industrie qui prendra plus tard son nom. Dionne fait croître celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce développement les enrichit. Malheureusement, ils endettent leurs censitaires en les contraignant à acheter à fort prix dans leurs magasins. Ils se font ensuite rembourser en travail ou en matériaux, ce qui leur permet des libéralités qui consolident leur emprise sur le curé, les congrégations, la population. Dionne sera l'un des bienfaiteurs du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans les années 1840. Joliette bâtira l'église paroissiale à la même époque; il fera venir aussi les clercs de Saint-Viateur à qui il construira un collège. Mais ce n'est qu'en 1850, à la veille de mourir, qu'après leur avoir tenu la dragée haute, il consentira finalement à donner l'église à la fabrique et le collège à la congrégation!

Cependant, l'époque achève où la philanthropie en français a pris surtout le visage d'initiatives individuelles privées. En effet, l'Église catholique entreprend sa remontée après 1840. S'ouvre alors une autre époque.

3. Les années 1840-1880 : toute la place à l'Église ultramontaine

Après 1840, partout en Occident, la révolution industrielle est en marche, la misère se répand. Les anciens liens familiaux et sociaux, centrés sur la proximité, se défont lorsqu'une partie de la population migre en ville ou part, déjà, aux États-Unis ou lorsque les Irlandais, par milliers, sont chassés de leur île par la maladie de la pomme de terre et aboutissent dans les villes de Québec ou de Montréal. Le capitalisme industriel en train de naître bouleverse les destins individuels et les cadres sociaux. Il crée des besoins considérables, il engendre de l'angoisse personnelle et collective. Dans ce contexte de libéralisme économique triomphant, les Églises reprennent de l'ascendant. C'est le cas des Églises protestantes dans les pays anglo-saxons et de l'Église catholique au Québec. Pour les Canadiens français, dont Londres et la bourgeoisie coloniale souhaitent l'assimilation, l'Église s'impose alors non seulement comme une institution sociale essentielle, mais comme une institution nationale. Elle attire dès lors à elle une partie importante de la jeunesse, elle réussit à créer autour d'elle de nouvelles solidarités communautaires, elle sait donner un sens et une orientation au destin national. L'Église coordonne alors pleinement la solidarité collective.

La philanthropie se déploie sous des formes renouvelées et vraiment massives. C'est d'abord celle des familles, surtout des familles de cultivateurs, qui donnent à l'Église des milliers de leurs filles et des centaines de leurs garçons. Le nombre de prêtres au Québec triple de 1840 à 1870, ils sont alors près de 1 500. De 7 en 1840, celui des congrégations passe à 36 en 1880. Toute cette jeunesse se jette dans l'action, animée souvent par le scandale que lui cause la pauvreté si absolue imposée au prolétariat des villes.

Pour développer leur action, les congrégations à leurs débuts doivent compter sur des bienfaiteurs. Olivier et Thérèse Berthelet, par exemple, dotent les 14 communautés implantées dans le diocèse de Montréal de 1841 à 1866 d'un nombre impressionnant de propriétés foncières et immobilières. Ces congrégations, du reste, ne peuvent rendre leurs services que parce que leurs premiers membres sont prêts à une vie de pauvreté extrême faite de travail excessif, de cellules froides, d'une alimentation insuffisante, d'une disponibilité totale émanant de leurs vœux et que la spiritualité religieuse de l'époque porte à son point extrême, jusqu'à la mort prématurée de plusieurs d'entre eux. C'est à ce prix que sont fondés les orphelinats, les refuges, les hospices, les asiles, les hôpitaux et les soupes populaires dans les différentes villes et qu'ils se maintiennent pendant les premières années.

Au même moment, dans les paroisses, la Société Saint-Vincent-de-Paul joue un grand rôle. Fondée à Paris en 1833, cette société est une organisation charitable d'hommes laïques qui effectuent des visites au domicile des pauvres et leur distribuent de la nourriture, des vêtements, du bois de chauffage ou du charbon. Elle s'implante à Québec en 1846 grâce au soutien financier du médecin Joseph Painchaud et se répand rapidement dans les principales villes. Ses membres sont généralement de petits commerçants ou des ouvriers qualifiés, bref des gens pas très riches, mais qui s'y impliquent durablement. Alors que, chez les protestants, l'aide a davantage pour but de moraliser les pauvres, en séparant nettement les « bons » pauvres (les inaptes) des autres, à qui l'aide est certes accordée, mais de manière relativement coercitive et humiliante, il en va différemment chez les catholiques. Le contrôle social n'est pas absent bien sûr. Mais il est réellement contrebalancé par une volonté persistante d'inclusion sociale. Cependant, la spiritualité s'infléchit. Les bienfaiteurs ne voient plus le Christ dans les pauvres; plutôt, ils ont désormais le sentiment qu'eux-mêmes l'incarnent lorsqu'ils l'imitent dans sa charité.

Parallèlement, les prêtres du Séminaire de Québec et les sulpiciens mettent les revenus de leurs immenses seigneuries, leurs relations et parfois leur fortune personnelle au service du développement de l'éducation et des œuvres sociales. Grâce à son procureur, l'abbé Michel Forgues, qui gère de manière remarquable les affaires du Séminaire de Québec depuis une dizaine d'années, celui-ci peut assumer à son compte la fondation de l'Université Laval en 1852. À Montréal, le sulpicien Victor Rousselot, dont la famille a fait fortune dans sa France natale dans le secteur manufacturier et bancaire, est derrière le financement des premières garderies ouvertes par les Sœurs grises, derrière aussi la fondation de l'Institut Nazareth pour les aveugles en 1860 et celle de l'Hôpital Notre-Dame en 1880. Le clergé souscrit collectivement pour l'ouverture de collèges pour garçons et même, à l'occasion, de couvents pour les filles. Des clercs de toutes les régions prennent à leur charge les études de jeunes gens prometteurs et sans exiger en retour qu'ils se fassent prêtres ou religieux. De même, et ce, depuis une tradition qui remonte au régime français et se poursuivra jusqu'à nos jours, les communautés mieux établies et plus à l'aise contribueront à aider les nouvelles dans leurs œuvres sociales et hospitalières. Souvent, par ailleurs, les simples citoyens, comme à Lévis, érigent par corvée de temps et de matériaux les principales institutions d'éducation. Ce système durera très longtemps.

Les bienfaiteurs des beaux-arts, quant à eux, sont encore rares. Denis-Benjamin Viger soutient le peintre Antoine Plamondon en lui achetant des toiles payées très largement. Louis de Gonzague Baillargé finance l'achat de nombreuses œuvres d'art pour les chapelles des congrégations. Hospice-Anthelme Verreau, un prêtre, dote l'École normale Jacques-Cartier d'une importante collection de tableaux, il lègue sa bibliothèque à l'Université Laval et au petit séminaire de Sainte-Thérèse, et son imposante collection de documents historiques au Séminaire de Québec. C'est à peu près tout.

L'État libéral, quant à lui, intervient très peu dans l'organisation de la solidarité collective à cette époque. Il se contente de reconnaître l'incorporation des associations charitables, ce qui leur donne une existence légale et une reconnaissance sociale. Il verse aussi à certains établissements, surtout après 1870, des octrois généralement modestes et surtout discrétionnaires. C'est plus tard qu'il entrera de nouveau véritablement en scène.

4. Entre philanthropie d'affaires et apogée de la solidarité paroissiale (1880-1920)

De 1880 à 1920, de la fin de la plus grande crise économique du XIX^e siècle à celle de la Grande Guerre, l'ordre industriel règne avec ses immenses conséquences : l'exode vers les États-Unis de 410 000 Canadiens français du Québec de 1870 à 1900; l'urbanisation massive et la prolétarianisation des autres qui deviennent ouvriers dans les villes dont le visage, l'industrie, le gros commerce, les gérants et les contremaîtres sont anglophones. Mais l'époque est aussi celle de l'émergence d'une véritable bourgeoisie d'affaires francophone, ceux qui ont été nos Carnegie et nos Rockefeller : les Forget oncle et neveu, les Saint-Charles, Hébert, Gohier, Legaré, Ducharme, Amyot. Je viens presque de les nommer tous, tant ils restent quand même exceptionnels parmi les Canadiens français. Ils font fortune dans la spéculation foncière encore et toujours ou, ce qui est plus nouveau, dans les entreprises d'électricité et de gaz, de tramways et de chemins de fer et, parfois, tout simplement dans les instruments aratoires ou les corsets, mais aussi dans la banque, le courtage financier et les assurances, et parfois dans un peu tous ces secteurs. Plusieurs d'entre eux finissent par avoir un pied dans la politique, d'où ils surveillent leurs intérêts.

Prenons les Forget. Louis-Joseph, l'oncle, est courtier. On dit qu'il était à l'origine de près de la moitié des activités de la bourse de Montréal à la fin du XIX^e siècle. Il investit dans les compagnies de services publics à Montréal, il participe à la création de la Dominion Textile, il est le premier Canadien français à siéger au conseil d'administration du Canadian Pacific. Son neveu, Rodolphe, suit la même voie, en plus grand, et il y ajoute le titre de député fédéral de Charlevoix en 1904. Prenons maintenant Édouard Gohier, né dans une famille de cultivateurs dans la paroisse de Saint-Laurent. Il tâte un peu du commerce, mais, dès les années 1890, il préfère la spéculation foncière. Il rachète de son père les terrains sur lesquels poussera la ville de Saint-Laurent, qu'il aide à naître; maire à trois reprises, il sait combiner le développement du territoire, celui des infrastructures et le souci de ses propres affaires. Il achète ensuite le terrain où sera aménagée Ville Mont-Royal, qu'il revendra bien cher à la Canadian Northern Land Company. Et ce n'est qu'une partie de son activité foncière sur l'île de Montréal. Un dernier cas de figure, cette fois dans l'industrie : Georges-Élie Amyot. Lui, c'est sa manufacture de corsets qui l'enrichit : de l'usine à la politique et, de là, à la finance. En 1922, on lui demande de sauver la Banque nationale de la faillite. Et avec l'aide du premier

ministre Taschereau, qui force la fusion avec la Banque d'Hochelaga, Amyot est à l'origine de la Banque canadienne nationale. On a là trois types de ces bourgeois d'affaires du tournant du siècle.

Tous ces philanthropes donnent, ils donnent même très généreusement, et pourtant ils n'arrivent à donner qu'une toute petite partie de leurs fortunes colossales. Les principaux bénéficiaires sont les grandes institutions: les archidiocèses de Montréal et de Québec, l'Université Laval et sa succursale de Montréal, les congrégations religieuses pour leurs œuvres sociales, l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, les conseils particuliers de la Société Saint-Vincent-de-Paul dans les principales villes. Ils soutiennent aussi l'émergence du catholicisme social au début du ^{XX}^e siècle, notamment les retraites fermées et l'École sociale populaire du jésuite Joseph-Papin Archambault. Certains, plus rares, encouragent les organes nationalistes comme la Société Saint-Jean-Baptiste ou le journal *Le Devoir*. Il y a très peu de femmes parmi ces philanthropes, si l'on excepte celles de la famille Gérin-Lajoie, dont la plus célèbre est Justine (Beaubien), fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine. Pour les femmes riches, l'ère est à la participation sociale plutôt qu'à la philanthropie comme telle. Elles donnent leur temps, leur personne et leurs réseaux aux œuvres de « relèvement de la femme » comme on disait: Gouttes de lait et Assistance maternelle. Parmi elles, un oiseau plus rare: la célibataire non conformiste Robertine Barry qui vit de sa plume et écrit sous le pseudonyme de Françoise dans *La Patrie* puis dans sa propre revue *Le Journal de Françoise*. Sollicitée de toutes parts, elle participe volontiers aux campagnes de souscription pour un grand nombre d'œuvres de charité, elle accepte le patronage de kermesses et de bazars, et elle aussi milite pour le relèvement, mais celui de la culture, en appelant de tous ses vœux la création de bibliothèques publiques.

Pendant ce temps, dans les paroisses pauvres, d'autres femmes s'impliquent considérablement. La solidarité communautaire repose sur leur travail et sur leur inventivité. La paroisse industrielle n'a pas seulement des fonctions religieuses, elle assume aussi des fonctions sociales tout à fait indispensables. J'ai étudié autrefois le cas de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre. De 1870 à 1914, pour une population constante de 10 000 paroissiens (vu les démembrements successifs du territoire), le nombre d'associations volontaires passe de 6 à 18 et l'effectif de la plupart d'entre elles se gonfle au point de devenir de véritables mouvements de masse. Or, tous ces groupements ont pour fonction

essentielle de trouver l'argent destiné à financer les œuvres paroissiales d'assistance, de santé et d'éducation, à entretenir le temple et les autres bâtiments paroissiaux et à soutenir le curé et les vicaires. Les dames (c'est-à-dire les femmes mariées), en particulier, effectuent parfois des quêtes à domicile ou visitent les commerçants et les patrons du quartier pour diverses collectes. Mais, ce qui rapporte vraiment, des milliers de dollars par année à coup de dix cents ou de « trente sous », ce sont toutes les activités qui stimulent le sens communautaire de la population. Guignolées, quêtes, spectacles d'amateurs dans les sous-sols d'églises, bazars, tombolas, soirées de cartes, banquets de rues, séances dramatiques ou musicales, « raffles », encans, loteries, ventes de fleurs dans les rues, collecte de légumes et d'autres denrées : on n'a pas idée de l'énergie que doivent investir tous ces groupes de laïques pour donner aux milliers de paroissiens l'occasion de délier leur bourse au profit des œuvres locales. Le sentiment communautaire de la population, nécessaire pour que ce type d'entreprises connaisse du succès, est en même temps constamment ravivé par elles.

5. Église diocésaine, État et solidarité collective de 1920 à 1960

En 1917 est votée par le gouvernement fédéral la première loi de réglementation de la philanthropie, à la suite de quoi naissent les premières fondations d'envergure. Au Québec, la première de ce genre est la McConnell Foundation, créée en 1937. Elle s'investit essentiellement dans les institutions anglophones. Après la guerre, elle aide néanmoins Duplessis à aménager certaines infrastructures de loisirs pour les jeunes, notamment à Trois-Rivières. Pour cette époque, il n'existe pas encore de grandes fondations francophones. La bourgeoisie canadienne-française pour sa part ne semble pas avoir réussi à franchir le cap de la transmission générationnelle. La consolidation du grand capital international au Québec, l'extension de la bourgeoisie d'affaires anglophone, une certaine saturation aussi de la possibilité d'accumuler un capital grâce au secteur foncier qui a toujours été la voie privilégiée d'accès à la fortune pour les Canadiens français, voilà quelques-uns des facteurs qui expliquent un certain tassement de la bourgeoisie francophone après 1920. La richesse des Canadiens français est alors surtout collective, incarnée dans l'essor du mouvement coopératif et des mutuelles d'assurances, par exemple. L'État québécois et l'Église catholique restent les acteurs majeurs. Leurs rapports sont toutefois en train de se transformer profondément.

La solidarité à l'échelle locale se maintient, mais elle montre bientôt ses insuffisances. Dans ces conditions, l'État s'investit désormais davantage. En 1921 est adoptée la Loi de l'assistance publique, qui est une loi d'aide aux établissements d'hébergement puis aussi aux agences sociales. La crise économique provoque ensuite une telle misère que les premiers programmes sociaux sont alors élaborés par les gouvernements fédéral et québécois dans les années 1930 et 1940 : pensions de vieillesse, pensions aux mères nécessiteuses, assurance-chômage, allocations familiales et autres. Après la Deuxième Guerre mondiale, cet État providence se déploie plus largement, notamment avec le programme fédéral d'assurance hospitalisation à la fin des années 1950. À terme, tout cela menace la prééminence de l'Église catholique et de ses réseaux dans l'orientation, la coordination et la gestion de la solidarité sociale.

Celle-ci en est parfaitement consciente. Après la guerre, sa présence dans le domaine de l'assistance et du bien-être au Québec se fait plus multiforme et intense que jamais. Grâce notamment à un financement public de plus en plus important, grâce aussi à la professionnalisation croissante des services sociaux, les établissements d'hébergement possédés par les congrégations religieuses s'agrandissent, de nouvelles institutions spécialisées sont créées, les organismes de charité se multiplient, des centres de service social sont ouverts dans chaque diocèse. Et pour coordonner le tout apparaissent dans chacun d'eux un conseil d'œuvres et une fédération d'œuvres, bientôt regroupés dans la Caritas diocésaine.

Désormais, les méthodes de financement ont changé. Les initiatives strictement paroissiales persistent, mais il faut beaucoup plus. L'Église mobilise tous les réseaux les plus familiers, ceux des notables, ce qu'on appelle les « élites traditionnelles » : commerçants, avocats, quelques juges, médecins, gérants des caisses populaires des villes diocésaines. Ce sont eux qu'on trouve dans les conseils des œuvres et les fédérations de charité. Celles-ci préparent à longueur d'année la campagne de financement qui durera tout un mois. La collecte repose sur un système pyramidal très sophistiqué, basé certes sur la sollicitation paroissiale, mais qui comprend aussi des quêtes spéciales auprès de groupes ciblés : industriels, commerçants, clergé, corporations municipales et scolaires. Les clubs sociaux masculins s'engagent complètement : le Club Richelieu, les Chevaliers de Colomb, les Voyageurs de commerce surtout. Des centaines, voire des milliers de bénévoles qui sont, elles, le plus souvent des femmes,

prennent le relais au porte-à-porte. Toute cette implication, appuyée jour après jour par les médias régionaux, assure un temps le succès des campagnes annuelles de financement. Dans chaque diocèse, c'est par centaines de milliers de dollars chaque année, dans les années 1950, que l'on compte les dons du public pour le soutien des œuvres de charité sous la gouverne de l'Église.

Malgré tout, cette charité finit par plafonner. Il y a à cela plusieurs raisons. L'une d'elles est que les gérants anglophones des grandes compagnies à propriété étrangère, qui brassent des affaires en région et font une bonne partie de leurs profits grâce à leur main-d'œuvre ou leurs clients canadiens-français, ne font néanmoins pratiquement pas contribuer leurs entreprises. Les organisateurs des campagnes s'en plaignent d'ailleurs : ces compagnies donnent où est établi leur siège social, par exemple en Ontario, et, lorsque c'est à Montréal, elles donnent aux fédérations de charité protestante et juive plutôt qu'à la fédération catholique. Ensuite, les fédérations d'œuvres doivent désormais compter avec la présence de concurrents tels que la Société canadienne du cancer, l'Institut national canadien pour les aveugles ou la Croix rouge, qui aspirent les dons des régions vers les grands centres où sont les infrastructures de recherche ou leurs bureaux. Or, les œuvres de charité doivent faire face à des coûts toujours plus élevés pour les constructions, l'entretien, les équipements ainsi que pour les salaires, car les employés laïques sont plus nombreux qu'avant. Malgré l'ampleur des dons du public, le soutien de l'État, déjà considérable, doit donc encore augmenter. On calcule que, à la fin des années 1950, environ 70 % du budget de fonctionnement d'un centre de service social diocésain de bonne ampleur provient du gouvernement du Québec et un autre 15 %, du gouvernement fédéral. Et ce n'est qu'un exemple. Financement public, gestion privée : cela ne pourra pas durer encore bien longtemps.

Par ailleurs, l'Église s'est dotée à l'époque d'une instance de coordination et de planification des œuvres à l'échelle du Québec tout entier. C'est Caritas-Canada. Des questions comme le bien-être social, la sécurité sociale, la planification sociale ou encore la délinquance juvénile, la déficience intellectuelle, l'assistance aux immigrants, l'organisation des loisirs, celle de la santé, la prévention de la désintégration familiale sont autant de questions qui font l'objet de colloques annuels. Des experts sont invités pour aider la réflexion commune, suggérer des solutions, voire proposer des politiques sociales. Des représentants du ministère de la Santé et du ministère de la Jeunesse et du

Bien-être social sont toujours présents, parfois aussi ceux du département de l'Instruction publique. Tout cela souligne une fois de plus la collaboration qui existe encore entre l'Église et l'État. Mais cela prépare aussi le transfert, qui surviendra dans les années 1960, de la gestion cléricale de la santé et des services sociaux à la gestion étatique.

6. L'État providence et la redistribution de la richesse collective: 1960-1980

Dans les années 1960 et 1970, c'est à l'État d'abord et avant tout que les Québécois demandent prévention et protection contre les risques sociaux de l'existence, un élan vers l'accès à l'éducation supérieure, le soutien aux arts et à la culture comme expression de l'identité de la nation, et l'appui au développement de la recherche dans tous les domaines pour assurer à celle-ci sa place parmi les nations les plus avancées.

Pour en rester dans le domaine de la solidarité sociale, qui est celui que nous explorons ici, on a souvent dit qu'au Québec le triomphe de l'État providence a favorisé plus qu'ailleurs sur le continent une culture et des pratiques du « tout à l'État ». C'est vrai, car ici l'État québécois s'est non seulement déployé dans sa propre logique, il a de plus absorbé en quelque sorte les initiatives issues de la société civile en assumant la succession de l'Église catholique. Dans les années 1960 et 1970, c'est l'État qui est le principal coordonnateur du développement social au Québec.

Dans les années 1960, c'est sous l'angle de la rénovation urbaine que les gouvernements du Québec souscrivent au projet de « guerre à la pauvreté » lancé par le président Kennedy. Les villes deviennent de vastes chantiers : destruction des logements insalubres, érections d'habitations à loyer modique et de centres d'hébergement publics pour les aînés, construction d'autoroutes urbaines. Amoindries dans leur effectif et leur capacité à maintenir leurs institutions, les congrégations religieuses sont par ailleurs en train de se retirer du champ de l'assistance et du bien-être. La plupart de leurs établissements sont transférés à l'État. En 1971, la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux consacre la pleine étatisation de ce secteur. Quant aux Caritas diocésaines, elles disparaissent presque toutes à l'époque ou deviennent des filiales de Centraide. Or, en ces années, ces filiales recueillent moins que le

faisaient dans les années 1950 les anciennes fédérations des œuvres, et ce, malgré l'inflation. C'est que la population considère désormais que la solidarité sociale est l'affaire de l'État et non plus des initiatives privées. Quant à l'État, il est bien déterminé à ne plus laisser de place à l'initiative privée dans la planification et la coordination des services sociaux. Le début des années 1970 voit naître les conseils régionaux de santé et de services sociaux précisément dans ce but.

Certes, la charité et les services communautaires ne disparaissent pas entièrement : il y a toujours nécessité d'une aide d'urgence pour les populations qui passent à travers les mailles du filet social en train de se déployer à l'échelle du Québec. La Révolution tranquille compte aussi son lot de popotes volantes, de vestiaires des pauvres, de petites maisons d'hébergement ou de petits centres privés de réhabilitation professionnelle. C'est aussi l'époque où partout naît ce qu'on a appelé les « centres de bénévolat » qui connaissent un grand essor. Mais, parallèlement, s'organise tout un mouvement populaire et communautaire. Les premiers comités de citoyens, par exemple, surtout dans les quartiers touchés de plein fouet par la rénovation urbaine. Les premiers groupes de défense des droits sociaux aussi. Animés en partie par des personnes anciennement impliquées dans les organismes catholiques, motivés par un idéal de justice sociale qui passe par des visées de changement social, soutenus par des militants inspirés parfois de la théologie de la libération, parfois d'un certain marxisme, plus souvent d'une pensée tout simplement sociale-démocrate, ces nouveaux organismes inventent leur mode de fonctionnement. Ils cultivent l'éducation à la participation démocratique, soutiennent l'engagement citoyen, développent des projets locaux inscrits dans une pensée plus globale. Tout cela conduit à la création de nouveaux organismes : garderies populaires, groupes de luttes contre la pollution ou contre le nucléaire, coopératives d'habitation ou d'alimentation, petits établissements communautaires pour venir en aide aux alcooliques, aux ex-détenus, aux toxicomanes, aux femmes battues, mais surtout groupes de défense des droits (ceux des locataires, des assistés sociaux, des chômeurs et des femmes, notamment). Pour eux tous, l'État providence c'est bien, mais il faut une implication citoyenne et politique pour entraîner celui-ci toujours davantage sur la voie d'une redistribution plus juste de la richesse collective. L'heure n'est vraiment plus à la charité privée, mais plutôt au plein déploiement de la solidarité collective et publique.

Conclusion

Depuis les années 1980, le néolibéralisme gagne du terrain. Cela entraîne l'enrichissement exponentiel du fameux 1 % en même temps que l'expansion de la pauvreté dans nos contrées et de la misère partout dans le monde. Le néolibéralisme s'attaque aux États ainsi qu'à la solidarité collective et publique qu'ils mettent en œuvre. À mesure que décline leur capacité d'intervention, on remarque que, tout comme au XIX^e siècle, les Églises protestantes reprennent pied dans l'organisation de la charité en Amérique du Nord. Les Églises, mais aussi les fondations, sont toujours plus nombreuses. Bref, l'heure semble être à un certain retour des initiatives privées charitables.

Nous pouvons nous réjouir de constater que le Québec se distingue encore du reste du continent. L'État québécois est l'héritier de notre culture catholique de solidarité communautaire. Et il a su fonder sur celle-ci une culture de solidarité publique qui tient encore relativement bon chez nous. Comme le constatent les chercheurs, le tiers secteur est encore soutenu par l'État; il est animé non pas par une majorité de bénévoles, mais par des salariés qui se voient souvent comme des militants; il comprend un large secteur d'économie sociale, de coopératives, de mutuelles; il s'appuie sur une tradition de prise de décision démocratique et il s'intéresse aussi à la défense des droits; en ce sens, il n'a pas pour but la moralisation des pauvres, mais leur inclusion sociale (Laforest, 2011). Tout cela est issu d'une tradition modelée sur la longue durée par l'État et l'Église catholique. Et, jusqu'à maintenant, cela s'est révélé relativement efficace, démocratique et juste. Avec la solidarité communautaire, l'État est peut-être le meilleur des philanthropes après tout!

LISTE DE RÉFÉRENCES

COHEN, Y. (2010). *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec*, Montréal, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal.

Dictionnaire biographique du Canada. C'est dans cet outil inestimable qu'ont été puisés les renseignements biographiques sur les personnes citées dans ce texte [En ligne].

DUCHARME, É. et F. LESEMAN (2011). « Les fondations et la “nouvelle philanthropie” : un changement de paradigmes scientifiques et politiques », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65 : 203-224, doi: 10.7202/1006033ar.

FERRETTI, L. (1992). *La société paroissiale en milieu urbain*. Saint-Pierre-Âpôtre de Montréal, 1848-1930, Montréal, Québec, Boréal.

FERRETTI, L. (2009). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Québec, Boréal, 2^e édition.

FERRETTI, L. (2009). « Logiques religieuses et naissance du mouvement communautaire dans les années 1960 et 1970. Trois-Rivières, un cas particulier », dans B. Caulier et Y. Rousseau (dir.), *Temps, espace et modernités. Mélanges offerts à Serge Courville et Normand Séguin*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 283-293.

FERRETTI, L. (2011). *Du «devoir de charité» au «droit à l'aide publique» : la naissance de l'État providence au Québec*, Montréal, Québec, Université de Montréal, 11^e Conférence Gérard-Parizeau.

FONTAN, J.-M., B. LÉVESQUE et M. CHARBONNEAU (2011). « Les fondations privées québécoises : un champ de recherche émergent », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65 : 43-64, doi: 10.7202/1006025ar.

GAGNON, É., A. FORTIN, A.-E. FERLAND-RAYMOND et A. MERCIER (2013). *L'invention du bénévolat: genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LAFOREST, R. (2011). « L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise? », *Politique et Sociétés*, 30(1): 43-55, doi: 10.7202/1006058ar.

LESEMANN, F. (2011). « “Nouvelles fondations privées” et “régimes institutionnels” », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65: 79-100, doi: 10.7202/1006027ar.

PINEAULT, É. (1997). « Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible », *Cahiers de recherche sociologique*, 29: 79-102, doi: 10.7202/1002677ar.

Compte-rendu des ateliers sur la **culture philanthropique**

M^{me} Lisa-Marie Harvey

Candidate à la maîtrise en service social, Université Laval

Lors du Sommet sur la culture philanthropique, trois ateliers-témoignages se sont déroulés sur différents aspects de la culture philanthropique: 1) bénévolat et entraide; 2) dons financiers et responsabilité sociale; et 3) innovation et engagement social. Au cours de chacun des ateliers, quatre panélistes étaient invités à présenter leurs points de vue respectifs sur les thèmes abordés. Une période d'échange interactive avec les participants présents dans la salle était également prévue. Le compte-rendu des ateliers présente les principales idées et opinions que les panélistes ont proposées au cours de leur allocution ainsi que les questions et les commentaires des participants ayant suscité le plus d'intérêt et d'interactions.

Atelier 1: Bénévolat et entraide

Le bénévolat et l'entraide, par le don de temps et d'expertise, sont à la base de la culture philanthropique. De nos jours, donne-t-on de son temps moins par charité ou gratuité que pour résoudre des problèmes sociaux et contribuer au progrès humain? Devient-on bénévole non plus par tradition, mais avec un élan du cœur et de la raison dans une expérience dont on souhaite retirer quelque chose? Actuellement, les organisations adaptent leurs messages en fonction du recrutement. Elles cherchent à être efficaces et à démontrer que l'action contribue au bien commun tout en s'assurant que l'engagement représente pour les bénévoles une expérience positive et agréable.

Panélistes :

- S^r Louise Bellavance, fondatrice et directrice générale, Centre Signes d’Espoir
- M. Clément Lemieux, directeur général, Patro Roc-Amadour
- M^{me} Julie Moffet, bénévole impliquée dans diverses organisations
- M. Denis Nantel, ex-président, Réseau d’action bénévole du Québec

1.1 S^r Louise Bellavance, fondatrice et directrice générale, Centre Signes d’Espoir

Fondé en 1979, le Centre Signes d’Espoir est destiné aux personnes vivant avec une limitation auditive importante ainsi qu’avec d’autres problématiques sociales et physiques.

S^r Bellavance explique que la surdité est un handicap non visible qui passe souvent inaperçu, attirant fréquemment l’impatience et le manque d’empathie. Le Centre vise à fournir de meilleures conditions de vie aux personnes sourdes et y parvient grâce à différents services : insertion socioprofessionnelle grâce à des plateaux de travail adaptés, aide psychosociale, soutien alimentaire, comptoir vestimentaire, etc.

La panéliste insiste sur la qualité des rapports entre les bénévoles et les personnes qui fréquentent son organisation. En effet, Signes d’Espoir est caractérisé par le respect de la culture sourde. Les divers intervenants et bénévoles sont aptes à communiquer en langage gestuel, ce qui représente une marque de respect de la dignité de chacun.

Depuis 2 ans, 277 bénévoles ont donné de leur temps chez Signes d’espoir, certains travaillant régulièrement et d’autres plus sporadiquement. En 2012-2013, 34 bénévoles ont donné, à eux seuls, 4 483 heures de leur temps. Les administrateurs s’impliquent également dans différents comités de l’organisme, selon leurs disponibilités. Toujours en 2012-2013, ces derniers ont accumulé 217 heures de bénévolat.

Selon S^r Bellavance, le bénévolat relève d’un choix personnel et humaniste. L’amour, la générosité, la compassion, le don de soi, l’entraide, la bienveillance, le partage et la solidarité sont tous des valeurs que partagent les bénévoles du centre. Plusieurs qualités sont également essentielles à la réalisation de ce travail : la maîtrise de soi, l’empathie et la capacité de bien gérer le stress.

Les principales motivations derrière le don de temps sont l'idée d'aider les autres, de partager ses talents par solidarité avec les personnes en situation de besoin ainsi que de mettre à profit ses compétences et d'en acquérir de nouvelles. Le bénévolat permettrait aussi de créer et de renforcer les liens sociaux. En tant qu'organisme, il est important de se préoccuper du bien-être des bénévoles. Pour ce faire, il doit y avoir une concordance entre les tâches leur étant attribuées et leurs intérêts personnels. Il faut, entre autres, savoir tenir compte des besoins individuels en matière d'autonomie ou d'appartenance des bénévoles.

Dans un autre ordre d'idées, elle constate que les solutions originales aux problèmes émergent souvent du volontariat, puisque le bénévolat n'est pas freiné ou paralysé par les rouages de la bureaucratie.

1.2 M. Clément Lemieux, directeur général, Patro Roc-Amadour

M. Lemieux commence sa présentation par la question suivante : « Pourquoi un directeur de patro viendrait-il parler de philanthropie ? » Parce que le Patro regroupe actuellement 12 organismes communautaires, qu'il fait partie du monde de l'économie sociale et qu'il représente un important lieu de rencontres sociales. L'organisme est une institution qui grandit en se nourrissant de ses bénévoles et du milieu. L'année dernière, au-delà de 300 personnes ont réalisé plus de 33 000 heures de bénévolat.

Plus spécifiquement, l'organisme est constitué d'un secteur d'entraide à la population (popote roulante, salle d'accueil pour personnes vivant un problème de santé mentale, jardins collectifs, dépannage alimentaire, etc.). En tout, ce sont 17 types de services à la population qui y sont dispensés.

Le Projet Héritage a récemment été mis sur pied afin de répondre à certaines questions : comment peut-on former, soutenir et accueillir adéquatement les bénévoles ? Quelles sont les bonnes pratiques et quelles sont celles qu'il faudrait revoir ? En interrogeant les bénévoles actifs au sein de l'organisme, plusieurs pistes de réflexion ont émergé. Parmi les constatations effectuées, M. Lemieux souligne que les bénévoles « font du bien pour se faire du bien », en corrélation avec leurs valeurs et leurs croyances. Il s'agit de l'aspect spirituel du bénévolat. En mettant leurs talents et leurs compétences au service des gens du milieu, ils

développent un fort sentiment d'utilité. Plusieurs autres motivations relatives au don de temps sont soulevées. Certains bénévoles le font dans une optique de réciprocité en redonnant à la communauté ce que le Patro a donné à leurs enfants ou à leurs proches. L'implication est également une façon, pour plusieurs bénévoles, de briser l'isolement. La rencontre avec la personne aidée et la rencontre des autres bénévoles représentent l'aspect social du bénévolat : discuter, partager un repas, échanger des trucs et des conseils, s'écouter permet de tisser des liens sociaux importants.

Le Patro s'inspire de ces réflexions pour créer un milieu de vie pour ses bénévoles. Au-delà des 30 000 heures de bénévolat annuelles et des 4 000 personnes qui fréquentent le Patro chaque semaine, il y a un individu à qui l'on doit dire « bonjour », un individu à accueillir. Le milieu doit être un lieu d'écoute entre les bénéficiaires, les employés, les bénévoles et les familles.

1.3 M^{me} Julie Moffet, bénévole impliquée dans diverses organisations

M^{me} Julie Moffet affirme qu'elle est très impliquée dans différentes organisations. Toutefois, étant plus jeune, elle entretenait une image plutôt négative du bénévolat. Le secteur de l'action bénévole lui semblait rigide, ennuyeux et intimement lié aux institutions religieuses. Est-ce que cela représente la vision actuelle des jeunes quant au bénévolat ? Les jeunes sont-ils impliqués dans leur communauté ? Quelles sont leurs motivations par rapport à l'engagement et comment les accrocher ? Voici quelques questions auxquelles M^{me} Moffet tente de répondre, à la lumière de son expérience.

Le bénévolat est souvent décrit comme un don de soi complet, corps et âme. Il peut toutefois représenter autre chose et c'est ce que l'on constate en discutant avec les jeunes. Selon eux, le bénévolat est surtout un échange. Il s'agit certes d'un geste gratuit, mais les jeunes en retirent beaucoup : s'impliquer est un bon outil pour découvrir ses forces et ses limites, créer un réseau de contacts, développer des compétences, etc.

Selon M^{me} Moffet, les jeunes sont impliqués, mais différemment. La génération « Y » est motivée par des idéaux de société, notamment la quête de justice et d'équité. Elle serait aussi plus informée, critique et souvent pessimiste quant à l'avenir. L'engagement bénévole serait donc une façon d'agir localement pour

provoquer des changements sur le plan global. La panéliste remarque également que les jeunes sont très attirés par les causes qui se présentent comme des défis et des expériences rassembleuses (Marche 2/3 d'Oxfam-Québec, Movember, défi Têtes rasées Leucan, etc.).

Par ailleurs, la panéliste insiste sur l'obligation que nous avons, comme société, de soutenir les jeunes qui souhaitent s'impliquer. Pour ce faire, il faut faciliter les liens entre les jeunes et les organismes et faire en sorte que leur expérience soit valorisante. L'école a également un rôle important à jouer dans la promotion de l'engagement citoyen. M^{me} Moffet soulève comme exemple le cas du service civique obligatoire en France proposé aux jeunes de 16 à 25 ans. De 6 à 12 mois, l'expérience est ensuite créditée dans le programme scolaire. Dans un même ordre d'idées, elle propose la mise sur pied d'un « cours sur la citoyenneté » obligatoire, enseignant les droits citoyens, les principes de la démocratie, etc.

En conclusion, elle mentionne que son implication est une façon de faire progresser sa communauté. L'innovation sociale passe souvent par les communautés et les villes qui sont généralement plus proactives que les gouvernements. Selon M^{me} Moffet, il est possible de faire de réelles différences en s'impliquant au sein de notre milieu en soutenant les causes qui nous intéressent : il suffit d'essayer pour s'en rendre compte.

1.4 M. Denis Nantel, ex-président, Réseau d'action bénévole du Québec

Afin de mieux comprendre les raisons qui motivent les individus à s'engager bénévolement, M. Nantel propose un retour historique sur les origines du bénévolat et ses transformations.

D'abord, les deux premières organisations reconnues à titre d'organisations bénévoles sont la Société Saint-Vincent-de-Paul et les « Y » (YMCA [Young Men's Christian Association] et YWCA [Young Women's Christian Association]), fondés au XIX^e siècle à Montréal et à Québec. Les débuts du bénévolat au Québec sont fortement liés à l'Église catholique. L'engagement était un acte de charité envers les personnes nécessiteuses.

Dans les années 1960, le Québec vit plusieurs bouleversements. La société québécoise, reposant jadis beaucoup sur le pouvoir de l'Église, devient de plus en plus laïque, sans pour autant que l'action bénévole ne s'essouffle. La province se dote d'un système d'éducation ainsi que d'un système de santé et de services sociaux. À cette époque, le développement social repose principalement sur des approches caritatives où les organisations bénévoles et l'État prennent en charge les besoins des citoyens.

À partir des années 1970 et 1980, de nouveaux types d'organisations communautaires et bénévoles voient le jour au Québec. On assiste à de nombreuses batailles citoyennes pour l'égalité des sexes, menant à l'accroissement de la place accordée aux femmes dans la sphère publique. L'approche d'intervention « par, pour et avec » les personnes concernées se développe tranquillement au Québec. Ce changement de philosophie conduit plusieurs organisations à changer le type de soutien apporté aux personnes, passant d'une approche caritative à une offre de service visant leur autonomie. Il souligne également que la naissance de ces organismes est souvent due à l'implication citoyenne et à l'engagement de bénévoles.

À partir des années 1990, le milieu communautaire se professionnalise davantage. Aussi, la notion d'*empowerment* devient centrale : les personnes aidées sont perçues davantage comme des acteurs de changement social dotés d'un pouvoir d'action collective.

La société actuelle en est une du savoir et de la connaissance, et l'action bénévole continue de se transformer en corrélation avec ces changements sociaux.

En 2001, Année internationale des bénévoles, on a mené une enquête auprès des bénévoles du Québec afin recueillir leurs commentaires et leurs suggestions et de tenir compte de leurs préoccupations. Plusieurs bénévoles ont souligné leur essoufflement dû au manque de relève. Ils ont aussi mentionné la difficulté d'intégrer les nouveaux arrivants, les retraités et les jeunes dans les organisations bénévoles. D'autres ont davantage mis l'accent sur le manque d'écoute et d'ouverture des organismes par rapport aux bénévoles ainsi que sur la rigidité des structures. Ils soulignent également l'incroyable pression exercée par les bailleurs de fonds quant à la performance, pression qui pèse nécessairement sur le travail des bénévoles.

Pour répondre aux besoins nommés par ces derniers, plusieurs moyens ont été mis en œuvre depuis la consultation. À titre d'exemple, notons la création du Réseau d'action bénévole du Québec, lequel propose plusieurs pistes d'action structurantes pour répondre aux préoccupations des bénévoles.

M. Nantel propose quelques pistes d'action et de réflexion. D'abord, il faudrait mieux distinguer les TLM (toujours les mêmes) des bénévoles nouveaux. Il affirme que 26 % des Québécois donnent 75 % du temps de bénévolat. Le second type de bénévoles se caractérise davantage par un temps de disponibilité intermittent, la nécessité d'avoir des tâches claires, une possibilité de se réaliser et d'avoir du plaisir, et est davantage motivé par les causes attirantes. Une meilleure connaissance du type de bénévole auquel nous avons affaire permettrait de mieux répondre à ses besoins.

Ensuite, puisque les bénévoles sont des citoyens qui évoluent en fonction de leur époque, il soulève l'hypothèse que les citoyens s'engagent aujourd'hui davantage pour une cause susceptible de contribuer à leur évolution personnelle. M. Nantel termine en donnant quelques exemples de nouvelles pratiques bénévoles :

- mentorat entre jeunes retraités et nouveaux arrivants;
- jardins communautaires et collectifs;
- mixité au sein des conseils d'administration des organismes;
- implication des parents dans l'école de leurs enfants;
- femmes relais (intégration des jeunes à l'école et appui des mères).

1.5 Période d'interaction

Animatrice : Au sein de la société, le bénévolat semble encore souffrir d'une image négative. Il semble également difficile pour les organisations de gérer leurs bénévoles, et ce, pour plusieurs raisons. La manière de gérer les bénévoles est-elle en train de changer et est-ce qu'elle influe sur l'image que projette le bénévolat au Québec ?

Selon S^r Bellavance, il y a différentes manières de gérer les bénévoles. Ceci étant, il importe que les tâches allouées aux bénévoles concordent avec leurs domaines d'intérêt. Il est également crucial d'être à leur écoute et de bien organiser l'horaire pour maintenir la motivation des bénévoles.

M. Lemieux abonde dans le même sens. À son avis, les intervenants doivent faire preuve d'amour et d'empathie pour accompagner les bénévoles. Il souligne également le fait que plusieurs bénévoles sont aussi des bénéficiaires, ce qui complexifie le rôle d'encadrement des bénévoles.

Enfin, M. Nantel mentionne que les bénévoles souhaitent faire entendre leur voix lorsqu'ils décident de s'investir dans un organisme. Une gestion démocratique où l'on met en valeur le potentiel et l'expertise des bénévoles est donc souhaitable pour maintenir leur intérêt. Les gestionnaires doivent également pouvoir se positionner comme collaborateurs plutôt que comme experts, et ce, afin de repenser avec les bénévoles un mode de fonctionnement de l'organisme représentatif des intérêts de chacun.

Questions et commentaires des participants

Question : Avec les jeunes, il est souvent question de participation citoyenne. Avec les personnes plus âgées, on parle davantage de bénévolat. Pourquoi et comment allier ces deux générations ?

Selon M. Lemieux, les jeunes se mobilisent davantage autour d'activités précises. Il faut les impliquer dans la planification des activités, car le désir d'influencer la programmation est bien réel. Il y a aussi des gens qui veulent simplement « donner de leur temps » : il faut donc savoir jongler avec les différents intérêts, ce qui demande inévitablement de bonnes compétences en gestion.

Dans le même sens, M. Nantel ajoute que les organisations qui parviennent à être à l'écoute de leur milieu (et des bénévoles) savent davantage mettre à profit leurs ressources. Les jeunes et les aînés travaillent ensemble, puisqu'ils ont un but commun et une contribution complémentaire. Il faut savoir tirer avantage de l'expertise des gens, qu'elle soit théorique ou expérimentielle.

Atelier 2: Dons financiers et responsabilité sociale

Les dons financiers, qui s'expriment de façons variées, représentent une autre dimension importante de la culture philanthropique. Dons en ligne, partenariat, fondation privée — programme gouvernemental, philanthrocapitalisme, responsabilité sociale des entreprises citoyennes... Voilà autant de concepts révélateurs d'une nouvelle rationalité soucieuse d'efficacité, de changements à grande échelle et parfois de l'image de marque. La philanthropie financière est l'objet de certaines questions: ainsi, les médias s'interrogent sur ses méthodes, les partenariats avec l'État soulèvent de nouveaux défis sur ses finalités et on se demande si les Québécois donnent suffisamment.

Panélistes:

- M^{me} Hélène Dufresne, présidente, Fondation Dufresne et Gauthier;
- M. Claude Chagnon, président, Fondation Lucie et André Chagnon;
- M^{me} Monette Malewski, présidente-directrice générale, Groupe M. Bacal;
- M^{me} Hilary Pearson, présidente-directrice générale, Fondations philanthropiques Canada.

2.1 M^{me} Hélène Dufresne, présidente, Fondation Dufresne et Gauthier

M^{me} Dufresne dit être consciente, depuis qu'elle fait de la philanthropie, que l'on ne choisit pas la famille et le milieu dans lequel on naît. Considérant avoir eu beaucoup de chance dans la vie, elle estime qu'il est important de donner à ceux et à celles pour qui les ressources sont plus limitées. C'est le rôle de chacun de contribuer à un monde plus juste et de viser une meilleure société. Pour ce faire, il faut être réceptif aux idées et aux projets qui contribuent à renforcer les liens sociaux. Enfin, il n'est pas nécessaire de posséder beaucoup d'argent pour influencer les organisations: la philanthropie n'est pas simplement une question d'argent.

La Fondation Dufresne et Gauthier vise spécifiquement les enfants et les familles. Elle travaille avec les organismes communautaires bien implantés dans leur milieu respectif, puisqu'ils connaissent les besoins réels de leur communauté. La Fondation travaille à établir des partenariats solides avec les organisations qu'elle soutient. La philanthropie de proximité pratiquée par la Fondation Dufresne et Gauthier mise sur des rapports horizontaux entre la fondation, les organismes et les personnes aidées.

Dans un même ordre d'idées, M^{me} Dufresne affirme que sa fondation n'impose pas d'indicateurs de réussite ou de délais précis pour la réalisation des projets. Ce sont plutôt les organisations qui sont invitées à soumettre leurs projets et leurs propres indicateurs, puisque ce sont elles qui connaissent le mieux le terrain et les objectifs à atteindre.

Ensuite, la Fondation soutient les initiatives jugées plus difficiles à financer, comme les projets pilotes. La Fondation Dufresne et Gauthier tente de combler les trous dans les services de financement qui s'adressent aux organismes, notamment en matière de disparités régionales.

M^{me} Dufresne souligne les rapprochements entre les notions de capital social et de philanthropie de proximité. Elle affirme que « le capital social est tout ce qui facilite les actions individuelles ou collectives, générées par des réseaux basés sur la réciprocité, la confiance et les normes sociales. Le capital social influence l'efficacité des actions philanthropiques, il améliore notre capacité à mesurer nos performances, il augmente les possibilités de collaboration afin de résoudre des problèmes spécifiques, il facilite la diffusion d'initiatives novatrices et un accroissement des maillages ». Elle ajoute que de miser sur le capital social aide à réduire la distorsion dans le transfert d'information et à augmenter la transparence. De plus, cela encourage la formation de filets de sécurité sociale entre les organisations.

À titre d'exemple, la Fondation Dufresne et Gauthier a soutenu le projet Moissonneurs solidaires, issu d'un partenariat entre Défi Jeunesse et Moisson Québec. Le projet visait à produire des légumes de longue conservation destinés aux banques alimentaires du Québec en misant sur la réinsertion socioprofessionnelle. Les deux organismes ont également établi un partenariat avec le Centre de formation en sécurité routière pour le transport des légumes. Le résultat est qu'en 2013 415 000 kg de légumes frais ont été distribués aux différentes banques alimentaires du Québec.

Enfin, M^{me} Dufresne dit trouver déplorable le fait que certaines personnes mieux nanties tentent parfois de s'isoler des personnes défavorisées. Son implication et ses valeurs représentent l'héritage qu'elle désire laisser à ses enfants, mais aussi à la société en général.

2.2 M. Claude Chagnon, président, Fondation Lucie et André Chagnon

Selon M. Chagnon, la philanthropie est une question de valeurs. À son avis, les individus, les entreprises et les organisations, qui font tous partie de la même société, ont le devoir de s'impliquer activement dans leurs communautés respectives.

M. Chagnon mentionne que la pauvreté est inacceptable et qu'on ne peut ignorer les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles. Il faut donc travailler à prévenir la pauvreté et pas uniquement à la soulager. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur les causes structurelles, très complexes, de la pauvreté. À son avis, l'éducation est le premier déterminant sur lequel agir pour enrayer la pauvreté. M. Chagnon fait remarquer que, paradoxalement, la pauvreté est le premier frein à l'accès à l'éducation.

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) est un catalyseur entre les secteurs public, privé et la société civile. Son but est de soutenir la mobilisation locale et de favoriser l'intersectorialité à tous les échelons. La Fondation a également établi des partenariats avec le gouvernement provincial en raison du pouvoir de réglementation de ce dernier et de ses capacités financières. L'idée derrière ce partenariat est aussi de rapprocher les décideurs politiques de la réalité du terrain, des véritables besoins des gens. M. Chagnon affirme que cette approche favorise une meilleure démocratie sociale, notamment sur le plan local.

En terminant, M. Chagnon pose deux questions : « Comment, ensemble, peut-on accéder à une meilleure société, plus juste et équitable? » et « Comment peut-on investir plus efficacement chaque dollar pour mener à bien ce projet de société? »

2.3 M^{me} Monette Malewski, présidente-directrice générale, Groupe M. Bacal

D'entrée de jeu, M^{me} Malewski affirme que ses valeurs philanthropiques lui ont été transmises par ses parents. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, ceux-ci ont été internés dans un camp de travail près de Lausanne et ont su démontrer assez d'amour pour la vie et de résilience pour survivre à cette épreuve. Ces valeurs, importantes dans les traditions juives, leur ont également été utiles pour s'adapter à la vie au Canada et pour surmonter les difficultés liées à l'immigration. Bien qu'ayant peu de moyens financiers, ses parents ont toujours insisté sur l'importance de donner aux autres, de partager. Ainsi, ils avaient une petite boîte bleue destinée à aider les plus démunis, et toute la famille devait y contribuer. Donner a donc toujours fait partie de l'enseignement reçu de ses parents. Selon M^{me} Malewski, nous avons une obligation envers les autres : selon les valeurs juives, porter assistance ou aider financièrement les personnes dans le besoin est un devoir, pas seulement un acte de générosité. Nous avons la responsabilité de lutter contre les inégalités du monde et d'être socialement responsables en donnant temps, énergie et argent.

La philanthropie symbolise pour elle l'amour de la communauté, le désir et le sentiment de faire du bien autour de soi par l'altruisme. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de posséder des millions pour faire une différence dans le monde, qu'il y a plusieurs chemins valables pour aider.

Depuis plus de 30 ans, les différents gestionnaires du Groupe M. Bacal, cabinet de services financiers qu'elle dirige, se donnent pour mission de s'investir dans leur communauté respective en donnant du temps et de l'argent dans les secteurs qui leur tiennent à cœur.

Selon M^{me} Malewski, les deux tendances clés de la philanthropie sont l'autogestion par l'entremise des fondations privées ou de fonds de donation guidés, et l'intégration de dons avec la planification de la succession et de la taxation. Elle ajoute pour terminer que « la planification de dons, c'est une combinaison de la planification de la succession et des lois concernant la taxation d'une personne avec sa vision philanthropique. Cette nouvelle façon de faire vise à accroître le nombre de dons par un système personnalisé et adapté à chacun. Les individus souhaitent faire des dons planifiés lorsqu'ils

sont persuadés que leur investissement aura un effet sur la cause qu'ils endossent, qu'ils ont confiance au leadership de l'entreprise et ont des actifs à donner».

2.4 M^{me} Hilary Pearson, présidente-directrice générale, Fondations philanthropiques Canada

Les fondations subventionnaires ont le pouvoir de jouer un rôle majeur sur les plans social et économique au Québec et au Canada. Elles peuvent conscientiser le public quant à certains enjeux, contribuer à la vitalité des collectivités en subventionnant les organismes du milieu et faire preuve d'innovation en trouvant de nouvelles solutions aux problèmes courants. Les fondations sont également appelées à combler des lacunes dans le financement d'organismes touchés par les réductions de subventions publiques. En effet, depuis 2008, force est de constater d'importantes restrictions budgétaires des gouvernements dans les sommes allouées à plusieurs organisations. Il s'agit d'un enjeu important, notamment pour la survie de plusieurs organismes qui en dépendent largement.

Les avantages des fondations privées sont le contrôle des objectifs philanthropiques et d'investissement ainsi que leur contribution soutenue, stratégique et responsable aux communautés locales. Le fait de s'investir dans une fondation représente une occasion d'approfondir une passion et d'appuyer avec vision un projet à court, moyen ou long terme. Cela représente également la possibilité de prendre des risques, de servir d'incubateur aux idées novatrices permettant de résoudre des problèmes complexes.

Au Canada, il y a plus de 10 000 fondations publiques et privées. Ces dernières versent plus de 4 milliards de dollars annuellement à des organismes de bienfaisance. Le plus grand nombre de fondations privées au pays se trouve en Ontario (45 %), et le Québec occupe la deuxième place avec 16 %. Toutefois, les deux plus grandes fondations privées canadiennes se trouvent au Québec : la Fondation Lucie et André Chagnon et la Fondation de la famille J. W. McConnell. Aussi, 25 % des plus grandes fondations privées, soit celles possédant un actif de plus de 50 millions de dollars, sont également au Québec.

En ce qui concerne l'avenir, M^{me} Pearson affirme que les transferts intergénérationnels destinés à la bienfaisance seront importants dans les prochaines années, s'élevant à plusieurs milliards de dollars en Amérique du

Nord. Parallèlement, les fortunes engendrées par la nouvelle économie (médias, technologies, etc.) entraîneront probablement l'établissement de nouvelles fondations au Québec et au Canada.

La philanthropie est en pleine croissance et se présente sous plusieurs formes, la rendant ainsi plus attrayante. Aussi, elle offre maintenant la possibilité de participer à des formations et plusieurs occasions aux philanthropes de se rencontrer en personne : le monde des fondations privées n'est donc plus un monde « privé ». Enfin, plusieurs défis attendent les philanthropes à l'avenir. Il faudra donc faire preuve de créativité et de générosité pour répondre aux besoins des communautés.

2.5 Période d'interaction

Animatrice : « En quoi le fait d'être riche donnerait-il plus de contrôle dans le développement de la société ? Avez-vous l'impression que cela vous donne plus d'influence et si oui, pourquoi ? »

Selon M^{me} Dufresne, l'argent donne du pouvoir. C'est un moyen d'aider là où l'aide ne se rend pas habituellement. Les organismes que les fondations financent ne le seraient probablement pas autrement. Idéalement, il faut aller vers les petites organisations qui ont des besoins plus grands, agir là où d'autres ne le feraient pas, pour faire une plus grande différence.

M. Chagnon affirme que le potentiel de contrôle existe théoriquement. Toutefois, les fonds distribués par la FLAC sont cogérés avec les organismes à but non lucratif (OBNL) et le gouvernement pour répondre aux besoins identifiés par les communautés. L'argent permet donc d'apporter une expertise et de mettre en place une façon de faire efficace. Il considère que l'influence de l'argent, dans ce cas-ci, est positive.

Selon M^{me} Malewski, le gouvernement réalise qu'il ne peut pas tout faire. Pour elle, il s'agit moins d'une question de contrôle que d'engagement social. Qui plus est, nul besoin d'être riche pour aider, il suffit de penser à une cause qui nous touche et de réfléchir aux différentes manières d'y contribuer.

M^{me} Pearson affirme pour sa part que ce n'est pas vraiment une question de contrôle. Ce qui importe réellement, c'est le rôle de « catalyseur » qu'occupent les fondations privées. Celles-ci, dans l'accompagnement à long terme des OBNL, contribuent énormément à leur survie.

Questions et commentaires des participants

Question 1 : Croyez-vous qu'il serait pertinent de passer du système philanthropique actuel « par cause » à un financement « par communauté » ?

Selon M^{me} Dufresne, l'approche territoriale de la philanthropie est très pertinente. Les besoins d'une communauté sont multiples et il est important de pouvoir agir simultanément sur plusieurs d'entre eux afin de contribuer au changement social.

M. Chagnon rappelle que la Fondation Lucie et André Chagnon a pour objectif de prévenir la pauvreté par la réussite éducative des jeunes. La Fondation travaille à développer la capacité des communautés à définir leurs propres priorités et à passer à l'action. Ce ne sont pas les fondations qui doivent établir les priorités locales.

Question 2 : Dans le cas des fondations privées familiales, comment font-elles pour identifier les besoins réels ? Et sur quelle expertise se basent-elles pour intervenir ?

À cela, M^{me} Pearson répond que, souvent, les familles veulent établir une fondation, puisqu'elles ont été touchées personnellement par une cause particulière. Elle note un manque dans le milieu sur le plan des conseillers en stratégie philanthropique. Les familles pourraient être mieux informées et guidées.

Question 3 : Les fondations choisissent des causes souvent très précises, liées aux domaines d'intérêt de leurs fondateurs. Que peut-on faire pour soutenir les causes orphelines qui ne sont pas prises en charge par les fondations privées ?

Selon M^{me} Pearson, le problème est que le marché de la philanthropie n'est pas bien structuré. Plusieurs familles voient la philanthropie comme étant un acte privé, laissant peu de place au transfert d'information et au réseautage. Elle croit que le développement de réseaux et de partenariats peut réduire la problématique des causes orphelines.

M. Chagnon termine en mentionnant qu'il n'y a pas de mauvaise cause, mais qu'on ne peut pas être partout à la fois : une fondation doit établir des priorités. À son avis, il n'y a pas de solutions immédiates au problème soulevé.

Question 4 : Il y a en ce moment une perte de confiance envers les gestionnaires d'organismes philanthropiques. Faut-il se doter d'outils et de normes pour rétablir la confiance des citoyens dans les fondations ?

M^{me} Pearson ne croit pas que Fondations philanthropiques Canada (FPC) possède tous les outils nécessaires. À l'heure actuelle, FPC demande à ses membres d'adhérer à un certain nombre de normes et de valeurs pour guider leur action philanthropique. Aux États-Unis et au Canada, il y a de plus en plus d'information qui circule concernant les principes de bonnes pratiques philanthropiques. La panéliste est toutefois mitigée quant à l'idée d'instaurer un processus de certification des fondations. Beaucoup d'entre elles conçoivent la philanthropie comme un acte privé, familial et non professionnel. Il serait donc difficile, pour l'instant, de penser à établir des normes formelles pour l'ensemble des fondations canadiennes.

Question 5 : Nous avons tendance à parler des fondations dans leur rôle de donateur. Pourtant, de plus en plus, des fondations agissent sur des enjeux un peu à la manière d'un OBNL en s'engageant concrètement sur le terrain. Quel regard portez-vous sur cette capacité d'être à la fois donateur et acteur ?

Selon M. Chagnon, il s'agit là d'une forme d'intervention parmi d'autres : joindre l'action philanthropique à l'intervention sociale. La Fondation Lucie et André Chagnon a constaté qu'actuellement des milliers de personnes au Québec travaillent déjà au bien-être des jeunes et des familles issus des milieux défavorisés. L'objectif n'est pas de s'y substituer, mais de les soutenir dans leurs actions. Le changement social durable ne peut pas se faire sans l'intervention des gens et des communautés.

Question 6 : Les communautés religieuses donnaient une grande partie du financement de base aux organismes communautaires. Depuis plusieurs années, elles se retirent graduellement de cette sphère. Est-ce que les fondations privées seront en mesure de compenser le retrait des communautés religieuses ?

M^{me} Pearson répond que les fondations privées ne sont pas les seuls instruments philanthropiques. Il existe également des cercles de donateurs, des fondations communautaires, etc. La diversité des formes de philanthropie aidera à combler le vide laissé par le retrait des communautés religieuses.

Atelier 3: Engagement social et innovation

En ce qui concerne les défis inédits de société en matière de droits sociaux, d'éducation, d'environnement et de consommation, entre autres choses, de nouvelles formes d'engagement émergent. L'information de plus en plus accessible et l'individualité favorisent l'implication des personnes dans de nouveaux domaines et sous des formes innovantes. Parfois pressées par un sentiment d'urgence, des personnes s'engagent volontiers dans des pratiques ayant des retombées immédiates et concrètes.

Panélistes :

- M. Ugo Dionne, président, Versalys et cofondateur, Bénévoles d'affaires;
- M. Jean-François Archambault, fondateur et directeur général, La Tablée des chefs;
- M^{me} Laure Waridel, doctorante en anthropologie et sociologie du développement;
- M. Michel Venne, directeur général, Institut du Nouveau Monde.

3.1 M. Ugo Dionne, président, Versalys et cofondateur, Bénévoles d'affaires

Les premières implications bénévoles de M. Dionne remontent à l'école secondaire. Le bénévolat en milieu scolaire était bien organisé, ce qui a facilité son engagement. En sortant de l'école, il s'est heurté à un environnement nettement moins structuré; il a dû trouver des organismes pour lesquels il avait envie de s'impliquer et qui avaient, en retour, besoin de ses compétences. Ces démarches lui demandaient beaucoup de temps et d'énergie. C'est ainsi que l'idée novatrice du jumelage entre des gens d'affaires et des organisations était née.

Plus jeune, M. Dionne rencontrait des gens d'affaires qui avaient envie de s'impliquer, mais qui ne savaient pas par où commencer leurs recherches, et des organismes qui avaient des besoins précis et qui ne parvenaient pas à recruter les bonnes personnes. La mise sur pied de Bénévoles d'affaires permettait donc d'offrir une complémentarité en matière d'expertise et de besoins. Il est intéressant de constater que les gens d'affaires sont souvent étonnés de voir à quel point ils peuvent être utiles dans les organismes communautaires. L'implication peut être à très court terme, en offrant un soutien technique pour la réalisation d'une tâche : l'engagement n'est pas forcément à long terme, ce qui plaît à plusieurs personnes.

Qui plus est, il y a de plus en plus de programmes de bénévolat implantés au sein d'entreprises, notamment chez Manuvie et Sunlife. Le but de ces initiatives est certes de favoriser l'altruisme, mais également de développer les compétences des employés. Bénévoles d'affaires est donc souvent interpellé pour établir le jumelage entre les employés et les différents organismes, selon les compétences, les domaines d'intérêt et les besoins de chacun.

En 7 ans, le programme a reçu plus de 4 000 candidatures de bénévoles et a effectué près de 2 000 jumelages, soit en moyenne 12 par semaine en 2013. Cela démontre un réel intérêt des gens d'affaires pour l'implication bénévole, ainsi qu'un intérêt des organismes à les recruter. Les défis auxquels Bénévoles d'affaires fait face en ce moment sont de se développer en dehors de la ville de Montréal, de savoir mieux analyser les besoins des organismes communautaires et, enfin, de mieux promouvoir les services que les gens d'affaires peuvent leur procurer.

Bénévoles d'affaires est maintenant bien implanté dans le milieu. Toutefois, son démarrage et son financement ont représenté un important défi pour ses fondateurs. C'est l'appui de Centraide du Grand Montréal qui a permis à Bénévoles d'affaires de se développer. Le panéliste souligne également la contribution de la Chambre de commerce de Montréal qui héberge gratuitement l'organisme depuis sept ans, ainsi que le soutien financier de Power Corporation et de la conférence régionale des élus (CRE).

Pour fonder une nouvelle organisation, M. Dionne affirme qu'il faut de bonnes idées et un promoteur qui travaille d'arrache-pied. Il faut aussi être en mesure de relever de nombreux défis : convaincre la société de la pertinence du

projet, assurer la récurrence du financement, éviter le dédoublement de services et rester motivé malgré les embûches. Pour éviter la démotivation des entrepreneurs sociaux, le panéliste souligne l'importance de soutenir les projets émergents.

M. Dionne soulève trois exemples historiques très éloquentes à ce sujet. D'abord, Jeanne-Mance a fondé l'Hôtel-Dieu de Montréal grâce à la contribution financière d'Angélique Faure, veuve de Claude de Bullion. L'hôpital Sainte-Justine, qui aura 107 ans en 2014, est le fruit de la rencontre entre Irma Levasseur, première femme médecin du Québec, et de Justine Lacoste-Beaubien, gestionnaire et philanthrope québécoise. La mise en commun de leurs expertises aura permis de mettre sur pied un hôpital pour enfants, ce qui n'était pas gagné d'avance à l'époque. Le troisième exemple est celui du docteur Julien qui était jadis décrit comme un « hurluberlu à vélo » et qui pourtant, quelques années plus tard, voit ses concepts enseignés dans les universités du Québec.

3.2 M. Jean-François Archambault, fondateur et directeur général, La Tablée des chefs

L'intervention de M. Archambault a commencé par la projection d'une vidéo présentant la Tablée des chefs. La mission de l'organisation est de nourrir les familles dans le besoin et d'éduquer les générations futures en développant leur autonomie alimentaire. L'organisation récupère notamment de la nourriture non consommée de restaurants, de traiteurs et de salle de spectacle et la redistribue aux gens dans le besoin.

M. Archambault poursuit en expliquant que sa motivation à fonder l'organisation provient de son indignation par rapport à la situation suivante : un nombre impressionnant de personnes ne mangent pas à leur faim tandis qu'une quantité importante de nourriture est gaspillée quotidiennement. Pour remédier à la situation, le panéliste a décidé de créer un système pour valoriser la nourriture non utilisée.

Il a donc mobilisé des chefs et les a sensibilisés à la problématique en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de soutenir davantage les banques alimentaires qui peinent souvent à répondre à la demande. Selon M. Archambault, les traiteurs et les chefs doivent s'engager socialement. La Tablée des chefs mise sur la concertation et la synergie : les différents acteurs concernés doivent établir,

ensemble, une stratégie commune. Les besoins réels doivent être identifiés et analysés. M. Archambault insiste également sur l'importance d'évaluer les répercussions sociales de son organisation et de communiquer les résultats au public et aux bailleurs de fonds.

Enfin, M. Archambault souligne que, pour être un entrepreneur social, il est nécessaire d'être réellement passionné par une cause. Il est également important de miser sur le maintien des personnes de qualité qui s'impliquent dans l'organisation.

3.3 M^{me} Laure Waridel, doctorante en anthropologie et sociologie du développement

Selon M^{me} Laure Waridel, il est important d'analyser et de comprendre les défis dans toute leur complexité pour espérer pouvoir agir et innover. Sur le plan environnemental, les défis auxquels nous faisons face sont notamment les changements climatiques, la perte de la biodiversité et la contamination chimique et génétique. Sur le plan social, l'augmentation des inégalités est un problème croissant partout dans le monde. À cet égard, le dernier rapport du directeur de la Santé publique de Montréal indique que l'espérance de vie varie de 11 ans entre le territoire du CLSC Hochelaga-Maisonneuve et celui du CLSC Saint-Laurent. Elle rappelle que le premier déterminant social de la santé est la situation économique, et ce dernier indicateur est intimement lié à l'accès à l'éducation.

Contrairement aux croyances populaires, la planète s'enrichit de plus en plus, le produit intérieur brut (PIB) augmente constamment. De plus, il n'y a jamais eu autant de connaissances produites qu'à l'heure actuelle : nous n'avons jamais aussi bien compris les enjeux sociaux auxquels nous faisons face. Des rapports scientifiques sont publiés quotidiennement sur l'état du monde, mais force est de constater que les inégalités sociales persistent. Il y a tout un paradoxe auquel il faut faire face : nous savons que l'humanité et l'environnement subissent les conséquences du système actuel, mais, en même temps, toute l'économie capitaliste repose sur ce système.

Remédier aux problèmes sociaux et environnementaux relève d'abord d'un changement de paradigme, ce qui représente un défi à long terme. Nous devons travailler sur les causes et non seulement sur les conséquences de ces

inégalités. Tous les acteurs de la société doivent s'engager collectivement pour parvenir à changer les paradigmes dominants. Toutefois, M^{me} Waridel reconnaît qu'il est difficile pour les OBNL de travailler à réduire les inégalités sociales, puisqu'il est délicat pour ces derniers de s'impliquer sur le plan politique — principalement en raison de l'enjeu de la récurrence du financement. En effet, pour conserver son numéro de charité, il est interdit de militer politiquement. Conséquemment, les organismes ont besoin d'organisations philanthropiques engagées qui ont une vision à long terme du changement social. Pour changer la situation, il faut d'abord faire un travail d'éducation et de sensibilisation. Ce dernier aura un effet à long terme et sera difficilement mesurable avec les outils de reddition de comptes actuels.

M^{me} Waridel rappelle la métaphore des oies blanches : elle affirme qu'un jour ou l'autre nous sommes tous appelés à prendre la tête et à créer un mouvement pour que d'autres nous suivent. Comme chez les oies, ce n'est pas toujours la même personne (ou le même organisme) qui est à la tête : il y a un roulement. Cette métaphore rappelle la nécessité de travailler ensemble pour un monde meilleur, en améliorant les maillages entre les organismes et les fondations.

Enfin, la panéliste termine en affirmant que l'économie est construite socialement, contrairement à ce que certains nous font croire. Donc, si l'économie n'est plus au service de la société, nous avons le devoir de la transformer. Nous avons la responsabilité de travailler à développer une diversité de solutions.

3.4 M. Michel Venne, directeur général, Institut du Nouveau Monde

M. Venne remarque une certaine diminution sur le plan de la participation citoyenne. En effet, les Canadiens feraient moins d'heures de bénévolat qu'auparavant et les syndicats peinent à mobiliser une relève militante. Cette baisse de participation s'opère parallèlement à une hausse de la demande de participation : tout le monde souhaite être consulté sur la prise de décisions. Il s'agit d'un paradoxe du succès de l'État providence. En effet, grâce au système universel de soins de santé et d'éducation, la société est plus scolarisée, plus informée, plus libre et plus autonome que jamais. En principe, les citoyens devraient être plus disponibles pour s'engager dans leur communauté, ce qui ne semble pas être le cas. M. Venne note quatre principaux obstacles à la participation citoyenne :

- le manque de temps : parfois réel, parfois fictif;
- les rapports de force : chercher à éviter les conflits qui mettent en cause les intérêts divergents;
- le sentiment d'impuissance : questionnement à savoir si la petite action posée changera réellement quelque chose, alors que les grandes décisions sont prises par des instances qui nous sont supérieures et sur lesquelles nous pensons ne pas avoir de prise;
- le sentiment d'incompétence : l'impression de ne pas posséder les qualités et les aptitudes requises pour participer aux changements.

Selon M. Venne, les jeunes n'adhèrent plus aux grands discours ni aux grands projets de société. Ils ont vu s'écrouler de grands systèmes de pensée et semblent avoir perdu espoir dans la capacité de l'État à résoudre les problèmes sociaux. Les jeunes souhaitent agir, changer le monde une action à la fois. Parmi ces jeunes, il y a les entrepreneurs sociaux. Il faut appuyer ces derniers, puisqu'ils ont l'énergie nécessaire pour convaincre et agir sur les enjeux actuels. Le panéliste précise qu'en établissant de nouveaux rapports de solidarité et de nouveaux rapports de pouvoir, ainsi qu'en misant sur la concertation, les problèmes sociaux et environnementaux seront un jour résolus.

Par ailleurs, il affirme que les politiques publiques sont souvent nées des idées issues de la société civile, comme les centres de la petite enfance au Québec. Si l'on souhaite que les grands systèmes de développement se modernisent, il faut démontrer qu'il existe différentes façons de faire les choses, et c'est là qu'intervient la société civile, et la philanthropie. Selon M. Venne, une des vocations actuelles de la philanthropie doit être de soutenir les innovations sociales. Les philanthropes doivent s'intéresser aux communautés, au système dans toute sa complexité et aux structures. Ils doivent également repérer les innovateurs sociaux dans la société, à la manière des chasseurs de têtes ou des dépisteurs dans le monde sportif. M. Venne souligne quatre rôles que les philanthropes peuvent jouer pour soutenir les innovateurs sociaux :

- l'accompagnement : l'aide financière ne suffit pas;
- l'inscription dans la durée : il est impossible d'innover chaque année. Une innovation doit être un changement qui engendre la transformation d'un système, et les systèmes se changent sur le long terme. Les fondations devraient choisir un nombre restreint de projets et les appuyer plus longtemps;

- l'évaluation : nous devons développer des outils permettant de mesurer les répercussions des projets;
- le relais : créer des réseaux d'innovateurs et les mettre en contact avec ceux qui ont le pouvoir de faire changer le système, notamment par les politiques publiques.

Bien sûr, les philanthropes ne peuvent pas jouer tous ces rôles à la fois, mais il est permis de réfléchir à ce qu'un philanthrope idéal pourrait être.

3.5 Période d'interaction

Animatrice : Quels sont les points communs entre vos différentes interventions ?

M. Venne souligne que tous les panélistes ont mis en place une organisation (ou une entreprise) visant à contribuer à la résolution d'un problème social. Aussi, tous ont voulu que cette solution soit innovante et qu'elle contribue à changer le système en place.

Quant à lui, M. Dionne mentionne que ce qui unit les panélistes, c'est la distinction qu'ils font entre « ceux qui pensent aux projets et aux solutions » et « ceux qui passent à l'action ou qui aident à passer à l'action ». Tous soulignent l'importance de rêver, de penser et de passer à l'action.

M^{me} Waridel croit que tous les participants éprouvent de l'empathie. Tous ont envie d'agir en vue d'un monde meilleur. La panéliste illustre son idée avec l'image du système immunitaire qui se loge dans toutes nos cellules, bien que ces dernières semblent être séparées les unes des autres. Lorsqu'on regarde le foisonnement des organismes et des initiatives citoyennes, on peut avoir l'impression qu'ils sont, comme les cellules, séparés. Pourtant, ils représentent le système immunitaire du monde, puisque tous contribuent, chacun à leur façon, à « guérir » la société.

Questions et commentaires des participants

Question 1 (commentaire) : J'aimerais discuter du rapport entre innovation, changement social et philanthropie. La philanthropie, dans un sens inclusif, c'est le don d'argent, le don de temps. Lorsqu'on travaille à promouvoir le

changement social, on donne du temps, dans l'intérêt général de la société. Il me semble que la philanthropie n'est pas extérieure à votre action d'innovation et d'engagement social. Je vous qualifierais donc tous de philanthropes.

M. Venne répond que la philanthropie est une forme de participation citoyenne. Un citoyen est d'abord quelqu'un qui se soucie de l'autre et qui contribue aux changements sociaux par ses ressources et son temps. Il participe donc à la vie de sa nation. Le philanthrope le fait aussi, soit en donnant son temps, son argent, ses connaissances, etc.

Selon M^{me} Waridel, il ne faut pas que la philanthropie remplace le rôle de l'État. Cela semble malheureusement être le cas dans bien des situations. De plus en plus de campagnes de souscription sont réalisées pour combler les ressources qui ne le sont pas par l'État. Les attentes sont donc très élevées à l'égard des organismes à but non lucratif, car on leur attribue le rôle de soutenir les causes que l'État ne prend pas en charge. Il faut nécessairement travailler avec une vision de prévention, et cela devrait être le rôle de l'État. Le système de pluralisme juridique réduit le champ de réglementation et d'intervention de l'État. De plus, le système de gouvernance internationale fondé sur des accords et des traités fait que les États ne disposent plus de la latitude dont ils jouissaient avant et ne peuvent plus légiférer aussi facilement que par le passé.

Selon M. Archambault, il est très difficile pour les ministres de réellement transformer les institutions. Il est complexe pour les ministres d'institutionnaliser des changements sociaux. Lorsque la Table des chefs a décidé de donner des cours de cuisine dans les écoles secondaires, nous avons rencontré plusieurs ministres et avons eu de très belles discussions avec eux. Or, ce n'était pas eux qui détenaient le réel pouvoir décisionnel. L'institutionnalisation des innovations sociales est un processus lourd et complexe.

Question 3 (commentaire) : Je souhaite préciser que les organisations de charité ont le droit de travailler sur le plan politique, mais elles ne peuvent pas être partisans. Il s'agit d'une importante distinction à faire, puisque de nombreuses organisations charitables s'empêchent de faire du travail politique par crainte de ne pas respecter la loi. Aussi, des organismes subventionnaires refusent parfois des subventions à ces organisations pour la même raison.

M^{me} Laure Waridel précise néanmoins que les organismes n'ont pas une réelle liberté de parole d'ordre politique. Même si les organismes ont le droit de s'impliquer politiquement, cela peut avoir d'énormes conséquences sur leur financement.

Question 4 : Devrait-on conserver la distinction entre le « philanthrope qui donne des ressources » et le « bénévole qui donne du temps » ? Aussi, quelle est la distinction entre le bénévolat et l'implication citoyenne, et que répondez-vous aux jeunes qui veulent changer le terme bénévolat pour le second ?

M. Dionne soutient que le mot bénévolat semble avoir vieilli, mais que ce n'est pas une raison de ne plus l'utiliser. L'enjeu n'est pas terminologique. Peu importe le mot employé, ce qui importe est la finalité : le don de temps. C'est la même chose en ce qui concerne la différence entre le philanthrope et le bénévole. Ce qui importe, c'est de donner l'occasion aux gens qui ont des idées sociales novatrices de les réaliser.

M. Archambault affirme qu'il importe d'avoir des gens d'affaires ou des philanthropes qui soutiennent les activités des organismes ou des entreprises sociales, qu'il ne faut pas les négliger. Néanmoins, un philanthrope qui donne à la fois temps et argent serait idéal.

M. Venne rappelle pour sa part que voter et payer de l'impôt, ce n'est pas suffisant. Nous sommes des ambassadeurs de la vision de l'engagement citoyen. Peu importe la nature de l'implication, ce qui compte est de donner.

M^{me} Waridel conclut en disant que l'engagement contribue au bonheur. Nous avons tous la possibilité de contribuer au bonheur des autres et, parallèlement, à notre propre bonheur.

Atelier 4: Le point de vue de la recherche

Le bénévolat aujourd'hui

M^{me} Andrée Fortin, professeure associée au département de sociologie, Université Laval

M. Éric Gagnon, chercheur au Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale et professeur associé au département de sociologie de l'Université Laval.

Introduction

- 1. Trajectoires**
- 2. Expériences d'engagement**
- 3. Rapport à soi et aux autres et formes d'engagement bénévole**
- 4. D'un engagement à l'autre**

Conclusion

Résumé

Ce qui caractérise aujourd'hui le bénévolat, c'est la dynamique entre l'institution et l'expérience personnelle. Mais, plutôt que de s'opposer, subjectivité et institution vont de pair, la seconde favorisant l'approfondissement et l'expression de la première. L'idée que le bénévolat procure une forme d'expérience particulière, qu'il est l'occasion d'un apprentissage, mais aussi d'une croissance personnelle ou de relations authentiques, est étroitement liée à son institutionnalisation. L'importance de l'expérience personnelle que procure le bénévolat est étroitement liée à l'identité personnelle: ce que la personne a été, entend demeurer ou aspire à devenir. Les récits que les bénévoles font de leur histoire personnelle et la place que le bénévolat occupe ou a occupée dans leur parcours s'articulent ainsi autour de deux grands axes: 1) celui de la rupture et de la continuité; et 2) celui de leur singularité et de ce qu'ils ont en commun avec les autres. C'est ainsi qu'il est possible de dégager quatre types de rapport à l'engagement bénévole ou quatre manières par lesquelles le bénévolat s'inscrit dans l'identité des personnes et, conséquemment, quatre façons de mobiliser des bénévoles.

Introduction

Ce qui caractérise le bénévolat aujourd'hui, c'est la dynamique qui existe entre l'institution et l'expérience personnelle. De cela découle l'impossibilité de penser le bénévolat indépendamment de l'identité des bénévoles, mais aussi en dehors de l'institution. En effet, un secteur bénévole s'est mis en place au fil des années; désormais, des organisations et des discours encadrent et légitiment les pratiques des bénévoles et façonnent leur expérience. L'institutionnalisation du bénévolat en a fait au cours des 50 dernières années un secteur autonome et distinct, doté de ses politiques et de ses discours, d'organisations spécifiques, caractérisées par des politiques de gestion et d'encadrement plus étroit des pratiques, une division des tâches et des règles formelles, la sélection et la formation des bénévoles. Diverses formes de reconnaissance et de prix encadrent l'activité bénévole; enquêtes et recherches à son propos se multiplient. Les organismes se rassemblent autour d'une même bannière — le bénévolat — et d'une même mission — soutenir le développement social et économique des communautés.

En même temps qu'il s'institutionnalise et se structure, le bénévolat devient une « expérience ». Le bénévolat apparaît comme une occasion pour les individus de vivre une expérience qui leur apporte quelque chose (de la reconnaissance, du plaisir, des amis), une occasion de se transformer et de transformer leur vie. Il devient un engagement personnel dans lequel l'individu s'investit librement, non plus au nom des valeurs anciennes d'abnégation et de charité, mais de raisons personnelles qui correspondent à ce que l'individu aspire à devenir. La dimension subjective devient ainsi centrale: on fait du bénévolat pour appuyer le développement de sa communauté, pour venir en aide aux personnes en difficulté, mais aussi pour soi, pour son développement et son épanouissement personnel. C'est à cette dimension subjective que nous voudrions ici nous attarder.

Que recherche une personne qui donne son nom pour une activité bénévole? Certaines parlent de leur désir de donner et de rendre ainsi ce qu'elles ont reçu. D'autres évoquent le besoin de sortir de chez soi et de s'intégrer à leur communauté. Quelle place le bénévolat occupe-t-il dans leur vie et quel sens prend-il? Il y a en pour qui l'engagement fait partie d'un cheminement et est un moyen de réalisation de soi, alors que d'autres y voient d'abord un loisir ou encore le moyen de faire bouger les choses dans leur milieu. Sans doute y a-t-il autant de raisons et de manière de s'engager qu'il y a de bénévoles.

Parmi les multiples façons dont les bénévoles parlent de leur bénévolat, il y a cependant un point commun. D'une manière ou d'une autre, ils le rattachent à leur parcours, à leur histoire personnelle. Le bénévolat est un élément de leur biographie et de leur identité qui se rattache à d'autres épisodes et d'autres aspects de leur vie. Comprendre l'engagement bénévole d'une personne, c'est le situer dans sa trajectoire. Derrière la diversité des motivations et des formes d'engagement, il y a aussi des constantes. Les bénévoles ont des parcours qui se ressemblent souvent, ils partagent des préoccupations, ils ont des aspirations communes. Comprendre l'engagement bénévole, c'est aussi comprendre ce que ces histoires individuelles et singulières ont en commun.

C'est ce que nous avons voulu faire dans l'étude que nous avons menée sur le bénévolat et dont nous présentons ici quelques résultats. Nous nous sommes interrogés sur la place que leur engagement occupe dans la vie des bénévoles, sur la manière dont il s'inscrit et transforme leur parcours, sur la place qu'il prend dans leur identité. Comment cet engagement renforce-t-il ou transforme-t-il l'image que les bénévoles ont d'eux-mêmes, de leurs liens et de leurs appartenances sociales ?

Dans un premier temps, nous montrerons que les récits que les bénévoles font de leur engagement tournent autour de deux grands thèmes : d'abord la continuité ou la rupture que le bénévolat introduit dans leur vie et, ensuite, l'insistance sur ce qui distingue le bénévole des autres ou sur ce qui le rend semblable aux autres.

À partir de ces deux thèmes, nous dégagerons, dans un second temps, quatre grandes formes d'expériences d'engagement bénévole (voir les tableaux 1 et 2). Selon la place qu'il occupe dans la vie et l'identité des personnes, le bénévolat peut contribuer : 1) à l'affirmation de leur singularité ; 2) à la recherche d'un groupe d'appartenance ; 3) à la réalisation d'un projet social ou politique ; ou encore 4) au renforcement de la relation avec une personne proche.

Nous verrons, dans un troisième temps, qu'à ces quatre expériences d'engagement correspondent quatre formes du rapport à soi et aux autres, ou postures éthiques, particulières : l'intégrité, l'identification, la solidarité et la sollicitude.

Ces quatre formes d'expériences et de rapports à soi et aux autres ne sont toutefois pas exclusives, comme nous l'expliquerons dans un quatrième temps. Un même bénévole peut en vivre deux, trois ou même quatre successivement et parfois simultanément. Elles correspondent à quatre dimensions complémentaires de l'identité.

1. Trajectoires

Récits de bénévoles

Désireux de connaître leur parcours, nous avons interrogé des bénévoles sur leur histoire personnelle, sur ce qui les a conduits à leur engagement passé et présent, sur les événements qui ont ponctué cet engagement et sur ce qui les a incités à poursuivre ou à arrêter. Nous les avons également interrogés sur leurs autres activités professionnelles ou privées.

Comprendre la place qu'occupe cette activité dans leur vie exigeait qu'ils nous expliquent ce qu'ils font comme bénévoles : leurs tâches, ainsi que les relations qui s'y nouent, le type de rapport qu'ils entretiennent avec les autres bénévoles et avec les individus ou les groupes auxquels leur action profite.

Enfin, une trajectoire et une identité, aussi singulières soient-elles, renvoient toujours à la représentation de l'autre et des autres dont on se reconnaît à la fois semblable et différent. Dans le récit de leur parcours, les bénévoles étaient amenés à parler de leurs proches, ceux dont l'avis est déterminant, et des communautés, réelles ou imaginées, concrètes ou plus abstraites, auxquelles ils s'identifient ou dont ils veulent se démarquer.

Nous avons interrogé sur ces thèmes 45 bénévoles, des hommes, mais surtout des femmes, engagés de manière soutenue et depuis au moins deux ans dans trois grands secteurs : l'éducation, l'Église et la culture ; plusieurs œuvraient simultanément dans le domaine de la santé, que nous avons par ailleurs déjà étudié. Très différents, ces secteurs ont permis de rencontrer des bénévoles d'âge et de milieu différents, aux parcours très variés : personnes engagées dans les comités d'école, la bibliothèque scolaire ou l'aide aux devoirs, la pastorale, la collecte de fonds pour un musée ou l'organisation d'un festival culturel (musique, art visuel, théâtre ou histoire). Comme nous nous intéressons aux

communautés d'appartenance, nous espérions que ces trois secteurs révéleraient des communautés différentes. Nous avons également interrogé des bénévoles dans trois régions du Québec.

Ce sont 45 récits d'engagement bénévole que nous avons ainsi reconstitués.

Continuité ou rupture

Le récit que les bénévoles font de leur histoire personnelle et de la place que le bénévolat occupe, ou a occupée, dans leur parcours tourne d'abord autour du thème de la rupture et de la continuité.

L'importance de la rupture dans plusieurs récits est très grande. Cette rupture constitue un tournant dans la vie des personnes, auquel le bénévolat contribue ou dont il est l'expression. Le début d'un engagement bénévole correspond à un changement important : changement du mode de vie, éloignement volontaire de son milieu d'origine. Dans certains cas, le bénévolat permet la rupture et le passage à cette autre forme de vie, il est le moyen du changement et marque le moment où il s'effectue : on cherche à rompre avec la vie antérieure (un milieu dont on rejette la mentalité, la solitude et le manque de confiance en soi). L'engagement bénévole est alors l'expression des valeurs auxquelles la vie nouvelle doit correspondre (éducation par l'implication à l'école, la spiritualité par un engagement à l'Église). Dans d'autres situations, le bénévolat ponctue la rupture. Sans en être vraiment la cause, il vient le confirmer ; il est un des signes de ce changement.

À l'inverse, l'engagement peut être vécu sous le signe de la continuité. Il est alors le moyen de préserver quelque chose, de maintenir une dimension de la vie jugée importante, l'expression de l'attachement à certaines valeurs, un héritage familial à préserver. Par delà le changement, il représente une constante dans la vie de la personne, un élément de continuité. Que l'on ait été bénévole une grande partie de sa vie ou que le bénévolat soit nouveau (en remplacement du travail, par exemple), il est le moyen d'assurer la continuité d'un intérêt. Avec d'autres activités, il permet de stabiliser l'identité et représente une certaine permanence.

Semblable ou différent

La seconde dimension qui structure fortement les récits touche à ce qui fait qu'un bénévole se reconnaît à la fois comme semblable et différent des autres. Le bénévole insiste souvent sur sa situation particulière, sur ce qui fait la singularité de son cheminement et de sa situation, ou encore sa place particulière dans l'organisation bénévole et le rôle qu'il y joue.

Dans d'autres récits, à l'inverse, le bénévole semble se fondre dans le groupe auquel il cherche à s'intégrer afin de se joindre à des gens semblables à lui. Il insiste sur ce qu'il a de commun avec les autres : des domaines d'intérêt, des valeurs ou des objectifs. L'accent est placé sur le groupe ou sur la communauté d'appartenance qui peut être très concrète (la paroisse, le quartier, le groupe de bénévoles qui se réunit fréquemment pour préparer une activité comme un festival ou une liturgie). Cette communauté peut aussi être très abstraite et renvoyer à une sorte d'idéal comme la communauté des croyants ou la solidarité avec les démunis. D'autres appartenances ou communautés peuvent aussi servir de repoussoir, en indiquant ce qu'il faut changer ou ce à quoi il faut échapper.

2. Expériences d'engagement

Ces deux thèmes (continuité/rupture et semblable/différent) sont centraux dans le récit que les bénévoles font de leur engagement. Ils permettent de distinguer quatre formes d'expérience d'engagement bénévole : 1) les bénévoles dont le récit met l'accent sur la rupture et sur leur différence vivent une expérience d'affirmation de leur singularité; 2) ceux qui ont connu une rupture importante, mais qui insistent sur ce qui les rend semblables aux autres sont à la recherche d'un groupe; 3) ceux qui insistent plutôt sur la continuité de leurs parcours, mais mettent au premier plan les différences, insistent plutôt sur la réalisation d'un projet social et politique; et enfin 4) pour ceux qui mettent l'accent sur la continuité, tous s'identifient aux autres, l'engagement est centré sur la relation particulière avec une autre personne.

Tableau 1 : Quatre formes d'expérience d'engagement bénévole

	Rupture	Continuité
Différence	Singularité	Humanité
Similarité	Communauté	Proximité

L'affirmation de la singularité

Dans le premier groupe, le bénévole affirme sa singularité. Souvent, il cherche à rompre avec un milieu et une situation passée dont il cherche à se démarquer. Le bénévolat est le moyen ou le signe de ce changement. Il lui permet de vivre de manière plus conforme à ses aspirations et ses valeurs. Prenons comme exemple un ancien « *disc-jockey* » qui parle de son engagement comme d'une conversion, d'un cheminement personnel et spirituel qui lui a permis, d'une part, de trouver davantage confiance en lui-même et d'atteindre une certaine sérénité et, d'autre part, de mieux connaître les autres et de les aider. Dans ce type d'expérience, la rupture apparaît comme voulue ou désirée (et non simplement subie), ce qui renforce le caractère singulier du parcours. Le récit d'une femme qui s'implique à l'école l'illustre bien : l'éducation est le moyen qu'elle a trouvé dans sa jeunesse pour fuir ses problèmes et sortir de son milieu familial. Ce milieu, précise-t-elle, est d'ailleurs hostile au bénévolat, ce qui fait de celui-ci un marqueur important de la rupture et un critère de distinction (elle est différente d'« eux »). En même temps, le bénévolat assure une certaine continuité ou permanence, un moyen dit-elle de survivre, c'est-à-dire de mener une vie où elle ne se sent pas étouffée. Son engagement et le récit de sa trajectoire sont ainsi placés sous le signe du changement et de la singularité ou du non-conformisme à l'égard de son milieu d'origine.

La recherche d'un groupe

Le second type de récit est centré sur la recherche d'une communauté : on s'engage à trouver des pairs, un groupe de semblables et la sociabilité que ce groupe procure. Ici encore, l'engagement débute souvent à la suite d'une rupture, mais cette fois-ci la rupture est subie, comme le décès du conjoint ou encore le déménagement dans une nouvelle ville, qui provoque la perte de son réseau de sociabilité. Même si l'affirmation de sa singularité trouve le moyen de s'exprimer, le but de l'engagement est d'abord la recherche d'un groupe d'appartenance. C'est le cas d'une retraitée pour qui l'engagement bénévole facilite l'intégration dans un nouveau milieu. Un autre bon exemple est le récit d'un veuf pour qui le bénévolat a été une façon de se recréer un milieu social. Il a commencé à faire du bénévolat pour la première fois de sa vie à la suite du décès de sa femme (qui le laisse seul avec deux jeunes enfants) et de son retour dans son milieu d'origine. Le bénévolat est une façon de réagir à cette rupture radicale, à ces changements importants survenus dans sa vie. Auparavant, le bénévolat n'avait jamais été envisagé par la personne ni pratiqué par les autres

membres de sa famille, qui ne comprennent d'ailleurs toujours pas son implication. Il est survenu à la suite de cette rupture et répond à un désir d'appartenance, autour duquel tourne le récit de son parcours.

La réalisation d'un projet social ou politique

Dans la troisième forme d'expérience, ce qui ressort, c'est la finalité de l'organisation bénévole, sa contribution à une cause, à la vie communautaire, à la solidarité, à la défense de certains idéaux. Si le groupe existe, il n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service d'une solidarité plus large avec les démunis, les pauvres, les personnes en difficulté. Le bénévole demeure toutefois différent de ces personnes dont il se solidarise : il n'est pas dans leur situation, mais la comprend et s'en rapproche, sans toutefois en être. Il n'y a pas ici de rupture, mais plutôt une continuité dans la trajectoire : le bénévolat est mis au service d'un idéal et de valeurs dont il contribue au maintien. Le bénévole a d'ailleurs souvent de nombreux engagements et depuis longtemps. C'est le cas d'une bénévole « de carrière » qui, depuis près de 30 ans, a multiplié les engagements, allant de la participation à une association féminine (association féminine d'éducation et d'action sociale [AFEAS]), jusqu'au bénévolat dans un hôpital, en passant par le comité d'accueil des nouveaux arrivants dans la paroisse et le comptoir vestimentaire. Même si son engagement a favorisé son intégration à la communauté immédiate (la ville et la paroisse) et s'il l'a aidée à passer par des étapes difficiles (le décès de son mari), il manifeste d'abord une ouverture aux gens de l'extérieur qui sont différents d'elle : les nouveaux venus, les réfugiés de l'Asie du Sud-Est et les démunis. Ses nombreux et très diversifiés engagements sont placés sous le signe de la continuité (personnelle) et de son ouverture aux autres.

La relation à un proche

Dans la quatrième et dernière forme d'expérience, ce qui prime, c'est la relation particulière avec une personne. On s'engage à l'école d'abord pour aider ses propres enfants ou dans l'Église en compagnie de son conjoint avec qui on forme un couple très étroit. Le bénévolat s'inscrit souvent dans le prolongement de ses rôles sociaux et familiaux, il est une manière de mieux les accomplir. Ainsi, il ne correspond pas à une rupture, il est plutôt en continuité avec le projet de vie que l'on s'efforce de réaliser. Le bénévole place ses liens particuliers avec une personne au centre de son récit, plus que sa singularité. Les personnes qui s'impliquent à l'école pour faciliter l'intégration de leur

enfant handicapé en sont un bon exemple, ou encore celles qui s'impliquent dans l'aide aux devoirs auprès des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Pour un des hommes interrogés, le comité de parents (l'organisation de participation de parents [OPP] dans le langage administratif) n'est pas la première expérience de bénévolat, mais toutes les implications qui ont précédé celle-ci, ou qui la suivront, sont liées à son fils handicapé (garderie, comité d'aide aux enfants handicapés). Même s'il affirme avoir fait un peu de bénévolat dans le club social d'un ministère où il a déjà travaillé, son bénévolat débute réellement pour lui avec le diagnostic de son fils. Si le handicap de son fils marque une certaine rupture ou discontinuité, le bénévolat, loin de l'accroître, vient plutôt préserver une continuité dans le parcours ou le projet. Étroitement attaché à son rôle de père, son engagement en vise le maintien ou l'accomplissement. Sa singularité est subordonnée au lien à l'enfant, une relation privilégiée d'identification.

3. Rapport à soi et aux autres et formes d'engagement bénévole

À chacune des formes d'expérience de bénévolat correspond un rapport à soi et aux autres qui oriente le bénévole dans ses choix et ses projets et qui est étroitement lié à son identité, c'est-à-dire à ce qu'il est et à ce qu'il aspire à devenir (voir le tableau 2).

L'intégrité

La première expérience d'engagement, centrée sur l'affirmation de sa singularité, comporte une injonction à l'intégrité ou à l'authenticité. L'individu s'interroge sur sa singularité et son indépendance. Il veut se démarquer des attentes que peuvent avoir les autres à son endroit ou d'une vie passée dont il ne reconnaît pas la valeur. Il valorise le changement, voire la rupture dans la recherche d'une vie plus conforme à ses aspirations et à ses idéaux personnels. Il opte pour une vie plus authentique ou un accomplissement de soi : la recherche d'une manière personnelle et originale d'être au monde. Il affirme ainsi à la fois sa singularité et son autonomie.

L'identification

Dans la seconde forme d'expérience, mettant l'accent sur la recherche d'un groupe ou d'une communauté, le rapport à soi et aux autres se caractérise par l'identification ou l'appartenance. La communauté exprime bien le décentrement

du moi, la reconnaissance du partage de valeurs et d'aspirations communes. Sur le plan éthique, par le groupe auquel il s'identifie, l'individu se voit confirmé dans ses choix et sa manière d'être. Ici, le mouvement est contraire au précédent : au lieu de marquer une rupture, l'individualité est subordonnée au partage avec d'autres personnes d'une même identité. Par ailleurs, le groupe n'implique pas nécessairement la création de liens d'amitié étroits entre les bénévoles. C'est plutôt le partage de goûts, de valeurs, l'appartenance à une même communauté (ville, paroisse) qui donne son sens à l'engagement.

La solidarité

La troisième forme d'expérience, centrée sur un projet social ou politique, favorise l'expression d'un idéal plus large, plus abstrait et plus lointain, même s'il se traduit par des actions très concrètes et des relations très empathiques. Le rapport à soi et aux autres en est un de responsabilité ou de solidarité, celui de la généralisation ou de l'universalité des idéaux. Le bénévole veut pour les autres, et pas juste pour lui, la dignité, la sécurité, le respect des droits, une bonne vie. Il y a non seulement élargissement de la communauté, mais celle-ci dépasse le partage d'une condition de vie semblable et vise un projet commun. Elle débouche sur la question de la justice, de la distribution des biens, des droits et des obligations. S'il y a une communauté, elle est beaucoup plus large et surtout plus abstraite que dans le cas précédent : on se sent solidaire de la communauté humaine, de la communauté des croyants ou de ceux qui souffrent. Si cette communauté a parfois un visage (une personne réfugiée que l'on accueille, un pauvre reçu au comptoir vestimentaire, les démunis croisés dans la rue), elle ne forme pas un groupe précis et fermé. Ce sont des semblables, mais en même temps ils sont différents, puisque le bénévole ne vit pas nécessairement leurs difficultés.

La sollicitude

La quatrième et dernière forme d'expérience ramène au plus proche. Le rapport à soi et aux autres se caractérise par la présence ou la sollicitude à l'endroit des personnes vulnérables que le bénévole a devant lui, un enfant ou un proche. Le bénévole se sent responsable d'assurer le bien-être de l'autre, ce qui favorise en même temps son propre accomplissement. Ce sont les proches qui motivent le bénévolat, ses enfants ou son conjoint, par exemple. L'engagement bénévole se justifie par cette relation particulière avec ces personnes de qui on attend la reconnaissance et la confirmation de la valeur de cet engagement. La singularité ou le groupe s'effacent derrière cette relation privilégiée.

Tableau 2 : Expériences éthiques

Rupture	Continuité	
Différence	Intégrité	Solidarité
Similarité	Indentification	Sollicitude

Ainsi, on trouve au moins quatre différents rapports à soi et aux autres dans les diverses formes d'engagement bénévole. Ils sont reconnaissables dans les principales thématiques et formules auxquelles les bénévoles ont recours pour parler de leur engagement : lorsqu'ils disent qu'ils le font d'abord « pour eux-mêmes » et que ça leur est nécessaire pour s'accomplir (intégrité); lorsqu'ils parlent de l'association où ils exercent leur bénévolat comme d'une famille ou d'un groupe d'amis, où ils trouvent « complicité et aide » (identification); lorsqu'ils insistent sur la finalité ultime ou lointaine de leur action, ce vers quoi ils tendent, sur la « gratuité » de leur action et le dépassement de leurs intérêts particuliers (solidarité); ou encore lorsqu'ils insistent sur « le respect et l'écoute de l'autre », notamment dans le bénévolat d'accompagnement des personnes seules, malades ou éprouvant des difficultés (sollicitude).

4. D'un engagement à l'autre

Les étapes d'un parcours

Ces quatre rapports à soi et aux autres, tout comme les quatre formes d'expérience d'engagement (singularité, désir de communauté, projet politique ou relation à un proche), sont bien sûr des simplifications et aucune trajectoire réelle ne correspond exactement à une seule. L'engagement d'un bénévole correspond souvent à deux et même trois types d'expérience en même temps ou successivement.

Cela dit, généralement, une de ces expériences prend plus d'importance alors que, plus tard, une autre expérience prendra le devant : cela varie selon les étapes et les circonstances de la vie. C'est le cas par exemple d'une femme qui a commencé à s'impliquer à l'école lorsque ses enfants étaient en âge de la fréquenter. Son bénévolat s'inscrivait dans la continuité de son rôle de mère (la relation à un proche/sollicitude). Par la suite, elle a commencé à s'impliquer dans les affaires locales et municipales (le Cercle de fermières, la chorale) pour les besoins de la vie communautaire (recherche d'un groupe/identification).

Déménagée dans une nouvelle ville à la retraite de son mari, elle s'implique désormais dans la pastorale sociale et dans l'aide aux démunis (Société Saint-Vincent-de-Paul), dans des organismes qui visent une solidarité plus large autour des questions de pauvreté et de qualité de l'environnement (projet social et politique/solidarité). Comme elle le dit elle-même, dans son village, c'était « pour la communauté » et pour des résultats plus « immédiats et tangibles »; l'engagement actuel est plutôt tourné « vers la paix et la justice dans le monde [...] la société en général ».

Cette transformation de l'engagement à différentes étapes de la vie est également reconnaissable dans le parcours de cette autre femme que nous donnions en exemple en décrivant la troisième forme d'expérience d'engagement. Pour elle, l'engagement a d'abord été un moyen d'intégration dans la ville où elle venait de déménager (la recherche d'un groupe) et, à la mort de son mari, il devient le moyen de reprendre pied (affirmation d'une singularité). Le bénévolat devait plus tard la conduire à la solidarité avec les gens pauvres et seuls (projet social et politique).

Dans d'autres cas encore, l'engagement se situe à la jointure ou au passage d'une dimension vers une autre, comme chez une enseignante qui, depuis de nombreuses années, s'est toujours impliquée dans la vie de l'école. Elle a été présidente du conseil d'administration d'un hôpital pendant 10 ans et, aujourd'hui, s'implique dans le comité d'urbanisme, en plus d'être bénévole dans un musée, tout en prenant soin de sa mère malade. Elle se dit incapable de ne pas faire de bénévolat, lequel assure une continuité dans sa vie. Ce n'est pas sa singularité qu'elle cherche à exprimer par son engagement. Celui-ci dépasse la seule recherche de pairs ou de semblables, même s'il lui a permis de se faire des amis. Il vise à soutenir le dynamisme d'institutions au service de la région tout entière. Son récit appartient à la fois à la seconde forme d'expérience (recherche d'un groupe) et à la troisième (projet social et politique). Nous avons rencontré plusieurs bénévoles dont le récit laissait ainsi percevoir plusieurs dimensions.

Dimensions de l'identité

Les quatre formes d'expérience que nous avons distinguées ne sont donc pas indépendantes les unes des autres. En fait, chacune des formes d'expérience renvoie à une dimension particulière de l'identité. Chez tous les individus, il

Il y a une plus ou moins grande affirmation de sa singularité, chacun a toujours un ou des groupes d'appartenance, tout en se référant à un horizon moral plus vaste et universel. Tous ont des proches, des amis, des parents ou connaissent des usagers dont ils se sentent responsables et qui donnent un visage très concret à l'engagement. Ce qui caractérise chaque forme d'expérience d'engagement bénévole, c'est l'accentuation ou l'importance accordée à l'une ou l'autre de ces expériences qui contribuent à l'identité de la personne.

Ces quatre expériences d'engagement et de rapport à soi et aux autres peuvent être vécues dans des ordres différents, débiter par la sollicitude dans l'interaction avec un autrui privilégié et se terminer par l'affirmation de sa singularité. À une période de sa vie, un bénévole sera davantage dans l'affirmation de sa singularité et de son autonomie, alors qu'à une autre, il sera en quête d'un groupe. Pour un autre, le bénévolat sera le moment privilégié de la sollicitude, trouvant dans d'autres sphères de sa vie (comme le travail) ses groupes d'appartenance. Pour une autre encore, les quatre expériences seront vécues dans le bénévolat, par des engagements différents ou encore à quatre périodes différentes de la vie. Les quatre dimensions de l'identité et les quatre rapports à soi et aux autres sont complémentaires et même indissociables, aucun ne pouvant sans doute se former ou se développer sans les autres.

Dans le recrutement des bénévoles, il faut tenir compte des diverses formes d'engagement et de rapport à soi et aux autres qui caractérisent les bénévoles : l'intégrité : « je le fais d'abord pour moi-même » ; l'identification : « faire partie d'un groupe, c'est important » ; la solidarité : « participer à la construction du monde » ; et la sollicitude : « écouter, être auprès des miens ». Par ailleurs, au fil des années et des circonstances de la vie, un bénévole peut mettre l'accent sur l'une ou l'autre de ces formes d'engagement et développer de nouveaux domaines d'intérêt, de nouvelles motivations.

Conclusion

Examinée sous l'angle de l'identité et du rapport à soi et aux autres, on n'observe pas de différences dans l'expérience bénévole entre les hommes et les femmes ni entre les résidents de diverses régions. Il s'agit essentiellement d'une expérience dans et par l'organisation, par opposition à l'informel et au spontané. C'est un engagement personnel qu'on fait pour soi et pour autrui.

Pour certaines personnes, le bénévolat est le moyen de rompre ou d'échapper à un rôle, un milieu, une identité et de s'en forger une autre. Loin d'être la survivance d'une activité traditionnelle (corvées et solidarités d'autrefois), il participe de la formation de soi et à la recomposition à laquelle l'identité individuelle est aujourd'hui sans arrêt soumise. Sur les différents plans où la question de l'identité se pose aujourd'hui avec force — la subjectivité individuelle, les appartenances communautaires, les mouvements sociaux et politiques —, le bénévolat peut jouer un rôle. Il semble même parfois permettre des liaisons entre ces divers plans, car il noue les dimensions singulières, communautaires et politiques de l'identité.

On voit un peu mieux comment le bénévolat s'inscrit de diverses façons dans la vie des individus et dans leur identité. Son sens varie en fonction de l'histoire de chaque personne, de ses autres activités et occupations, de ses rôles et de ses responsabilités. Et chez une même personne, ce n'est pas toujours la même place qu'il occupera, l'engagement jouant un rôle différent à différentes étapes de la vie. Parfois, il contribue à assurer une certaine continuité dans le parcours. À d'autres moments, il permet d'entreprendre un changement ou de négocier un tournant. La décision de s'engager ou de se désengager, ou encore de changer son engagement, est fonction de ce parcours et de la place que le bénévolat occupe dans la vie et l'identité.

Cette identité, c'est d'abord ce qui distingue la personne des autres individus, mais aussi ce qu'elle a en commun avec les autres. C'est une histoire singulière que le rôle et la place que cette personne occupe dans un groupe, une communauté dans laquelle elle se reconnaît. C'est pourquoi l'engagement bénévole est toujours à la fois tourné vers soi et tourné vers les autres. C'est dans ses relations et ses échanges que l'individu se découvre semblable et différent et prend conscience de qui il est. L'identité, c'est aussi ce que la personne a été et ce qu'elle aspire à devenir, les choix qu'elle a faits et les responsabilités qu'elle choisit d'assumer. C'est pourquoi l'identité a toujours une dimension éthique et qu'elle trouve dans l'engagement bénévole un lieu privilégié pour s'exprimer. C'est dans les relations aux autres encore une fois que ces aspirations et ces responsabilités prennent forme. C'est des autres que l'individu obtient la reconnaissance ou la confirmation de ses choix.

Le bénévolat est à la fois un geste moral et une affirmation identitaire ainsi que l'expression d'une responsabilité au sein de communautés d'appartenance.

On pourrait croire que cette importance accordée à la dimension subjective de l'engagement se heurte à l'encadrement, à la formalisation et à l'institutionnalisation des pratiques évoquée plus haut. Il n'en est rien. Loin de s'opposer, expérience et institution vont de pair, la seconde favorisant l'approfondissement et l'expression de la première : l'expérience se construit dans et par l'organisation et l'institution. La sélection des bénévoles, la gestion et l'encadrement de leurs activités, tout comme les enquêtes, contribuent à mettre en évidence les motivations, les qualités et les valeurs des bénévoles. Les discours, la gestion et les diverses formes de reconnaissance fournissent des mots et des procédures qui favorisent l'expression de l'expérience et des émotions, les renforcent, les valorisent. Pour leur part, les divers discours sur le bénévolat, tenus par les organisations et le gouvernement, participent à la formalisation des procédures dans laquelle s'inscrit la relation aidant/aidé. Par exemple, l'expérience d'accompagnement — forme de bénévolat où la part de la subjectivité est la plus grande — se construit au sein d'une organisation, d'un cadre, de relations et d'échanges normés; l'organisation fournit un discours et des mots, des objectifs et des moyens, des règles et des limites qui en favorisent le développement et l'expression. L'idée que le bénévolat procure une forme d'expérience particulière, qu'il est l'occasion d'un apprentissage, mais aussi d'une croissance personnelle ou de relations authentiques, est ainsi étroitement liée à son institutionnalisation.

RÉFÉRENCE

GAGNON, É., A. FORTIN, A.-E. FERLAND-RAYMOND et A. MERCIER (2013). *L'invention du bénévolat : genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

De la charité au philanthrocapitalisme ?

Cinq clés de lecture sociopolitique de la philanthropie financière contemporaine.

M. Sylvain Lefèvre, Ph. D., professeur à l'Université du Québec à Montréal

Introduction

1. **Le recours à la science comme point d'appui externe**
2. **L'articulation entre le don et l'action collective**
3. **Richesse, inégalités et philanthropie financière : quelle corrélation ?**
4. **Don et impôt**
5. **Le rôle de l'État par rapport à la philanthropie financière**

Conclusion

Résumé

Notre contribution défend la pertinence d'une approche sociopolitique de la philanthropie. Celle-ci réencastre la philanthropie dans les rapports sociaux et politiques dans laquelle elle est prise et la manière dont elle transforme en retour ces rapports sociaux et politiques. Cette perspective nous permet d'instruire un vieux débat en identifiant des éléments très forts de continuité entre ce qu'on observe aujourd'hui et au début du XX^e siècle à propos de la place de la philanthropie financière dans nos sociétés. Ce débat est celui de la capacité de la philanthropie financière à relever le défi, beaucoup plus exigeant qu'il n'y paraît, de la légitimité et de la vitalité démocratique. Mais cette analyse éclaire également la transformation historique des termes de ce débat que je

synthétise en cinq clés de lecture : 1) le recours à la science comme point d'appui externe; 2) l'articulation entre le don et l'action collective; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière; 4) le rapport entre le don et l'impôt; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie.

Introduction

La philanthropie est un phénomène pluriel qui renvoie à des formes de dons différents : dons de temps, dons de sang ou d'organes, dons d'argent. La présente communication traite exclusivement du don d'argent et, plus précisément, de philanthropie financière organisée telle que nous la connaissons depuis un peu plus d'un siècle, avec des institutions vouées à cela, comme les fondations, et des aménagements collectifs, sur les plans juridique et fiscal, qui se sont développés dans la plupart des pays occidentaux.

Pour traiter de ce phénomène, j'adopte une approche qui se distingue de deux manières courantes de traiter de la philanthropie. La première relève de la tradition anthropologique, à la suite des travaux classiques de Marcel Mauss (1923), et met l'accent sur la circulation des dons comme une forme constitutive de la vie en société, comme une matrice centrale du lien social. Ainsi perçu, le don est surtout abordé sur le mode de la continuité, dressant même des ponts entre nos sociétés modernes et des sociétés beaucoup plus éloignées dans le temps et l'espace. La seconde manière d'aborder la philanthropie relève davantage des sciences de la gestion ou des professionnels du secteur de la collecte de fonds, insistant sur les techniques, sur les transformations des modes de sollicitation et des types de soutien. C'est alors sur le mode du renouvellement, voire de la rupture qu'est abordée la philanthropie contemporaine, à l'égard du passé.

À ce titre, le point de départ de notre réflexion est l'hégémonie actuelle du discours sur le passage de la charité au « philanthrocapitalisme » (Bishop, Green, 2008). On ne compte plus les occurrences, dans la littérature sur la philanthropie, mais aussi dans la presse américaine, de ce nouveau lieu commun : nous serions entrés dans un nouvel âge de la philanthropie où les savoir-faire et les ressources de l'entreprise privée seraient mis au service de la bienfaisance. En témoigne la génération des entrepreneurs ayant fait fortune dans les années 1980 dans le secteur de la finance ou des technologies de

l'information et des communications, et qui ont ensuite créé de puissantes fondations non pas pour passer à la postérité au crépuscule de leur vie, mais pour changer le monde, de leur vivant (Abelès, 2002). Tranchant avec le vocable traditionnel de la charité, lié au désintéressement et au don, on évoque sur le site de ces fondations ou dans la littérature spécialisée le recours à des approches rationnelles et scientifiques, rompant avec l'émotion et l'empathie, mais aussi le développement de modèles calculant le « retour sur investissement social » et l'optimisation du « capital-risque philanthropique » (Porter, Kramer, 1999). Créée en 2000 par le président-directeur général de Microsoft, la Fondation Bill et Melinda Gates est la figure de proue de cette alliance entre initiatives entrepreneuriales et philanthropie.

À rebours de ces interprétations (continuité-anthropologie/rupture-gestion), je voudrais défendre ici la pertinence d'une analyse alternative par une approche sociopolitique de la philanthropie. J'entends par là une analyse qui réencastre la philanthropie dans les rapports sociaux et politiques dans laquelle elle est prise et la manière dont elle transforme en retour ces rapports sociaux et politiques. Cette analyse me permet de contester radicalement l'hypothèse de la rupture en examinant des éléments très forts de continuité entre ce qu'on observe aujourd'hui et au début du XX^e siècle. Il s'agit donc d'un vieux débat. Mais, en même temps, cette analyse éclaire la transformation des termes de ce débat que je synthétise en cinq clés de lecture : 1) le recours à la science comme point d'appui externe ; 2) l'articulation entre le don et l'action collective ; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière ; 4) le rapport entre le don et l'impôt ; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie.

1. Le recours à la science comme point d'appui externe

L'ambition de traiter les causes et non les conséquences des problèmes n'est pas nouvelle, pas plus que l'objectif d'adopter une démarche rationnelle plutôt que basée sur l'émotion. Dans son ouvrage de 1889, *L'Évangile de la richesse*, Andrew Carnegie affirmait déjà sa volonté de « distribuer sa fortune avec sagesse », mais selon les mêmes principes que ceux qui lui avaient permis de devenir le magnat de la sidérurgie. Plus précisément, il s'agissait donc d'aborder la philanthropie en homme d'affaires, mais aussi de promouvoir la science et l'expertise pour « le bien de

l'humanité». Dans les premières décennies du XX^e siècle, ce sont les Rockefeller, Carnegie, Sage et Rosenwald qui financent la création des « temples du savoir » que sont aux États-Unis les universités, les musées, les bibliothèques et les hôpitaux. Ces fondations financent même la structuration de disciplines universitaires comme la médecine ou le travail social (O'Connor, 2001).

Au Québec, la Fondation McConnell, créée en 1937, et son fondateur (J. W. McConnell), financent l'Université McGill (dont il sera le gouverneur durant une trentaine d'années), l'Institut neurologique de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria ou encore l'Hôpital général de Montréal. À l'Université McGill également, il faut souligner l'expérience des *University Settlements* (Mauduit, 2011) qui croisent initiatives philanthropiques, engagements de la communauté universitaire et soutien aux organisations communautaires. Ce type d'initiative, visant à la fois à comprendre les phénomènes sociaux pour pouvoir agir sur eux, est porté par plusieurs organisations philanthropiques comme le Rotary Club, la Red Feather ou encore la Fondation Rockefeller qui finance les recherches de Leonard Marsh à l'Université McGill dans les années 1930. Ce chercheur structure le département de sciences sociales dans l'université montréalaise, produit des enquêtes qui bouleversent la conception de la pauvreté durant la grande dépression et, plus tard, contribue à la mise sur pied du régime moderne de sécurité sociale canadien (*Rapport sur la sécurité sociale au Canada*, 1943).

Il faut noter ici la relation singulière entre philanthropie et science. La première finance la structuration de la seconde (construction des institutions universitaires, financement des enquêtes) qui, en retour, fournit une expertise et une légitimité à la première. Cette relation serrée, avec des chercheurs-réformateurs sociaux, des fondations consacrées par le savoir et une forte circularité entre les élites, les financements et les thématiques au sein de ces espaces, est la marque de la philanthropie financière organisée tout au cours du XX^e siècle (Lagemann, 1983; O'Connor, 2007; Zunz, 2012). Par contre, au-delà de ce fil rouge, on observe une variation des savoirs mobilisés et des expertises légitimes d'une décennie à l'autre : mouvement hygiéniste au début siècle où se croisent médecine et urbanisme, sciences sociales soutenues par la Fondation Ford après la Seconde Guerre mondiale, économie du développement et agriculture pour la Révolution verte de la Fondation Rockefeller dans les années 70, partenariat entre la Fondation Gates et le géant Monsanto aujourd'hui, etc.

Ainsi, la philanthropie, telle qu'elle est pratiquée par les grandes fondations durant le siècle, ne se présente pas comme défendant un point de vue politique ou un parti-pris idéologique explicite dans le sens d'un choix de société clivant et reposant sur des valeurs et des arguments contradictoires. Au contraire, l'usage de la science par la philanthropie lui confère un point d'appui externe au débat social, à la fois surplombant (l'objectivité par delà les points de vue particuliers) et hors jeu (à distance de la compétition politique ou des luttes sociales). Cette position confère une force certaine à la philanthropie, mais en constitue aussi une faiblesse et, au moins, un défi. Qu'en est-il de cette extériorité et de ce surplomb dans une société démocratique basée sur la mise en débat des choix collectifs ?

Cette question nous amène au second terme du débat que nous avons ciblé : l'articulation entre le don et l'action collective.

2. L'articulation entre le don et l'action collective

Dans le domaine de la philanthropie, l'hypothèse de la rupture et du renouvellement s'appuie aussi sur les modalités contemporaines de la « philanthropie de masse », pour reprendre le terme d'Olivier Zunz (2012). On peut penser ici à la diffusion du marketing des causes, sur le modèle du Ruban rose, que certains décrivent comme une véritable industrie (King, 2006), où des produits sont associés à des causes et où l'acte d'achat et l'acte de don fusionnent. Pensons aussi à la sollicitation fréquente de la générosité dans les médias, lors des crises humanitaires ou de la période des fêtes, ou dans les rues, par l'entremise de recruteurs de donateurs travaillant pour les organismes non gouvernementaux (ONG), par l'entremise des agences spécialisées qui les forment et les rémunèrent, avec des emprunts aux techniques managériales (Lefèvre, 2011).

Là aussi, le rapprochement avec la situation d'il y a un siècle peut nous prémunir des discours sur la nouveauté radicale du phénomène. En effet, on y trouve déjà des mobilisations de masse où les outils du marketing et des relations publiques alors naissants sont déjà mis à profit pour des causes d'intérêt général. Aux États-Unis, la Croix-Rouge lance en 1908 la vente de timbres à Noël au profit de l'association contre la tuberculose. En 1916, 1 million de timbres sont vendus. Puis l'idée se diffuse de mobiliser les enfants dans cette « croisade moderne pour la santé » (Zunz, 2012, p. 59-60),

en stimulant l'hygiène à l'école par un concours. Durant le *New Deal*, ce sont les « March of Dimes » qui organisent la lutte contre la poliomyélite. On organise la diffusion de courts-métrages dans les cinémas, de vastes opérations de porte-à-porte ou encore des concours entre les villes pour le cumul du plus grand nombre de pièces collectées (*id.*, p. 81).

Au Québec, dès les années 1920 et jusqu'aux années 1970, les missionnaires religieux de l'œuvre de la Sainte-Enfance utilisent de petites vignettes, les « petits chinois », afin de solliciter la générosité des donateurs pour des actions à l'étranger, par l'entremise des enfants.

Ce qui est particulièrement intéressant dans toutes ces mobilisations philanthropiques est l'articulation entre des formes organisées et centralisées, sous la forme de fondations notamment, et des dynamiques d'action collective plus proches d'un modèle populaire (*grassroots*). Dans l'exemple de la lutte contre la tuberculose aux États-Unis, on trouve d'un côté l'appui de la Fondation Rockefeller et de l'autre, la contribution de centaines de milliers de particuliers. Entre les deux, le mouvement des caisses de bienfaisance (*Community Chests*) agit comme un trait d'union.

Il y a donc un continuum entre des formes plus concentrées (philanthropie liée à un individu, une famille fortunée) et d'autres plus inclusives (centaines de milliers de personnes, de classe moyenne, voire populaire). Mais il y a aussi un continuum entre des formes verticales (avec une coupure radicale entre le donateur et le bénéficiaire) et d'autres plus égalitaires où la communauté se mobilise pour elle-même et où la distinction donateur/bénéficiaire est plus floue. La dynamique du don contribue dans le premier cas à maintenir les distances entre celui qui donne et celui qui reçoit (et les positions sont à ce point différenciées qu'il est impensable que le donataire devienne donateur). Dans le second cas, la dynamique du don est au contraire une manière de bâtir une identité collective, par la construction d'un lien social, d'une solidarité, voire d'une communauté de destin entre des individus.

Cette perspective sur les dynamiques horizontales (inclusive/exclusive) et verticales (venant « du haut » ou « du bas ») permet de considérer l'espace philanthropique comme un champ complexe, avec des manières de faire différentes, des logiques distinctes, voire opposées, mais aussi des formes de

collaboration parfois étonnantes. Ainsi, dans le champ philanthropique américain, le courant de la « philanthropie de changement social » (Ostrander, 1995) regroupe des fondations singulières qui mettent en place des collaborations poussées avec des mouvements sociaux. Notons que ce type d'initiatives philanthropiques est assez rare, représentant moins de 1 % de la philanthropie dans les dernières décennies (Jenkins et Halcli, 1999). Mais elles sont intéressantes par les voies qu'elles tracent et la manière dont elles interrogent en creux les modalités plus classiques de la philanthropie. Ainsi, elles placent par exemple les représentants des mouvements sociaux soutenus au cœur du comité d'allocation des ressources de la fondation, adoptent des politiques de placement de leur dotation cohérente avec leur mission (investissement socialement responsable) ou, encore, financent des projets de lutte aux inégalités sociales. Parfois, ces projets remettent d'ailleurs en question le statut même de ces fondations et leur légitimité démocratique, elles dont l'influence est le produit d'une considérable accumulation de richesses.

Que tirer de cette mise en perspective ? Premièrement, ceci nous amène à nous questionner aujourd'hui sur l'articulation entre les fondations et l'action collective au Québec, qu'elle soit structurée par des organisations communautaires, ou plus informelle, par l'entremise des mouvements sociaux. Quelle forme d'articulation, de complémentarité, de divergence, non seulement à l'échelle des projets et des valeurs, mais également dans le fonctionnement concret du choix, de l'accompagnement, de la coordination et de l'évaluation des projets ? Au Québec, le mouvement communautaire est reconnu, institutionnalisé et doté d'une légitimité conséquente. À l'heure où le secteur des fondations se professionnalise, dans le sens où il se dote d'instances de réflexion, de régulation et de formation propres, et où il est appelé à jouer un rôle important, y compris par les pouvoirs publics, quelle forme d'articulation est possible avec ce secteur communautaire professionnalisé ? Deuxièmement, la mise en perspective sur les dynamiques horizontales et verticales de la philanthropie doit nous conduire à éclairer le troisième terme du débat que nous avons ciblé au début de notre réflexion : la corrélation entre richesse, inégalités et philanthropie financière.

3. Richesse, inégalités et philanthropie financière : quelle corrélation ?

La première génération de grandes fondations (Carnegie, Rockefeller, Mellon, etc.), au début du ^{XX}^e siècle, coïncide avec une période de grande production de richesse. En une génération, au tournant du siècle, le nombre de millionnaires explose aux États-Unis et les deux premiers milliardaires de l'histoire, John D. Rockefeller et Henry Ford, créeront les deux fondations les plus importantes du siècle. Aujourd'hui, un siècle plus tard, le parallèle est frappant sur cette séquence d'intensification de l'accumulation de la richesse et du développement concomitant de la philanthropie de grandes fondations. Un rapport d'Oxfam pointait en janvier 2013, que « ces 20 dernières années, les revenus du pour cent le plus riche de la population ont augmenté de 60 % » (Oxfam, 2013). Le développement de grandes fortunes dans les pays dits du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) se répercute dans la création d'importantes fondations, tout comme au Qatar. Aux États-Unis aussi, des observateurs pointent la corrélation entre l'accroissement de la fortune du 1 % et l'accroissement de la philanthropie (Laskowski, 2012).

Mais cette période, comme un siècle auparavant, se caractérise également par un accroissement des inégalités. Dans plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on retourne aujourd'hui tendanciellement à des dynamiques inégalitaires proches de celles des années 1920-1930 dans la part de l'ensemble des revenus détenus par le 1 % supérieur (Alvaredo, Atkinson, Piketty, Saez, 2013). Or, la plupart des experts et des institutions, même politiquement modérés, soulignent aujourd'hui que la pauvreté et les problèmes environnementaux sont aggravés par les dynamiques inégalitaires (Stiglitz, 2012; OCDE, 2008).

On perçoit sans mal le paradoxe structurel pour cette philanthropie de grandes fortunes : être la solution d'un processus dont on est à la fois le symptôme, le produit et le moteur. Ce paradoxe a d'ailleurs été incarné et explicité à l'été 2013 par Peter Buffet, fils du milliardaire et philanthrope. À la tête lui-même d'une fondation (créée par son père), il s'est livré dans le *New York Times* à une charge féroce contre ce qu'il appelle le « complexe caritatif-industriel », en détournant la célèbre formule d'Eisenhower :

Because of who my father is, I've been able to occupy some seats I never expected to sit in. Inside any important philanthropy meeting, you witness heads of state meeting with investment managers and corporate leaders. All are searching for answers with their right hand to problems that others in the room have created with their left. There are plenty of statistics that tell us that inequality is continually rising. At the same time, according to the Urban Institute, the nonprofit sector has been steadily growing. Between 2001 and 2011, the number of nonprofits increased 25 percent. [...] But this just keeps the existing structure of inequality in place. The rich sleep better at night, while others get just enough to keep the pot from boiling over. [...] And with more business-minded folks getting into the act, business principles are trumpeted as an important element to add to the philanthropic sector. [...] Money should be spent trying out concepts that shatter current structures and systems that have turned much of the world into one vast market. Is progress really Wi-Fi on every street corner? No. It's when no 13-year-old girl on the planet gets sold for sex. But as long as most folks are patting themselves on the back for charitable acts, we've got a perpetual poverty machine.

It's an old story; we really need a new one¹.

Cette diatribe peut se lire comme une parabole du paradoxe que nous avons souligné, à titre de témoignage d'un héritier qui cherche à changer un système auquel il doit sa propre puissance. D'ailleurs, de nombreuses fondations proches du pôle de la philanthropie de changement social sont portées par des héritiers de statut semblable, vivant difficilement avec le poids d'un héritage encombrant, notamment à cause de la logique dynastique qui y préside et le mettant à contribution en finançant un changement systémique (Urschel, 2005).

Mais, au-delà de ce témoignage, c'est plus généralement un regard historique qui permet de remettre en question la contribution de la philanthropie à la diminution des inégalités sociales. À l'échelle macro, au cours du XX^e siècle, ce sont plutôt les destructions de patrimoines industriels liés aux deux guerres mondiales qui ont été déterminantes, mais aussi l'instauration d'impôts sur le revenu et sur la succession, en Amérique comme en Europe, qui ont

¹ P. BUFFET (2013), "The Charitable-Industrial Complex", *The New York Times*, July 27, p. A19

aplani les fortes inégalités intragénérationnelles et intergénérationnelles (Piketty, 2013). Or, la relation entre le don et l'impôt est complexe, mouvante et cruciale; elle constitue donc la quatrième clé de lecture qu'il s'agit d'explorer.

4. Don et impôt

Le don et l'impôt semblent par définition s'opposer: d'un côté l'obligation, l'État et la sphère publique, de l'autre, la générosité, l'initiative personnelle et la sphère privée. Pourtant, ces deux manières de donner et de recevoir de l'argent sont moins opposées qu'il n'y paraît, constituant deux faces d'un même processus: faire société.

En premier lieu, il faut souligner que, dans les États modernes, la genèse présente plusieurs points communs. C'est notamment au moment de la Première Guerre mondiale qu'on a à la fois instauré un impôt sur le revenu et accordé des exemptions fiscales pour les dons aux organismes de bienfaisance. Dans les deux cas, l'objectif était le même: financer l'effort de guerre puis la reconstruction. Ainsi, au Canada, à cette époque est adoptée la première loi relative à l'impôt sur le revenu et sont accordées les premières déductions fiscales pour la création de fonds de secours en temps de guerre par l'entremise de l'Income War Tax Act de 1917, avec des déductions pour le Canadian Patriotic Fund et la Croix-Rouge. Il faut d'ailleurs noter que l'articulation entre philanthropie et patriotisme trouve au Canada un fort prolongement au moment des deux guerres mondiales, alors que J. W. McConnell appuie de différentes façons l'effort de guerre (Fonds patriotique canadien, campagnes Emprunts de la Victoire, achat d'avions et formation de pilotes, voir Fong, 2008).

Aux États-Unis, l'imbrication est totale entre la philanthropie et la contribution par l'impôt à l'effort de guerre. D'une part, au moment de la Première Guerre mondiale, le gouvernement encadre très fortement l'action de la Croix-Rouge par l'entremise d'un comité présidé par Herbert Hoover, futur président des États-Unis. Puis il orchestre une «Campagne unie de travail de guerre» (initialement pour le soutien aux prisonniers de guerre, puis pour la reconstruction) qui connaît un immense succès, appuyée par les caisses de bienfaisance, les Églises et les sections locales d'associations charitables nationales — Chevaliers de Colomb, YMCA, Armée du Salut (Zunz, 2012, p. 66-71). D'autre part, le gouvernement utilise le registre philanthropique

pour collecter l'impôt, grâce au porte-à-porte des enfants et à des communications dans la presse ou au cinéma pour convaincre les Américains d'investir dans les bons du Trésor, les « Emprunts de la liberté », puis les « Emprunts de la victoire ». On a donc simultanément un don philanthropique qui devient un véritable devoir patriotique et un impôt qui est construit comme une mobilisation des générosités privées et du dévouement collectif.

Mais cette étrange symbiose peut aussi arborer un mode plus conflictuel. Dès les années 1920-1930, il y a de fortes controverses aux États-Unis quant au don comme forme d'optimisation fiscale. C'est notamment le cas quand, à la suite de la réforme de l'impôt sur les successions instauré le 1^{er} janvier 1936 aux États-Unis, est créée le mois suivant la Fondation Ford, évitant aux héritiers le règlement de droits de succession de 321 millions de dollars tout en conservant le contrôle de l'entreprise au sein de la famille lors du décès du fondateur (Zunz, 2012, p. 185).

De nos jours, la question se pose parfois pour des individus, des fondations, mais aussi des entreprises. Ainsi, il est intéressant d'éclairer le positionnement d'une entreprise comme Google sur cette dichotomie don-impôt. Assurément, cette entreprise fait preuve d'un engagement notable dans le domaine philanthropique. Ainsi, Google a mis en place les Global Impact Awards, véritables trophées de l'innovation sociale (23 millions de dollars), mais aussi une fondation (Google.org) financée par un prélèvement de 1 % sur les bénéfices et les actions de l'entreprise. En 2011, la fondation a versé 115 millions de dollars, dont 40 millions de dollars à des ONG pour lutter contre l'esclavage moderne et promouvoir l'éducation des femmes dans le monde. Parallèlement, Google mobilise ses techniques et ses employés pour des causes d'intérêt général : un outil, Google Map, a été créé pour suivre l'évolution de la grippe dans le monde, des photographies satellitaires observent les conséquences du réchauffement climatique, une autre interface est destinée aux crises humanitaires depuis le tremblement de terre d'Haïti, etc. Enfin, l'entreprise multiplie les projets d'envergure, parfois en partenariat avec des États, sur la numérisation des œuvres (Google Art Project avec la visite virtuelle des grands musées) et sur la culture (intégrer à Google Translate des langues en voie d'extinction). Mais, dans le même temps, cette entreprise est devenue figure de proue, à l'instar de Starbucks, Apple, Microsoft ou Amazon, de ces firmes qui se jouent des frontières étatiques pour optimiser leur fiscalité grâce au jeu des prix de

transfert (les désormais célèbres « double irlandais » et « sandwich hollandais »), sans même parler du recours aux paradis fiscaux. Au-delà du tour de passe-passe comptable, c'est l'affirmation d'un évitement des cadres contraignants des États, mais également de tout impératif de solidarité, qui sont mis à l'index. Dans une période de crise économique et sociale, des États qui ont longtemps procédé à la « course [fiscale] vers le bas » pour attirer les investissements de ces grands groupes entament aujourd'hui des poursuites contre eux (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, etc.). Devant ce Google-Janus qui offre à la collectivité des ressources importantes et refuse à la fois de s'acquitter de son dû (fiscal), il est tentant d'opter de manière clinique pour un diagnostic de schizophrénie organisationnelle. On préférera y voir le double mouvement de légitimation de la philanthropie et de délégitimation de l'impôt, observables également chez l'État. On touche ici au cinquième terme du débat : le rôle de l'État par rapport à la philanthropie.

5. Le rôle de l'État par rapport à la philanthropie financière

Sur le plan individuel, l'acte du don, intime, est toujours nécessairement enchâssé dans une régulation collective. Sur le plan collectif, à rebours d'une vision qui oppose la philanthropie à l'État, une perspective historique met en lumière leur solide arrimage. En effet, l'État joue un rôle déterminant pour encadrer, stimuler et instrumentaliser la philanthropie.

Premièrement, à l'échelle de l'encadrement, il faut garder à l'esprit que c'est l'État qui délimite le périmètre de l'action philanthropique. Signe du lien entre impôt et philanthropie, c'est l'Agence du revenu du Canada qui définit légalement l'organisation enregistrée à vocation charitable : « Soulagement de la pauvreté, avancement de l'éducation, avancement de la religion, autres fins qui sont utiles à la communauté d'une manière qui relève de la bienfaisance aux yeux des tribunaux ». On mesure sans peine la part d'interprétation ouverte par la dernière composante qui prête fréquemment à discussion entre les provinces. Le mot d'ordre est simple : la philanthropie doit contribuer au bien-être général sans se mêler de politique. Un des arguments est le suivant : dans la mesure où la philanthropie bénéficie du soutien de toute la collectivité (grâce aux exemptions fiscales), elle ne peut prendre position pour un camp contre un autre. Mais parfois, selon le gouvernement en place, les séquences historiques ou les enjeux débattus,

une certaine latitude est tolérée. Ainsi, aux États-Unis, les fondations qui souhaitaient lutter contre la ségrégation raciale dans les années 1960 ne pouvaient le faire frontalement, sous peine de se voir accuser d'empiéter sur le domaine politique. C'est donc par l'éducation civique et l'inscription sur les listes électorales que devait passer l'action, jouant sur l'ambiguïté entre éducation (tolérée) et soutien politique (interdit). Le paradoxe est souvent qu'à l'intérieur des frontières la philanthropie ne doit pas se mêler de politique, mais qu'à l'extérieur les délimitations sont plus ténues. Ainsi, les fondations américaines se sont engagées très ouvertement sur la scène internationale, dès le début du ^{xx}^e siècle (Tournès, 2007), plus encore pendant les deux guerres mondiales et durant la guerre froide (Arnone, 1982) et, enfin, elles ont assumé un rôle important pour la conversion à l'économie de marché et la promotion des droits de l'homme et des minorités dans les ex-pays de l'Est (Guilhot, 2007). Autant dire que les découpages entre philanthropie et politique tiennent davantage d'une savante et fluctuante architecture, au gré des contextes, que des cloisons étanches et bien délimitées.

Deuxièmement, l'État peut stimuler la philanthropie financière. Ceci passe d'abord par la création de dispositifs légaux qui institutionnalisent les fondations ou encore de dispositifs fiscaux qui encouragent les dons, grâce à des exemptions fiscales ou à des formes d'appariement et de bonification des dons. Tout au cours du siècle, de vifs débats politiques ont eu lieu aux États-Unis comme au Canada sur le montant des exemptions fiscales accordées aux fondations, sur le versement minimal par année aux œuvres de bienfaisance (5 % aux États-Unis, 3,5 % au Canada) (Charbonneau, 2012).

Troisièmement, les pouvoirs publics peuvent instrumentaliser la philanthropie financière. On n'utilise pas ce terme avec une connotation péjorative, mais bien pour désigner le fait de faire de la philanthropie financière un instrument d'action publique. On a déjà mentionné le fait que l'État a impulsé de grandes collectes populaires à plusieurs occasions. Un autre cas de figure tient aux processus de sous-traitance lorsque les pouvoirs publics délèguent, plus ou moins explicitement au secteur philanthropique, des domaines d'action dont il avait auparavant le monopole (culture, éducation, social, environnement). Un troisième cas de figure tient à l'action simultanée d'un individu, à titre d' élu et à titre de philanthrope, à l'image du maire de New York, Michael Bloomberg, durant la dernière décennie, gérant à la fois son administration et

sa fondation sur une action conjointe relativement à un programme d'intervention ciblé (Chelle, 2011). Un dernier cas d'articulation entre pouvoirs publics et philanthropie financière est le partenariat illustré au Québec par les partenariats public-philanthropie entre le gouvernement et la Fondation André et Lucie Chagnon.

Avec cet éclairage porté sur l'ancrage public de la philanthropie, deux remarques s'imposent. D'une part, les partenariats public-philanthropie imposent des choix de société et engagent des dépenses publiques, donc ils devraient s'appuyer sur un débat public, informé et serein. Mais, d'autre part, ne mettre l'accent que sur les fondations est une erreur; la majorité des 3 milliards de dollars donnés chaque année aux organismes de bienfaisance provient de dons individuels (Lapointe, 2013, p. 17). Or, la philanthropie financière, qu'elle provienne d'une fondation ou d'un individu, met systématiquement à contribution toute la collectivité par l'intermédiaire des exemptions fiscales. Elle devrait donc susciter un débat plus large et plus transparent.

Conclusion

Nous avons abordé dans cette communication cinq clés de lecture sociopolitique: 1) le recours à la science comme point d'appui externe; 2) l'articulation entre le don et l'action collective; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière; 4) le rapport entre le don et l'impôt; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie. Ce sont les cinq termes d'un vieux débat sur le rôle des fondations dans nos sociétés. Ces clés de lecture permettent de prendre du recul par rapport aux proclamations d'incessantes nouveautés, innovations ou ruptures de la philanthropie contemporaine par rapport au passé. Mais, loin de renvoyer à une simple continuité ou linéarité, elles permettent au contraire de saisir la spécificité des contextes et des configurations dans différentes séquences historiques.

Par delà les enjeux spécifiques auxquels chacune de ces clés de lecture renvoie, un fil rouge les relie. Au cœur ces cinq clés de lecture sociopolitique, ce qui se joue, c'est la capacité de la philanthropie financière à relever le défi, beaucoup plus exigeant qu'il n'y paraît, de la légitimité et de la vitalité démocratique. Comment inclure dans les pratiques philanthropiques des principes comme l'impératif de la délibération collective des choix de société, la nécessaire

fiction égalitaire «un homme (ou une femme!) = une voix» (la corrélation entre richesse et influence renvoyant à un contre-modèle aristocratique de la démocratie: la ploutocratie), ou encore le respect du pacte citoyen qui a façonné dans nos États la solidarité par l'impôt? Cette épreuve de légitimité, le chercheur peut contribuer à en dresser les contours analytiques, mais c'est aux acteurs de la sphère philanthropique de l'envisager aujourd'hui de manière opérationnelle. Est-ce que la légitimité de ma pratique philanthropique tient aux motifs vertueux et intimes qui en sont le fondement (une éducation tournée vers le soin de l'autre, une prise de conscience d'une capacité à faire une différence, une réalité sociale qui apparaît subitement inacceptable, etc.)? Est-ce que cette légitimité tient plutôt aux valeurs dont je me porte garant, à la dignité des gens aidés, à l'urgence des causes défendues? Ou, troisième possibilité, est-ce que la légitimité de ma pratique philanthropique tient aux modalités concrètes de son exercice, plus ou moins inclusives, égalitaires et démocratiques?

La facilité serait de trancher par une réponse simple: la légitimité tient aux résultats obtenus. Mais une question redoutable revient alors en écho: peut-on exclure les conséquences sur la vie démocratique du tableau comptable des résultats et des mesures d'impact?

LISTE DE RÉFÉRENCES

ABÈLÈS, M. (2002). *Les nouveaux riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Paris, Editions Odile Jacob.

ALVAREDO, F., A. ATKINSON, T. PIKETTY and E. SAEZ (2013). "The Top 1 Percent in International and Historical Perspective", *Journal of Economic Perspectives*, 27(3): 320.

ANHEIER, H., D. HAMMACK (2013). *A Versatile American Institution: The Changing Ideals and Realities of Philanthropic Foundations*, Brookings Institution Press.

ARNOVE, R. (1982). *Philanthropy and Cultural Imperialism. The Foundations at Home and Abroad*, Indiana University Press.

BISHOP, M., M. GREEN (2008). *Philanthrocapitalism. How the Rich Can Save the World*, New York, Bloomsbury Press.

CHARBONNEAU, M. (2012). *Le régime de régulation des organisations de bienfaisance et les fondations philanthropiques au Canada et au Québec: un essai d'économie politique historique*, Cahier du CRISES, Collection Études théoriques, no ET1202.

CHELLE, E. (2011). « Un patronage philanthropique. La fondation Rockefeller et le traitement de la pauvreté à New York depuis 2007 », *Lien social et Politiques*, 65: 101-119.

EIKENBERRY, A. (2009). *Giving Circles: Philanthropy, Voluntary Association, and Democracy*, Bloomington, Indiana University Press.

FONG, W. (2008). *J. W. McCONNELL. Financier, Philanthropist, Patriot*, McGill-Queen's University Press.

GUILHOT, N. (2006). *Financiers, philanthropes. Sociologie de Wall Street*, Paris, Raisons d'agir.

- GUILHOT, N. (2007). "Reforming the World: George Soros, Global Capitalism and the Philanthropic Management of the Social Sciences", *Critical Sociology*, 33(3): 447-477.
- JENKINS, C., A. HALCLI (1999). "Grassrooting the System? The Development and Impact of Social Movement Philanthropy, 1953-1990", dans E. Langemann (ed.) *Philanthropic Foundations: New Scholarship, New Possibilities*, Indiana University Press, p. 229-256.
- KING, S. (2006). *Pink Ribbons, Inc. Breast Cancer Culture and the Politics of Philanthropy*, University of Minnesota Press.
- LAGEMANN, E. C. (1983). *The Politics of Knowledge: The Carnegie Corporation, Philanthropy, and public Policy*, Middletown, Wesleyan University Press.
- LAPOINTE, D. (2013). *La gestion philanthropique. Guide pratique pour la collecte de fonds*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LASKOWSKI, K. (2011-2012). "Philanthropy and Inequality: What's the Relationship?", *National Committee for Responsive Philanthropy's Quarterly Journal*, Winter (4): 6-9.
- LEFÈVRE, S. (2011). *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, Paris, PUF.
- MAUDUIT, J. (2011). *Susciter la démocratie à partir de l'université: les projets d'University Settlement à l'Université McGill, 1889-1939*, Cahier du CRISES, Collection Études théoriques, no ET1107.
- MAUSS, M. (2007). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, coll. Quadrige Grands textes.
- O'CONNOR, A. (2001). *Poverty Knowledge: Social Science, Social Policy, and the Poor in the Twentieth-Century U.S. History*, Princeton, Princeton University Press.

O'CONNOR, A. (2007). *Social Science for What? Philanthropy and the Social Question in a World Turned Rightside Up*, New York, Russel Sage Foundation.

OCDE (2008). *Croissance et inégalités: Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, doi: 10.1787/9789264044210-fr.

OSTRANDER, S. (1995). *Money for Change: Social Movement Philanthropy at Haymarket People's Fund*, Philadelphia, Temple University Press.

OXFAM (2013). *The cost of inequality: how wealth and income extremes hurt us all* [<http://policy-practice.oxfam.org.uk/>] (version en fichier PDF).

PIKETTY, T. (2013). *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.

PORTER, M., M. KRAMER (1999). "Philanthropy's New Agenda: Creating Value", *Harvard Business Review*, 77(6).

RATHBEG SMITH, S. et M. LIPSKY (1995). *Nonprofits for Hire – The Welfare State in the Age in Contracting*, Harvard University Press.

STIGLITZ, J. (2012). *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les liens qui libèrent.

TOURNÈS, L. (2007). «La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain», *Critique internationale*, 2(35): 173-197.

URSCHEL, J. (2005). "Coming Out the Green Closet: Wealth Discourse and the Construction of Social Change Philanthropists", dans D. Faber et D.McCarthy (eds.), *Foundations for Social Change. Critical Perspectives on Philanthropy and Popular Movements*, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., p. 245-270.

ZUNZ, O. (2012). *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Fayard.

Caractère et dynamiques de la culture **philanthropique au Québec**

M. Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval

Responsable de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique

Introduction

- 1. Typologie des pratiques philanthropiques**
- 2. Dynamiques sociales à l'œuvre dans les pratiques philanthropiques**
 - 2.1. La scolarité**
 - 2.2. La situation socioprofessionnelle**
 - 2.3. La situation familiale**
 - 2.4. L'âge**
 - 2.5. Le genre**
 - 2.6. La religiosité**
- 3. Caractéristique de la culture philanthropique québécoise et facteurs de différenciation**
 - 3.1. Les particularités québécoises**
 - 3.2. Les facteurs de différenciation entre les provinces**

Conclusion : développer la culture philanthropique

L'implication antérieure et la socialisation

La conscience d'un besoin et la crédibilité des solutions

La sollicitation

Les bénéfices sociaux

Les valeurs cardinales

RÉSUMÉ

Ce texte permet à l'auteur de faire le point sur certains travaux réalisés à la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique. Trois parties constituent le texte. Dans la première, l'auteur distingue et justifie l'existence

de quatre pratiques philanthropiques : l'entraide, le bénévolat, l'engagement citoyen et le don financier. La deuxième montre comment des dynamiques à l'œuvre dans la structure sociale se reflètent pour ainsi dire dans les pratiques philanthropiques. C'est en relevant les caractéristiques différenciées des personnes dans les différentes pratiques philanthropiques que ces dynamiques sociales sont révélées. Dans la troisième partie, le texte décrit les particularités de la culture philanthropique québécoise en la comparant avec celle qui prévaut dans le reste du Canada. Les contrastes en matière de concentration d'organisations philanthropiques, de religion, de systèmes de solidarité et de revenu disponible expliquent les différences entre les pratiques philanthropiques de ces sociétés. Enfin, le texte conclut sur cinq avenues pour développer la culture philanthropique : 1) la socialisation et le cumul des expériences d'implication; 2) la conscience d'un besoin et la crédibilité des solutions; 3) la sollicitation appropriée; 4) les bénéfices que procure la participation; et 5) les valeurs partagées.

Introduction

En tant que tendance à donner du temps, des biens ou de l'argent pour le mieux-être d'une personne, de la collectivité et de l'humanité, la culture philanthropique peut être abordée de différentes manières, notamment à partir des logiques des personnes et des groupes, des organisations et de leurs relations, des interventions pour la développer et des domaines d'activité. Un choix est fait ici de concrétiser la notion de culture philanthropique en l'illustrant par les pratiques qui la révèlent, par les formes qu'elle prend au Québec et par les phénomènes propres à cette société qui influencent ce système de solidarité. Dans un premier temps, le texte propose une typologie des pratiques philanthropiques. Puis, à partir d'une analyse des caractéristiques des personnes qui les mettent en œuvre, il met en lumière des dynamiques qui traversent la société et ces mêmes pratiques. Par la suite, des particularités de la culture philanthropique québécoise sont mises en évidence et expliquées à partir de phénomènes structurels propres à cette société. Le texte conclut enfin sur des façons de développer la culture philanthropique.

1. Typologie des pratiques philanthropiques

Une pratique philanthropique est le fait de donner volontairement et gratuitement du temps, de l'argent ou des biens à une personne étrangère (qui n'est pas de la famille), à un groupe, à une organisation, à une cause afin de rendre un

service, de donner une aide ou de contribuer à un mieux-être (définition inspirée de Dekker et Halman, 2003, p. 1 et de Dolnicar et Randle, 2007, p. 138). Le tableau suivant présente les caractéristiques des quatre types de pratiques philanthropiques. Le propos s'appuie sur des écrits qui nous amènent à retenir quatre critères pour distinguer les pratiques philanthropiques : la nature du don, la présence d'une organisation, la cible du don et la place du changement social.

Tableau 1 : Typologie des pratiques philanthropiques

Formes	Nature du don*	Organisation	Cible	Changement social	Exemples**
Entraide	Temps Prêt ou don d'un objet	Accessoire	Service à une personne	Secondaire	Réseaux d'échanges de proximité ¹ Voisinage Alcooliques Anonymes
Bénévolat	Temps	Lieu du don ou intermédiaire du don	Service aux personnes	Secondaire	Résidence à but non lucratif pour aînés ² Centre d'action bénévole Centre de loisirs
Engagement citoyen	Temps	Lieu de convergence et porte-parole	Cause, organisation ou collectivité	Central	Engagement social des élus municipaux ³ C. A. d'une coopérative Groupe de pression Parti politique Consommation responsable
Don financier	Argent Biens	Intermédiaire du don	Cause, organisation ou collectivité	Central	Centraide ⁴ Fondation communautaire ⁵ Fondation Béati ⁶

* Il s'agit d'un don fait à des étrangers et qui ne concerne pas la famille.

** Les exemples pour lesquels une référence est mentionnée font l'objet d'une publication par la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique.

¹ Voir Boulianne et Comeau, 2011.

² Voir Bilodeau, 2013; Martin-Caron, 2013; Trudel, 2013; Gagnon, 2013; Pelletier, 2014.

³ Voir Comeau, 2012.

⁴ Voir Museux et Comeau, 2012.

⁵ Voir Bilodeau, 2014.

⁶ Voir Boily, 2014.

Les distinctions faites dans la typologie précédente se trouvent dans plusieurs écrits. Ainsi, Wilson et Musick (1997) distinguent le bénévolat formel (une organisation constitue le lieu du don de temps ou encore elle le médiatise) et le bénévolat informel (le don est fait entre individus de façon spontanée et sans intermédiaire). Pour sa part, Hodgkinson (2003) reconnaît quatre types de bénévolat entendu dans le sens général du don de temps :

- l'aide mutuelle : il s'agit de l'entraide que l'on trouve notamment chez les Alcooliques Anonymes et dans des communautés autarciques;
- le service aux autres et à la collectivité : par l'entremise d'une organisation, les personnes donnent du temps à titre de formateurs bénévoles, par exemple;
- la défense d'une cause (*advocacy*) ou l'engagement : des personnes militent en faveur d'une cause (l'environnement ou autre) ou pour une législation visant l'amélioration du logement ou la limitation de l'exploitation des richesses naturelles, à titre d'exemple;
- la représentation : les personnes sont élues ou nommées et participent à un comité, à un conseil municipal ou à une commission pour trouver des solutions aux problèmes d'une communauté.

Pour sa part, dans ses enquêtes canadiennes sur le don et le bénévolat, Statistique Canada (2010; voir également Hall et coll., 2009) reconnaît trois pratiques philanthropiques : le bénévolat, le don financier et l'aide directe. Celle-ci correspond dans le tableau à l'entraide, d'après la définition donnée par l'agence canadienne : « aider les autres de son propre chef, c'est-à-dire sans l'entremise de groupes ou d'organismes au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cela inclut l'aide prodiguée aux amis, aux voisins et aux personnes apparentées. » (Vézina et Crompton, 2012, p. 40)

Nous avons donc retenu de ces classifications un certain nombre de critères qui permettent de distinguer les pratiques :

- l'objet du don : du temps ou de l'argent. On pourrait assimiler le don d'un bien à un don en argent du fait qu'il constitue du capital immobilisé;
- la présence ou non d'une organisation qui encadre ou permet la contribution;
- la cible du don : elle peut viser une personne ou prendre la forme d'un service à des personnes. Par ailleurs, elle peut avoir pour objet une cause, une organisation ou la collectivité proche et lointaine;
- en corollaire à la cible du don, on trouve un intérêt plus ou moins vif à vouloir contribuer à un changement social notable.

Les données statistiques montrent que l'entraide et le don financier représentent les pratiques les plus répandues parmi la population. En effet, en 2010, 84 % des Canadiens ont fait un don financier et 83 % ont apporté une aide directe, comparativement à 47 % qui ont fait du bénévolat (Vézina et Crompton, 2012). En ce qui concerne l'engagement citoyen, il n'est pas identifié comme tel ni dénombré par l'enquête canadienne. Celle-ci l'assimile au bénévolat et, pourtant, il s'en distingue du fait que le don de temps dans l'engagement citoyen ne se limite pas au service à des personnes et, contrairement au bénévolat en tant que référence identitaire, il considère volontiers l'implication militante et politique (Gagnon et coll., 2013, p. 202 et 207). Nous formulons l'hypothèse que la proportion de la population qui pratique l'engagement citoyen est plus faible encore que celle qui pratique le bénévolat. En effet, les données de l'enquête canadienne sur le don et le bénévolat indiquent un taux d'implication de 3 % de la population canadienne dans le domaine particulier « droit, défense des intérêts et politique », bien que l'engagement puisse se manifester dans les domaines « développement local et logement » (taux d'implication de 5 %) et « environnement » (taux de 3 %) (Vézina et Crompton 2012, p. 41). Il demeure que les « minorités actives » peuvent entraîner avec elles d'autres citoyens, et ainsi produire un changement social (Orfali, 2010).

2. Dynamiques sociales à l'œuvre dans les pratiques philanthropiques

Les données d'enquêtes et les observations documentées (voir le tableau précédent) montrent que les groupes sociaux pratiquent de manières différentes la philanthropie et que celle-ci reflète en quelque sorte des dynamiques que l'on trouve dans la société. En fait, ces groupes sociaux participent différemment à l'organisation sociale et, par le fait même, à la culture philanthropique en fonction de leurs capitaux culturel, social et financier. Autrement dit, les groupes sociaux que l'on distingue en fonction de ces capitaux valorisent ceux-ci tout autant dans la culture philanthropique que dans la société. Nous allons nous arrêter à cinq aspects de la population qui permettent de constater que l'on trouve des éléments de la structure sociale dans la culture philanthropique : la scolarité, la situation socioprofessionnelle, la situation familiale, l'âge, le genre et la religion. Il sera précisé lorsque les données concernent le Québec, car plusieurs constatations ont été faites dans d'autres pays occidentaux.

2.1. La scolarité

La scolarité élevée représente un trait qui, d'après les écrits, caractérise les personnes dans toutes les pratiques philanthropiques (Bekkers and Wiepking, 2011a et 2011b; Reed et Selbee, 2000). En matière d'entraide, dans les réseaux d'échange de proximité notamment, nous observons une surreprésentation des personnes ayant une formation universitaire et une sous-représentation de celles ayant une scolarité de niveau secondaire (Boulianne et Comeau, 2011, p. 37). Sur le plan de l'engagement citoyen, notre recherche sur les élus municipaux montre que leur scolarité est plus élevée que celle de la population québécoise (Comeau, 2012, p. 46). Il en est de même pour le bénévolat. Les analyses statistiques révèlent que l'élévation du niveau de formation initiale constitue la variable la plus discriminante de toutes pour faire du bénévolat (Prouteau et Wolff, 2010-2011). Ceci est vrai pour le taux de bénévolat, mais pas pour le nombre d'heures annuel moyen; autrement dit, moins on est scolarisé et plus faibles sont nos revenus, plus on donne de temps, mais on est moins nombreux à le faire (Vézina et Crompton, 2012). En matière de don financier, le taux de donateur est fonction de la scolarité et le don est également le plus élevé chez les personnes ayant une formation universitaire (Statistique Canada, 2012). On doit considérer qu'entre en jeu ici le revenu qui progresse avec la scolarité et qui varie selon le métier. D'autres recherches sur différents domaines d'implication ont également démontré l'importance de la scolarité, toutefois, au lieu de concentrer l'explication sur la scolarité élevée, on préfère évoquer la capacité générale à prendre sa place dans la société (Caire, 1997).

Qu'en est-il des personnes peu scolarisées? Depuis un certain temps déjà, les recherches montrent que leur image de soi est plutôt négative et qu'il existe divers obstacles économiques et sociaux à la présence de ces personnes dans les associations (Hodge et Treiman, 1968; Hyman et Wright, 1971). Il semble que les mécanismes de distinction sociale et économique infériorisent les groupes marginalisés par la culpabilisation et qu'ils optent alors pour le retrait et l'isolement (Moreau, 1990).

2.2. La situation socioprofessionnelle

Les écrits qui ont mis en correspondance la situation socioprofessionnelle et les pratiques philanthropiques considèrent le fait d'avoir ou non un emploi, le métier exercé et le revenu (Reed et Selbee, 2000; Statistique Canada, 2012). Les personnes ayant les emplois les plus qualifiés donnent le plus d'argent et font le plus de bénévolat (Statistique Canada, 2012).

Pour ce qui est de l'entraide et de l'engagement citoyen, la profession représente une caractéristique imprévisible. Dans les réseaux d'échanges de proximité, on remarque une variété de situation d'emploi et de revenu : on trouve autant de personnes qui travaillent soit à temps plein, à temps partiel ou qui sont sans emploi; et puis aucune catégorie de revenus ne regroupe une majorité de personnes (Boulianne et Comeau, 2011, p. 38-39). Nous croyons que les réseaux d'échanges de proximité permettent la mixité sociale, notamment parce qu'ils permettent à quiconque d'apporter une contribution en fonction de ses habiletés.

Le fait d'avoir ou non un emploi caractérise de manière paradoxale les personnes qui pratiquent le bénévolat. Nous avons vu que les personnes occupées affichent le plus haut taux de bénévolat, mais que les inactifs y consacrent le plus d'heures en moyenne (Statistique Canada, 2012). On peut considérer que divers obstacles (maladie, exclusion sociale, par exemple) font que les inactifs sont relativement moins nombreux à faire du bénévolat, mais que leur plus grande disponibilité permet une contribution importante.

Pour ce qui est de l'entraide, être salariées et avoir les revenus parmi les plus élevés ne caractérisent plus les personnes les plus contributives. Ce sont davantage les inactifs et les personnes ayant les revenus les plus faibles qui affichent un taux d'implication et une fréquence plus élevée d'actes d'entraide (Vézina et Crompton, 2012).

L'explication des différences socioprofessionnelles chez les personnes qui pratiquent davantage l'entraide, d'une part, et celles qui font plutôt du bénévolat, d'autre part, réside dans la nature des tâches à réaliser. Tout indique que l'entraide est plus accessible à cause de la nature des contributions qu'elle requiert : « tâches ménagères et entretien de maison » (61 % des actions), « offrir des soins de santé ou personnels », dont le gardiennage (53 %), « faire des courses, conduire pour se rendre à un magasin ou à un rendez-vous » (47 %) (Statistique Canada, 2012, p. 54). Ces activités sont à la portée des personnes, peu importe leur profil socioprofessionnel. Pour ce qui est du bénévolat, les principales contributions relevées par Statistique Canada sont passablement différentes. Les taux de participation les plus élevés concernent : « solliciter des fonds » (taux de 45 %), « organiser des événements » (44 %), « participer à un conseil ou à un comité » (33 %). Dans le même ordre d'idées,

les plus hauts pourcentages d'heures de bénévolat se trouvent dans le fait d'«organiser des événements» (15 % des heures), «enseigner, offrir du mentorat» (12 %), «participer à un conseil ou à un comité» (10 %) (Statistique Canada, 2012, p. 49). On peut émettre l'hypothèse que, pour trouver les personnes pouvant assumer ces fonctions, la sollicitation est plutôt sélective et vise d'abord celles qui possèdent de l'expérience et des connaissances pour accomplir les contributions demandées.

2.3. La situation familiale

Deux aspects de la situation familiale ressortent des écrits relatifs aux pratiques philanthropiques : la présence d'enfants et le fait de vivre ou non en couple. Pour ce qui est de la présence d'enfants dans le ménage, on croit que ceux-ci génèrent de la sollicitation et, pour cette raison, les parents consentent plus souvent à des dons financiers aux établissements scolaires et aux organisations de loisirs, par exemple, pour les activités des enfants (Bekkers et Wiepking, 2011a).

En matière de bénévolat, une plus forte proportion de célibataires que de personnes en couple le fait, mais les personnes vivant seules y consacrent en moyenne moins de temps (Vézina et Crompton, 2012). La situation tient sans doute aux lieux d'implication : dans un comité de parents ou dans un centre de loisirs que fréquente un enfant, le temps d'implication peut être relativement important.

En ce qui concerne l'entraide, les célibataires la pratiquent plus souvent que les personnes vivant en couple (Vézina et Crompton, 2012). Ainsi, dans les réseaux d'échanges de proximité, on trouve proportionnellement plus de personnes vivant seules que dans la population québécoise (Boulianne et Comeau, 2011, p. 37). On peut penser que, par l'entraide, les célibataires cherchent à établir et à développer des liens sociaux avec des étrangers. Comme on le sait, l'établissement d'un lien social représente la principale fonction du don (Godbout, 1995). En considérant la situation familiale, on remarque l'influence sur la culture philanthropique du capital social défini comme les réseaux sociaux dont font partie les enfants et d'autres parents, les normes de réciprocité ainsi que le sentiment de confiance qui émanent d'eux et qui favorisent la circulation des ressources de différentes natures (Putnam, 2000). Le capital social favorise la culture philanthropique et il est en même temps recherché par les personnes qui en nécessitent.

2.4. L'âge

L'âge détermine les étapes du cycle ou de la trajectoire de vie qui sont décisives pour tous les aspects de la vie sociale, y compris pour la philanthropie sous toutes ses formes. Des recherches longitudinales montrent que la fin des études, l'arrivée sur le marché du travail, la naissance des enfants, l'avancement en carrière et la retraite ont des incidences sur le fait, par exemple, d'adhérer ou non aux associations (Babchuk et Booth, 1969; McPherson et coll., 1992; Rotolo, 2000; Prouteau et Wolff, 2010-2011). Par ailleurs, dans leur recension des recherches empiriques sur le don financier, Bekkers et Wiepking (2011a) constatent qu'il existe une relation démontrée entre le don financier et l'âge. L'explication réside dans le fait d'avoir un revenu d'emploi, d'abord, puis de l'ampleur de ce revenu. Chez les plus jeunes adultes, la proportion de donateurs est la plus faible de même que le montant donné au cours de l'année (Fleury et Belleau, 2013). Plus on avance en âge et que l'on constitue un patrimoine personnel, plus le don d'argent est généreux (Statistique Canada, 2012)

En matière de bénévolat, les jeunes de 15 à 24 ans affichent le taux le plus élevé au Québec ainsi qu'au Canada et il s'agit souvent d'une obligation liée aux programmes scolaires (Vézina et Crompton, 2012). Les domaines dans lesquels ces jeunes bénévoles sont plus actifs que les autres groupes d'âge sont « éducation et recherche » (24 % de ces jeunes), « santé et services sociaux » (19 %) et « sports et loisirs » (13 %). L'implication dans les associations étudiantes ressort clairement dans le domaine de l'éducation ainsi que l'implication dans les autres secteurs exigés dans des programmes scolaires. Chez les jeunes parents, il est démontré que la présence d'au moins un enfant d'âge scolaire est associée à un taux de bénévolat relativement élevé. Les parents n'hésitent pas à s'impliquer pour les activités académiques et de loisirs de leur enfant (Vézina et Crompton, 2012, p. 43). En dépit des occasions de bénévolat qui s'offrent aux plus jeunes et qui les amènent à se démarquer, il faut considérer que les plus âgés sont aux prises avec plus de problèmes de santé qui peuvent constituer une entrave au bénévolat, bien qu'ils aient plus de temps à offrir et en donnent effectivement le plus (Vézina et Crompton, 2012, p. 44).

On pratique l'engagement social à tout âge, mais on peut évoquer l'hypothèse que la manière de s'engager change avec le temps. Des recherches ont noté le radicalisme et le sens critique plus prononcés chez les jeunes, peut-être parce

qu'ils n'ont pas obtenu de bénéfices de la part des institutions (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999). Pour d'autres formes d'engagement, l'expérience peut se révéler un atout. C'est du moins ce qui semble se passer chez les élus municipaux où le groupe des 45-64 ans est proportionnellement beaucoup plus important que dans la population générale (Comeau, 2012, p. 43).

2.5. Le genre

Les hommes et les femmes possèdent des traits différents de culture philanthropique. Ainsi, en matière d'entraide, autant d'hommes que de femmes la favorisent, mais les femmes la pratiquent plus fréquemment, par exemple, tous les jours ou au moins une fois par semaine (Vézina et Crompton, 2012, p. 56). Dans le même sens, les femmes sont largement majoritaires dans les réseaux d'échanges de proximité (Boulianne et Comeau, 2011, p. 35).

Pour ce qui est du bénévolat, les différences entre les hommes et les femmes en 2010 ne sont pas aussi importantes au Québec que dans le reste du Canada. En effet, au Canada (sans le Québec), le taux de bénévolat est plus élevé chez les femmes de même que le nombre moyen d'heures annuelles (Statistique Canada, 2012, p. 27). Au Québec, cette différence n'est pas aussi marquée et, d'ailleurs, le taux de bénévolat des hommes en 2010 était de 37,7 %, comparativement à 35,8 % chez les femmes (Statistique Canada, 2012, p 32).

Le genre intervient de différentes manières dans le don en argent (Wiepking et Bekkers, 2012). Plusieurs études faites dans divers pays soulignent que les femmes donnent plus facilement de l'argent, mais que les hommes donnent de plus gros montants. Par ailleurs, les femmes donnent volontiers pour la santé et pour les services aux personnes, tandis que les hommes sont plus généreux pour les loisirs et la religion.

Des différences entre les sexes existent également sur le plan de l'engagement citoyen. Certains domaines intéressent davantage les hommes (l'anarchisme) (Caire, 1997) et d'autres, les femmes (le féminisme, l'environnement) (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999).

2.6. La religiosité

La croyance religieuse constitue une disposition morale qui conduit souvent aux pratiques philanthropiques. En ce sens, la pratique religieuse est fortement associée à l'importance du don financier. Ainsi, au Canada, en 2010, les personnes pratiquant une religion hebdomadairement donnent en moyenne 1 004 \$ par année, comparativement à 313 \$ pour ceux qui ne pratiquent pas (Statistique Canada, 2012, p. 12). Au Québec, une province traditionnellement et majoritairement catholique, on observe le même phénomène, mais la valeur des dons est bien moindre (313 \$ chez les pratiquants sur une base hebdomadaire et 189 \$ chez les autres [Statistique Canada, 2012, p. 17]). Dans la prochaine partie, nous aurons l'occasion de revenir sur ces différences, mais on peut déjà considérer que le don financier est particulièrement répandu chez les personnes pratiquant le judaïsme et le protestantisme (Bekkers et Wiepking, 2011a).

En matière de religiosité, la pratique du bénévolat ressemble à ce qui prévaut pour le don financier : la pratique religieuse est associée à un taux de bénévolat élevé et à un nombre d'heures annuel moyen relativement élevé. La pratique religieuse favorise donc le bénévolat, sauf chez les catholiques (Reed et Selbee, 2000).

3. Caractéristique de la culture philanthropique québécoise et facteurs de différenciation

Une bonne manière de constater les particularités d'une société consiste à la comparer avec une autre et, ici, la situation québécoise est mise en correspondance avec celle du reste du Canada. À cette fin, deux sources de données peuvent être mises à contribution. La première est celle de Enquête canadienne, sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) à laquelle nous avons souvent référé (Reed et Selbee, 2000; Hall et coll., 2009; Statistique Canada, 2012; Vézina et Crompton, 2012; Fleury et Belleau, 2013). La seconde source est l'Agence du revenu du Canada de qui la Chaire Marcelle-Mallet a obtenu les données des déclarations des quelque 84 000 fondations et organismes de charité (en 2010) pour la période couvrant les années 2000 (2000 à 2010) (Comeau et Macé, 2014).

3.1. Les particularités québécoises

Lorsque l'on compare le Québec avec les autres provinces canadiennes, la première caractéristique concerne le don financier qui est au plus bas, comme le confirme le tableau suivant.

Tableau 2 : Montant moyen des dons annuels par province en 2010

Province (ou territoire)	Don moyen (\$)
Alberta	562
Saskatchewan	544
Colombie-Britannique	543
Ontario	526
Manitoba	519
Yukon	514
Île-du-Prince-Édouard	479
Territoire du Nord-Ouest	412
Nouveau-Brunswick	380
Nouvelle-Écosse	369
Nunavut	344
Terre-Neuve-et-Labrador	331
Québec	208
ENSEMBLE DU CANADA	446

Source : Statistique Canada, 2012.

Selon l'enquête canadienne, le don moyen au Canada en 2010 était de 446 \$. Pour sa part, l'Agence du revenu du Canada produit ses données de manière différente, c'est-à-dire à partir des renseignements fournis par les organisations charitables qui font un don moyen semblable de 395 \$ pour la même année. Il demeure que les citoyens du Québec sont ceux qui donnent le moins aux fondations et aux organismes de charité au Canada.

Le tableau suivant évoque la situation du bénévolat dans les différentes provinces à partir des données de l'enquête canadienne de 2010.

Tableau 3: Moyenne annuelle des heures de bénévolat par province en 2010

Province (ou territoire)	Taux de bénévolat (%)	Moyenne des heures annuelles
Saskatchewan	58,2	143
Île-du-Prince-Édouard	55,7	157
Alberta	54,7	140
Nouvelle-Écosse	53,8	207
Manitoba	52,9	141
Terre-Neuve-et-Labrador	52,1	155
Colombie-Britannique	49,8	178
Yukon	48,9	131
Nouveau-Brunswick	48,7	154
Ontario	47,7	164
Nunavut	41,2	152
Québec	36,7	128
Territoire du Nord-Ouest	36,5	173
ENSEMBLE DU CANADA	47,0	156

Source : Vézina et Crompton, 2012, p. 48.

Comparativement au don en argent, le positionnement de certaines provinces change passablement. Par exemple, alors que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse affichaient des dons financiers moyens relativement bas, leur taux de bénévolat se situe parmi les plus élevés (Vézina et Crompton, 2012). En revanche, la Saskatchewan et l'Alberta sont des provinces où l'on trouve à la fois des dons en argent et des taux de bénévolat élevés (Vézina et Crompton, 2012). Dans un sens différent, il en est de même pour le Québec : le don financier et le taux de bénévolat moyens demeurent parmi les plus bas au Canada. Voyons maintenant la situation de l'entraide dans les provinces et les territoires.

Tableau 4 : Taux de l'entraide dans la population par province en 2010

Province (ou territoire)	Taux (%)
Yukon	88
Saskatchewan	87
Île-du-Prince-Édouard	87
Nouveau-Brunswick	86
Alberta	85
Manitoba	85
Nouvelle-Écosse	85
Nunavut	85
Terre-Neuve-et-Labrador	84
Ontario	83
Colombie-Britannique	81
Québec	81
Territoire du Nord-Ouest	73
ENSEMBLE DU CANADA	83

Source : Vézina et Crompton, 2012, p. 57 (à partir de l'enquête canadienne de 2010).

Les différences entre les provinces s'avèrent moins prononcées pour l'entraide que pour les autres pratiques philanthropiques. En ce qui concerne le Québec, le taux de personnes qui pratiquent l'entraide est légèrement inférieur à la moyenne canadienne.

Une autre particularité de la culture philanthropique québécoise concerne le don financier en échange d'une déduction fiscale, comme le montrent les tableaux suivants.

Tableau 5 : Don moyen en fonction de la déduction fiscale au Québec et au Canada en 2010

Don moyen ¹ par habitant (\$)			
	Avec remise de reçu	Sans remise de reçu	Activités de financement sans remise de reçu ²
Québec	195	62	56
Reste du Canada	455	72	74
Moyenne canadienne	395	69	70

Source : Comeau et Macé, 2014 (données de l'Agence du revenu du Canada).

¹ Exclut les dons provenant d'autres pays, d'autres organismes de bienfaisance enregistrés et des diverses institutions publiques ainsi que ceux à conserver pendant 10 ans.

² Par exemple : tirage, vente d'objets, droit d'entrée pour une activité, etc.

Tableau 6 : Don moyen en fonction de la déduction fiscale et par domaine d'activité au Québec et au Canada en 2010

Don moyen ¹ par habitant (\$)				
Domaines d'activité	Régions	Avec remise de reçu	Sans remise de reçu	Activités de financement sans remise de reçu
Bien-être	Québec	68	16	12
	Reste du Canada	116	19	13
Santé	Québec	39	15	12
	Reste du Canada	60	13	25
Éducation	Québec	31	14	21
	Reste du Canada	65	15	21
Religion	Québec	47	13	4
	Reste du Canada	179	19	5
Communautaire	Québec	9	3	7
	Reste du Canada	31	6	9
Autre	Québec	1	1	0
	Reste du Canada	4	0	1

Source : Comeau et Macé, 2014 (données de l'Agence du revenu du Canada).

¹ Exclut les dons provenant d'autres pays, d'autres organismes de bienfaisance enregistrés et des diverses institutions publiques ainsi que ceux à conserver pendant 10 ans.

On constate que les écarts de don entre le Québec et la moyenne canadienne varient considérablement lorsque l'on considère les dons autorisant une déduction fiscale. Les résidents du Québec donnent relativement moins contre une déduction fiscale, alors que le montant de leur don se rapproche de la moyenne canadienne lorsqu'il n'y a pas de déduction fiscale qui lui est associée. D'ailleurs, le don moyen fait au Québec sans remise de reçu dans le domaine de la santé est supérieur au reste du Canada.

3.2. Les facteurs de différenciation entre les provinces

Ces différences entre le Québec et le reste du Canada méritent une explication. Plutôt que de limiter l'explication à un principe moral, nous verrons plutôt à identifier les phénomènes qui contribuent à ces différences. Nous concluons qu'il existe des cultures philanthropiques au Canada qui correspondent à différents systèmes philanthropiques entre les régions et les localités. À partir des données empiriques, nous définissons au moins trois facteurs de différenciation de la culture philanthropique entre les provinces : les capacités de sollicitation, l'importance de la religion et les mécanismes de solidarité sociale.

3.2.1. Les capacités de sollicitation financière

Un premier facteur qui différencie le Québec sur le plan philanthropique concerne les capacités de sollicitation que révèle le nombre de fondations par province qui sollicitent des fonds. C'est en examinant la distribution par province des 84 000 fondations et organismes de charité enregistrés à l'Agence du revenu du Canada en 2010 que l'on peut relativiser la capacité de sollicitation. Au Québec, on compte le moins d'organisations par 10 000 habitants en 2010, soit 20,2 organisations (à l'avant-dernière position devant le Nunavut avec 9,5 organisations), alors que la moyenne canadienne est de 24,6 organisations par 10 000 habitants. Il faut également réaliser que le revenu médian et le revenu disponible (après impôt) sont au Québec parmi les plus bas au Canada, et que les grandes fortunes y sont plus rares (Baril, 2014).

3.2.2. Le phénomène religieux

Nous avons vu que la religion représente un facteur extrêmement important pour encourager le bénévolat et le don financier. Ce phénomène influence la culture philanthropique des provinces de différentes manières. Premièrement, de façon générale, la religiosité encourage le don financier. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, l'enquête canadienne sur le don et le bénévolat

montre que les personnes qui pratiquent une religion hebdomadairement donnent un montant moyen trois fois plus important que ceux qui ne pratiquent pas hebdomadairement. La comparaison de l'ampleur du don moyen fait en 2007 selon les différents domaines est éloquent :

- organismes religieux : 469 \$;
- santé : 99 \$;
- services sociaux : 87 \$ (Hall et coll., 2009).

Toutefois, le taux de donateurs par domaine donne un classement différent : santé : 56 % de la population canadienne de 15 ans et plus; services sociaux : 39 %; et religion : 36 %.

Deuxièmement, les résidents des provinces n'ont pas la même intensité de pratique religieuse et c'est au Québec qu'elle est la plus faible. L'enquête sociale de Statistique Canada réalisée en 2004 confirme que l'indice de religiosité est le moins élevé au Québec (Clark et Schellenberg, 2006, p. 7). D'ailleurs, l'analyse de l'évolution de la pratique religieuse au Canada révèle que c'est en Ontario et dans les provinces de l'Ouest que la pratique religieuse s'est le mieux maintenue de 1989 à 2001. En effet, dans ces provinces, la participation à un service religieux au moins une fois par mois a soit augmenté de 2 % (en Colombie-Britannique) ou décru au plus de 5 % (en Saskatchewan) (Clark, 2003, p. 3). En revanche, pendant la même période, c'est au Québec et au Nouveau-Brunswick que la pratique religieuse a le plus diminué au Canada (respectivement -13 % et -11 %) (Clark, 2003, p. 3). Or, les provinces de l'Ouest et l'Ontario font partie du peloton de tête pour l'ampleur du don financier moyen au Canada (tableau 4).

Troisièmement, le Québec affiche la capacité de sollicitation la plus faible au Canada pour les organismes religieux, d'après notre analyse des données de l'Agence du revenu du Canada. Comparativement au Québec, on trouve dans le reste du Canada un nombre beaucoup plus élevé d'organisations dans le domaine de la religion. Au Québec, les organisations dans ce domaine constituent 28,1 % de l'ensemble, comparativement à 41,8 % dans le reste du Canada. Au Québec, les organisations recueillant les dons financiers privilégient le domaine du bien-être (32,8 % de l'ensemble, comparativement à 18,6 % dans le reste du Canada). Le domaine du bien-être comprend : les fonds pour les désastres, les corporations et les fiducies de bienfaisance

ainsi que les autres organismes de bien-être (sans autre classification); c'est dans ce dernier sous-ensemble que le Québec compte un nombre relativement élevé d'organisations.

Le domaine de la religion qui permet de recueillir les dons les plus élevés s'avère donc beaucoup plus important dans le reste du Canada qu'au Québec. On peut l'évoquer d'une autre manière : dans le reste du Canada, en 2010, les organisations de financement dans le domaine religieux sont au nombre de 10,8 par 10 000 habitants (sur total de 25,9 organisations par 10 000 habitants), alors qu'au Québec ce sont 6,6 organisations (sur un total de 20,8). Autrement dit, dans le reste du Canada, pour 10 000 habitants, 41,7 % des organisations œuvrent dans le domaine de la religion, comparativement à 31,7 % au Québec.

Quatrièmement, les plus croyants au Canada sont les immigrants et ils s'installent en plus grand nombre en Ontario et en Colombie-Britannique. C'est un fait que l'indice de religiosité est le plus élevé chez les immigrants, qu'ils soient arrivés avant 1982 ou de 1982 à 2001, et cet indice est le plus élevé chez les personnes provenant de l'Asie du Sud (Clark et Schellenberg, 2006, p. 7). De surcroît, les provinces qui accueillent les plus grandes parts de la population née à l'étranger sont, en 2011, l'Ontario (3,6 millions d'immigrants ou 53,3 % de la population née à l'extérieur du pays), et la Colombie-Britannique (1,2 million d'immigrants, soit 17,6 %). Ensemble, ces deux provinces ont des parts de la population née à l'étranger supérieures à leur poids démographique au Canada (Statistique Canada, 2011, p. 9).

3.2.3. Les mécanismes de solidarité sociale

Un autre facteur qui distingue les provinces en matière de culture philanthropique concerne ses liens avec les divers mécanismes de solidarité sociale qui sont différents dans les provinces canadiennes et, *a fortiori*, au Québec. On peut considérer effectivement que les pratiques philanthropiques constituent elles-mêmes un mécanisme de solidarité sociale. C'est du moins ce que laissent entendre un certain nombre d'auteurs, comme nous le verrons dans un premier temps. Dans un second temps, nous expliquerons en quoi certains mécanismes de solidarité sociale sont particuliers au Québec et risquent d'influencer la culture philanthropique.

Les mécanismes de solidarité sociale sont désignés par Godbout (1995, p. 37) comme étant les « formes du lien social »; Lesemann (2002, p. 30) les désigne comme les « acteurs de la production de bien-être dans une société »; Paugam (2008) évoque plutôt les types de liens sociaux. Voyons un peu en détail la nature des mécanismes de solidarité sociale afin de comprendre la situation concrète du Québec.

Pour Godbout (1995, p. 37), les formes du lien social résident dans la sphère du marché, la sphère de l'État et la sphère domestique ou privée. Ces sphères fonctionnent de manière tout à fait différente et chacune influence le don parfois jusqu'à le réduire considérablement, notamment avec le contrat qui caractérise le marché. Il ajoute qu'il existe une autre forme de don, celle consentie entre étrangers, qui peut conduire à la formalisation de cette solidarité dans les associations (Godbout, 1995, p. 95-114).

Pour sa part, Lesemann (2002) se situe sur le plan du bien-être et il accorde une fonction importante aux associations. En se référant à Esping-Andersen (1996 et 1999), il considère qu'il existe dans les sociétés modernes au moins deux types de systèmes qui permettent de réduire les risques sociaux : 1) le système institutionnalisé des politiques sociales assumé par l'État selon diverses modalités (assurance, assistance, marchandisation, universalité, sélectivité, etc.); et 2) l'association volontaire par diverses activités et réalisations. Il s'agit donc là de deux mécanismes de solidarité sociale ayant pour principale fonction la protection.

Quant à lui, Paugam (2008, p. 61-77) distingue quatre types de liens sociaux où se manifeste la solidarité :

- lien de filiation (entre parents et enfants);
- lien de participation élective (entre conjoints, amis et proches choisis);
- lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle);
- lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique).

De différentes manières, ces liens sociaux assurent la protection de même que la reconnaissance au sens du sentiment d'appartenance à un groupe ou à une collectivité qui nourrit l'identité. Paugam ajoute également qu'il doit exister une complémentarité entre les différents types de liens sociaux et que les quatre types doivent être présents pour qu'une société puisse assurer protection et appartenance à ses membres.

Certains mécanismes de solidarité s'avèrent relativement plus importants au Québec que dans le reste du Canada. Il s'agit de la coopération, des politiques sociales et du syndicalisme. En ce qui concerne la coopération, le tableau suivant compare le nombre de coopératives par province.

Tableau 7: Nombre de coopératives déclarantes¹ par province et territoire au Canada en 2008

	Nombre de coopératives	Nombre par 10 000 habitants	Population ²
Québec	2 271	40,0	7 905 087
Ontario	918	16,2	13 223 789
Saskatchewan	808	14,2	1 044 363
Alberta	478	8,4	3 723 756
Colombie-Britannique	390	6,9	4 529 508
Nouvelle-Écosse	280	4,9	945 152
Manitoba	263	4,6	1 235 723
Nouveau-Brunswick	135	2,4	752 892
Île-du-Prince-Édouard	63	1,1	143 077
Terre-Neuve-et-Labrador	33	0,6	511 872
Nunavut	24	0,4	32 823
Territoires du Nord-Ouest	15	0,3	43 873
Yukon	2	0,0	34 632
CANADA	5 680	100,0	34 126 547

Source : Secrétariat aux affaires rurales et aux coopératives (2011, p. i).

¹ La plupart des coopératives fournissent un rapport annuel aux autorités gouvernementales.

² Population en 2010 par province établie par Statistique Canada.

Les données du tableau révèlent que le nombre de coopératives est relativement élevé au Québec. On y compte 40 coopératives par 10 000 habitants, ce qui place la province loin devant l'Ontario qui est au deuxième rang avec 16,2 coopératives par 10 000 habitants. On peut le dire autrement : alors que le Québec constitue 23,2 % de la population canadienne en 2010, on y trouve 40 % des coopératives au pays.

En ce qui a trait aux dépenses publiques, une étude de l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal montre qu'en proportion, de 1981 à 2009, les dépenses publiques au Québec sont plus importantes qu'ailleurs au Canada (Deslauriers et Gagné, 2013). « En 2009, le poids des dépenses publiques en proportion du PIB était de 47 % au Québec contre 38 % en Ontario et 39 % en moyenne au Canada. C'est aussi au Québec que le niveau de dépenses publiques par habitant est le plus élevé. En 2009, le niveau des dépenses publiques au Québec s'élevait à environ 16 150 \$/habitant, soit environ 1 300 \$ de plus par habitant qu'en Ontario et 1 450 \$ de plus par habitant qu'en moyenne au Canada. » (Deslauriers et Gagné, 2013, p. 8) Tout indique que la population québécoise fait un effort supérieur aux autres provinces canadiennes pour financer les services sociaux, ajoute l'étude citée et, plus précisément, des services tels que l'hébergement des personnes âgées et souffrant d'un handicap ainsi que de l'augmentation des dépenses liées aux services de garde d'enfants et des dépenses pour appuyer les ménages ayant des enfants à charge (Deslauriers et Gagné, 2013, p. 8). On pense tout de suite ici aux dépenses consacrées au réseau des garderies à 7 \$ et au régime québécois d'assurance parentale.

Pour ce qui est du syndicalisme, certains historiens soulignent sa fonction de regroupement des salariés, de porte-parole de revendications en faveur de politiques publiques redistributives et, bien sûr, d'amélioration des conditions de travail des salariés. Ce système de solidarité sociale s'avère relativement important au Québec, puisqu'on y recueille le deuxième taux de syndicalisation le plus élevé au pays, soit 36,3 % en 2011, tout juste après Terre-Neuve-et-Labrador qui affiche un taux de 37,3 % (Uppal, 2011, p. 6). Or, le taux moyen de syndicalisation au Canada se situe à 29,7 % des salariés. Dans les provinces où l'on enregistre les dons moyens de charité les plus élevés (tableau 2), les taux de syndicalisation sont relativement bas, soit 26,6 % en Ontario, 26,5 % dans les prairies et 30,4 % en Colombie-Britannique (Uppal, 2011, p. 6).

Conclusion: développer la culture philanthropique

Comme nous venons de le voir, le développement de la culture philanthropique s'inscrit dans un contexte marqué par l'histoire, les caractéristiques de la population et différents systèmes de solidarité sociale. Sur ce dernier aspect et selon Paugam (2008), une société ne peut exclure de son fonctionnement l'une ou l'autre des sources de solidarité que sont la famille, les associations et les

réseaux ainsi que l'État, à cause de son rôle de redistribution. Les pratiques philanthropiques et la solidarité institutionnalisée par l'État ne s'opposent pas, au contraire, car elles favorisent la protection des individus. Pour sa part, le don de temps tout particulièrement (bénévolat, entraide et engagement citoyen) favorise les liens sociaux et l'identité (le sentiment d'appartenance à un groupe et à une collectivité et la reconnaissance par les autres de cette appartenance — tout le contraire de l'exclusion). De plus, le don de temps consenti par des personnes représente une contribution essentielle à la transformation sociale.

Les phénomènes qui contribuent au don et à l'engagement social par l'entremise d'une organisation sont amplement documentés par les sciences sociales (Buechler, 2000, p. 19-57; Bekkers et Wiepking, 2011). Ces phénomènes d'influence sont nombreux et c'est pourquoi il n'existe pas de recette miracle. Ils se situent d'ailleurs à plusieurs niveaux, à partir des attitudes des membres, en passant par les habiletés professionnelles des salariés, jusqu'à l'action des organisations faîtières (ou fédérations). Nous allons insister sur cinq mécanismes généraux qui peuvent s'avérer pertinents pour la stratégie générale des organisations qui soutiennent les pratiques philanthropiques.

L'implication antérieure et la socialisation

L'engagement s'inscrit dans une trajectoire de vie et les travaux que nous avons évoqués le confirment. À ce propos, nous avons noté qu'une majorité d'élus municipaux étaient engagés dans les associations avant leur élection en 2009. En cela, ces personnes se démarquent nettement de la population générale par une implication considérable. Par ailleurs, la moitié des élus municipaux étaient également engagés dans des entreprises d'économie sociale et environ 40 % étaient « actifs » dans des organismes de développement local (Comeau, 2012). Ces données confirment le fait que s'impliquer dans l'arène municipale résulte d'un cheminement et que les antécédents bénévoles des élus municipaux sont importants (Tardy et Bédard, 1997). Dans les réseaux d'échanges de proximité, une proportion relativement élevée des membres (6,8 %) fait partie d'une coopérative d'habitation et près de 60 % des répondants sont membres d'une autre association (Boulianne et Comeau, 2011, p. 37-38).

Des études montrent que les adolescents qui ont participé à des activités communautaires ont envie de s'impliquer bénévolement au cours de leur vie adulte (Hanks et Eckland, 1978; Vézina et Crompton, 2012, p. 45, qui se

basent sur Jones, 2000). Pour leur part, Janoski, Musick et Wilson (1998, cités par Reed et Selbee, 2000) démontrent que les activités obligatoires de bénévolat ont une incidence sur l'engagement dans la vie adulte. D'autres auteurs soulignent la continuité et le cumul de certaines conditions : être à la tête d'une association scolaire, fréquenter le niveau postsecondaire et fréquenter l'école en milieu urbain donne au parcours scolaire une continuité avec la socialisation familiale (Paulsen, 1991).

La conscience d'un besoin et la crédibilité des solutions

Tout indique que la conscience d'un besoin représente un ressort important pour le don (Bekkers et Wiepking, 2011b). Ceci rejoint l'explication de la théorie de la privation : la mobilisation naît de la perception d'un manque relatif à une situation antérieure, anticipée ou par référence à un autre groupe (Buechler, 2000). Et le passage à l'action concerne une solution proposée par un groupe. Il s'agit d'un point de convergence dans les expériences que nous avons observées. C'est donc dire qu'un argumentaire doit être offert et partagé. Il est constitué d'une explication (le problème, ses manifestations et ses causes) (le diagnostic, dit la théorie des cadres [Buechler, 2000]) et d'une solution ou des pistes de solutions (le pronostic, pour la même théorie). L'adhésion des personnes au cadre proposé est une condition à la mobilisation et suppose une certaine correspondance entre les explications du problème et les solutions proposées par l'organisation, d'une part, et par la population, d'autre part (l'alignement des cadres, selon la théorie). La sensibilité à la manifestation des besoins, la documentation, l'analyse, la consultation de la population et la diffusion de l'information représentent donc des activités essentielles à mener par l'organisation pour favoriser ce type de prise de conscience.

La sollicitation

Dans les réseaux d'échanges de proximité, la sollicitation à l'origine de l'adhésion réside principalement dans le contact personnalisé avec une personne de l'entourage (50,3 % des membres). Viennent bien après les annonces faites dans une association (16,5 % des adhérents) et par les médias (11,3 % des adhérents) (Boulianne et Comeau, 2011, p. 41). Autrement dit, l'interpellation de personne à personne représente une forme de sollicitation très efficace.

Bien des écrits ont souligné comment la sollicitation est un mécanisme extrêmement important pour l'engagement des personnes dans une pratique philanthropique (Bekkers et Wiepking, 2011b). Or, il n'est pas sûr que ce mécanisme soit toujours bien mis à contribution. Il faut réaliser que parmi les principales raisons pour lesquelles des personnes ne font pas de bénévolat, d'après l'enquête canadienne (Vézina et Crompton, 2012, p. 52), 45 % des personnes interviewées disent que c'est parce qu'elles « n'avaient pas été invitées à le faire ».

Par ailleurs, dans les pratiques philanthropiques, on risque de solliciter les personnes les plus compétentes pour une tâche, celles qui possèdent un réseau social étendu, celles qui ont de l'argent ou encore celles que l'on connaît déjà. D'où le risque TLM (toujours les mêmes), l'absence de relève et aussi l'absence de certains groupes parmi les moins scolarisés. Il apparaît important de procéder à une réflexion sur ce mécanisme et d'examiner entre autres les questions de la sursollicitation, de la relève et de la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les bénéfices sociaux

Les personnes qui donnent en bénéficient tout autant. Dans les réseaux d'échanges de proximité (Boulianne et Comeau, 2011), le fait de connaître de nouvelles personnes, d'améliorer sa propre situation et de sentir que l'on peut être utile sont autant de manières d'évoquer les fonctions des pratiques philanthropiques, c'est-à-dire le lien social, la protection et le sens de l'appartenance. D'autres chercheurs le constatent : les coûts du don et de l'engagement, d'une part, et les bénéfices retirés, d'autre part, doivent être à l'équilibre pour soutenir l'engagement (Bekkers et Wiepking, 2011b). C'est donc dire que les bénéfices à soutenir de l'action importent pour les acteurs, pas seulement ceux qu'ils obtiendront au terme d'un projet tel que la mise sur pied d'une résidence à but non lucratif pour aînés, qui exige d'ailleurs plusieurs années d'effort. Les personnes qui s'engagent pendant ces années pour les aînés bénéficient dans le cours de l'action de la création de liens sociaux, d'apprentissages, de sentiments de réalisation de soi et de reconnaissance de leur apport au groupe.

Les valeurs cardinales

Les valeurs représentent un des mécanismes de diffusion de la culture philanthropique. Les personnes engagées s'entendent sur des principes éthiques et moraux généraux qui guident leurs actions. Ainsi, 93 % des bénévoles au

Canada disent que, par leur action, ils veulent « contribuer à la communauté » (Vézina et Crompton, 2012, p. 50). Il est question ici de la valeur du progrès social et, tout comme celles de la solidarité et de la justice que partagent la plupart des bénévoles dans les enquêtes internationales (Deker et Halman, 2003), elles sont dites cardinales, car elles touchent un très grand nombre de personnes.

Dans les faits, au-delà de l'évocation de ces grandes valeurs, les personnes engagées hiérarchisent différemment leurs valeurs. Nos observations mettent en lumière l'influence des caractéristiques sociologiques des personnes dans ce domaine. Dans les réseaux d'échanges de proximité, pour l'essentiel, les personnes les plus jeunes, les moins scolarisées et ayant les plus faibles revenus ont principalement des motifs économiques (accéder à des biens et des services, améliorer leurs chances de trouver un emploi). « Participer à une activité alternative » est un motif qui reçoit l'assentiment principalement des jeunes et des plus scolarisés (Boulianne et Comeau, 2011, p. 43-44). Conséquemment, il existe différentes manières de penser et de réaliser les valeurs, et une organisation telle que les réseaux d'échanges peut fonctionner dans la mesure où elle permet une telle diversité. Dans l'engagement citoyen et chez les élus municipaux, nous avons observé la même diversité. L'entrepreneuriat collectif reçoit davantage l'appui des élus les plus impliqués dans les associations avant leur élection, chez les femmes et chez les plus scolarisés (Comeau, 2012, p. 76). Comme on le voit, dans les faits, même si le progrès social représente une valeur cardinale, les moyens pour le réaliser divergent passablement.

LISTE DE RÉFÉRENCES

- BABCHUK, N. and A. BOOTH (1969). “Voluntary Association Membership: A Longitudinal Analysis”, *American Sociological Review*, 34(1): 31-45.
- BAILLARGEON, D. (1991). « “Pas dans ma rue...” : pour une stratégie communautaire devant l’intolérance », *Service social*, 40(3) : 127-146.
- BARIL, H. (2014). « Philanthropie : pourquoi les Québécois sont moins généreux », *La Presse*, 3 janvier.
- BEKKERS, R. and P. WIEPKING (2011a). “Who Gives? A Literature Review of Predictors of Charitable Giving. Part One: Religion, Education, Age and Socialisation,” *Voluntary Sector Review*, 2(3): 337-365.
- BEKKERS, R. and P. WIEPKING (2011b). “A Literature Review of Empirical Studies of Philanthropy: Eight Mechanisms That Drive Charitable Giving”, *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 40(5): 924-973.
- BILODEAU, A. (2013). *La Villa des méandres : une réalisation collective*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet, no EE1302.
- BILODEAU, A. (2014). *Monographie de la Fondation communautaire du Grand Québec*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet (à paraître).
- BOILY, C. (2014). *Monographie de la Fondation Béati*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet, no EE1401.
- BOULIANNE, M. et Y. COMEAU (2011). *Inventaire et retombées des réseaux d’échanges de proximité québécois*, Québec, Université Laval, Cahiers de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet / CRIDES, no 11-02.
- BUECHLER, S. M. (2000). *Social Movements in Advanced Capitalism*, New York, Oxford University Press.

- CAIRE, T. (1997). « Militants à la Fédération anarchiste », *L'Homme et la Société*, 123-124, 91-103.
- CLARK, W. (2003). *Religion: évolution de la pratique religieuse au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 11-008.
- CLARK, W. et G. SCHELLENBERG (2006). *Les Canadiens et la religion*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 11-008.
- COMEAU, Y. (2012). *L'engagement social des élus municipaux et leurs représentations du développement local*, Québec, Université Laval, Cahiers de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet, no EE1203.
- COMEAU, Y. et C. MACÉ (2014). *Philanthropie financière au Canada et au Québec de 2000 à 2010. Analyse des données de l'Agence du revenu du Canada*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet (à paraître).
- DEKKER, P. and L. HALMAN (2003). "Volunteering and Values. An Introduction", dans P. Dekker and L. Halman (Eds.), *The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives*, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, p. 1-17.
- DESLAURIERS, J. et R. GAGNÉ (2013). *Dépenses publiques au Québec : comparaisons et tendances*, Montréal, HEC Montréal, Centre sur la productivité et la prospérité.
- DOLNICAR, S. and M. RANDLE (2007). "What Motivates Which Volunteers? Psychographic Heterogeneity Among Volunteers in Australia" *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 18: 135-155.
- FLEURY, C. et L. BELLEAU (2013). « Les dons de charité au Québec entre 2004 et 2010 », *Coup d'œil sociodémographique* (Institut de la statistique du Québec), 22: 1-9.
- GAGNON, É., A. FORTIN, A.-E. FERLAND-RAYMOND et A. MERCIER (2013). *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

GAGNON, M. (2013). *Monographie de la Résidence Florentine-Dansereau*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet, no EE1305.

GODBOUT, J. T. (1995). *L'esprit du don*, Montréal, Boréal.

HALL, M., D. LASBY, S. AYER et W. D. GIBBONS (2009). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: points saillants de l'enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, ministère de l'Industrie, Statistique Canada.

HANKS, M. and B. K. ECKLAND (1978). "Adult Voluntary Associations and Adolescent Socialization", *The Sociological Quarterly*, 19: 481-490.

HODGE, R. W. and D. J. TREIMAN (1968). "Social Participation and Social Status", *American Sociological Review*, 33(5): 722-740.

HODGKINSON, V. A. (2003). "Volunteering in Global Perspective", dans P. Dekker and L. Halman (Eds.), *The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives*, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, p. 35-53.

HYMAN, H. H. and C. R. WRIGHT (1971). "Trends in Voluntary Association Memberships of American Adults: Replication Based on Secondary Analysis National Sample Surveys", *American Sociological Review*, 36: 191-206.

LESEMANN, F. (2002). « Le bénévolat: de la production "domestique" de services à la production de "citoyenneté" », *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2): 25-41.

MARTIN-CARON, L. (2013). *Logis-Confort de La Haute-Saint-Charles. Monographie d'une initiative de logement social*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet, no EE1303.

MASSON, D. (2001). « Gouvernance partagée, associations et démocratie: les femmes dans le développement régional », *Politique et Sociétés*, 20(2-3): 89-115.

MATHIEU, L. (2004). *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Les éditions Textuel.

- MCADAM, D., J. D. MCCARTHY and M. N. ZALD (1988). "Social Movements", dans N. J. Smelser (Ed.), *Handbook of Sociology*, Beverly Hills, Sage Publications, p. 695-737.
- MCPHERSON, J. M., P. A. POPIELARZ and S. DROBNIC (1992). "Social Networks and Organizational Dynamics", *American Sociological Review*, 57: 153-170.
- MOREAU, M. J. (1990). "Empowerment through advocacy and consciousness-raising: implications of a structural approach to social work", *Journal of Sociology and Social Welfare*, 17(2): 53-67.
- MUSEUX, A.-C. et Y. COMEAU (2012). *Monographie de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches*, Québec, Université Laval, Cahiers de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet, no EE1301.
- ORFALI, B. (2010). *L'adhésion. Militer, s'engager, rêver*, Bruxelles, De Boeck.
- PAUGAM, S. (2008). *Le lien social*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAULSEN, R. (1991). "Education, Social Class, and Participation in Collective Action", *Sociology of Education*, 64: 96-110.
- PELLETIER, D. (2013). *Monographie La Maison des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet (à paraître).
- PERRON, B., J.-G. VAILLANCOURT et C. DURAND (1999). «Les leaders de groupes verts et leur rapport aux institutions», *Recherches Sociographiques*, 40(3): 521-549.
- PROUTEAU, L. et F.-C. WOLFF (2010-2011). «La participation associative en France: une analyse longitudinale», *Économie et prévision*, 192: 45-63.
- PUTNAM, R. D. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.

- REED, P. B. and L. K. SELBEE (2000). "Distinguishing Characteristics of Active Volunteers in Canada", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 29: 571-592.
- ROTOLO, T. (2000). "A Time to Join, a Time to Quit: The Influence of Life Cycle Transitions on Voluntary Association Membership", *Social Forces*, 78: 1133-1161.
- STATISTIQUE CANADA (2012). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : rapport de tableaux*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 89-649-X.
- STATISTIQUE CANADA (2011). *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 99-010-X2011001.
- TARDY, É. et G. BÉDARD (1997). « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », *Recherches féministes*, 10(2) : 127-136.
- TRUDEL, D. (2013). *La Villa du clocher de Saint-Ubalde. Monographie d'une résidence pour aînés*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet, no EE1304.
- UPPAL, S. (2011). *La syndicalisation, 2011. L'emploi et le revenu en perspective*, automne 2011, 23(4), Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 75-001-XIF.
- VÉZINA, M. et S. CROMPTON (2012). *Le bénévolat au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.
- WIEPKING, P. and R. BEKKERS (2012). "Who gives? A literature review of predictors of charitable giving. Part Two: Gender, family composition and income", *Voluntary Sector Review*, 3(2): 217-245.
- WILSON, J. and M. MUSICK (1997). "Who Cares? Toward an Integrated Theory of Volunteer Work", *American Sociological Review*, 62: 694-713.

La philanthropie, **une valeur québécoise ?**

M. Jacques T. Godbout, professeur émérite, Institut national de la recherche scientifique

Introduction

La question du retour : le don n'est pas sans retour

Recevoir déclenche le désir de donner

Le retour libre

Liberté relative : influencée par la relation

L'identité en jeu

Et la philanthropie ?

Absence de retour

Recevoir donne envie de donner à son tour

Influencé, régi par le lien, les sentiments, identité

Le don négatif

Le receveur n'a rien à dire

Ne pas pouvoir donner à son tour

Que faire ?

Une culture du don différente

RÉSUMÉ

Le marché et l'État ont été deux formes dominantes de circulation des choses au XX^e siècle. Souvent arrogantes, ces deux institutions ont voulu remplacer le don, chacune à leur époque. Aujourd'hui, le don est de nouveau valorisé. Est-ce le même don ? Traditionnellement, le don est défini comme nécessairement gratuit au sens de sans retour. Est-ce bien vrai ? Pourquoi donne-t-on ? Et si c'était, au fond, pour recevoir ? En outre, est-ce suffisant de parler de ceux qui donnent seulement ? Qu'en est-il de ceux qui reçoivent les dons ?

Nous aborderons ces questions d'abord en nous penchant sur le phénomène du don comme une des façons de faire circuler les choses. Il est influencé par le lien social, a partie liée avec le lien : c'est pourquoi il est essentiel dans toute société. Le don est un système de dettes qui influence l'identité des partenaires. Après avoir explicité cette idée, nous l'appliquerons à la philanthropie dans le contexte québécois.

Finalement, on se posera la question suivante: « Outre l'appât du gain, se pourrait-il qu'il existe aussi ce qu'on pourrait appeler un appât du don chez les humains? »

Introduction

La philanthropie est-elle une valeur québécoise? D'abord, qu'est-ce que la philanthropie? La philanthropie est une forme de don. Qu'est-ce que le don?

Le don est une des façons de faire circuler les choses entre nous. Ce n'est pas la seule, surtout dans nos sociétés, qui connaissent deux formes dominantes, voire arrogantes de circulation des choses : l'État et le marché.

Elles ont toutes les deux eu tendance à remplacer le don, chacune à leur époque.

« Le don, c'est dépassé », disait-on dans les années 1960. Tout devait passer par l'État. Mais l'État providence a connu une crise. On est alors passé au marché. Tout ce qui circule devait être une marchandise. Aujourd'hui, c'est le marché qui est en crise; crise économique, certes. Mais le modèle marchand en a connu plusieurs. Je crois que nous vivons aujourd'hui aussi une crise des valeurs, une crise morale qui se traduit par exemple par une condamnation de la cupidité, et même une crise du modèle : « la croissance est une dangereuse utopie » (Edgard Morin).

Que signifie cette crise pour le don? Le don peut-il représenter une solution?

Et quel est le rôle de la philanthropie?

Pour tenter de commencer à répondre à ces questions, demandons-nous d'abord ce qui distingue cette forme de circulation des choses qu'est le don.

La question du retour: le don n'est pas sans retour

La première réponse, celle qui vient spontanément à l'esprit, et aussi celle du dictionnaire, est la suivante: le don est gratuit, sans retour. Cette définition correspond à la conception courante du don: ce qui circule dans un seul sens. On en fait aussi l'idéal. C'est ce qu'on pourrait appeler le don « pur ». S'il y a un retour, on considère que c'est un moins beau don, on doute même que ce soit un « vrai don ».

Or, lorsqu'il se met à observer le don, le chercheur ne peut pas retenir cette manière de voir. Il constate vite qu'il peut certes ne pas y avoir de retour, mais que le plus souvent il y a un retour. Ce retour n'est pas nécessairement voulu par le donneur, mais il existe.

C'est ce que nous pouvons facilement constater dans nos pratiques de don les plus courantes: hospitalité, cadeaux, services. Un service en attire un autre...

Mais c'est aussi ce que nous constatons là où l'on s'y attend le moins, dans les dons les plus apparemment unilatéraux comme je le montrerai plus loin à propos de la philanthropie. Lorsqu'on observe le don sur des périodes suffisamment longues, on ne peut pas le définir par l'absence de retour, comme on le fait spontanément, ou comme le font les dictionnaires.

Recevoir déclenche le désir de donner

Ce n'est pas tout. En observant le don — et notamment les receveurs de don — de plus près, on constate non seulement qu'il y a un retour, mais aussi que le fait de recevoir quelque chose sous forme de don provoque chez celui qui reçoit une envie de donner à son tour, déclenche un désir de donner, soit à celui qui lui a donné, soit à un tiers.

Le don transporte avec lui une impulsion à donner chez celui qui reçoit.

Recevoir un don déclenche quelque chose que le psychologue Jonathan Haidt a décrit comme une sorte de « elevation [...] which can seem to push a mental “reset button”, wiping out feeling of cynicism and replacing them with [...] a sense of moral inspiration. » (Grant, 2013)

On en arrive ainsi à postuler la présence d'une sorte de force qui incite celui qui reçoit à donner à son tour, ce qui fait qu'il y a retour même si ce dernier n'est pas nécessairement voulu par le donneur. J'en donnerai des exemples plus loin.

Le retour libre

Si le don ne peut pas être défini comme ce qui circule de façon unilatérale, qu'est-ce qui distingue le don des autres formes de circulation que sont le marché et l'État?

La première caractéristique du don, c'est sa liberté. S'il y a retour, ce dernier sera libre, car celui qui reçoit n'a aucune obligation légale de donner à son tour. C'est pourquoi j'aime bien cette définition très simple d'un économiste. «A gift is a non-contracted good» (Stark, 1995). Un don est un bien (ou un service) qui circule entre des personnes sans être régi par un contrat. Le don n'appartient pas au monde du contrat.

Cette définition ne se prononce pas sur l'existence ou non d'un retour. Elle affirme toutefois une chose: que s'il y a retour, il sera libre, au sens légal. Le retour est incertain, indéterminé. Il y a toujours un risque de non-retour.

Liberté relative: influencée par la relation

Cette liberté n'est pas absolue, car, au lieu d'être régi par un contrat, ce qui circule par le don est régi par la nature, l'intensité, la qualité du lien entre les personnes. Et il nourrit ce lien. Il fonde la confiance, ingrédient essentiel aux rapports humains. C'est pourquoi il tend toujours à être personnalisé. L'esprit du don est alors opposé non seulement à l'esprit marchand, mais à l'esprit étatique où l'on s'assure que chacun a reçu selon son droit, que chacun a été traité également. Le lien lui-même n'a alors pas d'importance. Il peut au contraire influencer négativement la neutralité nécessaire de la circulation. Dans ce dernier type de rapport, à la limite, aucun lien n'est nécessaire.

À l'opposé, dans le don, on cherche la relation. On cherche à personnaliser la transaction. Pensons au parrainage international. Pensons à Centraide Montréal qui organise des rencontres entre donateurs et receveurs. Le don est une relation.

J'insiste sur cette idée parce qu'on a souvent tendance à oublier que le don est une relation et à ne voir que le donneur. Le don est une relation plutôt que seulement un « beau geste » individuel du donneur.

Le don, c'est donc ce qui circule entre les humains comme résultat de la dynamique du lien social, réel ou symbolique, par opposition à ce qui circule en s'appuyant d'abord sur une logique et une dynamique externe au lien social, comme le principe du droit et l'appareil étatique ou la dynamique contractuelle du rapport marchand.

L'identité en jeu

Parce qu'il n'est pas neutre, parce qu'il est influencé par la relation, imprégné par elle en quelque sorte, il véhicule un message. Quel message ? Un message sur ce que le donneur est et sur ce qu'il pense que le receveur est. Cette idée peut sembler abstraite, mais elle explique par exemple pourquoi il est souvent si difficile de choisir un cadeau. Le cadeau « parle », dit ce que l'on pense de la personne à qui on l'offre et lui dit aussi ce que l'on est : si l'on est généreux, si l'on a du goût (tel que l'interprète le receveur, évidemment), comment on perçoit le receveur. C'est un véritable révélateur de la personnalité. Ainsi, lorsqu'une femme se fait offrir un vêtement trop grand, elle n'est pas déçue par la faible valeur d'usage, ou financière, mais d'abord par le message qu'elle perçoit chez le donneur.

Le don n'est pas neutre comme le commerce. C'est pourquoi tout don est dans une certaine mesure un don de soi. À la différence du marché, il exprime notre identité. « Le seul présent, le seul don est un fragment de toi-même. » (Emerson)

Et la philanthropie ?

Tout ce que je viens de présenter jusqu'à maintenant est peut-être valable pour les cadeaux et les autres types de dons interpersonnels. Mais cela s'applique-t-il à la philanthropie ? Apparemment non, car, sauf la liberté, aucune des caractéristiques ne s'applique. Les philanthropes donnent sans retour. Ils n'établissent pas de liens personnels avec le receveur.

Je crois que le don philanthropique à des causes possède également les caractéristiques que je viens de décrire. Reprenons chaque point.

Absence de retour

Tous les ouvrages sur la philanthropie le diront : donner, c'est payant.

Je ne dis pas qu'il est fait pour ça. Nous touchons ici au plus grand paradoxe du don : plus il est désintéressé, plus il est intéressant !

Un chercheur américain a constaté que, plus on donne à des causes, plus notre revenu est élevé l'année suivante ! « For every \$1 in extra charitable giving, income was \$3.75 higher. » (Grant, 2013)

Recevoir donne envie de donner à son tour

« J'ai beaucoup reçu, il est normal que je rende à la communauté. » C'est peut-être la phrase la plus souvent entendue de la part des philanthropes. Cette logique du retour existe donc, surtout si l'on prend soin d'observer des cycles assez longs. Donnons-en deux exemples.

- À l'hiver 1998, la région de Montréal a connu une catastrophe naturelle qu'on a appelée « la tempête de verglas ». Une des régions du Québec qui a le plus aidé les résidents de la zone sinistrée a été le Saguenay. Lorsque les Saguenéens étaient interrogés sur la raison de leur acte, ils répondaient qu'ils avaient reçu beaucoup d'aide des Montréalais quelques années plus tôt, lors de graves inondations qu'ils avaient connues, et étaient d'autant plus contents de les aider aujourd'hui. Ils étaient heureux de donner à leur tour.

- Depuis quelques années, plusieurs organismes de philanthropie ont pris l'habitude d'accompagner leur demande de don d'un petit présent symbolique. Pourquoi ? Parce qu'on a constaté que ce geste augmente de façon importante le nombre de dons. Par exemple, l'Association américaine des vétérans a doublé le nombre de donateurs en envoyant, avec sa demande, des autocollants contenant le nom et l'adresse du donateur potentiel (Cialdini, 2001). Les petits dons purement symboliques doublent la valeur des dons réels.

Influencé, régi par le lien, les sentiments, identité

Même si c'est à un moindre degré (intermédiaire, par exemple) et même si c'est moins évident que le don aux proches, le don philanthropique à des causes possède également cette caractéristique si on le compare au marché ou à l'État. Il exprime la personnalité du donneur. Cette tendance à la personnalisation du don se manifeste de plusieurs façons.

Pensons à l'importance accordée au choix du receveur (la cause) par le donneur et aux raisons de ce choix.

Pensons au fait que de nombreuses fondations existent pour perpétuer le souvenir du donneur.

Il est également connu que, en ce qui a trait aux dons humanitaires, on donne plus d'argent à un pays que l'on a visité récemment et où l'on a été bien reçu (on a beaucoup reçu d'eux, il s'est développé un lien).

Un des plus grands philanthropes américains affirme que le plus important dans le don philanthropique, c'est d'y mettre son cœur : « [...] for his heart should be in the work. » (Andrew Carnegie, cité par Silber, 99, p. 142)

En conséquence, tout don — même philanthropique — a aussi naturellement tendance à être personnalisé.

Le don négatif

Résumons. Le don est une façon de faire circuler les choses entre nous qui ne se caractérise pas par l'absence de retour, mais par la liberté par rapport au contrat. Il est influencé par le lien, a partie liée avec le lien. Il induit une propension à donner chez celui qui reçoit, ce qui nous a conduits à poser le postulat d'un *Homo donator* (Godbout, 2007). À côté de l'appât du gain, il y a aussi un « appât du don ». Ces caractéristiques s'appliquent aussi à la philanthropie

Cette façon de voir le don braque le projecteur sur le moment de « recevoir ». Notons d'abord que ce point de vue est très rarement abordé. On mentionne le plus souvent les grands donateurs, on parle de la générosité des donneurs; les receveurs sont les oubliés du monde du don. Normal, me direz-vous. Après

tout, comme dit le proverbe : « À cheval donné, on ne regarde pas la bride. » Le receveur est un bénéficiaire ! Or, c'est là que se posent les principaux problèmes du système de don, car le don n'a pas que des avantages.

Il a son côté sombre, son aspect négatif, tellement qu'il est parfois préférable de passer à un autre système de circulation. C'est sur ce thème que je voudrais maintenant développer un peu les problèmes du don. Ils sont de deux ordres, les deux étant liés au receveur.

Le receveur n'a rien à dire

Le receveur n'a rien à dire concernant ce qu'il reçoit. Il s'agit là d'un trait important qui distingue le don des autres systèmes de circulation. Dans le marché, on dit que le client (le receveur) est roi. Il compare et peut changer de commerçant selon ses « préférences ». Si le consommateur ne se procure plus la marchandise, le producteur fait faillite. Il en est ainsi aussi dans le secteur public : dans une société démocratique, en ce qui a trait à l'État, le citoyen a des droits et possède certains moyens pour les faire respecter.

Quant au don, le donneur décide seul. Le receveur n'a aucun droit, n'a aucun pouvoir.

C'est pourquoi le don n'est pas toujours souhaitable : à cause du pouvoir du donneur sur le receveur. Ce problème est particulièrement pertinent aujourd'hui dans le cadre du débat sur le rôle des grands philanthropes.

C'était le premier problème.

Ne pas pouvoir donner à son tour

S'il est vrai que le fait de recevoir incite à donner à son tour, comme on l'a vu, si l'on prend au sérieux ce phénomène social fondamental, alors un second problème du don ne pourrait-il pas être de ne pas pouvoir satisfaire ce désir de donner qui fonde l'*Homo donator*? Autrement dit, de ne pas pouvoir donner à son tour quand on a reçu ? Pourquoi ?

On a vu que tout don véhicule un message. Quel message transmet au receveur un don qui « se veut » sans retour ? Il signifie au receveur qu'il n'a rien à me donner et donc que, à la limite, il n'est rien. Il humilie le receveur en le niant comme donneur potentiel.

C'est une situation courante dans la philanthropie et le don humanitaire.

Nous y reconnaissons là le modèle historique du rapport de l'Occident avec le reste du monde et, notamment, le rapport colonial. Mais l'aide au tiers monde d'aujourd'hui a-t-elle beaucoup changé ? « Plus encore que par le marché, c'est par les dons non rendus que les sociétés dominées finissent par s'identifier à l'Occident et perdent leur âme », affirme Serge Latouche (Latouche, 1992).

On peut maintenant affirmer que le don « voulu », pensé comme étant sans retour, loin d'être l'idéal, peut être le pire des dons. Le don « pur » oublie le receveur. Le don qui s'interrompt avec la réception en est une forme tronquée.

Que faire ?

Le receveur n'a rien à dire. Le receveur ne peut pas donner à son tour, ne peut pas répondre à l'injonction de donner quand on reçoit sous la forme d'un don. Pour ces deux raisons, il faut reconnaître que dans nos sociétés le don n'est pas toujours la meilleure façon de faire circuler les choses. Le marché et les droits sont non seulement légitimes, mais ils sont souvent supérieurs au don. Le commerce plutôt que l'aide (*trade not aid*), comme le réclament avec raison les pays émergents. À cause des problèmes du don que je viens de mentionner, on préfère le commerce.

Historiquement, c'est souvent la raison pour laquelle la société est passée de la charité à la bienveillance, puis à la fraternité et, enfin, à la solidarité et à la justice. Elle est passée du système de don aux systèmes de sécurité sociale. Historiquement, le receveur a gagné comme client et comme citoyen.

Mais, à une certaine époque, comme on l'a vu au début, on a souhaité tout faire passer par l'État, et ensuite par le marché. En un mot, on voulait en finir avec le don !

Mais on a vu les limites des autres systèmes: d'abord l'État et, aujourd'hui, le marché.

C'est pourquoi aujourd'hui on assiste à un retour du don. On observe l'importance croissante du don philanthropique dans le monde.

Une culture du don différente

Ce qui nous ramène à la question du début: compte tenu de ce que l'on vient de dire, le don, et plus spécifiquement la philanthropie, doit-il être une valeur québécoise?

Pour répondre à cette question, demandons-nous d'où vient la croissance actuelle de la philanthropie? Elle a une origine assez précise: la culture anglo-saxonne et plus spécifiquement états-unienne. La philanthropie est sans aucun doute une valeur états-unienne fondamentale.

Où se situe le Québec à cet égard? On parle souvent de l'exception québécoise. Les Québécois font moins de dons philanthropiques donnant droit à des déductions d'impôt que le reste des Canadiens (sans parler des Américains). Ils contribuent plus à l'État (les plus taxés en Amérique du Nord) et font peut-être plus de dons spontanés. Il est difficile d'obtenir des données précises sur ce dernier point.

Le Québec, comme dans d'autres domaines, me semble se situer entre la France et le modèle américain qui représentent deux extrêmes.

En un mot, la France croit beaucoup à l'État et à la famille, et se méfie de la communauté. La solidarité passe par l'État. Contrairement à la France, c'est de l'État que les États-Uniens ont tendance à se méfier historiquement. Et — inutile de le dire — on croit au marché, et aussi à la communauté. Comme on se méfie de l'État et qu'on donne peu à la famille, il reste la philanthropie, conçue comme une sorte de devoir de générosité envers la société et envers sa communauté. Avec les avantages, mais aussi avec les inconvénients que j'ai mentionnés pour le receveur.

Entre ces deux modèles extrêmes, où se situe le Québec ? Le Québec a comme valeur la solidarité qui passe par l'État comme la France, sans avoir pour autant la même réticence que la France quant à la communauté.

On est plus favorable globalement à la redistribution étatique.

Il existe au Québec une importante solidarité « communautaire » qui s'est manifestée par exemple durant la tempête de verglas.

Bref, le Québec n'est ni français ni anglo-saxon. Que conclure ?

Je crois que la philanthropie doit être une valeur québécoise, plus importante qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. Mais pas autant qu'aux États-Unis où elle tend beaucoup trop à prendre la place de l'État, avec les aspects négatifs pour le receveur. Autrement dit, ces différences culturelles entre le Québec et les États-Unis devraient être prises en compte dans la valorisation de la philanthropie. Ces différences culturelles ont été peu étudiées. Il s'agit là d'une mission importante de l'Institut Mallet. Le Québec est condamné à innover, à développer une culture philanthropique qui laisse une place importante à la solidarité qui passe par l'État, ainsi qu'à la communauté.

Le danger existe de vouloir imiter les États-Unis et de déséquilibrer le rapport entre ce qui passe par l'État, par le marché et par le don aux proches et la philanthropie.

J'ai essayé de montrer que la recherche de l'équilibre entre ces façons de faire circuler les choses (État, marché, don) doit accorder beaucoup d'importance au receveur.

Cette mise en garde étant faite, il faut valoriser la culture philanthropique. Il faut répandre l'esprit du don. Qu'est-ce que l'esprit du don ? Conformément à ce que j'ai essayé de développer, cela signifie se définir comme ayant beaucoup reçu. C'est d'abord cela, et cela change tout. Nous sommes des êtres endettés. Le premier, et le plus grand don que nous recevons tous, c'est la vie. La vie n'est ni un droit ni une marchandise (du moins pas encore). Nous recevons la vie et nous commençons par recevoir des dons, pendant des années. Avoir l'esprit du don, c'est se définir d'abord comme des receveurs, pas des donateurs. Ce que nous sommes, nous le devons en grande partie aux autres.

Cette conception de l'être endetté s'oppose à la vision dominante d'un individu autosuffisant qui ne doit rien à personne. En ce sens, donner, c'est rendre actif ce que nous avons reçu en donnant à notre tour. Ça rend modeste, d'abord, et ça donne envie de donner.

C'est pourquoi je dis oui, de tout mon cœur, à une valorisation du don sous toutes ses formes, et en particulier sous la forme de la philanthropie, car c'est pour moi la seule façon de survivre sans déprimer aujourd'hui : donner et partager de belles histoires de dons qui mettent un baume sur les histoires d'horreur, sur la cupidité, etc.

Et c'est aussi la seule façon de survivre pour la planète : reconnaître ce qu'elle nous donne. Mais ça, c'est une autre histoire.

LISTE DE RÉFÉRENCES

CIALDINI, R. B. (2001). *Influence. Science and Practice*, Boston, Allyn and Bacon.

GODBOUT, J. T. (2007). *Ce qui circule entre nous*, Paris, Seuil.

GRANT, A. (2013). *Give and Take: A Revolutionary Approach to Success*, Viking Press.

LATOUCHE, S. (1992). *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte.

STARK, O. (1995). *Altruism and Beyond: an Economic Analysis of Transfers and Exchanges within Families and Groups*, Cambridge, Cambridge University Press.

Section 2

Éléments de synthèse
et perspectives d'avenir

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA PHILANTHROPIE : **un système et une culture plurielle**

Benoît Lévesque¹, Professeur émérite, Université du Québec à Montréal, et
professeur associé, École nationale d'administration publique

Introduction

1. Les organisations philanthropiques : un système en émergence

1.1 Les principaux agents

- Les donateurs de temps
- Les donateurs d'argent
- Les fondations philanthropiques
- Les organismes de bienfaisance et à but non lucratif
- Les bénéficiaires

1.2 Les relations et les flux entre les agents

2. La culture philanthropique : une culture plurielle

2.1 La culture philanthropique comme culture sociétale dans un monde en transformation

- La culture première et la culture seconde
- La « fin des sociétés » : les droits de la personne et l'individu-sujet
- Le Québec : une « société » résiliente, une culture philanthropique spécifique?

2.2 Pratiques philanthropiques et culture organisationnelle

- Les pratiques philanthropiques : bénévoles, donateurs et bénéficiaires
- La culture organisationnelle des organisations de bienfaisance

¹La structure du texte a été définie en collaboration avec M. Romain Girard, directeur général de l'Institut Mallet.

- **La culture organisationnelle ou la culture comme variable interne**
- **Les fondations privées et publiques**
- **Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance**
 - Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance représentées au Sommet
 - Des cultures organisationnelles plurielles avec une spécificité québécoise

Conclusion

1. **Un système philanthropique comprenant plusieurs agents**
2. **Une culture philanthropique sociétale et organisationnelle**
3. **Deux questions transversales**
 - 3.1. **La spécificité du Québec dans le monde de la philanthropie**
 - 3.2. **La question des transformations de la culture philanthropique**

Introduction

Ce premier sommet sur la culture philanthropique a révélé le visage pluriel de la philanthropie, à commencer par la diversité des acteurs et des organisations, mais aussi par une volonté commune de tous ces acteurs d'entretenir des relations plus étroites. Ce sommet soulève plusieurs questions. Ainsi, comment rendre compte à la fois de la diversité des acteurs s'inscrivant dans la philanthropie et de leur appartenance commune à ce monde dit philanthropique? De même, comment comprendre cette volonté commune de transformation avec des visions et des missions souvent différentes et parfois en tension? Comment également entrevoir les transformations du monde philanthropique qu'exigent des enjeux et des défis qui dépassent plus que jamais ceux qui étaient les nôtres jusqu'ici? Le compte-rendu des ateliers et les contributions des chercheurs, qui y ont présenté les résultats de leurs recherches et de leurs réflexions, fournissent beaucoup d'éléments de réponse à ces questions. Avant de présenter les principales parties de notre synthèse, il nous semble nécessaire d'indiquer dès le départ comment elle constitue à bien des égards une production collective.

Notre première préoccupation a été de dégager ce que ce premier sommet sur la culture philanthropique au Québec révélait de la philanthropie d'aujourd'hui, sans négliger les perspectives d'avenir. Au départ, les objectifs étaient clairement exprimés, à commencer par le titre du Sommet : « Culture philanthropique. Visages et transformations » (la première au singulier, les deux éléments au

pluriel). Ensuite, outre les deux objectifs touchant les résultats attendus (occasion de réflexion et renforcement de la place de la philanthropie), les trois objectifs qui structurent la programmation de ce sommet étaient également bien explicités : un premier portant sur le bénévolat et l'entraide (diversité et motivations plurielles), un second, sur les fondations (dons financiers et responsabilité sociale) et un troisième, sur les organisations de bienfaisance (innovation sociale et engagement). Quant à eux, les travaux de recherche retenus portaient sur l'un ou l'autre des sujets présentés par les acteurs de la philanthropie. Enfin, les 216 participants, qui révélaient à leur manière les visages actuels de la philanthropie québécoise, provenaient d'un peu plus d'une trentaine de fondations, d'une trentaine d'organismes de bienfaisance, d'une vingtaine d'entreprises privées (institutions bancaires, sociétés d'assurances, firmes de comptables ou de services-conseils, agence de communication et de publicité, cabinets d'avocats), de cinq universités québécoises et de cinq congrégations religieuses, dont une délégation des Sœurs de la Charité à l'origine de l'Institut Mallet. À cela, il faut ajouter quelques représentants canadiens avec, en tête de liste, le gouverneur général, l'honorable David Johnston qui s'est fait promoteur de la philanthropie pour la durée de son mandat.

Dans cette perspective, nous avons tenté d'esquisser un cadre général qui permet de rendre compte non seulement de la diversité des acteurs et des organisations relevant de la philanthropie (« un monde à découvrir »), mais également de leurs interactions et de leur capacité d'action comme ensemble susceptible de contribuer à une transformation sociale qui répond aux enjeux de notre temps (« un monde à construire »).

Ainsi, dans la première partie de notre synthèse, nous identifions les principaux acteurs et organisations qui font partie de la philanthropie, en laissant voir leur interdépendance et leur inscription commune dans un environnement institutionnel et socioéconomique qui les encadre et les régule. Nous avançons l'hypothèse d'un système philanthropique en émergence comprenant des agents relativement autonomes, mais également interdépendants.

Dans la deuxième partie, nous tentons de caractériser à grands traits la culture philanthropique qui est portée différemment et alimentée inégalement par les entités qui font partie de ce système, d'où l'idée d'une culture philanthropique plurielle, voire d'une diversité de cultures. Dans cette perspective, nous nous

arrêterons non seulement sur la culture sociétale, celle du Québec, mais aussi sur la culture organisationnelle, celle des divers agents relevant de la philanthropie (en accordant une attention particulière aux organismes philanthropiques qui sont intervenus en atelier).

En conclusion, nous revenons à la fois sur la philanthropie comme système, mais aussi sur la philanthropie comme culture pour terminer sur deux questions transversales : celle de la spécificité du Québec dans le domaine de la philanthropie et celle de la transformation du monde philanthropique pour relever de nouveaux défis.

Il nous semble également important de mentionner comment cette synthèse constitue dans une certaine mesure une production collective même si elle ne peut prétendre traduire un consensus. Au départ, nous avons eu une rencontre avec le comité organisateur de l'Institut Mallet, présidé par Jean M. Gagné, qui nous a présenté les grands objectifs du Sommet et une programmation qui était alors arrêtée dans ses grandes lignes. Par la suite, nous avons eu deux rencontres avec le comité scientifique qui est présidé par Harry Grantham, vice-président de l'Institut. De plus, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Romain Girard, directeur de l'Institut, et Vincent Martineau, analyste et chargé de projet, avec lesquels nous avons eu plusieurs réunions de travail. Au fur et à mesure que les textes des diverses présentations étaient disponibles, nous les avons lus, y compris le compte-rendu des présentations et des débats. Même si toutes ces données et analyses nous ont été très utiles pour dégager par exemple un cadre général d'interprétation, nous n'avons pas tenté d'en proposer une synthèse, puisque le compte-rendu des actes de ce sommet le fait bien.

Nous proposons donc une analyse transversale des présentations qui s'inspire à l'occasion de la documentation disponible. Dans cette perspective, nous sommes convaincus que ce premier sommet sur la culture philanthropique au Québec constitue un moment important, puisque, pour la première fois, des représentants de tous les acteurs de ce que nous appelons « le système de la philanthropie » étaient réunis, un système sans doute en formation, mais aussi en transformation.

1. LES ORGANISATIONS PHILANTHROPIQUES : UN SYSTÈME EN ÉMERGENCE

La philanthropie concerne principalement le don de temps et d'argent dans le cadre d'organisations habituellement définies comme relevant de la bienfaisance. Sous cet angle, elle n'évolue ni dans un vide historique ni dans un vide social et politique, puisqu'elle est constituée d'un ensemble d'agents plus ou moins en interaction et soumis à des principes et à des règles relativement communes.

Dans un premier temps, nous identifions ces principaux agents qui sont inégalement conscients d'appartenir à un même système et, dans un deuxième temps, nous essayons de mettre en lumière les relations entre ces agents, les flux et les relations virtuellement bidirectionnelles (le don appelle le contre-don, comme l'a bien mis en lumière Jacques T. Godbout) dans le cadre d'un système qui est ni isolé ni fermé, mais passablement encadré.

1.1 Les principaux agents

Le premier agent du système philanthropique est constitué des donateurs, soit des donateurs de temps, les bénévoles, et des donateurs d'argent ou de biens. Si l'on peut considérer les donateurs comme premier agent, c'est en ayant à l'esprit qu'ils répondent, ou prétendent répondre, à des demandes ou à des besoins non satisfaits des bénéficiaires qui constituent le deuxième agent. Sans donateurs et sans personnes dans le besoin (bénéficiaires), pas de philanthropie, mais, si nous pouvons aujourd'hui parler de système philanthropique, c'est aussi parce que d'autres agents se sont ajoutés, notamment les fondations et les organismes à but non lucratif et de bienfaisance. Ces deux derniers agents constituent en quelque sorte des intermédiaires entre les donateurs et les bénéficiaires.

Les donateurs de temps

Il n'est pas facile de définir le bénévolat en raison, entre autres, de la très grande diversité des formes qu'il peut prendre et du fait qu'il ne se réduit à aucune tâche particulière ni même à la bienfaisance, comme le montre l'analyse d'Yvan Comeau en incluant l'engagement citoyen de même que les présentations de Michel Venne et de Laure Waridel. Cependant, dans la philanthropie, on s'entend pour considérer le bénévolat comme constitué d'un service rendu par « l'entremise d'un groupe ou d'un organisme à but non lucratif ou de bienfaisance »²

² Pour Statistique Canada, le bénévolat est défini comme étant la personne qui fournit « un service sans rémunération par l'entremise d'un groupe ou d'un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette définition comprend l'aide non rémunérée fournie à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports » (Hall et coll., 2009, p. 65).

(Hall, Lasby, Ayer et Gibbons, 2009, p. 65). Donner de son temps et rendre service à autrui existent depuis longtemps, mais le bénévolat comme secteur reconnu avec des institutions et des organisations qui lui sont propres n'est apparu que dans la seconde moitié du XX^e siècle (Gagnon, Fortin, Ferland-Raymond et Mercier, 2012, chap. 5). Le bénévolat s'inscrit dans la division du travail (supervision et organisation d'événements, sollicitation de fonds, gestion et administration d'organismes, travail de bureau, distribution de nourriture, soins de santé, formation et conseil, transport bénévole, activités de réparation et d'entretien, entraîneur et arbitre, protection de l'environnement et de la faune, etc.) d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif ayant des activités très différentes. Ce qui distingue le bénévolat au sein des organisations ou des groupes où il a cours, c'est principalement qu'il est libre et non rémunéré.

L'Enquête³ canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, réalisée par Statistique Canada en 2010 (la première l'ayant été en 1997), est considérée comme la plus complète et « la plus grosse enquête de son genre au monde » avec 15 482 répondants en 2010 (Vézina et Crompton, 2012, p. 40). Cette enquête estime que, pour 2010, 47 % de la population canadienne (13,3 millions de personnes) donnent annuellement 2,1 milliards d'heures consacrées au bénévolat, soit en moyenne 156 heures par bénévole (Statistique Canada, 2012). Ce nombre total d'heures, qui est relativement le même qu'en 2007, équivaut à 1,1 million d'emplois pour l'ensemble du Canada. Avec un taux de participation des bénévoles de 36,7 %, soit 2,5 millions de bénévoles, et une moyenne annuelle de 128 heures par bénévole, le Québec arrive en dernière position parmi les provinces canadiennes. Au total, les bénévoles québécois ont fourni 310 millions d'heures de travail non rémunéré (en baisse par rapport à 2007), soit l'équivalent du salaire minimum de 2010 de 2,9 milliards de dollars (*ibid.*, p. 32).

Parmi les raisons avancées pour expliquer le taux plus faible de participation de même qu'un nombre d'heures moindres que la moyenne canadienne, certains mentionnent un indice de religiosité moins élevé au Québec que dans

³ Au Canada, on répertorie au moins trois sources de données quantitatives à grande portée, soit : 1) L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, enquête auprès des ménages; 2) le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat dans le cadre du Système de comptabilité nationale du Canada; et 3) L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif, enquête auprès des organismes (Laforest, 2012, p. 46; Statistique Canada, 2009, p. 7). L'Enquête nationale auprès des associations à but non lucratif et bénévoles (ENONB) a été réalisée pour la première fois en 2003. Les données « ont été recueillies par Statistique Canada lors d'entrevues personnelles avec 13 000 représentants des organismes bénévoles et à but non lucratif incorporés et des organismes de bienfaisance enregistrés en 2003 (Buisson et coll., 2006, p. 2). Par ailleurs, Statistique Canada a réalisé à partir de 1997 un compte satellite sur les organisations à but non lucratif, mais ce compte a été arrêté en 2008 (Statistique Canada, 2010). On comprendra que toutes ces données peuvent varier pour une même année, mais, dans l'ensemble, il y a convergence (Laforest, 2012, p. 46).

les autres provinces et une capacité de sollicitation ainsi réduite (voir la présentation d'Yvan Comeau; Vézina et Crompton, 2012). Pour l'ensemble du Canada, 16,3 % des répondants s'adonnent à une pratique religieuse hebdomadaire (pour un taux de bénévolat de 64,6 % et une moyenne annuelle de bénévolat de 202 heures) et 83,7 % ne s'y adonnent pas (taux de bénévolat de 44,1 % et une moyenne annuelle de 141 heures), alors qu'au Québec 10 % s'adonnent à une pratique religieuse hebdomadaire (un taux de participation de 45 % et une moyenne annuelle de bénévolat de 169 heures) et 90 % ne s'y adonnent pas (un taux de participation de 36 % et une moyenne annuelle de 112 heures [Statistique Canada, 2012, p. 27 et 32]). L'importance de la religion, notamment de la pratique religieuse, s'impose pour le taux de bénévolat et le nombre d'heures consacrées par année. Ainsi, les bénévoles qui participent fréquemment à des services religieux ont consacré environ 40 % plus d'heures en moyenne que les autres bénévoles. À l'exception du Yukon, le Québec affiche le plus bas taux de participation bénévole et le plus faible taux de pratique religieuse hebdomadaire (Vézina et Crompton, 2012, p. 58; Statistiques Canada, 2012, tableaux 2.1 à 2.14). Enfin, indiquons qu'« en 2010, 83 % des Canadiens sont venus en aide à quelqu'un qui avait besoin d'aide, au moins une fois pendant l'année, soit la même proportion qu'en 2007 » (*ibid.*, p. 54). Selon Rachel Laforest (2012, p. 46), les Québécois auraient une préférence pour l'aide directe, ce qui expliquerait en partie leur plus faible taux de participation aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

La plus grande partie du travail bénévole est accomplie par une minorité de bénévoles : « En 2010, 10 % des bénévoles [canadiens] représentaient 53 % de l'ensemble des heures de bénévolat consacrées à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif. » (Vézina et Crompton, 2012, p. 52). De même, 25 % des bénévoles fournissent 77 % du nombre d'heures de bénévolat (*ibid.*). Le plus grand obstacle au bénévolat est le manque de temps selon 67 % des répondants canadiens, laissant supposer qu'il est difficile de donner plus de temps à moins de changements majeurs dans le temps de travail (p. ex., ceux qui ont un emploi affichent un taux de participation plus élevé que les autres, mais fournissent moins d'heures que les inactifs). En revanche, 45 % des répondants affirment ne pas faire de bénévolat parce qu'ils n'ont « pas été invités à en faire » et 22 %, parce qu'ils « ne savaient pas à qui s'adresser », ce qui laisse supposer que le taux de participation pourrait être plus élevé, sans devoir procéder à un changement structurel (Vézina, 2012, p. 52, graphique 12).

Les donateurs d'argent

Au Canada, le montant des dons d'argent ou de biens à un organisme de bienfaisance ou à but non lucratif atteignait 10,6 milliards de dollars en 2010. Ces dons provenaient de 84 % de la population âgée de 15 ans et plus, soit 23,7 millions de personnes (Statistique Canada, 2012, p. 7 et 12). Au Québec, le taux des donateurs est relativement identique à la moyenne canadienne, soit 84,6 % de la population âgée de plus de 15 ans, soit 5,2 millions de personnes, mais le montant total des dons n'atteignait que 1,1 milliard de dollars pour 2010. Le don moyen des Québécois représente moins de la moitié de celui de la moyenne canadienne, soit 208 \$, comparativement à 446 \$ (*ibid.*, 17). C'est dire que, si les Québécois avaient donné un montant correspondant à la moyenne canadienne, la contribution collective aux organismes de bienveillance et à but non lucratif aurait été d'environ 2,3 milliards de dollars, soit environ le double de la contribution fournie. Enfin, au Québec, le don médian est de 75 \$ (la moitié des dons est inférieure à ce montant, l'autre moitié, supérieure), comparativement à 123 \$ pour l'ensemble du Canada.

Comme dans le cas du bénévolat, les donateurs canadiens qui assistent à un service religieux au moins une fois par semaine sont plus nombreux à faire des dons et le montant de leurs dons est plus élevé. Ainsi, 93 % de ceux qui sont actifs sur le plan religieux font des dons, comparativement à 83 % pour ceux qui sont moins actifs. De plus, leurs dons s'élèvent en moyenne à 1 004 \$, comparativement à 313 \$ pour les moins actifs, soit un don 3,3 fois plus élevé (Turcotte, 2012, p. 22). Dans le cas du Québec, le taux des donateurs actifs sur le plan religieux est également plus élevé, soit 93,5 %, comparativement 83,8 % pour les moins actifs, ce qui est relativement identique aux taux canadiens (Statistique Canada, 2012, p. 17). De même, le don moyen de ceux qui sont plus actifs sur le plan religieux est 2,4 fois plus élevé que celui fait par ceux qui sont moins actifs, soit 313 \$, comparativement à 129 \$. En somme, les donateurs québécois actifs sur le plan religieux donnent non seulement beaucoup moins en termes absolus que les Canadiens actifs sur le plan religieux, mais la différence entre les actifs sur le plan religieux et les autres est aussi moindre, soit 2,4 fois comparativement à 3,2. De plus, à l'échelle du Canada, 40 % des sommes recueillies, soit 4,26 milliards de dollars, ont été attribuées à des organismes religieux, alors qu'au Québec ce pourcentage baisse à 20 % (Turcotte, 2012, p. 28 et 32).

Il faudrait sans doute tenir compte non seulement du fait d'être plus actif sur le plan religieux, mais aussi de la socialisation offerte par une religion comparativement à une autre. Ainsi, « une étude européenne a montré que les normes sociales encourageant les dons de charité étaient plus fortes dans les pays et les régions de religion protestante et que les catholiques qui vivaient dans des milieux où les catholiques étaient fortement majoritaires étaient moins susceptibles d'effectuer des dons de charité » (Turcotte, 2012, p. 26). De plus, d'autres facteurs jouent sans doute un rôle également important⁴. Ainsi, l'enquête de Statistique Canada de 2010 révèle que les Québécois sont les moins nombreux, à l'exception des habitants du Nunavut, à avoir l'intention de réclamer un reçu de charité, soit 35 %, comparativement à 49 % pour l'Ontario et à plus de 50 % pour les provinces de l'Ouest canadien (*ibid.*, p. 35).

Enfin, comme pour le bénévolat, 25 % des donateurs canadiens (soit ceux qui ont fait des dons d'au moins 378 \$) ont contribué à 83 % du total des dons. Autrement dit, 75 % des donateurs qui ont fait des dons inférieurs à 378 \$ ne contribuent qu'à 17 % du total des dons. Les grands donateurs présentent les caractéristiques suivantes : des pratiquants religieux actifs (46 %), des personnes de 75 ans et plus (32 %), des veufs et des veuves (32 %), des titulaires de diplôme universitaire (33 %) et des personnes à revenu élevé, 120 000 \$ et plus (33 %). Le nombre relatif de ces grands donateurs est moins élevé dans les provinces où le don moyen est moins élevé, comme au Québec (Turcotte, 2012, p. 27).

Les fondations philanthropiques

La fondation sous la forme de fiducie charitable existe depuis l'antiquité, mais elle s'éloigne progressivement de la charité avec le passage du féodalisme au capitalisme, comme on peut l'observer en Angleterre alors que les biens de l'Église sont usurpés au début du XVII^e siècle et que les problèmes sociaux prennent de l'ampleur (Charbonneau, 2011). Cependant, c'est au cours du XIX^e et du XX^e siècle que les fondations alimentées par les grandes fortunes du temps acquièrent une importance nouvelle en proposant une approche scientifique de la philanthropie orientée vers des interventions portant sur les causes plutôt que les effets des problèmes sociaux. Dans cette perspective, les États-Unis, où la crainte d'un État central est manifeste, deviennent le lieu par

⁴ Historiquement, les nombreuses congrégations religieuses au sein de l'Église catholique lui permettait de mettre en place un nombre d'œuvres de bienfaisance plus élevé que celles soutenues par les Églises protestantes à Montréal, comme le rappellent Gagnon, Fortin et coll. (2012, p. 22-23), en s'appuyant sur les travaux de Janice Harvey.

excellence de la philanthropie moderne avec la fondation comme institution structurante non seulement de la philanthropie, mais aussi de politiques sociales (Dowie, 2001; Prewitt, 1995). Les grandes fondations américaines permettent alors de réunir non seulement des sommes importantes, mais aussi de devenir des lieux d'influence et de production d'idées et de connaissances. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les fondations philanthropiques américaines sont « au centre d'un roulement d'une élite dirigeante et professionnelle au sein d'un réseau composé de la fondation, de l'université, du gouvernement et de l'industrie » (Charbonneau, 2012, p. 49). En somme, si la fondation est une structure institutionnelle millénaire, sa pratique et son déploiement sont marqués par son historicité (*ibid.*, p. 18).

Les fondations n'ont pas connu au Canada et au Québec un développement comparable à celui de leur voisin et, jusqu'à tout récemment, leur rôle a été plutôt marginal. Les grandes fondations canadiennes sont plutôt récentes : en témoigne la Fondation de la famille J. W. McConnell⁵ qui a été créée à Montréal en 1937. De même, le mot « fondation » est apparu en 1977 dans la législation fiscale canadienne (Chamberland et coll., 2012, p. 23). Les études sur les fondations canadiennes et québécoises sont d'autant moins nombreuses que ces dernières avaient choisi d'agir dans la discrétion la plus complète. Avec la remise en question des interventions de l'État et la montée des organisations de la société civile, les fondations sont devenues non seulement plus actives et plus visibles, mais aussi les principaux promoteurs de la philanthropie. Au Canada comme au Québec, les fondations sont constituées soit en fiducie, soit en personne morale, ce qui entraîne des responsabilités légales différentes. Comme organismes de bienfaisance, les fondations privées et les fondations publiques ne relèvent ni du secteur public (à l'exception des fondations gouvernementales) ni du secteur privé commercial (elles sont des organismes à but non lucratif). Enfin, la plupart des fondations subventionnent des œuvres de bienfaisance, mais à l'occasion les fondations privées peuvent accomplir elles-mêmes des œuvres de bienfaisance.

Comme l'indique le tableau 1 pour 2011, on trouve au Canada 10073 fondations comme organismes de bienfaisance. Ces fondations sont pratiquement en parts égales des fondations privées (50,2 %) et des fondations publiques (49,8 %).

⁵ J. W. McConnell possédait des intérêts importants dans plusieurs entreprises (Montreal Street Railway, Canadian Light and Power Company, St. Lawrence Sugar Refineries) et des journaux dont le Montreal Star (il en a été à la fois éditeur et propriétaire). Voir : <http://www.mcconnellfoundation.ca/fr/about/j-w-mcconnell-biography>.

L'ensemble de ces fondations peut être réparti en cinq types : « bien-être » (48,4 %), « éducation » (15,3 %), « bénéfices de la communauté et autres » (13,2 %), « santé » (13,0 %) et « religion » (10,1 %). À la différence du bénévolat et des dons, les fondations orientées explicitement vers la religion sont les moins nombreuses, soit 10,1 % de l'ensemble des fondations. Comme on le verra plus loin, les Églises sont plutôt engagées dans des œuvres de bienfaisance que dans des fondations. En ce qui concerne les actifs et les dons (tableau 2), les actifs totaux des fondations canadiennes sont de 42,1 milliards de dollars et leurs dons annuels, de 4,3 milliards de dollars (10,2 %). Les dons des fondations publiques représentent 14,6 % de leurs actifs, alors que ceux des fondations privées (qui très souvent appartiennent à un individu ou une famille qui en assure l'administration) ne sont que de 6,2 % (la Loi [canadienne] de l'impôt sur le revenu oblige toutes les fondations à distribuer annuellement au moins 5 % de leurs actifs). Nous n'avons pas de données pour expliquer cette différence entre les fondations publiques et les fondations privées, qui peut résulter de frais d'administration plus élevés ou encore du fait que certaines fondations privées accomplissent elles-mêmes des œuvres de bienfaisance.

Tableau 1 : Les fondations philanthropiques au Canada et au Québec (2011)

	Canada			Québec		
Types	Fondation publique	Fondation privée	TOTAL	Fondation publique	Fondation privée	TOTAL
Bien-être	2 088	2 767	4 874 (48,4 %)	456	464	920 (47 %)
Santé	1 025	287	1 312 (13,0 %)	235	78	313 (16,3 %)
Éducation	780	764	1 544 (15,3 %)	233	136	369 (19,2 %)
Religion	314	704	1 018 (10,1 %)	77	56	133 (6,9 %)
Bénéfices à la communauté et autres	848	477	1 325 (13,2 %)	117	69	186 (9,6 %)
TOTAL	5 055 (50,2 %)	5 018 (49,8 %)	10 073 (100 %)	1 118	803	1 921 (100 %)

Source : Agence du revenu du Canada (ARC, 2011) d'après Chamberland et coll., 2012, p. 28-29 (notre agencement des données).

Les fondations québécoises, au nombre de 1 921, ne représentent que 19 % des fondations canadiennes, un pourcentage inférieur à celui de la population québécoise dans l'ensemble canadien qui est de 23 %. Comme pour le Canada, les fondations québécoises œuvrent principalement dans les domaines du « bien-être » (47 % par rapport à 48,4 % au Canada), puis de l'« éducation » (19,2 % par rapport à 15,3 % pour le Canada), suivi de celui de la « santé » (16,3 % comparativement à 13,0 %), mais elles sont moins actives que les fondations canadiennes pour les types « bénéfiques à la communauté et autres » (-3,65 %) et « religion » (-3,2 %). Si les fondations sont moins nombreuses au Québec qu'au Canada, on y trouve toutefois deux fondations parmi les plus importantes au Canada, soit la Fondation Lucie et André Chagnon et la Fondation de la famille W. C. McConnell. De plus, Fondations philanthropiques Canada, qui regroupe 112 fondations canadiennes parmi les plus importantes, a son siège social à Montréal. Parmi ces fondations les plus importantes, on compte 29 fondations québécoises et 62 fondations ontariennes (<http://pfc.ca/about-pfc/our-member/>). En 2010, les cinq plus grosses fondations au Québec étaient la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation de la famille J. W. McConnell, la Fondation Azrieli, la Fondation Marcelle et Jean Coutu et la Jewish Community Foundation qui totalisaient des actifs de 2,6 milliards de dollars (Chamberland et coll., 2012, p. 44).

Tableau 2 : Les actifs et les dons des fondations canadiennes (2011)

	Actifs	Dons
Fondations publiques	19,8 G\$ (47,0 %)	2,9 G\$ (67,4 %)
Fondations privées	22,3 G\$ (53,0 %)	1,4 G\$ (32,6 %)
Total	42,1 G\$ (100 %)	4,3 G\$ (100 %)

Source : Imagine Canada, cité par <http://pfc.ca/fr/ressources/fondations-au-canada/>.

Selon les données du répertoire des Fonds et Fondations du Québec, les dons faits par les fondations québécoises en 2010 s'élevaient à 685 millions de dollars (432 millions de dollars de la part des fondations privées, 128 millions de dollars des fondations publiques, 93,5 millions de dollars des organismes philanthropiques, 32,5 millions de dollars des fondations mises sur pied par une entreprise (*ibid.*, p. 43). Ce total tient sans doute compte des fondations les plus importantes, mais rend compte des trois quarts des fondations québécoises. Il faut dire qu'au Canada comme au Québec il existe une minorité de grandes

fondations avec des employés, mais que la plupart sont des petites fondations, d'où le terme « *philanthropy long tail* » pour traduire l'existence d'un très grand nombre des petites fondations américaines qui finissent par totaliser des montants élevés en raison de leur nombre (Bernholz, 2010, p. 10). Cependant, cela serait moins le cas au Canada (et au Québec) où les 100 plus importantes fondations canadiennes en 2001 représentaient 78 % de la richesse de l'ensemble des fondations (Arlett, 2011). Chose certaine, les plus grosses fondations en matière d'actifs ne sont pas celles qui arrivent en tête de liste pour le montant de leurs dons annuels. Ainsi, les deux plus grandes fondations privées canadiennes, Mastercard Foundation (2,8 milliards de dollars) et la Fondation Lucie et André Chagnon (1,3 milliard de dollars), qui viennent réciproquement au premier et au second rang pour leurs actifs, arrivaient en 2011 au 40^e rang et au 35^e rang pour leurs dons (soit 54 millions de dollars dans le cas de la FLAC) (Chamberland, 2012, p. 41; Fondation Lucie et André Chagnon, 2012).

La comparaison des fondations privées (dont les fonds proviennent d'un donateur ou d'un groupe comme une famille) et des fondations publiques (dont les donateurs sont très nombreux) n'est pas facile. Sans doute, comme nous l'avons vu, les fondations privées distribuent 6,2 % de leurs actifs et les fondations publiques, 14,6 % en 2011 (tableau 2), mais leur mode de capitalisation est différent. Ainsi, avec un actif de 1,2 milliard de dollars en 2011, la Fondation Lucie et André Chagnon a distribué 53 millions de dollars (la loi l'oblige d'ailleurs à distribuer annuellement au moins 3,5 % de son actif), alors que Centraide du Grand Montréal, à la suite d'une campagne où elle avait recueilli 54,3 millions de dollars auprès de 160 000 donateurs, distribuait, la même année, 46,1 millions (Fondation Lucie et André Chagnon, 2012; Centraide du Grand Montréal, 2012, p. 33 et 43). Sans capitalisation importante, Centraide du Grand Montréal, qui a une certaine exclusivité sur son territoire pour solliciter des fonds, distribue une somme qui correspondrait pratiquement à celle d'une fondation privée capitalisée à hauteur de un milliard de dollars. De plus, une fondation publique dont les fonds proviennent d'une campagne annuelle est en quelque sorte validée régulièrement par le grand public (ce qui n'est pas sans coût), contrainte moins forte, voire inexistante en ce qui a trait à la fondation privée.

Les deux plus grandes fondations au Québec, l'une privée et l'autre publique, qui distribuent les montants les plus élevés à des organismes locaux (une centaine de millions par année si l'on additionne les deux) ne sont pas représentatives des 1 919 autres fondations qui sont pour la plupart petites en matière d'actifs et souvent sans employé. Mais, dans tous les cas, elles mobilisent des bénévoles. Outre la distinction entre fondation privée et fondation publique, d'autres typologies sont utilisées telles la fondation familiale (une fondation privée, p. ex., Fondation Dufresne et Gauthier), la fondation communautaire (une fondation publique, p. ex., Fondation Saint-Roch), la fondation d'entreprise (une fondation privée capitalisée par une entreprise, p. ex., Fondation Desjardins ou encore Fondation des Canadiens pour l'enfance), la fondation de clubs philanthropiques (p. ex., les clubs Rotary et Kiwanis qui ont des fondations), la fondation d'institutions publiques (p. ex., Fondation de l'Université Laval). On comprendra qu'il n'est pas possible de rendre compte de cette diversité, mais qu'il est aussi utile d'en tenir compte.

Les organismes de bienfaisance et à but non lucratif

Comme nous l'avons vu précédemment, les fondations sont associées aux œuvres de bienfaisance, puisque c'est par elles qu'elles atteignent le plus souvent les bénéficiaires et qu'elles réalisent leurs objectifs. Les organismes à but non lucratif sont plus nombreux que les œuvres de bienfaisance, puisque ces dernières doivent être en plus enregistrées comme organismes de charité à l'Agence du revenu du Canada. Nous commencerons par un aperçu des organismes à but non lucratif pour nous centrer par la suite sur les œuvres de bienfaisance.

Les études comparatives à l'échelle internationale amorcées par Lester M. Salamon, directeur du Center for Civil Society Studies à l'Université Johns Hopkins (Baltimore), nous donnent un aperçu de l'importance des organismes à but non lucratif et bénévoles dans plus d'une quarantaine de pays sur tous les continents. À cette échelle, ces organismes mobilisent environ un milliard de personnes (Salamon, Solowski et Haddock, 2011). Si les employés et les bénévoles de ces organismes étaient réunis dans un même pays, « *Volunteerland* », ce pays fictif arriverait en seconde place après la Chine quant à la population et le septième au monde sur le plan économique avec un PIB de 1 348 milliards de dollars (*ibid.*). Ces études montrent également que le secteur à but non lucratif du Canada arrive en deuxième place dans le monde pour son importance,

avec 11 % de la force active de travail du pays (équivalant à 2 millions de personnes). Sur ce point, le Canada n'est devancé que par la Hollande, avec 14,4 %, mais arrive avant le Royaume-Uni, la Suède et les États-Unis (Salamon, 2010, p. 188; Statistique Canada, 2004; Hall et coll., 2004, p. 11; Imagine Canada⁶). Ces études révèlent aussi que les pays où la société civile n'est que faiblement organisée comme dans les anciens pays communistes et les pays dominés par des dictatures, les organismes à but non lucratif basées sur le bénévolat sont beaucoup moins importantes, voire presque inexistantes.

En 2003, il existait au Canada 165 000 organismes à but non lucratif et de bienfaisance, dont 54 % étaient gérés exclusivement par des bénévoles (Hall et coll., 2004, p. 11). Avec 23 % de la population canadienne, le Québec est la province qui regroupe le plus grand nombre d'organismes à but non lucratif, soit 46 000 sur 165 000 (deux fois plus d'organismes par 100 000 habitants que l'Ontario) (Buissières et coll., 2006, p. 6-7). Pour leur administration et pour leurs activités, ces organismes faisaient appel à 4,4 millions de bénévoles et 324 000 employés, dont 181 000 employés à temps plein (*ibid.*, p. 17 et 18). Ces chiffres ont évolué à la hausse comme le confirment les données du Registraire du Québec⁷ pour 2011 selon lequel le nombre d'associations personnalisées s'élevait à 57 070. Avec 308 regroupements nationaux, régionaux et sectoriels, les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont passablement éclatés, mais fortement organisés en réseaux à l'échelle du Québec et faiblement rattachés à des réseaux et à des regroupements canadiens (Laforest, 2012). Cela dit, plus de 3 000 organismes à but non lucratif sont réunis sous le chapeau de l'économie sociale⁸ avec le Chantier de l'économie sociale, alors qu'environ 8 000 organismes à but non lucratif le sont sous celui de l'action communautaire, dont plus de 5 000 sont subventionnés par divers ministères québécois par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS, 2012).

Selon le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, le secteur à but non lucratif (à l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges) avait des revenus qui représentaient 2,5 % du PIB de l'ensemble de l'économie canadienne, soit 35,6 milliards de dollars en 2007 (Statistique Canada, 2009, p. 6 et 42). Les revenus de ces organismes provenaient :

⁶ Voir <http://www.imaginecanada.ca/fr/node/66>.

⁷ Voir le site du Registraire des entreprises (REQ) : http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/la_propos/registre/obligation_immat.aspx.

⁸ Voir le site du Chantier de l'économie sociale : <http://www.chantier.qc.ca/>.

- des ventes de biens et de services : 45,6 % du revenu total;
- du financement public : 19,7 % (0,8 % local, 14 % provincial, 4,9 % fédéral);
- des frais d'adhésion : 15,9 %;
- de dons des ménages : 12,0 %;
- des revenus de placements : 4,9 % (*ibid.*, p. 19).

Ces données qui concernent l'ensemble du Canada révèlent que les revenus des organismes à but non lucratif ne sont financés ni exclusivement par l'État ni par les dons et la philanthropie. Si l'on tient compte des ventes de biens et de services et des frais d'adhésion, 61,5 % des revenus de ces organismes sont en un sens autogénérés⁹. Le financement public et les dons atteignent 31,7 % des revenus, voire 36,6 % si l'on y ajoute des revenus de placements. Enfin, la part du financement public qui s'élève à 19,7 % du total provient à 4 % du local, à 71 % du provincial et à 24,9 % du fédéral¹⁰.

Nous ne disposons pas de cette répartition détaillée pour le Québec, mais nous savons que les 3 000 organismes à but non lucratif qui relèvent de l'économie sociale peuvent avoir accès à des outils dont la capitalisation totale peut atteindre 1 milliard de dollars¹¹ (Mendell et coll., 2010, p. 21). De même, 5 089 des 8 000 organismes communautaires autonomes sont subventionnés par 13 ministères québécois et 8 organismes gouvernementaux pour un montant annuel total de 860 millions de dollars, dont 520 millions de dollars pour la mission globale des organismes en 2010-2011 (SACAIS, 2012, p. 75 et 79). Le financement provenant du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) serait comparable à celui provenant des fondations; dans ce dernier cas, le financement n'est accordé qu'aux organismes de bienfaisance.

⁹ Selon David Lasby (2013, p. 4), seulement 23 % des œuvres de bienfaisance n'ont pas d'activités rémunératrices.

¹⁰ Il est intéressant de relever ici que, avec 19,7 % des revenus des organismes à but non lucratif et de bienfaisance qui proviennent des pouvoirs publics, cette contribution est bien en dessous de celle que fournissait l'État dans le dernier tiers du XIX^e siècle, soit un tiers du budget des institutions charitables (Gagnon, Fortin, Ferland-Raymond et Mercier, 2013, p. 17). Il faut cependant ajouter que le contenu des institutions charitables n'est plus le même, puisqu'une grande partie du secteur charitable relève maintenant du secteur public.

¹¹ Nous pensons à Investissement Québec qui a un volet pour l'économie sociale incluant les OBNL et à des fonds fiscalisés tels le Réseau d'investissement social du Québec, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction et, à l'occasion, par les fonds de travailleurs, sans oublier la microfinance dont le Réseau québécois du crédit communautaire. Voir également le Cap de la finance responsable et solidaire (http://capfinance.ca/page_accueil.php). Voir également Mendell, Boudreau et Rouzier, 2010.

Tableau 3 : Œuvres de bienfaisance au Canada et au Québec en 2011

Type	Canada	Québec
Bien-être	13 457 (17,8 %)	4 434 (30,9 %)
Santé	3 362 (5,9 %)	907 (6,3 %)
Éducation	12 263 (16,3 %)	2 569 (17,9 %)
Religion	32 211 (42,8 %)	4 408 (30,7 %)
Bénéfices à la communauté et autres	12 861 (17,1 %)	2 027 (14,1 %)
TOTAL	75 254 (100 %) (100 %)	14 345 (100 %) (19,1 %)

Source: Agence du revenu du Canada (ARC, 2011), d'après Chamberland et coll., 2012, p. 28-29 (notre adaptation des données).

Comme le montre le tableau 3, un peu moins de la moitié des organismes à but non lucratif de l'ensemble du Canada, soit environ 45 %, relève de la bienfaisance (reconnus comme organismes de charité par l'Agence du revenu du Canada). Parmi les domaines où l'on trouve ces organismes, c'est celui de la religion qui arrive en tête avec 42,8 %, suivi du bien-être, des bénéfices à la communauté et de l'éducation, la santé arrive en dernier. Les œuvres de bienfaisance au Québec se différencient à plusieurs égards. En premier lieu, les œuvres de bienfaisance représentent environ 30 % de l'ensemble des organismes à but non lucratif (comparativement à 42,8 % pour le Canada). En deuxième lieu, le bien-être, avec 30,9 %, arrive en tête comparativement au Canada avec un écart en faveur du Québec de 13,1 %. En troisième lieu, la religion qui suit de près le bien-être avec 30,7 % est de loin moins importante qu'elle ne l'est pour l'ensemble du Canada (écart de 12,8 % en faveur du Canada). Les autres différences sont moins prononcées

Les bénéficiaires

Comme c'était le cas au Sommet sur la culture philanthropique, les bénéficiaires sont le plus souvent les grands absents, même si l'on s'accorde pour dire qu'une action efficace en leur faveur suppose une participation active de leur part. Comme le financement et les dons se font plutôt en direction des organismes que des individus, c'est par eux qu'il devient possible de mieux connaître les bénéficiaires et c'est également à partir d'eux que leur participation peut prendre forme. Les types d'activités laissent voir également que les bénéficiaires sont touchés principalement par des activités relevant de la religion et du bien-être :

60,6 % des revenus concernent ces deux types d'activités au Canada et 61,6 % au Québec; par la suite viennent l'éducation et les bénéfiques à la communauté (dans ce dernier cas, il faut ajouter que la plupart de ces organismes agissent à partir des collectivités locales). Enfin, comme la santé est couverte plus que tout autre domaine par l'État, il ne faut pas se surprendre qu'il s'agisse d'un domaine qui arrive en queue en matière de financement.

Par ailleurs, ce qui manque, ce sont des données plus qualitatives sur les bénéficiaires concernant non seulement leurs besoins, mais également la façon d'y répondre. Parmi les 12 présentations faites dans les 3 ateliers du Sommet, 4 portaient au moins en partie sur l'organisme et ses bénéficiaires. Ainsi, le Patro Roc-Amadour, situé dans le quartier populaire de Limoilou, favorise le développement intégral de la personne par le loisir et l'entraide. Mis sur pied en 1948 par des religieux de Saint-Vincent-de-Paul, il regroupe aujourd'hui 12 organismes communautaires avec 300 bénévoles et il reçoit 4 000 personnes par semaine (voir le compte-rendu de la présentation de Clément Lemieux). Pour le volet de l'entraide, 17 types de services sont offerts, dont l'accueil pour la santé mentale, une popote roulante, le dépannage alimentaire et un jardin collectif. Ces services permettent de briser l'isolement qui accompagne souvent la pauvreté. Comme on parle plus d'entraide que d'aide, les bénéficiaires peuvent dans certains cas devenir des bénévoles.

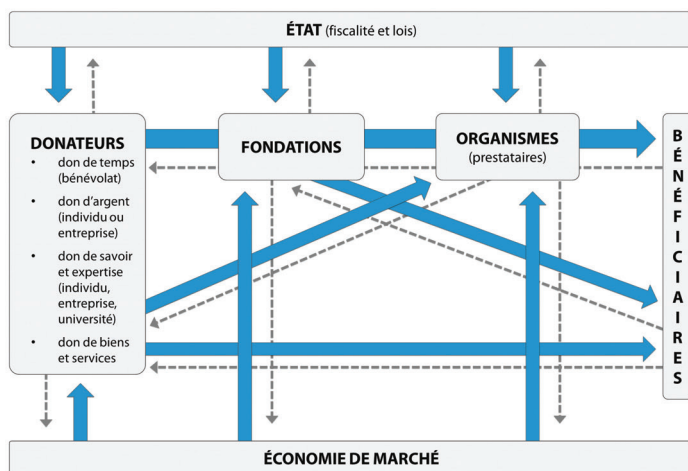
Le Centre Signes d'Espoir, qui a été fondé en 1979, offre des services spécialisés aux personnes ayant des limitations auditives (surdit ), soit des services d'adaptation et d'int gration et de soutien psychosocial pour la grande r gion de Qu bec (voir le compte-rendu de la pr sentation de S  Louise Bellavance). Plus concr tement, on y trouve un centre de jour, un centre d'h bergement pour les sourds et des ateliers de travail (recyclage de mat riel informatique, de livres, de cuivre et d'autres m taux, services de menuiserie, boutique Ordi-livres). Comme on peut l'entrevoir, le Centre Signes d'Espoir vise l'int gration sociale et la qualification des b n ficiaires, ce qui suppose que ces derniers sont actifs. Cependant, ce centre ne reçoit pas toute l'attention qui lui revient de sorte qu'il est apparemment n glig  par les donateurs. La Tabl e des chefs est un organisme qui vise   la fois   r cup rer la nourriture consommable, mais non consomm e, et   favoriser l'autonomie alimentaire des jeunes. Cela suppose, d'une part, la collaboration des traiteurs et des chefs dans les restaurants et les h tels et, d'autre part, la participation des jeunes en vue d'une autonomie alimentaire (voir le compte-rendu de la pr sentation de

Jean-François Archambault). Enfin, le collectif Craque-Bitume, qui a été créé en 2011, vise à développer et à promouvoir des actions écoresponsables, principalement chez des jeunes, favorisant ainsi l'engagement dans la communauté et l'adoption d'un mode de vie durable. Il œuvre dans les quartiers centraux de Québec pour une société plus écologique soucieuse également de santé et de justice sociale, à partir de jardins collectifs, du verdissement de cours, de jardins en bac à l'école et de jardins pédagogiques, de compostage, d'atelier de formation écocitoyenne et de théâtre d'intervention (voir le compte-rendu de la présentation de Julie Moffet comme bénévole et membre du collectif).

1.2 Relations et flux entre les agents

Nous avons présenté les principaux agents qui forment le système de la philanthropie au Québec. Ces agents sont pour la plupart autonomes, mais agissent en interrelation, voire en interdépendance. Certains d'entre eux tendent à se constituer en secteur, comme c'est le cas du bénévolat (voir les textes de Fortin et Gagnon et celui de Comeau) et des fondations (voir le texte de Lefèvre et le compte-rendu de la présentation d'Hilary Pearson), alors que les nombreux organismes à but non lucratif et les œuvres de bienfaisance ont donné lieu à plusieurs regroupements et à une certaine fragmentation (p. ex., bienfaisance, action communautaire autonome, économie sociale). Le schéma que nous proposons donne un aperçu des principales relations existant entre ces agents et leur environnement politique et économique, dans la perspective de la philanthropie (objet principal du Sommet).

LE FLUX PHILANTHROPIQUE



En premier lieu, on peut considérer les donateurs de temps (les bénévoles) et les donateurs d'argent comme un point de départ, puisqu'ils sont principalement ce qui entre dans le système philanthropique (l'intrant). S'il fallait choisir entre les bénévoles et les bailleurs de fonds, il faudrait sans doute choisir les premiers, puisque c'est par eux que tout commence et se met en marche, mais aussi en raison de l'importance de leur contribution. Ainsi, au Québec, 2,5 millions de bénévoles fournissent 310 millions d'heures par année, ce qui correspond à 2,9 milliards de dollars si l'on traduit ces heures en temps rémunéré au taux du salaire minimum. Même si l'on trouve des bénévoles engagés dans les 1 921 fondations québécoises, le plus gros de leur travail se réalise au sein des 57 000 organismes à but non lucratif parmi lesquels on trouve 14 345 œuvres de bienfaisance en 2011. Ces organismes peuvent recruter directement les bénévoles dont ils ont besoin, mais ils peuvent également faire appel à l'un ou l'autre des 111 centres d'action bénévole qui sont eux-mêmes regroupés au sein de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (<http://www.fcabq.org/fcabq.php>). Le Réseau de l'action bénévole (<http://www.rabq.ca/a-propos-du-rabq.php>), créé dans la foulée de l'année internationale des bénévoles en 2001, regroupe 18 organismes québécois qui représentent les principaux acteurs bénévoles au Québec ayant pour mission de promouvoir l'action bénévole, de contribuer à sa reconnaissance et à son développement. Par ailleurs, les Québécois qui donnent de l'argent sont deux fois plus nombreux que ceux qui s'engagent comme bénévoles (5,2 millions de donateurs comparativement à 2,5 millions de bénévoles), mais la somme des dons en argent ne s'élève qu'à 1,1 milliard de dollars par année (si les Québécois avaient fait des dons à hauteur de la moyenne canadienne, leur contribution aurait été deux fois plus importante). L'argent donné va aux fondations publiques et, plus largement, aux œuvres de bienfaisance où il permet entre autres d'engager du personnel.

En deuxième lieu, les fondations sont placées presque au centre du schéma, soit entre les donateurs et les organismes prestataires de services. Dans la philanthropie moderne, elles se sont révélées centrales, du moins aux États-Unis. Au Canada, la distinction entre fondations publiques et fondations privées est pertinente pour distinguer l'origine des dons et la forme de leur gouvernance. Les fondations publiques reçoivent des fonds de plusieurs sources (représentant dans certains cas une sorte d'association de donateurs), alors que les fondations privées ont été capitalisées par une personne, une famille ou un groupe. Ainsi,

une fondation privée peut maintenir dans le temps ses actifs de départ en ne redistribuant que le rendement de ce capital (à condition évidemment que ce rendement soit au moins de 3,5 %, puisque la loi canadienne exige ce niveau de redistribution annuelle de l'actif), alors qu'une fondation publique est habituellement contrainte de faire régulièrement des collectes de fonds si elle veut en distribuer. On comprend ainsi que la fondation de la famille J. W. McConnell, qui est une fondation privée, puisse avoir des actifs de 483,7 millions de dollars, 75 ans après sa fondation¹². Dans cette perspective, la contribution d'une fondation privée ayant un actif de 1 milliard de dollars peut ne distribuer que 50 millions de dollars par année, mais une fondation publique sans grande capitalisation peut également distribuer un même montant à partir d'une campagne annuelle de souscription (c'est ce qu'on peut observer avec la Fondation Lucie et André Chagnon, fondation privée et Centraide du Grand Montréal, fondation publique).

Pour l'ensemble du Québec, les fondations privées et publiques ont distribué aux organismes de bienfaisance environ 685 millions de dollars en 2010. Si l'on considère que les fondations privées ne font pas de collectes de fonds, il faut en conclure qu'une partie des dons de 1,1 milliard de dollars faits par les Québécois est allée directement à des organismes prestataires, sans nécessairement passer par une fondation. Cela dit, la contribution financière des fondations privées et publiques est modeste en dépit de l'importance du montant distribué annuellement. D'abord, le montant distribué par les fondations québécoises est inférieur à celui de 860 millions de dollars que divers ministères et organismes gouvernementaux distribuent annuellement par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS, 2012, p. 75). Ensuite, les sommes distribuées par les fondations privées et publiques apparaissent encore plus modestes comparativement aux revenus totaux des organismes à but non lucratif (en excluant les hôpitaux, les universités et les collèges) qui atteignaient 35 milliards de dollars¹³ en 2007. De même, la contribution financière des fondations apparaît également très modeste comparativement à celle de l'État québécois dans les domaines relevant du secteur social, soit la santé et les

¹² On pourrait prendre également comme exemple la Fondation Beati, une fondation privée qui a été dotée d'un fonds de 11 millions de dollars, il y a 20 ans, et qui a encore aujourd'hui un actif d'environ 11 millions de dollars, et cela après avoir fourni du financement à 600 projets pour un montant qui atteint également 11 millions de dollars, à partir du rendement de cette dotation (Boily, 2014, p. 51 et 58). Si l'on tient compte de l'inflation, il apparaît que la dotation de départ a diminué en termes relatifs.

¹³ Et cela même en réduisant ces revenus à moins de 10 milliards de dollars pour tenir compte du nombre d'organismes de bienfaisance qui dépasse les 14 000. Voir la note 9 selon laquelle seulement 23 % des organismes de bienfaisance n'ont pas d'activités rémunératrices, alors que les rémunérations de celles qui en ont peuvent être très modestes.

services sociaux (29 milliards de dollars), l'éducation, le loisir et le sport (15 milliards de dollars), l'emploi et la sécurité sociale (4 milliards de dollars) et les familles et les aînés (2,4 milliards de dollars), pour un total dépassant les 50 milliards de dollars en 2011-2012 (Gouvernement du Québec, 2012, p. 12). Tout cela ne doit pas nous surprendre, puisque, même aux États-Unis où les fondations sont les plus nombreuses, les mieux organisées et pourvues au monde, leur participation au PIB ne représente qu'environ 0,23 % (Hammack, 2010; Chamberland, 2012, p. 5).

Que retenir des fondations quant à leur contribution financière, sinon que cette dernière ne doit pas être évaluée en fonction des sommes que les gouvernements consacrent aux besoins sociaux (O'Connor, 2011)? Les fondations et les gouvernements n'ont pas la même mission et les deux ne travaillent ni de la même manière ni avec les mêmes obligations et contraintes. Ainsi, l'État se doit d'offrir des services relativement universels et ses dirigeants élus ont des comptes à rendre à l'électorat à intervalle régulier, alors que les fondations peuvent se concentrer sur des domaines précis, prendre des risques et expérimenter, d'autant plus qu'elles agissent souvent dans l'ombre. Dans cette perspective, les fondations sont complémentaires à l'État même si certaines d'entre elles, notamment aux États-Unis, n'hésitent pas à manifester leur hostilité à l'égard de l'État (Hammack, 2010). En raison de leurs réseaux de collaborateurs et d'influence, elles peuvent plus facilement que d'autres diffuser leurs expérimentations et les innovations qu'elles ont soutenues, d'autant plus qu'elles sont capables d'inciter l'État à prendre le relais, quitte à l'inviter avec insistance à se transformer.

Pour bien comprendre les relations sur lesquelles les fondations peuvent s'appuyer, les études de cas en profondeur peuvent être très utiles, du moins dans un premier temps (voir celle réalisée sur la Fondation Beati par Claire Boily, sous la direction d'Yvan Comeau, 2014). Ces études permettent de voir entre autres que l'importance des fondations est probablement plus grande que les sommes d'argent qu'elles distribuent en raison principalement des relations qu'elles nouent pour les collectes de fonds, pour les fondations publiques, et pour l'allocation des fonds aux organismes soutenus pour l'ensemble des fondations. Ainsi, en 2012-2013, Centraide du Grand Montréal emploie une centaine de personnes, dont un grand nombre de professionnels, et fait appel à 120 bénévoles pour son administration

(30 au conseil d'administration, 30 au cabinet de campagne et 60 pour l'allocation des ressources aux organismes). Pour sa campagne annuelle au cours de laquelle elle a recueilli 56 millions de dollars, 23 000 bénévoles ont été mobilisés dans 1 800 organisations et entreprises. De plus, dans les 373 organismes de bienfaisance et à but non lucratif qui ont reçu de ses fonds, 54 000 bénévoles ont été mis à contribution. De même, en 2012, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a distribué 9 millions de dollars à plus de 200 organismes engagés dans divers domaines : action communautaire, aide à la famille, aux femmes et aux hommes en difficulté, aide à la jeunesse, soutien aux personnes handicapées, soutien en santé mentale, soutien matériel, soutien social. Cette somme a été recueillie auprès de 103 000 donateurs grâce au travail de 5 300 bénévoles dans 1 100 lieux de travail. De plus, pour l'allocation des fonds aux organismes prestataires et pour leur évaluation, 45 bénévoles ont fourni 2 300 heures de travail (Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, 2013). Enfin, dans l'ensemble du Québec, on trouve 18 Centraide qui soutiennent 1 800 organismes venant en aide à 1,5 million de bénéficiaires. Parce qu'elles luttent pour contrer la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes et dans chacune des régions du Québec, les Centraide sont des fondations généralistes dans le domaine de la bienfaisance. Les plus petites ont moins de ressources, mais chacune dans sa région se préoccupe de nouer des relations étroites et soutenues non seulement avec les donateurs, mais aussi avec les organismes prestataires en offrant à la fois du financement et un accompagnement faisant appel non seulement à des professionnels, mais également à des bénévoles. Si des tensions peuvent exister quant à l'encadrement et à la reddition de comptes, la présence de bénévoles au côté de professionnels facilite la compréhension mutuelle.

Les fondations privées sont plus souvent thématiques, comme c'est le cas par exemple de la fondation One Drop créée par Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil, qui intervient principalement pour l'accès à l'eau dans les pays du Sud. De même, pour l'ensemble du Québec, la Fondation Lucie et André Chagnon s'est engagée dans la prévention de la pauvreté en se concentrant sur trois dimensions de cette dernière : la petite enfance, la réussite scolaire et la santé (être en forme) (voir la présentation de Claude Chagnon, président de cette fondation). La FLAC a noué trois partenariats avec l'État québécois dans le cadre de trois OBNL : Avenir d'enfants, en partenariat avec le ministère de la Famille et des Aînés; Québec en Forme, en partenariat avec le ministère de

la Santé et des Services sociaux; et Réunir réussir (R²), avec le Secrétariat à la jeunesse¹⁴. De concert avec ces trois organismes, la fondation soutient un très grand nombre d'organisations locales et régionales à qui elle fournit non seulement un soutien financier, mais aussi du conseil, de l'expertise et des connaissances. Ainsi, Avenir d'enfants, actif sur l'ensemble du territoire québécois, offre un soutien «à près de 140 regroupements locaux de partenaires, comprenant plus de 2 000 organisations engagées dans le développement des jeunes enfants¹⁵». De même, Québec en Forme soutient 240 regroupements locaux de partenaires dans toutes les régions du Québec. Ces regroupements, qui sont présents dans 1 003 municipalités, collaborent avec plus de 2 923 partenaires locaux et régionaux et 1 889 écoles primaires et secondaires (Longtin, 2012, p. 35). Enfin, le réseau de la FLAC comprend aussi d'autres fondations, des instances publiques, des organismes à but non lucratif, des instances de concertation, des organismes communautaires et des organisations du secteur privé. Ces relations concernent le partenariat, le financement, la consultation, l'accompagnement, le lobbying, la reddition de comptes, la collaboration, le réseautage, l'échange d'information et la participation à la gouvernance (*ibid.*).

Comme nous l'avons indiqué, les 1 118 fondations publiques et les 803 fondations privées ne sont pas toutes de la taille de Centraide du Grand Montréal ou de la Fondation Lucie et André Chagnon. La plus grande partie d'entre elles sont petites et plusieurs n'ont pas d'employés à temps plein¹⁶, mais elles font toutes appel à des bénévoles et distribuent généralement leurs fonds à des organismes prestataires. Ce double rapport aux bénévoles et aux organismes prestataires fait que, d'une part, elles doivent développer des relations relativement diversifiées et contrastées et que, d'autre part, elles doivent examiner de nombreuses demandes qui sont des sources d'information privilégiées sur les besoins non satisfaits. Ce faisant, leur importance ne repose pas exclusivement sur la distribution de fonds, mais de plus en plus sur le fait qu'elles ont accès à des connaissances et à de l'expertise de première main et que, à partir de leur relation avec les donateurs, elles ont accès à des réseaux de communication et d'influence.

¹⁴ Chaque année, le montant global annuel alloué à ces trois partenariats est de 50 millions de dollars. La Fondation soutient elle-même par ailleurs une trentaine de projets.

<http://www.fondationchagnon.org/fr/que-faisons-nous/partenariats.aspx>.

¹⁵ Voir le communiqué de presse du 16 mai 2013: http://www.fondationchagnon.org/media/74651/16-05-2013-communique_rouleau_mc.pdf.

¹⁶ Voir la Fondation du Dr Julien qui recueille environ 2 millions de dollars par années pour ses œuvres:

http://www.fondationdrjulien.org/media/67246/2011_rapport_annuel_vfinale.pdf.

En troisième lieu, les 57 070 organismes à but non lucratif, dont 14 345 sont des œuvres de bienfaisance (les fondations qui sont des œuvres de bienfaisance ne sont pas prises en compte ici), se distinguent dans le système de la philanthropie par le fait qu'ils sont les principaux prestataires de service aux bénéficiaires. Ils sont également les organismes où l'on trouve le plus grand nombre de bénévoles et où l'argent donné est dépensé (même si en cours de route il y a les « pertes » résultant des coûts d'administration et des coûts de transaction). Les dons d'argent ne constituent pas la principale source de revenus des organismes à but non lucratif et de bienfaisance. En effet, les organismes à but non lucratif (excluant les hôpitaux, les universités et les collèges) génèrent par eux-mêmes 61,5 % de leurs revenus. À l'évidence, ce pourcentage est beaucoup moins élevé pour les organismes de bienfaisance. Les dons reçus correspondent à 12,0 % des revenus, alors que le financement provenant des pouvoirs publics s'élève à 19,7 % (dont la plus grande partie de ce pourcentage provient à 71 % des provinces) (Statistique Canada, 2012).

En ce qui concerne le financement des organismes à but non lucratif et de bienfaisance, deux commentaires s'imposent. D'abord, même si les dons reçus ne constituent pas la première source de financement, ils présentent un grand avantage sur les autres sources de revenus. En effet, comme ils ne s'inscrivent pas dans une relation contractuelle qui les obligerait à une production précise, ils offrent aux organismes une grande liberté, notamment celle de remplir plus directement leur mission et d'offrir la possibilité d'innover à partir de l'identification de nouveaux besoins. Ensuite, les dons provenant d'une fondation reconnue constituent le plus souvent une reconnaissance pour l'organisme qui peut s'en servir comme effet de levier. De plus, l'accompagnement de la fondation donne accès à de l'expertise et à du soutien qui va au-delà du montant de la subvention (même si l'effet est difficile à évaluer). Cette dernière est par ailleurs accordée dans la perspective d'une relation longue qui assure ainsi une stabilité à l'organisme pour plusieurs années. Dans le meilleur des cas, la subvention obtenue constitue une invitation à élever son niveau de compétence et d'expertise. Dans des cas plutôt problématiques, la fondation centre son évaluation sur les seuls résultats, sans prendre en considération ce qui constitue le plus important pour la bienfaisance, soit la relation avec les bénéficiaires et le processus de coproduction des services et de l'aide avec les bénéficiaires.

En quatrième lieu, les bénéficiaires des organismes de bienfaisance sont des personnes qui ont besoin d'aide pour des raisons économiques et, de plus en plus, pour des raisons sociales très diverses. Dans son rapport à l'œuvre de bienfaisance, le bénéficiaire n'est pas dans une relation d'aide mutuelle, mais dans une demande d'aide à un tiers, du moins au départ. Cela ne veut pas dire que le bénéficiaire doit être considéré comme passif, ne faisant que recevoir. Comme on a pu l'observer avec le Patro Roc-Amadour (voir la présentation de Clément Lemieux), certains bénéficiaires après quelques années peuvent devenir eux-mêmes des bénévoles. Il est donc important que l'aide fournie tienne bien compte de la participation du bénéficiaire dans une perspective d'habilitation plutôt que de dépendance. Comme plusieurs l'ont constaté lors du sommet, le bénéficiaire est souvent le grand absent, bien que les cas de grande réussite soient plutôt ceux qui ont contribué à rendre le bénéficiaire plus autonome, comme on a pu le constater dans le cas de handicaps comme la surdité ou encore dans le cas de l'insertion sociale (voir le Centre Signes d'Espoir avec la présentation de S^r Louise Bellavance et le Patro Roc-Amadour avec la présentation de Clément Lemieux).

Si les bénéficiaires sont sans doute les moins organisés du système, ils ne sont pas sans associations et regroupements, comme on peut le voir avec l'Association provinciale des malades, aujourd'hui le Conseil pour la protection des malades, qui offre du conseil, des avis juridiques et des recours collectifs, et la Fédération des comités des usagers et des résidents du Québec. Dans le domaine du logement social, qui a été ajouté comme approche de soutien aux personnes en difficulté, on peut relever le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), dont l'action vise l'ensemble du Québec, bien qu'on trouve « dans chaque région des groupes de défense de droits dans le champ du logement ou plus généralement de l'habitat » (Boucher, 2004, p. 114). Dans les organismes de bienfaisance, les bénéficiaires peuvent participer à l'organisation, mais rarement de manière systématique comme dans le cas d'associations où les membres sont des usagers ou encore de coopératives de solidarité où les usagers peuvent constituer un collège et ainsi participer à l'administration de l'organisme et à la définition de ses orientations. Dans la mesure où la pauvreté est non seulement économique, mais aussi sociale (p. ex., l'exclusion sociale, la fragilisation psychologique, l'isolement et la détresse), l'insertion sociale devient une finalité pour lutter contre la nouvelle pauvreté, d'où l'importance d'interventions qui favorisent la participation des bénéficiaires.

En cinquième lieu, s'il existe dans une société donnée un système philanthropique, celui-ci n'a pas pris forme dans le vide. Il se situe entre l'État, qui assure l'essentiel de la redistribution pour réduire au moins partiellement les inégalités, et une économie de marché dont la répartition de la richesse produite engendre de plus en plus d'inégalités, comme le montrent les revenus moyens des divers quintiles au sein de toutes les sociétés. Dans ce contexte, la forme de l'État providence est sans doute un des principaux déterminants de l'importance et du rôle de la philanthropie dans une société (voir à cet égard les diverses formes d'État providence élaborées par Gosta Esping Andersen, 1990 et 1996). On comprend aussi pourquoi les États-Unis, avec l'État providence le moins développé parmi les pays occidentaux, sont en même temps celui où la philanthropie est la plus forte et la mieux organisée. À l'inverse, les pays scandinaves, avec l'État providence le plus complet, manifestent moins d'intérêt pour la philanthropie, ce qui ne veut pas dire que les organismes à but non lucratif sont inexistants, à commencer par la participation des usagers (Enjolras, 2010; Evers et Laville, 2004).

Au Canada, la philanthropie est encadrée de diverses manières par les deux paliers de gouvernement que sont le fédéral et le provincial. Le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant à partir de l'Agence du revenu du Canada qui définit ce qu'il faut entendre par don charitable et par enregistrement des organismes de bienfaisance (ARC, 2012), et à partir de la Loi sur l'impôt sur le revenu (LIR), dont plusieurs articles concernent entre autres les fondations et les dons¹⁷ (Loi sur l'impôt sur le revenu, 2013, 2319). Pour leur enregistrement, les fondations doivent se définir comme fondation privée (si leurs fonds viennent d'une seule source ou d'un même groupe avec une gouvernance qui lui est propre) ou comme fondation publique (si les fonds proviennent de diverses sources avec une gouvernance qui lui est propre), il n'est pas possible de combiner ces deux statuts. De plus, l'ARC exige entre autres le versement annuel d'un minimum de l'actif, la limitation des activités commerciales (toutes les fondations, y compris les fondations privées, sont à but non lucratif) et l'obligation de rapports publics (Pearson et Broder, 2011, p. 3). De même, il est interdit à tous les organismes de bienfaisance de faire de la politique partisane, ce qui ne va pas toujours de soi, notamment pour les organismes engagés dans la défense des droits (Hall et coll., 2004, p. 12-13).

¹⁷ Adam Parachin (2012) indique que cette loi prévoit des mesures incitatives pour encourager les Canadiens à faire des dons de bienfaisance, mais il lui reproche de ne pas définir légalement le don, d'où de nombreuses ambiguïtés, et que les critères utilisés par les cours de justice et les autorités de réglementation sont contradictoires.

Enfin, le gouvernement fédéral assure aux organismes de bienfaisance un financement indirect (déductions fiscales et crédits d'impôt) et un financement direct par des subventions. Cependant, comparativement à l'ensemble du financement public des organismes à but non lucratif et de bienfaisance qui provient des divers paliers de gouvernement, celui du fédéral correspond à 24,9 % du financement public, alors que celui fourni par les provinces s'élève à 71 % et par les municipalités et les villes, à 4 % (Statistique Canada, 2009, p. 19). Ajoutons toutefois que la totalité du financement public des divers paliers de gouvernement ne correspond qu'à 19,7 % du revenu de l'ensemble de ces organismes.

Au Québec, l'État a pris la place de l'Église pour la bienfaisance comme l'a bien montré l'historienne Lucia Ferretti dans sa conférence à l'ouverture du Sommet. Le gouvernement québécois intervient également sur le plan de la régulation : il impose des règles à partir de la législation, définit les parties prenantes comme on peut l'observer pour l'action communautaire et propose un discours normatif, notamment pour le bénévolat (Gagnon, Fortin, Ferland-Raymond et Mercier, 2013). La plupart des organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont incorporés à partir d'un cadre juridique relevant du gouvernement du Québec (voir le Registre des entreprises). Outre le financement indirect à l'exemple du fédéral, le gouvernement du Québec offre aussi un financement direct, soit des subventions provenant d'une douzaine de ministères et des contrats pour des projets bien définis. Pour l'action communautaire autonome, les ministères et les organismes gouvernementaux dans le cadre du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales affectent 860 millions de dollars aux organismes relevant de l'action communautaire, dont 520 millions pour la mission de ces organismes (SACAIS, 2012, p. 75 et 79). Pour la concertation et le partenariat, les ministères concernés ont incité les organismes à but non lucratif et de bienfaisance à se donner des interlocuteurs uniques par secteurs et parfois à l'échelle de la région. Ainsi, à la différence des autres provinces canadiennes, les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont regroupés principalement, voire exclusivement à l'échelle du Québec (Laforest, 2012), à l'exception des grandes fondations. De plus, la distinction entre organismes à but non lucratif et action communautaire autonome (voir le débat entre économie sociale et action communautaire autonome) semble avoir été plus importante et déterminante que celle entre les organismes à but non lucratif, d'une part, et les œuvres de

bienfaisance, d'autre part. De même, les orientations du bénévolat proposées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale font appel davantage à la participation citoyenne qu'à la bienfaisance (Gouvernement du Québec, 2003), d'où l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental axé sur l'action communautaire qui précise le mandat du Comité interministériel de l'action communautaire (Gouvernement du Québec, 2004).

Outre l'État selon ses divers paliers de gouvernement, l'économie de marché n'est pas sans incidence sur la philanthropie. Une grande partie de la capitalisation des fondations privées provient de richesse accumulée dans des entreprises, comme on peut l'observer avec les deux plus grandes fondations au Québec. De plus, les entreprises elles-mêmes fournissent également des dons aux œuvres de bienfaisance (Easwaramoorthy et coll., 2010). Par ailleurs, les fondations publiques qui font appel à plusieurs sources de financement comme l'ensemble des œuvres de bienfaisance sont généralement touchées par le ralentissement de l'économie : les demandes augmentent alors que les revenus baissent, comme on a pu le constater au cours des dernières années avec la crise financière (Lasby, 2013; voir également la présentation d'Hilary Pearson). Enfin, une grande partie des services que doivent acheter les fondations et les œuvres de bienfaisance (comptabilité, gestion, droit, communications, publicité, etc.) sont fournis principalement par le secteur privé. Dans bien des cas, ces firmes, qui tiennent compte du fait qu'il s'agit d'organismes de bienfaisance, offrent des prix réduits et parfois même les convertissent en dons.

En somme, la philanthropie est constituée non seulement d'une multitude d'acteurs et d'agents que nous avons regroupés en quatre principaux « secteurs » qui sont interreliés et interdépendants. Même si toutes ces relations ne sont pas nécessairement égalitaires, elles sont marquées par une logique de réciprocité qui semble avoir prédominé jusqu'ici. C'est ce que nous avons appelé un « système philanthropique » qui nous semble en formation, ce dont témoigne à sa façon le Sommet sur la culture philanthropique où tous les participants s'accordaient pour être réunis sous cette étiquette et souhaitaient que ce genre de rencontre se perpétue. Ce système philanthropique est par ailleurs encadré par des mondes dont la logique dominante n'est pas celle de la réciprocité. Au-dessus de lui, on trouve les gouvernements qui sont en principe responsables de l'intérêt général et du bien commun. Pour cette raison, ils s'entendent pour soutenir la philanthropie et, par la même occasion, pour l'encadrer et la réguler.

En dessous, on trouve l'économie de marché qui produit à la fois de la richesse et des inégalités, d'où également son intérêt à soutenir la philanthropie (ce qui ne va pas sans critiques de la part de plusieurs analystes qui avancent que cette économie ferme les yeux sur son rôle dans la production des inégalités).

S'il y a un système philanthropique, il n'est pas suspendu dans le vide. Ce qui lui manque pour être plus qu'un système virtuel, c'est la conscience des divers agents d'en faire partie et surtout d'être potentiellement des acteurs capables de transformation non seulement de la société, mais aussi de ce système pour mieux relever les défis actuels.

2. LA CULTURE PHILANTHROPIQUE : UNE CULTURE PLURIELLE

Le Sommet sur la culture philanthropique a mis en lumière une diversité de cultures organisationnelles tout en laissant voir que ces cultures s'inscrivaient dans une culture philanthropique québécoise profondément marquée par la trajectoire historique du Québec. Ces deux approches de la culture philanthropique sont présentes dans les orientations de l'Institut Mallet : d'une part, sa mission consiste à « contribuer à l'avancement de la pensée et de la culture philanthropiques » dans une perspective élargie, soit « dans la continuité des valeurs humanistes fondatrices de notre société »; d'autre part, la culture philanthropique est définie en « référence à un ensemble de comportements, d'attitudes et de moyens permettant de caractériser et d'améliorer la qualité de la vie de l'ensemble de la société par l'action bénévole, l'entraide, le don financier et l'innovation sociale » (www.institutmallet.org/institut/mission). Dans cette perspective, la culture philanthropique dans une société ou une organisation comprend des éléments intangibles tels que les convictions, les croyances, les normes, les schémas cognitifs et une vision du monde, mais aussi des éléments plus facilement observables tels que des attitudes, des comportements et des pratiques de même que des artéfacts tels que les organisations, les institutions et les dispositifs sociotechniques et socio-organisationnels. Sous cet angle, les éléments intangibles permettent d'aller plus en profondeur que les règles formelles, comme plusieurs analystes l'ont expliqué (Giddens, 1984; Bouchard, 2013).

Cependant, les présentations faites au Sommet n'ont pas tenté de problématiser la culture philanthropique, mais nous en ont révélé néanmoins plusieurs dimensions. Pour notre part, nous tenterons dans un premier temps de préciser la problématique de la culture pour voir comment la culture philanthropique peut s'inscrire dans la culture sociétale (2.1). Dans un deuxième temps, nous centrerons notre analyse sur la culture organisationnelle des principales composantes du système philanthropique (2.2), pour conclure sur l'existence d'une culture plurielle, voire d'une diversité de cultures philanthropiques.

2.1 La culture philanthropique comme culture sociétale dans un monde en transformation

La culture est ce qui est partagé en commun dans une société donnée, ce qui unifie ceux et celles qui en font partie, ce qui confère un sens à leurs activités. Sous cet angle, les anthropologues ont eu tendance à définir la culture à la fois comme quelque chose de transmis et comme un ensemble complexe de différents traits conférant une identité et une capacité d'action. Dans le premier cas, la culture suppose « la transmission de manières acquises de penser, de sentir et d'agir qui constitue le processus culturel, trait spécifique de la vie sociale de l'homme », mais ne représente « qu'une partie de ce processus total d'interaction entre les personnes, ou processus social qui constitue la réalité sociale elle-même » (A. R. Radcliffe-Brown cité par Perrineau, 1975, p. 948). Dans le deuxième cas, la culture est appréhendée comme un ensemble complexe de traits plus ou moins interdépendants, ce « qui inclut les connaissances, les croyances, les arts, les mœurs, les lois, les coutumes et toutes autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société » (E. B. Tylor cité par Perrineau, *ibid.*). Ces deux définitions anthropologiques de la culture, qui ont été élaborées pour rendre compte des sociétés traditionnelles, voire primitives ne peuvent être utilisées pour rendre compte des sociétés modernes avancées sans apporter des nuances importantes, étant donné que les sociétés actuelles se distinguent par leur pluralisme, leur fragmentation sociale et l'existence de diverses communautés culturelles. Toutefois, ces définitions mettent bien en lumière que la culture est à la fois un héritage et une construction, ce qui suppose adaptation et évolution.

- La culture première et la culture seconde

Préoccupé par les transformations qui ont précédé et suivi la Révolution tranquille et dans lesquelles s'inscrit son parcours personnel (celui d'un fils d'ouvrier devenu un intellectuel capable d'influer sur l'évolution de sa société), Fernand Dumont a proposé une approche sociologique de la culture qui met en lumière l'ampleur des changements réalisés tout en soulevant des questions encore pertinentes pour l'avenir (Warren, 1998, chap. 3). Ainsi, la distinction entre la culture première et la culture seconde permet de rendre compte des déchirements qu'engendre la transformation du Québec à la suite de la Révolution tranquille (Dumont, 1968). La culture première apparaît comme un donné ou un milieu qui submerge l'individu de sorte que l'inventaire et la synthèse des éléments qui la constituent deviennent presque impossibles. Comme héritage, la culture fournit aux individus leurs moyens d'expression et d'action, leurs croyances, leur identité et leur imaginaire. La culture première qui est transmise comme allant de soi dans la famille, par exemple, n'entraîne pas pour autant la disparition de l'individualité des personnes en raison entre autres de la culture seconde. Cette dernière apparaît plutôt comme un construit et un horizon à travers diverses formes de stylisation. Elle permet ainsi de prendre une distance par rapport à la culture première par l'intermédiaire du déplacement des significations que réalisent les arts et par la réduction des significations par rationalisation que rendent possible les sciences. Dans les deux cas, des objets sont introduits entre les individus et le monde, laissant ainsi entrevoir un autre monde et la possibilité de contribuer à son avènement. Si ces deux formes de culture coexistent malgré la distance que la seconde prend par rapport à la première, elles n'en entretiennent pas moins entre elles une relation dialectique qui s'est révélée féconde pour les deux, du moins jusqu'alors.

Dans la décennie qui suit celle de la Révolution tranquille, Fernand Dumont se montre plus inquiet quant à l'avenir du Québec. La disqualification de la culture seconde que réalise sans appel la disqualification de la période duplessiste comme « grande noirceur » combinée à l'absence d'un projet collectif à l'horizon provoque non seulement la nostalgie, mais aussi le sentiment du vide attribuable en grande partie à la rupture avec la culture première. La perte de capital social résultant de la prédominance de l'État providence a également été relevée plus tard par Gilles Paquet, mais dans une perspective plutôt conservatrice fondée sur une nouvelle socialité qui pourrait émerger selon lui

sans avoir besoin des formes de stylisation (Paquet, 1999 et 2004). Ce que craint Fernand Dumont, c'est que la rupture de la culture seconde avec la culture première ne laisse d'autres choix que l'emprunt d'une culture seconde qui ne renvoie plus à nos idées, à nos valeurs, à nos intentions, à nos réalisations et à nos échecs. « D'où la situation critique, comme l'écrit Danièle Latoucha (1995) en s'inspirant de la pensée dumontienne, que suscite une culture seconde d'emprunt, généralisée à la planète : américaine pour les Européens, californienne pour nous, "blanche" pour les groupes autochtones, occidentale pour les Japonais, etc. ». Situation qui ne saurait être confondue, ajoute-t-elle, avec le cas de « l'immigrant individuel arrivant dans une culture vivante » parce que « ce dernier est placé devant un monde étranger, certes, mais dont l'unité matérielle et symbolique finit par se faire connaître, à la longue. » Inquiétude donc que tous les membres d'une même société (voire de toutes les sociétés modernes avancées) deviennent étrangers à eux-mêmes, incapables non seulement de projet collectif, mais aussi d'un « vivre ensemble » avec la conscience d'un destin collectif, rendant par le fait même les solidarités de plus en plus fragiles et difficiles.

- « La fin des sociétés » : les droits de la personne et l'individu-sujet

Des analyses sociologiques plus récentes portant sur les sociétés occidentales permettent de prolonger et d'approfondir celle proposée par Fernand Dumont sur la culture. Elles attirent l'attention sur des transformations d'une telle ampleur qu'elles en arrivent à proclamer « la fin des sociétés », du moins de celles que nous avons connues jusqu'ici (Touraine, 2013). En quelques décennies, les sociétés seraient devenues plus problématiques que ce que Fernand Dumont avait entrevu pour la société québécoise. Est-ce dire pour autant qu'il faut désespérer de l'avenir des sociétés occidentales ? Voyons d'un peu plus près quelques-unes de ces analyses récentes.

La phase actuelle selon Robert Castel (2009) en est une à la fois de décollectivisation (moins de collectif) et de réindividualisation (plus d'individualisation), ce qui n'est pas sans poser un problème nouveau, celui de l'exclusion sociale. L'individualisation croissante exige davantage d'appuis collectifs pour assurer la cohésion sociale. Comme on peut l'observer maintenant, il en résulte un clivage de plus en plus profond entre les individus en raison de leur accès contrasté aux mesures de soutien et aux ressources. À un extrême, on trouve les « individus par excès » (positifs) qui sont bien nantis en ce qui a trait aux

biens et aux ressources: ils «s'enferment eux-mêmes dans la culture de leur subjectivité, jusqu'à oublier qu'ils vivent en société» (Castel, 2009, p. 27). Dégagés des régulations collectives, ils s'affirment comme n'ayant pas besoin de la société ou encore comme s'ils avaient «la capacité de s'évader de la société», réalisant ainsi une sorte d'exclusion sociale par le haut (*ibid.*, p. 442). À l'autre extrême, les individus par déficit (négatifs) qui n'ont pas les biens ni les ressources pour affirmer leur identité et devenir ce qu'ils voudraient être: «Ils vivent souvent au jour le jour dans la dépendance du besoin ou de la bienveillance d'autrui, ou dans la dépendance des secours publics qui leur accorderont sans doute une aide» (*ibid.*, p. 27). Leur rapport à la société en est un d'exclusion par le bas: ils ne sont pas capables de s'en sortir par eux-mêmes. Sous cet angle, il serait «naïf d'opposer comme deux entités séparées l'État et l'individu» (*ibid.*, p. 447). Sans prôner un retour comme tel à l'État providence pour plus de redistribution, le sociologue de la société salariale n'en affirme pas moins que, sans régulation collective, les risques sociaux augmentent de même que la désaffiliation. Que conclure sinon que ce qu'il faut ce n'est pas «moins d'État, mais mieux d'État» (*ibid.*, p. 43)?

Les différences entre une société d'intégration et une société de cohésion sociale sont bien mises en lumière par François Dubet (2009) dans la perspective de la seconde modernité. Sous cet angle, la société d'intégration réalisait une sorte d'«emboîtement» des individus à partir des institutions, soit la famille, l'école et l'église, alors que la société de cohésion sociale se constitue à partir d'en bas, sans grande cohérence *a priori*. Comme les institutions traditionnelles sont de moins en moins des lieux de socialisation, les individus se construisent eux-mêmes sur leur expérience et leur trajectoire sociale. Si cela correspondait bien à la réalité, nous assisterions, d'une part, à la fin de la Société (avec un grand «S») comme ensemble cohérent intégrant économie nationale, culture nationale et souveraineté nationale et, d'autre part, à l'émergence d'une société d'individus (avec un petit «s») qui se révélerait plurielle, soit constituée de sous-systèmes (économique, culturel, politique) dont les régulations et les ancrages territoriaux ne coïncident pas. Par conséquent, la cohésion sociale ne peut venir que «d'en bas, comme effet de pratiques vertueuses» sous ce rapport (Dubet, 2009, p. 134). Comme l'ordre social résulte d'«une production continue et microscopique», la notion de société apparaît inutile en raison de l'inexistence d'un système intégré qui s'imposerait aux individus dès le départ (*ibid.*, p. 164).

Alain Touraine (2010 et 2013), qui est à la recherche de nouveaux acteurs capables de mener à terme des transformations ouvrant sur un autre monde, fait un pas de plus. Pour lui, la fin d'un monde (celui de la Société avec un grand « S ») n'assure pas pour autant la transition vers un monde nouveau, mais il n'en affirme pas moins qu'il faut placer nos espoirs dans « notre capacité à créer un monde nouveau » (Touraine, 2010, p. 61). La décomposition de la société actuelle est d'abord celle d'une triple séparation : 1) séparation d'un système économique évoluant à l'échelle du monde, de la société qui s'était définie jusqu'ici à l'échelle de l'État-Nation ; 2) séparation de l'économie réelle (notamment l'économie industrielle) et de la finance (entre autres la finance spéculative), ce qui donne naissance à des territoires et à des secteurs d'activité orphelins ; 3) séparation au sein du secteur financier entre un secteur spéculatif et un secteur d'intermédiation entre l'épargne et le crédit, ce qui fait que « le monde financier est ainsi coupé en deux » (*ibid.*, p. 46). Ce qui est remis en cause, c'est moins le capitalisme comme tel que la société capitaliste, celle où « les acteurs économiques en conflit se disputent (disputaient) le contrôle des ressources disponibles dans une "culture" acceptée par tous et dans des conditions qui permettent (permettaient) à l'État d'intervenir, ce à quoi il est (était) poussé par les victimes de la gestion économique imposée par les dirigeants capitalistes » (*ibid.*, p. 40).

Ce qui rend difficile la transition, c'est que la déconstruction de la société capitaliste entraîne non seulement la fin de la Société¹⁸, mais aussi la disparition des acteurs sociaux qui la constituaient. Désormais, « les conflits principaux ne s'inscrivent plus à l'intérieur du système de production, mais opposent à une économie globalisée la défense de droits qui doivent être directement humains, et pas seulement sociaux » ou, si l'on veut, des droits humains universels qui s'imposent à toutes les sociétés (*ibid.*, p. 41). Par conséquent, il ne faut pas confondre l'individualisme fermé aux liens sociaux avec l'individualisme qui ouvre sur la part d'universalisme dans l'individu comme sujet et sur les conditions du « vivre ensemble » avec le respect des différences (*ibid.*, p. 149-150).

¹⁸ Comme il l'écrit également, « la notion de société ne disparaîtra pas complètement, pas plus qu'une ville bombardée ne disparaît » (Touraine, 2010, p. 171).

Avec « la disparition du social », les acteurs sociaux seraient remplacés par des acteurs moraux, des individus-sujets¹⁹ créateurs de leurs propres valeurs dans leurs conduites individuelles. Comme leur légitimité ne peut plus provenir de leur relation d'acteur au sein du système, elle doit venir de plus haut, du fait qu'ils sont des personnes ayant des droits et en référence aux valeurs universelles. Pour Touraine, « le seul principe sur lequel puisse être bâtie une organisation sociale est non pas l'individu et ses besoins, mais le sujet et ses droits — le droit des êtres humains à être reconnus comme juges de leurs propres choix, c'est-à-dire à être reconnus comme des sujets porteurs de droits », ce qui lui donne la possibilité de « s'opposer à la toute-puissance de la globalisation et au néolibéralisme qui a soumis l'économie et les êtres humains au marché » (*ibid.*, p. 81-82). Dans une situation où l'économie et la société, y compris la culture, sont séparées et où aucune institution politique et même économique ne peut s'opposer à la mondialisation de l'économie, les droits humains et les valeurs universelles représentent une force dont il est difficile de récuser la légitimité. De plus, « la recherche de principes nouveaux de légitimité en termes de droits » ne peut être réduite à une approche individualiste qui serait fermée à l'universalisme, d'autant plus que deux autres réponses à l'impuissance résultant de la destruction du social, soit la désintégration sociale, d'une part, et le repli communautariste, notamment le fondamentalisme religieux, d'autre part, n'ont pas d'avenir même si elles constituent une menace pour plusieurs (*ibid.*, p. 114).

Par ailleurs, l'affirmation de l'individu-sujet peut être observée dans les associations de citoyens, de femmes, d'écologistes, dans les groupes de lutte contre le racisme et pour l'égalité des droits civiques qui partagent en commun l'engagement volontaire dans le cadre de relations horizontales. Au lieu de s'en remettre exclusivement à un État souvent devenu impuissant ou sans imagination, l'individu-sujet cherche à élargir sa capacité d'action dans le cadre de la société civile à qui il apporte une diversité et une souplesse (*ibid.*, p. 100). Il est encore possible de prendre « le chemin originel de la démocratie, qui va de bas en haut », une démocratie participative rénovée qui peut représenter un premier pas. Alors que les anciens mouvements tels les syndicats perdent de leur importance avec la désindustrialisation, on peut observer dans toutes les

Dans son dernier ouvrage, Touraine définit le sujet de la manière suivante : « J'ai nommé "sujet" cet être de droits susceptible d'être invoqué par n'importe quel individu ou groupe visant à opposer des principes universalistes à des adversaires qui, si puissants soient-ils, ne peuvent invoquer que des raisons particulières pour légitimer leur supériorité et leur pouvoir. [...] attaques de la part des marxistes, structuralisme et dévotion de l'Homo oeconomicus [...] Le sujet qui est en nous est ce qui nous donne la capacité et le droit d'être créateurs, c'est-à-dire de renforcer et de défendre notre capacité de créer et de transformer la nature et nous-mêmes » (Touraine, 2013, Introduction).

sociétés « un grand nombre de mouvements dont les objectifs le plus souvent proclamés s'inspirent du souci économique face à une économie aveugle, pour défendre notamment l'environnement et les conditions climatiques qui sont nécessaires à sa survie »; ils « en appellent également aux droits des minorités comme à ceux de l'humanité tout entière » (*ibid.*, p. 157-158). Pour Touraine, « tous ces mouvements ont des objectifs culturels qui ne peuvent être atteints que si l'on croit à la nécessité de combiner un point de vue économique avec les exigences de l'économie et le respect des droits fondamentaux de tous » (*ibid.*). Enfin, les principes de droits fondamentaux ne peuvent se traduire en institutions et en lois que par la voie de la démocratie représentative pour l'essentiel. C'est dire également que les capacités de transformation d'une société dans ce contexte reposent en bonne partie sur ce que le sociologue français appelle « une forte historicité », ce qui semble bien le cas du Québec non seulement en raison de sa trajectoire, mais aussi de sa capacité d'expérimentation et d'innovation.

- Le Québec: une «société» résiliente, une culture philanthropique spécifique?

Les analyses récentes que nous venons de présenter très sommairement se rapprochent des inquiétudes formulées par Fernand Dumont il y a quelques décennies à partir de la séparation entre la culture première et la culture seconde. Cette séparation atteint maintenant non seulement la culture, mais aussi la cohérence même des sociétés occidentales. On en arrive à la conclusion de la fin des sociétés telles que nous les avons connues, mais aussi à la possibilité d'autres arrangements sociétaux comme cela a été le cas lorsqu'on est passé de la cité-État à l'État-Nation. Bien que très conscient de l'ampleur des défis que le Québec devait relever, Fernand Dumont n'en a pas moins affirmé en même temps son espérance et sa foi dans l'homme et dans la démocratie. À la lumière de l'ensemble de son œuvre, Serge Cantin (2007, p. 6) conclut qu'on y trouve la possibilité d'une « «nouvelle conscience historique» à reconstruire “par le bas, à partir du terreau le plus humble”, celui du dialogue, de la mise en commun de la parole » (culture première), sans par ailleurs exclure de cette tâche la contribution de la philosophie (culture seconde), « à condition toutefois que, se remémorant sa propre histoire, elle reconnaisse la foi (socratique) qui l'habitait au commencement ». En somme, la culture première et la culture seconde pourraient être renouvelées, voire reconstruites à partir d'en bas, de la société civile, mais aussi de la réflexivité sur la culture première que rend possible entre autres la philosophie (culture seconde).

À partir d'une analyse de la société québécoise actuelle, Gérard Bouchard (2013) concluait très récemment que cette société avait fait preuve d'une grande résilience devant la poussée néolibérale. Comme pour Dumont, il y trouve des raisons d'espérer en considérant le dynamisme de la société québécoise à la lumière des organisations et des institutions qu'elle s'est donnée au moment où la mondialisation imposait des contraintes relativement communes à toutes les sociétés. À ces contraintes relativement similaires, les réponses des sociétés, qui veulent maintenir leurs institutions de base ou ne renoncent pas à se battre pour maintenir leurs idéaux, peuvent être regroupées selon trois trajectoires : 1) celle du retour à l'équilibre passé, réponse conservatrice; 2) celle de l'adaptation, réponse misant sur les négociations et les compromis; et 3) celle plus progressive et créative, réponse où l'on cherche à se réinventer et à faire mieux qu'attendu (Bouchard, 2013, p. 267). Dans cette étude, Bouchard montre que le Québec laisse bien voir non seulement sa forte résilience sociale, mais aussi sa grande capacité d'innovation, révélant ainsi la force de son imaginaire et de sa cohésion sociale de même que les anciens mythes qui l'inspirent encore (cela dit, l'avenir n'est pas pour autant assuré).

Au cours du Sommet sur la culture philanthropique, Jacques T. Godbout a proposé des éléments théoriques sur le don qui sont pertinents pour comprendre la culture philanthropique (voir le texte de Jacques T. Godbout). Après s'être demandé si la philanthropie était une valeur québécoise, il avance que le Québec se situait à mi-chemin entre la France et les États-Unis, deux pays qui représentent pour lui deux modèles extrêmes dans le domaine. Comme la France, le Québec favorise la redistribution par l'État, mais sans avoir sa réticence à l'égard de la communauté. Comme les États-Unis, le Québec s'est engagé dans le développement communautaire, mais sans partager sa crainte de l'État. Ainsi, le sociologue du don conclut que la philanthropie doit être une valeur québécoise plus importante qu'elle ne l'a été jusqu'ici, mais en évitant qu'elle prenne la place de l'État.

Dans sa présentation, Yvan Comeau s'est arrêté entre autres sur les différences entre le Québec et le reste du Canada pour le don de temps et d'argent, des différences qui pourraient provenir à la fois de la pratique religieuse plus importante dans le reste du Canada (ce qui n'est pas sans incidence sur la sollicitation et sur les valeurs touchant la compassion) et de la séparation que

les statistiques établissent entre la bienfaisance et le développement social. Dans cette perspective, il propose une typologie des pratiques philanthropiques qui regroupe non seulement le bénévolat et les dons d'argent, mais aussi les dons de temps que sont l'entraide et l'engagement citoyen, ce qui pourrait constituer une des spécificités de la culture philanthropique québécoise (voir également le texte d'Éric Gagnon et d'Andrée Fortin). Chose certaine, cette typologie transcende la définition fiscale canadienne de la philanthropie, dont les critères manquent de cohérence, par celle du don (Parachin, 2012). Éric Gagnon et Andrée Fortin ont caractérisé le bénévolat par la dynamique qui existe entre expérience personnelle et institutionnalisation qu'assurait l'Église dans le passé et maintenant l'État. Pour eux, « loin de s'opposer, expérience et institution vont de pair, la seconde favorisant l'approfondissement et l'expression de la première : l'expérience se construit dans et par l'organisation et l'institution ». Dans l'ouvrage dont ils sont deux des quatre auteurs (Gagnon, Fortin, Ferland-Raymond et Mercier, 2013), ils montrent bien comment le bénévolat et les œuvres de bienfaisance ont évolué en interaction avec les institutions dominantes sur le plan de la culture, de l'Église puis de l'État, mais toujours avec la préoccupation de conserver leur autonomie.

Dans sa présentation, Lucia Ferretti s'est donnée pour objectif de montrer comment au cours de l'histoire, de la Nouvelle-France à la Révolution tranquille et même au-delà, la philanthropie présente une spécificité qui se serait maintenue durant des transformations très importantes comme la périodisation qu'elle propose le laisse bien voir. La dimension collective et publique de la culture philanthropique québécoise en constituerait l'élément distinctif au regard de la philanthropie des « nations protestantes et libérales que sont depuis des siècles l'Angleterre, les États-Unis » et maintenant le reste du Canada dont la tradition de « laissez-faire des initiatives individuelles privées » est bien connue. Pour l'historienne, ce caractère distinctif vient d'une part de la culture catholique qui subsiste sous une forme sécularisée dans la société actuelle avec la valorisation de l'État providence. Même pour le passé, elle avance l'idée d'un État philanthropique qui a agi en complémentarité (et en tension) avec l'Église, même si cette dernière demeurerait « le médiateur privilégié entre riches et pauvres ». La philanthropie telle que nous la connaissons aujourd'hui avec les fondations est récente, comme en témoignent la première loi de réglementation la concernant votée en 1917 et l'intervention plus organisée de l'État avec la Loi de l'assistance publique adoptée en 1921. Enfin, dans les

années 1950, même si l'État contribue alors aux œuvres de bienfaisance comme jamais auparavant, l'Église doit changer ses méthodes de financement en créant la Caritas diocésaine et, quelques années plus tard, en fondant Centraide avec d'autres organisations religieuses autres que catholique.

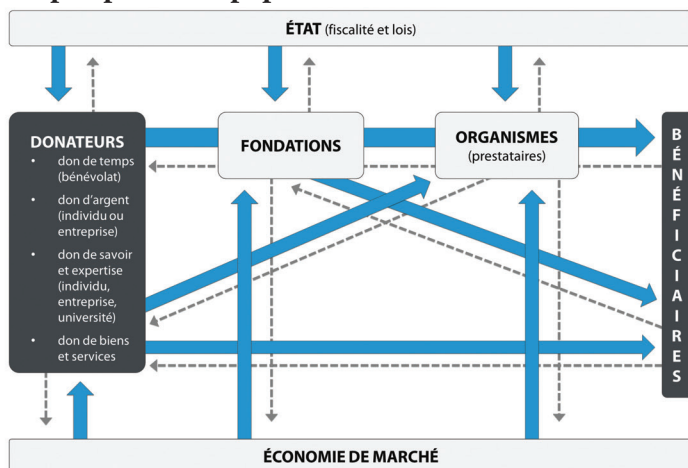
Après que l'État a remplacé l'Église catholique comme instance de coordination et de planification à la suite de la Révolution tranquille, « la charité et les services communautaires » n'ont pas disparu. Mais ces services communautaires sont maintenant parties prenantes de ce que certains appellent un « panier de prestations sociales » (*welfare mix*), soit un État providence qui interagit avec les initiatives de la société civile, notamment les organismes bénévoles et à but non lucratif (Pestoff, 2012; Evers et Laville, 2004). Au Québec, l'État a su offrir des services nouveaux en partenariat avec ces associations comme on peut l'observer avec les services de garde pour la petite enfance (Lévesque, 2014). De plus, certaines politiques concernant le développement social ont été coproduites avec la participation des parties prenantes (Vaillancourt, 2012; Jetté, 2008) ou même élaborées par des représentants de la société civile, comme on a pu l'observer avec la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec avec le soutien de toutes les formations politiques (Noël, 2003).

De telles innovations seraient impossibles sans une culture profonde qui les inspire, ce qui est trop souvent considéré comme allant de soi. À notre avis, si nous pouvons avancer l'idée d'une culture philanthropique québécoise relativement particulière, c'est dans la mesure où l'on peut mettre en relief des réalisations et des innovations qui laissent supposer une configuration relativement différente dans laquelle elle s'insère. Autrement dit, la culture philanthropique québécoise s'inscrirait elle-même dans une culture sociétale qui apparaît par ailleurs de plus en plus plurielle. Comme nous le verrons maintenant avec la culture des principaux agents faisant partie du système philanthropique, la culture philanthropique est plurielle, voire diverse.

2.2 Pratiques philanthropiques et culture organisationnelle

Nous n'examinerons maintenant la culture philanthropique non plus sous l'angle de la culture sociétale, mais sous l'angle du système philanthropique et de ses principales composantes que nous avons présentées dans la première section de ce chapitre (1.1 et 1.2). Ces composantes renvoient à la fois à des individus et à des organisations. Les individus comprennent, d'une part, les donateurs de temps (bénévoles) et les donateurs d'argent (ces derniers sont souvent considérés comme les véritables « philanthropes ») et, d'autre part, les bénéficiaires qui peuvent être aussi des familles. Les organisations comprennent principalement deux entités différentes, soit les fondations et les organismes à but non lucratif. Dans un premier temps, nous examinerons la culture philanthropique à partir des individus et de leurs logiques d'action. Dans un deuxième temps, nous nous arrêterons sur les fondations et les organismes de bienfaisance sous l'angle de la culture organisationnelle.

- Les pratiques philanthropiques: bénévoles, donateurs et bénéficiaires



Même si la philanthropie repose en grande partie sur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance, il n'en demeure pas moins que les bénévoles et les donateurs sont d'abord des individus qui décident à un moment donné d'adopter des pratiques relevant de la philanthropie et qui peuvent ensuite décider d'y mettre fin temporairement ou définitivement. On trouve donc au départ un choix libre qui a été fait sans contrainte (les bénéficiaires acceptent aussi librement de recevoir, mais ils sont souvent dans une situation de

dépendance étant donné qu'ils n'ont pas d'autres choix pour survivre). Le choix de donner à autrui est en principe désintéressé, puisque le bénéficiaire n'a pas les moyens de rendre l'équivalent de ce qu'il a reçu, à la différence de l'échange marchand. Cependant, comme les sociologues du don l'ont bien expliqué (Godbout en collaboration avec Caillé, 1992), cela n'exclut pas que le donateur y tire des avantages, des bénéfices et de la reconnaissance. Dans cette perspective, le bénéficiaire contribue à un retour vers le donateur comme cela ressort de la plupart des présentations faites au Sommet.

Les individus dans leur choix sont de plus en plus guidés par la raison et de moins en moins par la tradition, mais cela n'exclut pas pour autant l'action rationnelle orientée vers des valeurs, soit un comportement éthique ou moral comme Max Weber l'a expliqué (Weber, 1922, en français 1971, chap. 1). En s'inspirant de ce grand sociologue allemand, François Dubet (2009a) définit trois formes d'individus dans les sociétés actuelles. En premier lieu, l'individu social déterminé par les institutions et la tradition, mais qui n'existe pas selon un exemplaire unique : la diversité des mécanismes de socialisation auxquels il est soumis permet des parcours variés selon les personnes. En deuxième lieu, l'individu rationnel qui agit comme un stratège pour satisfaire ses intérêts dans un contexte marqué par la concurrence pour les ressources. En troisième lieu, l'individu éthique qui veut vivre comme l'acteur de sa vie, valorisant pleinement l'autonomie plutôt que l'encadrement par les institutions (individu social) ou encore que la contrainte qu'impose le seul calcul stratégique pour satisfaire son intérêt immédiat (individu rationnel dit « stratégique »). Cet individu éthique ou moral fait appel à la réflexivité, ce qui lui permet d'adopter une posture critique par rapport aux deux autres formes d'individus qui partagent une contrainte comparable bien que différente, celle de la tradition ou celle du marché (Dubet, 2009a, p. 8).

Sous l'angle de leur dignité respective, on ne peut hiérarchiser ces trois types d'individus, puisque chacun d'entre eux peut s'appuyer sur un principe de justice différent : l'égalité pure et l'intégration pour le premier, le mérite pur et l'équité pour le second, l'autonomie et la maîtrise de son action pour le troisième. Ces trois types d'individus relèvent donc de trois sous-systèmes différents d'action : celui de l'intégration sociale, celui des marchés et celui de la culture (individu-sujet). De plus, même si ces trois systèmes ne sont pas intégrés dans un supersystème social, ils habitent par ailleurs tous les individus,

suscitant parfois des tensions intérieures dont la résolution passe généralement par la réflexivité (Dubet, 2009a). Autrement dit, dans chacun des individus, une forme d'individu peut prédominer sur les autres, mais les trois cohabitent néanmoins, entrant parfois en dialogue (d'où un « individu dialogique »), parfois en conflit (d'où un individu pluriel, mais déchiré).

Les bénévoles et les donateurs d'argent que nous avons entendus au Sommet sur la culture philanthropique ont expliqué leur engagement dans la philanthropie par ce qu'ils ont vu et vécu le plus souvent dans la famille (p. ex., l'exemple des parents) ou encore à l'école (p. ex., l'engagement dans des expériences bénévoles pendant les études, voire dans des activités parascolaires). D'une manière plus systématique et en s'appuyant sur des récits d'expérience bénévole, Eric Gagnon et Andrée Fortin en arrivent à la conclusion que le bénévolat peut être caractérisé par la dynamique entre institutions et expérience personnelle. « De cela découle, écrivent-ils, qu'il est impossible de penser le bénévolat indépendamment de l'identité des bénévoles, mais aussi en dehors de l'institution » (voir le texte d'Éric Gagnon et d'Andrée Fortin). Dans ce cas, les institutions ne sont pas constituées exclusivement de la famille, de l'école ou de l'église, mais aussi de nouvelles organisations, notamment celles dont la mission est orientée explicitement vers le bénévolat.

L'analyse des récits de bénévoles attire aussi l'attention sur le point commun du bénévolat, soit le fait qu'il soit à la fois un élément d'une biographie et d'une trajectoire (présentation de Gagnon et Fortin). Ainsi, ces récits concernant l'engagement bénévole tournent autour de deux grands axes : le premier, celui de la continuité ou de la rupture; le second, celui de la distinction du bénévole des autres ou du fait d'être semblable aux autres. Dès lors, ces expériences peuvent être regroupées en quatre types de trajectoires ou de « manières dont le bénévolat s'inscrit dans l'identité de la personne », soit : 1) l'affirmation de sa singularité; 2) la recherche d'un groupe d'appartenance (communauté); 3) la réalisation d'un projet social ou politique; 4) le renforcement de la relation avec une personne proche. À ces quatre expériences d'engagement bénévole correspondent quatre types d'expériences éthiques : 1) l'intégrité ou l'authenticité; 2) l'identification au groupe; 3) la solidarité avec les autres; et 4) la sollicitude par rapport aux proches. Ce qui nous semble intéressant pour notre propos, c'est, d'une part, qu'il y a « autant de raisons et de manières de s'engager qu'il y a de bénévoles » et, d'autre part, « qu'aucune histoire individuelle ne se réduit

entièrement à un type» (Gagnon, Fortin, Fernand-Raymond et Mercier, 2013, p. 185). Ainsi, au cours de sa trajectoire comme bénévole, une personne peut passer assez facilement d'un type d'engagement à un autre ou encore d'un type d'expérience éthique à un autre. Dès lors, «l'accent sur soi, le groupe, les autres ou un proche peut également changer en cours de route» (*ibid.*). De plus, les expériences éthiques ne sont ni indépendantes les unes des autres ni exclusives. En somme, considérés comme ensemble, ces récits laissent supposer que les divers types d'engagements et d'expériences éthiques constituent autant de dimensions ou de moments de cette réalité complexe qu'on appelle maintenant le bénévolat (*ibid.*, p. 191). Autrement dit, le bénévolat pourrait être caractérisé comme une forme plurielle d'engagements et d'expériences éthiques mettant en relation des individus et des organisations.

Une autre conclusion de cette étude, qui nous semble intéressante sur le plan de la culture philanthropique, concerne la relation entre le bénévole et le bénéficiaire. Les récits tels qu'ils ont été analysés par les quatre chercheurs québécois révèlent que celui ou celle qui donne reçoit en même temps, laissant ainsi bien voir comment le bénévolat peut être à la fois une action intéressée et désintéressée, une action orientée à la fois vers le souci de soi et le souci des autres, l'intérêt personnel et l'intérêt général. Ce qui semble à première vue en opposition est en réalité interdépendant et complémentaire dans l'engagement bénévole comme dans l'expérience éthique (ce qui n'exclut pas des tensions se rapprochant ainsi des analyses de l'individualisme contemporain réalisées par Dubet). Dans cette perspective, «les quatre dimensions de l'identité (je, nous, ils, tu) et les quatre expériences éthiques qui lui correspondent forment les quatre moments de la subjectivisation, c'est-à-dire de la constitution de l'individu comme sujet, qui prend conscience de soi ou se réfléchit, s'engage dans la discussion, reconnaît les attentes et assume une conduite (Habermas, 1995)» (Gagnon, Fortin, Ferland-Raymond et Mercier, 2013, p. 192).

Enfin, les auteurs montrent bien comment le bénévolat, par sa relation avec le bénéficiaire, permet à la fois une double appropriation, matérielle et symbolique, et une double reconnaissance, de soi et d'autrui. De manière sans doute différente, cela se réaliserait à la fois pour le bénéficiaire et pour le bénévole. Ainsi, l'appropriation symbolique du monde qui les entoure permet à chacun «d'y avoir sa place, mais aussi d'avoir une prise sur ce monde et sur sa vie, d'en être le "sujet", de les investir d'un sens qui permet de s'y retrouver, de s'orienter

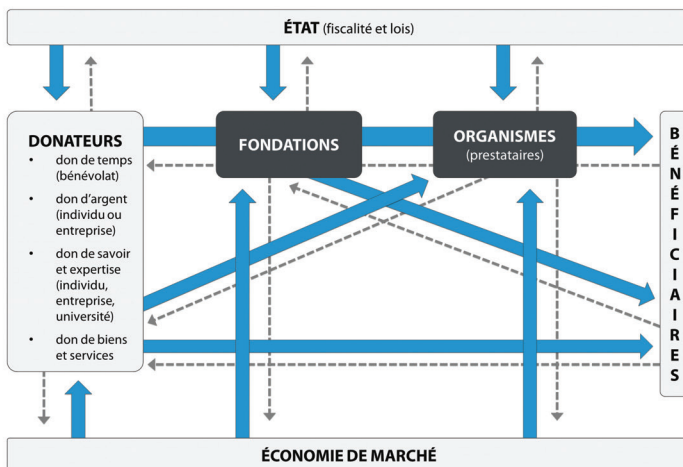
et d'en infléchir le cours» (*ibid.*, p. 202). Sur le plan de la culture, l'appropriation symbolique et la reconnaissance de soi et d'autrui pour le bénéficiaire comme pour le bénévole semblent particulièrement lourdes de contenu pour caractériser la culture philanthropique, dans une version qui tend à faire de la philanthropie un échange qui s'équilibre entre des personnes à la fois semblables et différentes. Il faut toutefois reconnaître que cette analyse s'appuie sur une pratique bénévole dans la durée, ce qui rend possible à la fois une diversité de formes d'engagement et d'expérience éthique, permettant aux personnes en relation de devenir des sujets. En tout dernier lieu, il faut ajouter que ces expériences se sont déroulées dans le cadre d'organismes à but non lucratif dont la gouvernance est ouverte à la participation des parties prenantes, voire à une gouvernance démocratique (ce qui n'est pas généralisé dans le domaine de la philanthropie, notamment pour les fondations privées).

En conclusion, indiquons que plusieurs participants au Sommet sur la culture philanthropique ont insisté sur le fait que les bénéficiaires étaient absents ou encore que leur présence n'était assurée que par ceux et celles qui parlaient en leur nom (comme on le fait habituellement pour les objets qui nous entourent). Trop souvent, les bénéficiaires sont considérés comme des réceptacles passifs. Si la commune humanité suppose que tout individu se réalise en devenant maître de son destin, l'aide véritable doit y contribuer non seulement par le service offert, mais aussi par la façon de le produire. De plus, les bénéficiaires ne peuvent être considérés comme constituant un bloc homogène, entre autres parce que la pauvreté se double de plus en plus de l'exclusion sociale dont les causes dépassent non seulement la responsabilité des individus, mais aussi leurs capacités d'action. Enfin, si l'on est de plus en plus sensibilisé à la dépendance que peuvent entraîner certains programmes de l'État providence, il ne faudrait pas oublier que ce dernier a constitué un avancement pour libérer les individus de la dépendance personnelle qui était souvent justifiée par l'idée que les hommes et les femmes n'étaient pas tous égaux. On ne peut ici que souhaiter des études sur la culture philanthropique à partir des bénéficiaires, de manière à ne pas revenir à des formes dépassées et surtout à les faire connaître lorsqu'on les découvre.

Pour les donateurs d'argent, il faudrait des études comparables à celles portant sur le bénévolat. Là aussi, les donateurs ne forment pas un ensemble homogène. Ainsi, on ne saurait confondre les très grands donateurs, notamment

ceux qui sont à l'origine de fondations privées, avec les petits donateurs dont les dons sont dirigés vers des fondations publiques ou directement vers les associations, souvent de connivence avec la mission de ces organismes. Les témoignages des grands donateurs que l'on trouve dans les actes de ce sommet laissent voir une diversité de raisons justifiant leur engagement dans la philanthropie, bien que l'expérience familiale semble avoir été déterminante dans tous les cas (voir le compte-rendu des présentations de Claude Chagnon, Monette Malewski et Hélène Dufresne). En même temps, ces grands donateurs considèrent que leur engagement a changé positivement leur vie, ce qui laisse supposer qu'ils en retirent de grands bénéfices. En même temps, leur influence et leur capacité d'affecter leur don à des activités bien précises les placent dans une situation très différente de celle des bénévoles. En revanche, les petits donateurs seraient dans une situation plus proche de celle des bénévoles, mais moins exigeante et avec moins de reconnaissance, comme le révèlent les enquêtes dans lesquelles les donateurs se disent insuffisamment informés de l'utilisation de leur don (Lasby et Carr, 2013). Pour les donateurs, il existe de nombreuses enquêtes comme celles que réalise Imagine Canada²⁰, mais les données disponibles ne permettent pas une analyse approfondie de la culture philanthropique (Lasby, 2011a).

- La culture organisationnelle des organisations de bienfaisance



Comme nous l'avons bien montré dans la première partie de ce texte, le bénévolat et les dons d'argent se font le plus souvent par l'entremise des organisations dont les deux plus importantes, à notre avis, sont les fondations pour le

²⁰ Voir les enquêtes sectorielles d'Imagine Canada réalisées annuellement : http://www.imaginecanada.ca/fr/enquete_sectorielle.

financement et les organismes à but non lucratif et de bienfaisance pour la prestation de service. Si les individus qui décident de s'engager dans le bénévolat ou encore de faire des dons prennent librement des décisions qui expriment des valeurs relevant de la culture philanthropique comme nous venons de le voir, il faut bien réaliser que la culture philanthropique existe non seulement dans les organisations, mais qu'elle est aussi alimentée, voire transmise par ces mêmes organisations. De ce point de vue, on peut avancer l'existence d'une diversité de cultures organisationnelles. Après avoir explicité ce que nous entendons par culture organisationnelle, nous examinerons rapidement le cas des fondations et celui des organismes à but non lucratif et de bienfaisance.

• ***La culture organisationnelle ou la culture comme variable interne***

Toute organisation (comme toute entreprise) se situe dans une société de sorte que la culture de cette société peut apparaître comme une variable externe pour ces organisations, ce que mettent en lumière les analyses comparatives internationales. Cependant, dans une même société, on trouve des organisations et des entreprises qui se révèlent différentes quant à leur culture organisationnelle (cette dernière est alors considérée par certains comme une variable dépendante interne sur laquelle les gestionnaires tentent d'intervenir). Pour nous, la culture organisationnelle inclut la culture d'entreprise, mais elle nous semble plus large dans la mesure où elle s'applique également aux organisations qui ne sont pas des entreprises marchandes, telles que les fondations et les organismes à but non lucratif qui ont entre autres des formes de gouvernance faisant appel à la participation et des objectifs orientés vers des valeurs (rationalité en valeur plutôt qu'en finalité).

Dans les organisations comme dans la société (deux réalités à ne pas confondre), la culture peut être appréhendée à la fois comme héritage ou legs (ce qui suppose des mécanismes de transmission pour qu'elle se maintienne) et comme une construction à partir de la dynamique de l'organisation dans ses rapports non seulement avec son environnement, mais aussi avec ses membres et ses parties prenantes. Dans le premier cas, « tout groupe humain durablement organisé en vue d'un objectif secrète un ensemble de normes et de valeurs partagées, d'habitudes et de traditions qui finissent par s'imposer comme un corpus de règles du jeu collectif » (Becquert-Leclercq, 1988, p. 22). Dans le deuxième cas, la culture organisationnelle évolue au rythme de la dynamique qu'engendrent aussi bien les rapports au sein de l'organisation que la nécessité d'adaptation à un environnement externe lui-même en évolution. Sous ces

deux aspects, la culture philanthropique des organisations d'un même secteur peut être différente en raison de l'autonomie relative de ces organisations, de la dynamique des rapports internes et de leurs capacités d'action. C'est dire que, si la connaissance fine de cette culture peut être utile aux gestionnaires d'une entreprise, ces derniers ne peuvent la créer de toute pièce pour atteindre des objectifs stratégiques.

Même si l'existence de la culture dans les organisations va de soi, le terme « culture d'entreprise » est apparu pour la première fois à la fin des années 1950. Toutefois, « l'idée que les organisations puissent être appréhendées par leur culture connaît un essor spectaculaire à la suite de la parution d'*In Search of Excellence* de Peters et Waterman (1982) et de *Corporate Cultures* de Deal et Kennedy (1982) » (Savoie et Brunet, 2000, p. 184). L'arrivée de la culture organisationnelle a représenté un « coup de tonnerre » dans un ciel serein et calme. De plus, comme le relèvent les deux psychologues québécois (Savoie et Brunet, *ibid.*), « la conceptualisation et l'opérationnalisation de la culture furent dès le départ duelles et antinomiques », soit un courant symbolique qui considère l'organisation et la culture organisationnelle comme des constructions sociales et un courant fonctionnaliste qui tend plutôt à réifier l'organisation et, par le fait même, la culture organisationnelle. Dans le premier cas, l'organisation « est » une culture (la culture comme métaphore), alors que, dans l'autre, l'organisation « a » une culture (Pépin, 1994, p. 31). Ces deux approches peuvent être complémentaires si l'on prend soin de ne pas chosifier la culture en la considérant comme déjà complètement donnée, voire figée ou encore comme un pur objet que les gestionnaires pourraient manipuler à volonté comme cela peut se faire avec les machines.

Comme l'écrit Éric Godelier (2009, p. 100), « à travers les débats sur la culture d'entreprise, c'est bien le problème de l'intégration des membres d'une entreprise au sein d'une communauté qui se trouve soulevé au moment même où les logiques et les frontières des anciennes communautés de l'entreprise vacillent. » De même, le fait que la culture sociétale ne permettait pas de rendre compte des différences d'efficacité et de performance des entreprises au sein d'une même société laissait entrevoir l'intérêt pour un concept à la mesure de l'organisation et susceptible de rendre compte de telles variations (Schein, 1990, p. 110). Dans les écoles d'administration, la culture d'entreprise sera trop souvent présentée principalement comme un outil que les gestionnaires

peuvent utiliser pour obtenir de meilleurs résultats²¹. Cette conception d'une culture purement fonctionnelle s'est avérée non seulement réductrice, mais aussi d'une efficacité mitigée, notamment parce que la culture organisationnelle est en partie invisible, d'une part, et que les employés inspirés par d'autres cultures n'adhèrent pas nécessairement à la vision des gestionnaires, d'autre part. Tout cela n'a pas empêché la référence à la culture organisationnelle de se maintenir parce qu'elle permet au gestionnaire d'expliquer ce qui n'est pas purement rationnel et de traduire des questions relevant de la gestion à partir des métaphores de la culture, d'où culture de projet, performance culturelle, changement culturel, résistance culturelle. Sous cet angle, la culture a pour le gestionnaire une fonction verbale (il doit par fonction expliquer et s'expliquer) et elle lui permet de « présenter les dimensions sociales et tacites des phénomènes organisationnels et managériaux » (Godelier, 2008, p. 107). Cela dit, les recherches sur la culture organisationnelle sont loin d'être sans intérêt pour bien comprendre non seulement le fonctionnement et les défis d'une organisation, mais aussi ce qui la caractérise et la distingue d'une autre.

Si l'on parle de culture organisationnelle, cela suppose qu'on puisse en identifier les éléments de même que leur degré d'interdépendance, de cohérence et de résilience (Schein, 1990, p. 111-113). La culture organisationnelle touche tous les aspects de la vie en groupe, tant l'adaptation externe (mission, buts spécifiques, moyens utilisés, résultats attendus, etc.) que l'intégration interne (langage commun, critères d'inclusion, critères d'allocation des récompenses et punitions, etc.). Elle comprend non seulement une part matérielle plus facilement observable, mais dont l'interprétation est parfois difficile, et une part idéale de la vie sociale qui est moins visible, mais souvent très importante, puisque « les principes, les représentations, les valeurs, partagées ou contestées [...] servent de référent pour les actions des individus et des groupes qui constituent une société » ou une organisation (Godelier, 2009, p. 104). Autrement dit, la culture sert d'articulation entre les éléments matériels (les objets) et les éléments idéels (représentations). Sous cet angle, la culture existe dans tout ce qui constitue une organisation, puisqu'elle se manifeste dans des façons de penser et d'agir, sans par ailleurs être déterministe pour les individus qui ont toujours une marge de manœuvre dans l'interprétation, mais aussi en raison des incertitudes liées aux activités comme l'ont bien montré Crozier et Friedberg dans *L'acteur et le système* (1977).

²¹ C'est ce que promet par exemple Human synergistic International [<http://www.humansynergistics.com/Products/OrganizationDevelopment/OrganizationalCultureInventory>]. Voir aussi Sanders et Cooke, 2012.

Plus concrètement, les recherches sur la culture organisationnelle ont permis de déterminer trois niveaux de culture organisationnelle, soit les artéfacts, les valeurs et les présupposés. En premier lieu, les artéfacts s'imposent dès le départ parce qu'ils sont plus facilement observables, bien que tout ne soit pas d'égale importance. À ce niveau, relevons les bâtiments, l'aménagement physique des lieux, la décoration, le code vestimentaire, la manière dont les personnes s'adressent les unes aux autres, ce qu'on sent et ressent en arrivant, les dispositifs sociotechniques et les procédures (p. ex., pour socialisation, recrutement et formation), les rites et les cérémonies (p. ex., à l'occasion d'une transition dans les rôles ou de statuts nouveaux), les logos et les devises, le matériel d'archives, les dossiers de l'organisation, les déclarations de philosophie, les rapports annuels, sans oublier les symboles, les histoires (de l'organisation, du fondateur, etc.) et les mythes (p. ex., concernant l'origine, les grands moments, les difficultés et les réussites). En deuxième lieu, les valeurs (p. ex., la solidarité ou l'orientation client), qui peuvent être proclamées (p. ex., charte), mais aussi incorporées dans des comportements (p. ex., employé modèle et reconnaissance dans des prix), s'imposent d'autant plus qu'elles peuvent donner lieu à des normes positives ou négatives. Comme elles laissent aussi une marge d'interprétation et que l'adhésion des individus peut être plus ou moins forte, elles alimentent habituellement la cohésion et la coopération, mais aussi des conflits et parfois des exclusions. En troisième lieu, les présupposés de base, les postulats et les croyances, dont la signification est souvent implicite dans les artéfacts, inspirent les manières de penser et d'agir. Avec celui des valeurs, ce niveau est considéré comme le plus stable et le plus difficile à changer.

Lorsqu'on tient compte de tous les éléments composant la culture organisationnelle, il est facile de voir que les gestionnaires peuvent l'influencer, notamment par l'intermédiaire des artéfacts et des énoncés de valeurs (ce qui n'assure pas leur respect), mais qu'ils ne peuvent la créer de toute pièce en raison entre autres de sa grande complexité. Une culture organisationnelle forte comme une culture faible peut présenter des désavantages, bien qu'une culture forte aille le plus souvent de pair avec une forte cohésion (ce qui est généralement recherché). Une telle culture résulte d'un vécu et d'une accumulation dans le temps, mais aussi d'une capacité d'adaptation et surtout d'innovation (ce qui suppose une ouverture en faveur d'un certain pluralisme entraînant une cohésion moins forte ou tout au moins différente). Comme les organisations ont un début

bien défini (p. ex., date de fondation) et qu'elles sont pour la plupart des créations récentes — le fondateur est souvent encore en fonction —, il est possible d'observer comment la culture organisationnelle se construit et évolue dans le temps. De plus, les membres d'une organisation n'y sont pas nés comme dans une société : ils arrivent avec la culture de leur société et parfois avec une culture organisationnelle très différente lorsqu'ils viennent d'une autre organisation (p. ex., un directeur de fondation qui a travaillé auparavant dans une institution financière traditionnelle).

Enfin, les recherches sur la culture organisationnelle montrent bien comment cette dernière participe à la création de règles internes, mais elles ont tendance à ne pas tenir suffisamment compte des règles plus formelles et des contraintes institutionnelles qui proviennent de l'extérieur telles que des législations les concernant, des programmes gouvernementaux et des contrats de travail. Parmi les critiques de la culture d'entreprise, relevons également le fait qu'elle est trop souvent analysée uniquement en termes positifs tels que la loyauté et l'excellence, laissant dans l'ombre les dimensions plus sombres touchant la domination et l'aliénation (Pépin, 1994, p. 8). Tout cela n'empêche pas que la culture organisationnelle représente pour une organisation un capital immatériel dont la valeur est trop souvent sous-estimée, y compris dans le domaine de la philanthropie où prédominent le bénévolat et l'engagement orientés par des valeurs.

• *Les fondations privées et publiques*

De toutes les organisations qui font partie du système philanthropique, les fondations privées et publiques sont celles qui utilisent le plus le mot, en font le plus la promotion et semblent s'y identifier le plus fortement, au point où il faut dire que la philanthropie fait clairement partie de leur culture organisationnelle et de leur identité. Paradoxalement, nous ne disposons d'aucune étude monographique de fondation dont l'objectif premier aurait été de rendre compte de sa culture organisationnelle constituée d'artefacts, de valeurs et de présupposés (autant d'éléments définis précédemment). Les grandes fondations (p. ex., la fondation de la famille J. W. McConnell), les instituts de recherche qui leur sont associés (Tamarack, an Institute for Community Engagement ou encore KCI Ketchum Canada) et les regroupements philanthropiques, tels que Fondations philanthropiques Canada/Philanthropic Foundations Canada, fournissent beaucoup d'information concernant la culture

philanthropique. Cependant, cette information, qui est le plus souvent partielle et diffuse dans la documentation, n'a pas jusqu'ici été analysée systématiquement (un tel objectif dépasse par ailleurs le cadre de notre contribution).

Le Sommet sur la culture philanthropique révèle sans doute une adhésion forte à la culture philanthropique de la part des intervenants, à commencer par le gouverneur général David Johnston et les dirigeants de fondations : Michaëlle Jean, Claude Chagnon, Hélène Dufresne, sans oublier Hilary Pearson de Fondations philanthropiques Canada. À l'exception du rôle des fondateurs et des valeurs qui les ont inspirés, ces témoignages ont mis l'accent sur les points communs de la culture philanthropique, ce qui ne manque pas de pertinence, mais ne permet pas d'entrevoir la diversité des cultures organisationnelles et leur spécificité. Parmi les intervenants, il existait un consensus sur la nécessité de ne pas imposer aux organismes soutenus des critères qui ne leur conviennent pas, sur l'importance de ne pas exercer sur ces organismes un contrôle qui les empêcherait d'innover (on cherche plutôt une cogestion au sujet de laquelle on peut se demander si elle est concédée ou recherchée, nous y reviendrons lorsqu'il sera question des organismes à but non lucratif et de la spécificité québécoise), sur l'existence d'organismes et de causes qui demeurent orphelins, sur la nécessité de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en agissant sur les causes. La Fondation Lucie et Andrée Chagnon se distingue des autres par ses partenariats avec des ministères concernés dans ses trois grands domaines d'intervention des trois OBNL qu'elle a créés. Enfin, Hilary Pearson, comme présidente d'un regroupement de fondations privées, a insisté sur le fait que les fondations étaient en croissance et qu'elles se présentaient maintenant sous plusieurs formes qui les rendaient plus attrayantes qu'auparavant.

Dans l'atelier des chercheurs, la présentation de Sylvain Lefèvre était centrée sur la philanthropie telle qu'elle se présente aujourd'hui, où l'on trouve une tendance d'allier initiatives entrepreneuriales et philanthropie, tendance souvent qualifiée de « philanthrocapitalisme ». Ce chercheur de l'École des sciences de la gestion de Université du Québec à Montréal (UQAM) ne voit pas de rupture entre cette soi-disant nouvelle philanthropie et celle des fondateurs de la philanthropie moderne américaine qu'ont été les Rockefeller, Ford, Carnegie et Sage. Dans cette perspective, il nous fournit cinq clés de lecture sociopolitique « autour de problématiques structurant le paysage philanthropique, hier comme aujourd'hui », ce qui lui permet de dépasser l'hypothèse de la

continuité (autour du don) et de la rupture (autour des techniques) pour souligner les défis de la philanthropie financière pour les années à venir. Ces cinq clés, que sont le recours à la science, l'articulation entre le don et l'action collective, la corrélation entre richesse et inégalités, le rapport entre le don et l'impôt et la relation entre l'État et la philanthropie, permettent de réencastrier la philanthropie dans les rapports sociaux et politiques. Même si ces clés ouvrent principalement sur une analyse sociopolitique, elles pourraient être également utilisées pour caractériser les divers visages de la culture philanthropique dans le temps et l'espace. Ainsi mobilisées, elles nous révéleraient sans doute une culture philanthropique plurielle et des cultures organisationnelles plus contrastées qu'on l'imagine. Chose certaine, ces clés révèlent déjà les principaux principes communs de la culture philanthropique. Enfin, elles permettent également la formulation de questions incontournables pour relever les défis qui se posent dès maintenant aux promoteurs de la philanthropie financière.

La culture organisationnelle des fondations comprend divers niveaux qui vont du tangible (les artéfacts) à l'intangible (les valeurs et les présupposés) et qui confèrent à l'organisation une identité qui lui est propre. Sous cet angle, on comprendra que cette culture ne peut être facilement mobilisée comme un outil qui serait au service exclusivement de la sollicitation de fonds comme cela ressort parfois du discours et des conseils de certains consultants (voir entre autres KCI, 2013; Joyaux, sans date). Sans doute, le rôle principal d'une fondation est d'être un bailleur de fonds pour des organismes de bienfaisance. De plus, en raison de la liberté dont elles disposent pour l'allocation de leurs ressources, les fondations s'imposent dans un milieu où les moyens de financement font souvent défaut. Par ailleurs, la contribution financière des fondations est très inférieure non seulement à celle des divers paliers de gouvernement²², mais également aux revenus que les OBNL génèrent eux-mêmes. Dans cette perspective, l'importance donnée aux fondations est sans proportion avec leur contribution financière comme l'écrit la présidente de Fondations philanthropiques Canada, Hilary Pearson (2002, p. 2) : « *Private funders can and do have an impact on their grantees that is disproportionate to their assets and grants* ». De même, Alan Broadbent (2003, p. 8) n'hésite pas à dire que « *the donor's voice is disproportionately powerful* » (ce qui n'est pas le cas des petits donateurs plutôt sans voix). En somme, l'ascendant des fondations

²² Ainsi, « pour compenser une baisse de 1 % du financement public, les dons d'entreprises devraient augmenter de 50 % (l'ensemble des dons privés ne représente que 14 % des revenus des organismes comparé à 60 % provenant des gouvernements » (Broadhead, 2004, p. 5).

comme bailleurs de fonds résulterait moins de leur contribution financière que de leurs réseaux d'influence dans le monde politique et économique et de leur accès aux connaissances et aux expertises dans les domaines où leurs fonds évoluent.

Dès lors, la culture organisationnelle, telle qu'elle s'exprime entre autres dans les discours des dirigeants de fondations, est non seulement celle d'intermédiaires financiers, mais aussi d'acteurs qui proposent une vision des grands enjeux sociétaux, notamment sur la place respective de l'État, du marché et de la société civile. Après avoir été silencieuses, les fondations cherchent maintenant à être de plus en plus présentes dans la sphère publique. La mission qu'elles se donnent désormais exige une légitimité et un soutien large qui ne leur sont pas définitivement acquis, elles cherchent donc de plus en plus à s'expliquer et à présenter ce qu'elles considèrent comme des voies d'avenir. Dans cette perspective, il s'agit moins de se limiter à des projets pilotes qui seront repris par l'État comme cela était le cas auparavant, mais à transformer en quelque sorte les rapports entre la société civile et le marché (notamment par l'exemplarité) et, par voie de conséquence, le rapport à l'État.

Par ailleurs, les fondations constituent de moins en moins un bloc monolithique. Cela peut être rapidement constaté par leurs actifs qui vont de plus de 1 milliard de dollars à moins de 1 million de dollars au Canada et pour le personnel à leur service (p. ex., un grand nombre d'entre elles n'ont pas d'employés). Afin de réduire cette diversité, les fondations sont parfois regroupées selon les catégories suivantes (catégories non exclusives) : fondations privées, fondations publiques, fondations communautaires, fondations d'entreprises, fondations familiales, fondations liées à une institution publique (p. ex., centre hospitalier), fondations gouvernementales. Ces différentes catégories laissent entrevoir que les fondations peuvent appartenir à des mondes passablement éloignés, comme c'est le cas des fondations d'entreprises qui relèvent davantage du monde des affaires et du marché, d'une part, et des fondations gouvernementales qui font partie du secteur public, d'autre part. De plus, au sein d'une même catégorie, on trouve des fondations qui demeurent passablement différentes les unes des autres tant sur le plan de la culture organisationnelle que des orientations stratégiques.

De même, la distinction entre les **fondations privées** et les **fondations publiques** va au-delà des deux principaux critères imposés par l'Agence du revenu du Canada, soit l'origine des fonds et la composition du conseil d'administration. Si l'on tient compte de leurs pratiques et de leur discours, ces deux types de fondations révèlent des orientations et des choix différents d'allocation de ressources. Alors que les fondations publiques et les fondations communautaires répondent à des demandes largement arrêtées, notamment parce que généralement orientées vers leur communauté dont elles ont besoin du soutien pour les collectes de fonds, alors que les fondations privées auraient plus de liberté parce que capitalisées dès leur création et donc indépendantes de fortune (*but enough is never enough*). Ces dernières pourraient ainsi plus facilement octroyer des subventions qui « *have the effect of changing the way of thinking about a whole field* » (Pearson, 2003, p. 2). Pour nous, il s'agit moins de vérifier si cette affirmation correspond ou non à la réalité (des exemples sont d'ailleurs donnés), mais de relever les convictions et les présupposés que révèle cette vision. De même, comme nous l'avons déjà entendu, les représentants de fondations publiques et de fondations communautaires tiennent un discours différent de celui des fondations privées. Ainsi, les fondations publiques mettent en évidence leur capacité non seulement à répondre aux besoins les plus urgents de leur communauté, mais aussi à contribuer à la revitalisation, voire à la reconstruction de ces communautés, notamment par le renforcement de l'ascendant et l'amélioration de leur capacité d'innovation. Enfin, les fondations privées et les fondations publiques ont néanmoins des points communs, notamment « *the mutual interest that funders have in the work of voluntary organizations, in all fields deemed to be charitable by the federal government* » (*ibid.*). Cela dit, les fondations privées semblent bien plus attirées que les fondations publiques par la recherche d'un nouveau paradigme de financement social et un nouveau type d'organisation intermédiaire (nous y reviendrons un peu plus loin).

Par ailleurs, parmi les **fondations privées**, les **fondations d'entreprises** représentent une catégorie de fondations qui a des spécificités, entre autres sa grande proximité avec l'entreprise qui l'a créée et une plus grande familiarité avec le marché. Ces fondations d'entreprises ont sans doute des objectifs sociaux relevant de l'intérêt général, mais elles s'inscrivent également dans les stratégies de commercialisation et de rayonnement de l'entreprise qui leur ont donné naissance. Ainsi, on ne sera guère surpris que la Fondation du Canadien de Montréal pour l'enfance

construise des patinoires dans les quartiers défavorisés, mais cette fondation n'en a pas moins consulté Centraide du Grand Montréal pour ses choix de quartier. Ces patinoires enrichissent les équipements collectifs d'un quartier, mais il faut aussi s'assurer que ce nouvel équipement sera bien utilisé, d'où l'intérêt d'un bon arrimage avec les organismes du quartier. Dans ce cas, l'entreprise cherche à s'investir dans des activités philanthropiques qui sont associées à ses activités économiques. Le lien existe aussi dans le cas de l'Œuvre des Manoirs Ronald MacDonald du Canada, mais de manière moins directe, puisque l'entreprise n'est pas dans le domaine de l'hôtellerie. En répondant à un besoin réel, la chaîne de restauration rapide vise ici à consolider sa clientèle familiale et à affirmer son souci pour la santé des enfants (ce qui peut être paradoxal si l'on considère les effets néfastes pour la santé que représente la malbouffe).

Quoi qu'il en soit, les deux cas précédents cherchent à intégrer la philanthropie dans les objectifs stratégiques de l'entreprise. Dans la **philanthropie stratégique**, le choix des domaines et des bénéficiaires se fait à partir des activités de l'entreprise de sorte que les activités de l'organisation bénéficiaire ne sont pas complètement étrangères à celle de l'entreprise donatrice. Par conséquent, ces dons ont une double valeur, une valeur sociale en raison d'une réponse à un besoin social bien ciblé et une valeur économique que représente l'amélioration du contexte stratégique de l'entreprise (Porter et Kramer, 2002, p. 15). Ce faisant, la philanthropie stratégique crée un espace hybride entre la philanthropie pure et les affaires pures (*business*). De plus, l'alignement du don avec le domaine d'activité de l'entreprise permet de tirer avantage de l'expertise et des connaissances de l'entreprise. Cependant, cette stratégie philanthropique présente l'inconvénient d'augmenter le nombre de causes orphelines, étant donné qu'elle détache en quelque sorte l'offre de la demande (Porter et Kramer ignorent cet inconvénient). Si tel est bien le cas, la philanthropie stratégique n'assure pas une répartition des ressources qui est toujours optimale en ce qui a trait à une philanthropie orientée vers l'intérêt général.

Dans *Disrupting Philanthropy*, Lucy Bernholz considère qu'au cours de la dernière décennie les visages de la philanthropie sont devenus à la fois plus complexes et moins purement philanthropiques. La philanthropie stratégique ne se réduit plus à de petits investissements comme celui de la Fondation du Canadien de Montréal pour l'enfance, mais implique « aujourd'hui des compagnies comme Charles Schwab et Fidelity Investments qui offrent un

large éventail de produits aux donateurs, y compris des conseils pour les dons, des services pour la gestion des fondations et divers véhicules pour l'investissement socialement responsable» (Bernholz, 2010, p. 3, notre traduction). Avec les compressions effectuées par les gouvernements, le recentrage vers la philanthropie stratégique et la multiplication des organismes à but non lucratif, on assisterait à la mise en place d'un marché du financement de la bienfaisance, soit une « marchandisation » qui entraîne une concurrence de plus en plus vive de la part des bailleurs de fonds (notamment de ceux qui font des collectes de fonds) et entre les organismes de bienfaisance qui manquent de ressources (Charbonneau, 2012, p. 52 et 67). « Dans l'environnement concurrentiel où se déroule la recherche de financement, comme l'explique Tim Brodhead (2004, p. 3), les organismes et les institutions doivent damer le pion aux autres pour s'attirer la générosité des bailleurs de fonds et souvent par des moyens qui s'avéreront, à la longue, nuisibles pour leurs causes », ce qui entraîne des effets négatifs d'autant plus que le financement est d'abord accordé à ceux qui sont les mieux outillés en relations publiques, souvent au détriment de la qualité des projets (en ce sens, il ne s'agit pas d'un véritable marché, même si la concurrence y domine). Ainsi, « certains afficheront des coûts administratifs excessivement bas ou adopteront des stratégies irréalistes [...]; d'autres se targueront de donner le choix au mécène même au détriment des efforts de la communauté pour fixer des priorités fondées sur les besoins réels plutôt que sur leur capacité d'attirer des fonds » (*ibid.*). Enfin, d'autres analystes y décèlent le début d'une financiarisation des activités associées à la philanthropie et des organismes considérés jusqu'ici comme à but non lucratif, notamment par le changement d'échelle à partir d'effets de levier que permettent de nouveaux produits financiers, y compris ceux relevant de la finance spéculative (Alix et Baudet, 2013).

Dans la perspective d'un repositionnement des fondations philanthropiques, qui révèle des changements dans la culture philanthropique, les recommandations avancées par le Groupe d'étude canadien sur la finance sociale (Canadian Task Force on Social Finance) méritent d'être examinées (sans doute il faudra le faire plus en profondeur que ce que nous pouvons ici). La composition de ce groupe de travail s'impose avec Tim Brodhead, président et directeur de la Fondation de la famille J. W. McConnell (la plus vieille fondation canadienne et celle qui a réfléchi le plus sur la culture philanthropique), Nancy²³ Neantan, présidente et directrice générale du Chantier de l'économie sociale, Tamara

²³ Indiquons ici que Nancy Neamtan quittera le groupe en fin de parcours, dont les recommandations ne vont pas nécessairement dans le sens d'une économie sociale et solidaire.

Vrooman, directrice de la Coopérative d'épargne et de crédit Vancity (très engagée dans le développement économique communautaire), Paul Martin, ancien ministre des Finances et premier ministre du Canada et créateur de CAPE (un fonds d'investissement privé), Reeta Roy, présidente et directrice de la Fondation MasterCard et de représentants d'organisations soutenant l'entreprise sociale et la finance sociale²⁴. Ce groupe de travail, qui est une initiative privée, a été mis sur pied par Génération de l'innovation sociale²⁵ (SiG) qui réunit dans un partenariat national la Fondation de la famille J. W. McConnell, le MaRS Discovery District²⁶, le PLAN Institute²⁷ et l'Université de Waterloo.

En décembre 2010, le Groupe de travail sur la finance sociale a remis son rapport, *La mobilisation des capitaux privés pour le bien collectif* (Canadian Task Force on Social Finance, 2010). Dans l'introduction de ce rapport, la présidente de ce groupe de travail, Ilse Treurnicht, laisse bien voir l'orientation de cette recherche : « La mobilisation de capitaux privés visant à produire non seulement une valeur économique, mais aussi une valeur sociale et environnementale, constitue notre meilleure stratégie pour aller de l'avant » (*ibid.*). En 2011, ce rapport a été actualisé pour rendre compte des réalisations en cours (Canadian Task Force on Social Finance, 2011). Enfin, en novembre 2012, Diane Finley, ministre de l'Emploi et du Développement social, a lancé le premier « Appel d'idées sur la finance sociale du gouvernement du Canada », à l'occasion du Forum sur la finance sociale qui s'est tenu à Toronto (RHDC, 2013). Un bon exemple de l'influence que peut représenter le réseau philanthropique²⁸.

Ce rapport sur la finance sociale vise à faciliter la mobilisation de « nouvelles sources de capitaux », la création d'« un contexte fiscal et environnemental favorable » et la mise en place d'« un circuit d'entreprises sociales prêtes à recevoir des investissements » (Canadian Task Force on Social Finance, 2010, p. 3). Des objectifs qu'il est difficile de ne pas partager. Cependant, pour ses

²⁴ Ilse Treurnicht, présidente du groupe d'étude et directrice, MaRS Discovery District; Bill Young, président de Social Capital Partners; Sam Duboc, président de Passport pour ma réussite Canada et fondateur d'EdgeStone Capital Partners; Stanley Hartt, président de Macquarie Capital Markets Canada; Tim Jackson, directeur d'Accelerator Centre et partenaire de Tech Capital.

²⁵ Le but de Génération de l'innovation sociale est d'établir une culture d'innovation sociale permanente pour résoudre les difficultés sociales et écologiques (voir <http://www.sigeneration.ca>).

²⁶ Le MaRS Discovery District, situé à Toronto, encourage et promeut l'innovation, notamment en offrant son soutien aux entrepreneurs sociaux dans le domaine de la science et de la technologie (voir <http://www.marsdd.com>).

²⁷ Le Plan Institute, qui est situé à Vancouver, se préoccupe de la participation citoyenne en fournissant de la consultation, de la formation et de la recherche dans le domaine du développement du leadership, de l'entreprise sociale et de l'innovation (voir institute.plan.ca).

²⁸ Il faut toutefois ajouter que, dans les étapes à venir, on trouve entre autres « approfondir la discussion » et « affiner les concepts », en somme le travail est loin d'être terminé.

recommandations, il s'appuie non seulement sur des expériences canadiennes en cours, mais aussi sur celles du Royaume-Uni et des États-Unis, « chefs de file dans la mobilisation de capitaux privés servant à élargir les possibilités d'intérêt collectif » (*ibid.*). D'ailleurs, « Le Groupe reconnaît le travail de pionnier du Groupe d'étude Sir Ronald Cohen sur l'investissement social au Royaume-Uni. Il s'est d'ailleurs appuyé sur le modèle de ce groupe pour produire ce rapport » (Canadian Task Force on Social Finance, 2010, p. 2). Conformément à ces expériences, la finance et l'entreprise sociale sont désignées comme constituant, d'une part, l'offre de financement social et, d'autre part, la demande. Dans les deux cas, nous sommes en présence de formes hybrides d'entreprises ou d'organisations misant à la fois sur les bénéfices sociaux et les bénéfices économiques (laissons de côté pour le moment l'entreprise sociale pour la prochaine sous-section). Cette dimension hybride (entre la philanthropie et le « à but non lucratif » et l'entreprise orientée vers le rendement financier) ressort également à la fois de la définition de la « finance sociale » comme « une approche visant à mobiliser de multiples sources de capitaux générant un dividende social et un rendement économique pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux » (RHDDC, 2013, p. 9) et de celle de « l'investissement socialement responsable » comme « investissement actif de capitaux dans les entreprises et les fonds qui produisent des résultats sociaux ou environnementaux positifs, ainsi qu'un rendement financier comparable ou supérieur au marché pour les investisseurs » (Canadian Task Force on Social Finance, 2010, p. 7). Ce qui nous semble problématique ici ce n'est pas comme tel l'investissement socialement responsable, qui est une pratique à promouvoir pour le secteur privé (Bourque, Mendell et Rouzier, 2009; Mendell, Boudreau et Rouzier, 2010), mais bien les modalités de son arrimage avec les œuvres de bienfaisance.

Plus concrètement, les formes de la finance sociale et de l'investissement socialement responsable sont précisées dans quatre des sept recommandations, soit : 1) l'investissement par les fondations canadiennes publiques et privées d'au moins 10 % de leurs capitaux d'ici à 2020 en « investissements axés sur la mission » (jusqu'ici, les fondations s'en tenaient à la distribution de subventions à des organismes de bienfaisance pour au moins 3,5 % de leurs actifs par année comme la loi actuelle l'exige); 2) la création d'un fonds d'investissement canadien socialement responsable, à l'initiative du gouvernement du Canada de concert avec les investisseurs privés, institutionnels et philanthropiques

(et éventuellement la mise en place de fonds régionaux ou provinciaux); 3) « de nouveaux instruments obligataires et équivalant à des obligations » pour diriger des capitaux privés vers des interventions sociales et environnementales efficaces, ce qui suppose la concertation des décideurs politiques, des investisseurs, des intermédiaires et des entreprises sociales; 4) la possibilité de mobiliser les actifs des caisses de retraite (à explorer) et l'invitation aux gouvernements fédéral et provinciaux d'exiger entre autres que ces dernières « clarifient leurs obligations fiduciaires à cet égard » (Canadian Task Force on Social Finance, 2010, p. 5). Enfin, comme les trois dernières recommandations le laissent voir, la finance sociale et l'investissement socialement responsable tels qu'ils sont proposés exigent des changements dans les cadres de référence des acteurs sollicités, y compris les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif (recommandation 5) de même que des encouragements aux acteurs privés pour qu'ils offrent des capitaux à bas coût et des capitaux patients (recommandation 6), sans oublier le renforcement des « capacités d'affaires des organismes de bienfaisance, des organismes à but non lucratif et des autres formes d'entreprises sociales » (recommandation 7).

Ce rapport a été apparemment assez bien diffusé à l'échelle du Canada, à l'exception du Québec où le besoin de financement de l'économie sociale s'est plutôt renforcé au cours de la dernière décennie avec la création de nouvelles institutions financières affectées à l'économie sociale (p. ex., le Réseau d'investissement social du Québec et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, sans oublier Investissement Québec avec les volets pour les OBNL et pour les coopératives). En définissant l'économie sociale plutôt par une gouvernance démocratique (susceptible de définir l'intérêt collectif) que la seule non-lucrativité (comme c'est le cas dans le monde anglo-saxon), la question du financement se pose en d'autres termes, même si l'absence de recherche du profit même limitée demeure un obstacle au financement externe. La gouvernance démocratique constitue un dispositif institutionnel qui permet un arbitrage entre le rendement économique et le rendement social, comme on l'observe dans bon nombre de coopératives et dans de nombreuses organisations communautaires.

Comme Mamie A. Spears et Nicole Nakoneshny (2012) l'expliquent dans le bulletin *Philanthropie en perspective*, les recommandations de ce rapport méritent d'être examinées sérieusement, mais elles n'en soulèvent pas moins quelques

réerves importantes pour le monde philanthropique. En premier lieu, elles mentionnent que le potentiel de la philanthropie traditionnelle n'est pas épuisé. Les auteurs du rapport du Groupe de travail sur la finance sociale seraient sans doute d'accord sur ce point, mais ils ajouteraient que la recherche de nouvelles formules de financement est justifiée par des défis incomparables à ceux du passé, d'où l'idée de nouveaux exposés de faits. En deuxième lieu, Mamie Spears et Nicole Nakoneshny reconnaissent que la finance sociale et l'entreprise sociale offrent des possibilités nouvelles qui dépassent ce que l'on a connu jusqu'ici, mais elles les qualifient de mécanismes « incroyablement déroutants et complexes » (*ibid.*, p. 2). En troisième lieu, elles relèvent que les organisations ou les entreprises sociales qui pourront utiliser ces nouveaux outils sont celles qui peuvent dégager des rendements, ce qui n'est pas le cas de la plupart des organismes de bienfaisance. Enfin, elles admettent que, dans ces nouveaux outils que sont la finance sociale et l'entreprise sociale, « l'altruisme et l'objet social continuent d'influencer les motivations », mais que « ces mécanismes et les motivations qui les sous-tendent sont fortement ancrés dans les principes du capitalisme, surtout en ce qui a trait au rendement financier » (*ibid.*). Dès lors, elles invitent à la prudence à l'égard des nouveaux outils de financement pour ne pas adopter des approches qui seraient antiphilanthropiques.

En somme, nous croyons que, sans gouvernance accompagnée de dispositifs institutionnels conséquents, participatifs, voire démocratiques, les formes hybrides sont alors mal outillées pour assurer les arbitrages entre le rendement social et le rendement économique. Les expériences passées révèlent que l'hybridité de départ ne réussit pas à se maintenir dans le temps en dépit de bonnes intentions et de fortes motivations (Lévesque, 2014). Cependant, ce qui justifiait ce détour, c'est qu'il nous offre un aperçu des transformations en profondeur de la culture philanthropique, du moins dans certaines des fondations privées parmi les plus dynamiques et les plus innovantes. D'une part, la notion d'organisme de bienfaisance et même celle d'organismes à but non lucratif sont remises en question comme jamais auparavant, de même que la définition fiscale de la « charité » au Canada. D'autre part, les anciens mythes et les relations qui caractérisaient la culture philanthropique jusqu'ici ne réussiraient plus à jouer leur rôle. « Les anciennes “relations” étaient — pour plusieurs d'entre nous —, écrit Tim Brodhead (2011a, p. 220, notre traduction), une histoire inspirante de générosité, d'engagement pour les autres, d'une culture collective de responsabilité pour le bien-être collectif ». Or, ces histoires comme « celle du bon Samaritain, ajoute-t-il, ont perdu leur pouvoir

d'engagement». En conséquence, les «philanthropes» parmi les plus engagés sont à la recherche de nouveauté dans un contexte où les défis sont cependant bien perçus. Il est plus facile d'identifier ce qui ne convient plus que de définir clairement ce qui pourrait assurer une continuité dans un contexte de grande transformation. Dans cette perspective, il serait sans doute intéressant d'examiner plus attentivement l'évolution et les transformations de la culture organisationnelle dans les fondations, en sélectionnant des cas qui tiennent compte de leur grande diversité et de la diversité de leur perspective d'avenir.

Il serait également intéressant de vérifier l'hypothèse de la spécificité de la culture philanthropique québécoise comme semble bien en témoigner la Fondation Lucie et André Chagnon avec ses partenariats avec l'État, alors qu'ailleurs au Canada on cherche d'abord de nouveaux partenariats avec les institutions financières privées. Comme Michèle Lamont et Luc Thévenot (2000) l'expliquent dans leur analyse comparative de la culture de la France et des États-Unis, les deux pays affrontent des défis comparables, mais avec des «répertoires nationaux culturels» relativement spécifiques et avec des «grammaires de positions culturelles» différentes, notamment sur la place qu'ils accordent dans un cas à l'État et dans l'autre au marché. La question du financement des organismes à but non lucratif et de bienfaisance se pose aussi bien dans le «reste du Canada» qu'au Québec, mais les réponses et les expérimentations diffèrent considérablement comme en témoigne la nébuleuse financière québécoise relevant de l'économie sociale. C'est ce que confirmerait la culture organisationnelle des organismes québécois à but non lucratif et de bienfaisance comme nous allons le voir maintenant.

• *Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance*

Nous commencerons par caractériser la culture organisationnelle des organismes de bienfaisance qui étaient présents au Sommet sur la philanthropie pour ensuite nous demander comment ces cultures organisationnelles plurielles partagent une certaine spécificité québécoise, notamment entre leurs regroupements dont l'interlocuteur privilégié est le gouvernement du Québec.

Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance représentées au Sommet

Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont un peu comme autant de ruches qui produisent des biens et surtout des services pour les bénéficiaires ou pour l'amélioration de leur environnement. Il faut se rappeler

que leur nombre est très élevé, environ 57 000 organismes à but non lucratif, dont 14 345 de bienfaisance. Même si nous ne disposons pas d'études de cas en profondeur de la culture organisationnelle de chacune de ces organisations, elles sont relativement bien connues en raison de leur présence dans toutes les régions, toutes les villes et même tous les villages. Au Québec, on les trouve principalement dans les domaines du bien-être (30,9 %), de la religion (30,7 %), de l'éducation (17,9 %), des bénéfices à la communauté et autres (14,1 %) et de la santé (6,3 %). On peut supposer que leur culture organisationnelle est de plus en plus colorée par leur domaine d'activité, ce qui inclut maintenant un rapport à l'État comme principal bailleur de fonds, et par un rapport aux bénéficiaires plus ou moins participatif. De plus, leur culture est également marquée par leur condition d'émergence, dont la présence d'institutions religieuses pour les plus anciennes et, pour les plus récentes, d'institutions publiques, de la société civile (p. ex., mouvements sociaux) et même du milieu des affaires.

Dans ce contexte, nous nous limiterons, dans un premier temps, à l'examen des cinq organismes à but non lucratif et de bienfaisance qui ont fait l'objet de présentations lors du Sommet sur les visages de la culture philanthropique. Dans un deuxième temps, nous nous appuierons sur quelques analyses sociopolitiques qui ont porté sur la « spécificité organisationnelle et culturelle » de ces organisations au Québec, souvent en les comparant à celles du reste du Canada.

Les cinq organisations, qui ont été représentées par leur directeur ou leur fondateur, laissent bien voir des cultures organisationnelles philanthropiques relativement différentes les unes des autres en ce qui concerne notamment les valeurs, les trajectoires, les façons de faire et l'ambiance (Thibault, Fortier et Leclerc, 2011, p. 14). Deux de ces organisations, le Centre Signes d'Espoir et le Patro Roc-Amadour ont une origine religieuse : les Sœurs de la Charité dans un cas et les religieux de Saint-Vincent-de-Paul dans l'autre. Les trois autres sont beaucoup plus récentes. Il s'agit du Réseau d'action bénévole du Québec, fondé avec le soutien de l'État québécois; Bénévoles d'affaires, avec le soutien du milieu d'affaires de Montréal et de Centraide du Grand-Montréal; et La Table des chefs, créée avec le soutien du milieu de la restauration, de l'hôtellerie et des institutions (y compris Québec en Forme). Même si ces cinq organisations ne peuvent être considérées comme représentatives de l'ensemble des organismes à but non lucratif et de bienfaisance, elles appartiennent à deux générations, l'une dont les liens avec l'Église catholique sont explicites et l'autre qui se rattache

plutôt à l'État et aux entreprises, mais qui adhère néanmoins à la culture philanthropique (même si deux d'entre elles pourraient être considérées comme des entreprises sociales). À partir des interventions faites et de leur site Web, nous avons extrait quelques éléments qui témoignent partiellement de la diversité de leur culture organisationnelle.

Le Centre Signes d'Espoir se définit comme « un organisme communautaire » au service des personnes handicapées, prioritairement des personnes sourdes en difficulté. Sa mission est à la fois économique (insertion par le travail), sociale (formation et logement) et environnementale (réutilisation des livres et recyclage des ordinateurs). Les activités peuvent être regroupées selon quatre volets : le centre de jour (formation), l'atelier (entreprise adaptée et activités de recyclage), l'habitat (pour une vingtaine de personnes sourdes ayant des handicaps physiques et des déficiences intellectuelles) et la Fondation Signes d'Espoir pour recueillir des dons. Ce centre, qui a été fondé il y a 35 ans, est dirigé par sa fondatrice, S^r Louise Bellavance, assistée d'une équipe administrative comprenant 7 personnes. Pour ses activités, qui ont lieu sur 4 sites différents dans la ville de Québec, le Centre Signes d'Espoir peut compter sur une trentaine d'employés et sur 277 bénévoles, dont 34 ont donné 4483 heures l'année dernière. La directrice affirme se préoccuper du bien-être des bénévoles, notamment de la concordance entre leur tâche, leur capacité et leur intérêt, sans oublier leur besoin d'autonomie et d'appartenance. Les valeurs mises de l'avant sont l'amour, la générosité, la compassion, le don de soi, l'entraide, la bienveillance, le partage et la solidarité. La sollicitation de dons s'impose d'autant plus comme préoccupation que la cause des sourds semble oubliée par les donateurs (cause orpheline). Par ailleurs, sur le site Web, on trouve très peu d'information concernant, par exemple, l'évaluation des activités (rapports), la gouvernance et les partenaires. Enfin, la cause des personnes souffrant de surdité est présentée sous l'angle de l'humanisme et du respect des différences, alors que la présentation des activités met l'accent sur l'insertion sociale, le recyclage et le développement durable. On n'y trouve pas de référence explicite à la religion. Ainsi, chacune des rubriques du site Web est introduite par une citation d'auteurs tels que Jean Gastaldi (auteur sur les relations humaines), Sacha Guitry (écrivain bien connu), Martin Neufeld (guide spirituel et humaniste), Marguerite Blais (ex-ministre responsable des Aînés). En somme, ces divers éléments laissent entrevoir une culture philanthropique d'inspiration

religieuse qui tend à se traduire par des termes humanistes alors que la direction demeure relativement traditionnelle, mais très préoccupée par le renforcement des liens sociaux et l'insertion des personnes sourdes dans la communauté.

Le Patro Roc-Amadour, qui est situé dans le quartier Limoilou de Québec, a été fondé en 1948 par les religieux de Saint-Vincent-de-Paul. C'est « un centre communautaire catholique qui favorise le développement intégral de la personne par le biais [*sic*] du secteur loisir et du service d'entraide » (voir le site Web). Plus largement, la mission comprend quatre volets : être un milieu de vie, un lieu de formation des valeurs humaines et chrétiennes, un lieu de formation au leadership et un lieu d'évangélisation. Les activités sont regroupées principalement au sein des grands ensembles suivants : celui de l'entraide, comprenant un secteur de maintien à domicile (accueil, popote roulante, cours de cuisine, visite d'amitié), celui de la lutte à la pauvreté (distribution de meubles, dépannage alimentaire, groupe d'achat, jardin collectif, bazars de Noël et du printemps) et celui de l'animation et du loisir organisé selon les générations (enfance et famille, après l'école, adolescents, adultes et aînés) et selon les services culturels et les services de pastorale. À ces grands ensembles, il faut ajouter celui de deux petites résidences pour personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie et celui de l'Association des anciens et anciennes du Patro Roc-Amadour qui a célébré son 50^e anniversaire en 2005. Le Patro cultive ses relations avec les bénévoles qui ont souvent des membres de leur famille comme bénéficiaires ou usagers. L'année dernière, 4 000 personnes ont fréquenté le Patro, alors que 300 bénévoles ont donné 33 000 heures. Dans un contexte où une grande partie du loisir et des équipements sportifs sont pris en charge par les municipalités et, dans certains cas, par les entreprises, ce qui fait la spécificité du Patro Roc-Amadour, c'est sans doute la multifonctionnalité des services combinée à l'entraide et à la prise en charge des familles et des personnes démunies. Cette combinaison est cohérente avec l'approche du loisir portée par les religieux de Saint-Vincent-de-Paul, mais elle s'en démarque aussi par son inscription dans la culture du milieu communautaire et, plus récemment encore, dans celle de l'économie sociale avec sa composante non marchande. Par ailleurs, la culture explicitement religieuse demeure présente de manière résiduelle comme le manifeste l'animation pastorale à laquelle une seule personne est spécifiquement affectée. Enfin, le Patro Roc-Amadour œuvre en partenariat avec non seulement la Fondation

Père Raymond-Bernier, mais aussi avec Québec en Forme (création de la Fondation André et Lucie Chagnon) et avec le Centre de la petite enfance (CPE) Roc-Amadour.

Le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) a été créé en 2003 dans la foulée de l'Année internationale des bénévoles, à l'initiative des principaux regroupements sectoriels avec le soutien de l'État québécois. La création de ce réseau fait suite également à l'adoption en 2001 par le Québec d'une politique gouvernementale (L'action communautaire, une contribution essentielle à la participation citoyenne et au développement social du Québec) et sera suivie en 2004 par la mise en ligne d'un portail gouvernemental sur l'action bénévole (<http://www.benevolat.gouv.qc.ca/>). Au Sommet sur la culture philanthropique, ce réseau était représenté par Denis Nantel, ex-président. Parmi les membres de ce réseau, on trouve les regroupements des principaux secteurs de l'action bénévole, soit ceux du sport, de l'environnement, du loisir, de la philanthropie, des aînés, des jeunes, de la sécurité civile, de la coopération internationale, de la santé, des services sociaux, de l'action communautaire, de la culture et de l'éducation de même que des organisations philanthropiques telles que les filiales de Centraide et la Fondation Berthiaume-du Tremblay. La mission du RABQ est de concerter ses membres, de promouvoir l'action bénévole auprès des acteurs et de la population, d'en valoriser la connaissance et d'en soutenir le développement par la mise en commun d'outils. Ainsi, les principaux axes d'activité sont définis en fonction de sa mission à laquelle s'ajoute la fonction d'interlocuteur du gouvernement et celle de producteur d'avis sur les sujets touchant l'action bénévole. Même si l'action bénévole a une longue histoire, ce réseau est jeune alors que ses membres sont très diversifiés, du moins quant au secteur. On peut donc supposer que sa culture organisationnelle est en construction dans un contexte où de profonds changements bouleversent le milieu bénévole et où le rapport à l'État québécois devient d'autant plus déterminant que ce dernier s'est donné une politique de l'action bénévole (voir la présentation de Denis Nantel et la recherche réalisée par André Thibault, Julie Fortier et David Leclerc, 2011).

Bénévoles d'affaires, qui a été fondé en 2006 par Ugo Dionne avec d'autres personnes, répond à une double demande : d'une part, celle des entreprises et de leurs employés qui cherchent à s'engager socialement et, d'autre part, celle d'organismes communautaires à la recherche de bénévoles ayant des

compétences liées à la gestion, d'où l'idée novatrice d'un dispositif qui faciliterait le jumelage entre des gens d'affaires et des organisations à la recherche de bénévoles provenant du milieu des affaires. En sept ans, Bénévoles d'affaires a recueilli 4 000 candidatures de bénévoles et a réalisé 2 000 jumelages, principalement dans la région du Grand Montréal. Bénévoles d'affaires peut offrir gratuitement ses services grâce au soutien de Centraide du Grand Montréal, de Power Corporation et de la Conférence des élus de Montréal. Plusieurs grandes entreprises québécoises²⁹ sont devenues partenaires de Bénévoles d'affaires. Les employés donnent de leur temps, mais en tirent également profit, puisque l'organisation communautaire leur offre l'occasion de mettre pleinement en valeur leur expertise et même de réaliser des apprentissages. Ces bénévoles y découvrent généralement un monde non seulement différent de l'entreprise, mais aussi plus complexe qu'ils le pensaient. De même, les entreprises qui se sont déjà engagées dans la démarche de la responsabilité sociale y voient l'occasion d'y renforcer leur lien à la communauté et de consolider leur réputation de bon citoyen. Enfin, les organisations communautaires peuvent améliorer leur fonctionnement et leur efficacité tout en se faisant mieux connaître dans un milieu où elles ne l'étaient pas (y compris dans les écoles de gestion³⁰). Comme organisation d'intermédiation, Bénévoles d'affaires révèle une partie des changements en cours dans la culture philanthropique, notamment la manifestation d'autres intérêts, de nouvelles motivations, d'un nouveau langage et de nouvelles références en provenance directement des entreprises, comme dans le cas présent.

La Tablee des chefs dont le fondateur et directeur général, Jean-François Archambault, provient du milieu de la gestion de l'hôtellerie (études à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec), participe à sa manière au renouvellement de la culture philanthropique. La mission de cet organisme est de nourrir les familles dans le besoin et, en même temps, d'éduquer les générations futures en développant leur autonomie alimentaire. Ce projet est inspiré par une double constatation : d'une part, de nombreuses personnes ne mangent pas à leur faim; d'autre part, l'existence de nourriture non consommée et donc gaspillée chez les traiteurs, dans les restaurants, les hôtels et les salles de réception

²⁹ Sans être exhaustif, relevons à titre d'exemple : Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et de placement du Québec comme entreprises publiques et comme entreprises privées; Manuvie et Sunlife dans le domaine financier; Deloitte, KPMG, De Grandpré Chait dans le domaine du conseil et des services; et Danone dans le domaine manufacturier.

³⁰ Voir http://www.bec.ca/developpement_durable/engagement/benevoles_affaires.html.

(ce faisant, il devient possible de donner une dimension sociale à l'événement). Pour réaliser cet arrimage et la double mission de nourrir et d'éduquer, le fondateur a eu l'idée de mobiliser les chefs emblématiques. Ainsi, 62 chefs sont impliqués dans La Tablée des chefs et 42 le sont comme chefs formateurs. Pour la fonction « nourrir », La Tablée des chefs assure un service de courtage en alimentation durable, ce qui suppose une logistique passablement complexe pour la récupération alimentaire et un déploiement efficace, simple et sécuritaire vers les banques alimentaires ou ceux qui sont dans le besoin. Pour éduquer, des « brigades culinaires » sont constituées avec l'aide de chefs, notamment dans les écoles secondaires en milieu défavorisé, aux quatre coins du Québec. Parmi les partenaires qui fournissent des fonds, il y a Québec en Forme (un OBNL créé par la Fondation André et Lucie Chagnon), la Société des alcools du Québec et le Centre local de développement de Longueuil. Sur le plan de la culture et des valeurs, la Tablée des chefs associe la gastronomie et le plaisir de cuisiner à la distribution alimentaire sous l'angle d'une consommation durable tout en s'efforçant de transférer l'amour de la cuisine et les connaissances nécessaires pour devenir plus autonome sur le plan de l'alimentation, d'où le tandem nourrir et éduquer, récupérer pour donner et en même temps apprendre à cuisiner et à aimer le faire. Au sein de la culture organisationnelle de La Tablée des chefs, la philanthropie est associée au plaisir de la gastronomie, à la convivialité sociale et à la préoccupation pour le développement durable, ce qui ouvre la porte à des bénévoles qui ne l'auraient pas été autrement.

Dans l'atelier 3 qui portait sur l'engagement social et l'innovation, Michel Venne, directeur général et fondateur de l'**Institut du Nouveau Monde**, et Laure Waridel, cofondatrice et ancienne présidente d'**Équiterre**, sont intervenus dans la perspective de l'engagement citoyen et d'une vision transformatrice du monde par l'entremise d'une transition écologique. Nous n'examinerons pas ici les organisations dans lesquelles ils sont engagés, puisque leurs propos étaient plus généraux. Cependant, comme l'a expliqué Yvan Comeau dans sa présentation, le don de temps est le fait non seulement du bénévole, mais aussi du militant et du citoyen, sans oublier le cas de l'entraide. Comme l'explique également Tim Brodhead (2011, p. 221), dans la mesure où la philanthropie va au-delà de l'aide au voisin comme « bon Samaritain » pour envisager une transformation des milieux et des communautés, voire des sociétés, les frontières entre les organismes de bienfaisance et les autres organismes à but

non lucratif, y compris même l'entreprise sociale, deviennent poreuses. Dans cette perspective, l'action bénévole rejoint l'action citoyenne. Tels étaient également les propos de Michel Venne et de Laure Waridel. La culture philanthropique à l'échelle des organismes à but non lucratif et de bienfaisance tend à établir des passerelles avec des cultures nouvelles, telles celles relevant du développement durable et de la consommation responsable, voire de la gastronomie, comme le montre bien La Tablée des chefs.

Les cinq organisations que nous venons d'examiner très brièvement présentent des cultures philanthropiques différentes en ce qui concerne notamment les préoccupations mises de l'avant, les missions et les objectifs poursuivis et les façons de faire. Une étude plus approfondie montrerait des formes organisationnelles également différentes. Les activités sont souvent hybrides comme nourriture et éducation, loisir et insertion sociale comme d'ailleurs la culture organisationnelle philanthropique qui en résulte. L'inscription de chacune de ces cultures organisationnelles dans le territoire québécois et dans le temps présent explique sans doute que la culture philanthropique des organisations plus anciennes s'arrime également à des préoccupations actuelles comme celles pour le recyclage et le maintien de valeurs religieuses fortement laïcisées au Centre Signes d'Espoir. S'il y a une dimension commune à ces cinq organisations, c'est qu'aucune ne se limite aux services qu'elles livrent, puisqu'elles cherchent toutes à apporter de nouvelles façons de faire et à contribuer à des changements sociétaux, soit une communauté plus inclusive pour le Patro Roc-Amadour, des modes de consommation plus responsable dans l'alimentation avec La Tablée des chefs, une action bénévole renouvelée pour le Réseau de l'action bénévole du Québec, une gestion améliorée des organisations de bienfaisance tout en invitant les entreprises à s'engager dans la responsabilité sociale comme tente de le faire Bénévoles d'affaires. Enfin, dans ces cinq organisations, les bénévoles sont toujours importants, mais leur tâche semble de plus en plus différente de celles des salariés, ces derniers étant de plus en plus nombreux. En revanche, certaines des organisations plus anciennes sont elles-mêmes engagées dans la collecte de fonds, alors que les plus récentes ont apparemment réussi à établir des partenariats élargis avec de grandes entreprises ou encore avec des fondations indépendantes de l'organisme de bienfaisance, ce qui exige d'être plus largement organisé en réseau, comme c'est apparemment le cas de Bénévoles d'affaires et de La Tablée des chefs.

Des cultures organisationnelles plurielles avec une spécificité québécoise

Comme nous venons de l'entrevoir, un organisme à but non lucratif et de bienfaisance qui dure acquiert une culture organisationnelle qui lui est relativement spécifique parce que cette dernière se construit en fonction de pratiques, d'une histoire et de relations au milieu. Par ailleurs, une organisation peut néanmoins adhérer à des regroupements et même se reconnaître comme partie prenante d'une grande catégorie telle l'action communautaire (autonome ou pas) ou encore l'économie sociale, voire l'entreprise sociale. La plupart de ces regroupements s'inscrivent dans un rapport à l'État et parfois dans un rapport au marché en s'y opposant comme composante non marchande ou encore en y adhérant conditionnellement comme composante marchande.

Comme nous le verrons maintenant, la configuration des regroupements auxquels peuvent participer les organismes à but non lucratif et de bienfaisance peut constituer un élément distinctif de ces organismes québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes. Ainsi, l'action communautaire autonome et l'économie sociale et solidaire sont beaucoup moins structurantes dans le reste du Canada où il est plutôt question d'action bénévole ou de bénévolat et de « *non-profit organization* » (organisation sans but lucratif), voire d'entreprise sociale. Comme certaines études l'ont déjà montré, les approches québécoises, même si elles partagent des éléments avec les autres provinces, sont aussi spécifiques à bien des égards (Jolin, Lévesque et Vaillancourt, 2003). Ainsi, dans le reste du Canada comme dans le monde anglo-saxon, l'approche en matière de « *non-profit* » s'oppose assez spontanément à celle de « *for profit* », comme l'intérêt général (résultant de l'absence de recherche du profit) s'oppose à l'intérêt particulier (forcément présent dans le « *for profit* »). Par ailleurs, au Québec, l'intérêt général se distingue de l'intérêt particulier un peu à la manière dont la gouvernance démocratique (une personne, une voix) se différencie de la gouvernance par les actionnaires (une action, un vote). Sans doute, ces deux approches, l'une misant sur l'« absence de profit » et l'autre sur la gouvernance participative, se croisent pour les organismes à but non lucratif, mais en empruntant des chemins différents qui donnent lieu à des spécificités culturelles et à des pratiques différentes sur le plan de la gouvernance (*ibid.*, p. 92-94).

Dans cette perspective, Rachel Laforest (2011) s'est posé explicitement la question : « Comment saisir la spécificité québécoise » du tiers secteur, soit des organismes à but non lucratif ? En s'appuyant sur un large éventail de recherches sur ce secteur, elle constate d'abord que le Canada, dont le tiers secteur est le second au monde, « partage des caractéristiques avec les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et l'Irlande », soit la prépondérance de la prestation de services et un partenariat social de l'État avec les initiatives de la société civile (*ibid.*, p. 45). Mais, pour établir des comparaisons à l'intérieur même du Canada, il faut d'abord reconnaître, selon elle, que le tiers secteur représente « une entité composite et complexe » dont l'unité n'est ni bien délimitée ni facile à mesurer. Ainsi, les données quantitatives révèlent d'une part que, dans les revenus des organisations, les subventions et les contributions gouvernementales sont plus élevées au Québec qu'ailleurs au Canada et, d'autre part, que ce secteur ne repose que très peu sur une main-d'œuvre bénévole pour la prestation de services. Cela dit, la spécificité québécoise dans l'ensemble canadien reposerait principalement sur des dimensions plus qualitatives, notamment institutionnelles et politiques, entre autres, les rapports entre les organisations et leur rapport à l'État québécois. Sous cet angle, les enquêtes plus quantitatives utilisent un vocabulaire qui ne tient pas compte de ces différences. Ainsi, « le terme “bénévole” est une faible traduction du terme “volunteer”, alors qu'au Québec le terme “militant” est souvent utilisé plutôt que celui de “bénévole” » (*ibid.*, p. 46). De même, au Québec, on n'établit pas une coupure aussi radicale entre les organismes à but non lucratif et le marché. Les coopératives entre autres en sont un bon exemple. Ces dernières sont souvent utilisées comme véhicules juridiques par le milieu communautaire en raison de la forte valorisation du critère de la participation démocratique.

Sur le plan du rapport à l'État, l'activisme communautaire « promeut un projet de société, un projet de démocratie sociale » (*ibid.*). À la suite de la prise en charge par l'État des domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation dans les années 1960, plusieurs des réalisations communautaires ont été cooptées par les divers gouvernements québécois comme on a pu le constater avec les cliniques populaires lors de la création des centres locaux de services communautaires (CLSC). En conséquence, « le secteur [communautaire] a cherché continuellement à protéger son autonomie, sans pour autant compromettre sa participation au processus politique » (*ibid.*, p. 49), d'où une coopération conflictuelle. En raison de la force et du dynamisme de ce secteur

dans l'arène politique, les gouvernements du Québec ont adopté au cours des dernières décennies des politiques sociales plus progressistes que dans les autres provinces, comme en témoignent les services de garde à la petite enfance en 1996, la Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002 et de nombreuses autres politiques sociales (Vaillancourt, 2011, p. 15). De plus, ce secteur évalue lui-même son influence et ses réflexions politiques dans un cadre plus large qu'ailleurs, soit celui du développement social et économique, d'une part, et en référence au Québec plutôt qu'au Canada, à la différence du reste du Canada, d'autre part. Ainsi, au Québec, les groupes de défense des droits collectifs sont plus valorisés qu'ailleurs au Canada et mieux arrimés aux groupes de prestations de services (même si des tensions existent comme on peut le voir avec l'action communautaire autonome) (Laforest, 2011).

En somme, la configuration du secteur communautaire et associatif mobilisé autour du gouvernement du Québec diffère des autres provinces où le gouvernement fédéral occupe une place centrale pour les enjeux de citoyenneté et l'élaboration de programmes sociaux (Vaillancourt et Thériault, 2009). Si les grands regroupements nationaux et les organismes parapluie du reste du Canada convergent vers Ottawa, la « dimension "nationale" au Québec affecte la structure de représentation des acteurs, c'est-à-dire les réseaux et les pratiques qui façonnent la vie communautaire » (Laforest, 2011, p. 51). Dans toutes les provinces canadiennes, il existe des organisations provinciales qui représentent les intérêts des citoyens dans divers secteurs d'activité, « mais il y a peu d'interaction entre les différents champs d'activité » (*ibid.*). Le Québec se distingue sur ce point en raison de la multiplicité des regroupements intersectoriels et des organismes parapluie à l'échelle du Québec et de son peu d'intérêt (et d'engagement) pour des regroupements intersectoriels à l'échelle du Canada. Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, le discours politique concernant les enjeux sociaux et sociétaux est orienté principalement vers l'État québécois, ce qui va par ailleurs de pair avec un intérêt grandissant pour les forums sociaux mondiaux et la solidarité internationale (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2010).

La collaboration et les partenariats entre les organismes à but non lucratif et l'État québécois pour l'élaboration et la livraison de politiques publiques ont donné lieu à de nombreux débats qui ont mené à l'établissement du SACAIS et à une politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire

autonome en 2001 (Laforest, 2011, p. 51). Cette politique est « le fruit d'un processus de négociations et de compromis entre le milieu communautaire québécois et le gouvernement qui débuta dès 1994 » et dont le but était de « redéfinir les relations entre le secteur communautaire et les gouvernements » (Garon et Dufour, 2010, p. 607). De plus, comme l'indique Deena White (2008, chap. VI) dans son évaluation de l'action communautaire autonome, cette politique a touché « 22 ministères et organismes gouvernementaux, de même que près de 5 000 organismes communautaires ». Enfin, cette politique intersectorielle et non prescriptive peut être considérée comme une « politique relativement unique dans le monde occidental », bien qu'il y eût des écarts dans sa mise en œuvre³¹ (White, 2008; Garon et Dufour, 2010). Sans entrer dans la complexité de cette politique et des modifications qui en ont résulté, notamment avec la réforme Couillard en 2003 avec entre autres la création des agences de la santé et des services sociaux, nous ne retenons ici que quelques éléments importants pour mettre en lumière la spécificité québécoise de l'action communautaire autonome.

En premier lieu, cette politique et sa mise en œuvre permettent une régulation des « rapports entre les acteurs gouvernementaux et communautaires par la création de structures centralisées (Secrétariat à l'action communautaire autonome, Comité interministériel de l'action communautaire autonome, Comité aviseur [*sic*] de l'action communautaire autonome, Table de concertation), des processus prédéterminés et codifiés » pour le rattachement des organismes à un ministère, par exemple, et « d'outils pour répondre aux besoins des acteurs concernés » (*ibid.*).

En deuxième lieu, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, par l'entremise du SACAIS, accordent du financement pour la mission globale des organismes reconnus qui s'élève à 520 millions de dollars pour 2010-2011, pour plus de 5 000 organismes, dont environ 3 000 dans le domaine de la santé et des services sociaux (SACAIS, 2012, p. 75 et 79). Ce financement à la mission de base des organismes communautaires reconnus a été abandonné par le gouvernement fédéral et par ceux des autres provinces au profit d'un financement par projet, par exemple. Au Québec, les élus comme les représentants de l'administration publique ont estimé que le

³¹ Dans la mise en œuvre de cette politique, Garon et Dufour (2010) montrent bien le rôle des acteurs sociaux en comparant comment cette politique a évolué différemment avec les changements de gouvernement et comment les groupes de défense des droits collectifs plus unifiés et les groupes environnementaux plutôt divisés n'en ont pas profité également.

financement de la mission de base de l'action communautaire autonome serait plus pertinent, en raison de l'enracinement de ces organisations et de leur gouvernance démocratique, qu'un financement pour des projets répondant à des besoins identifiés par la fonction publique (Jetté, 2008). Ainsi, dans une brochure du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC) publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les demandes de subvention pour l'année 2007-2008, il est écrit que ces organismes se définissent comme des agents de transformation sociale et que « leur intervention se propage bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population » (MSSS, cité par White, 2008, p. 18, note 44).

En troisième lieu, les six critères négociés pour être reconnus comme relevant de l'action communautaire autonome contribuent en quelque sorte à donner une couleur bien particulière à la culture organisationnelle de ces organismes. Ces critères sont : 1) être un organisme à but non lucratif; 2) être enraciné dans la communauté; 3) entretenir une vie associative et démocratique; 4) être libre de déterminer sa mission, ses pratiques, ses approches et ses orientations; 5) avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté; 6) être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public. On comprendra que ce ne sont pas tous les organismes à but non lucratif ou même tous les organismes communautaires qui peuvent satisfaire à ces critères. Outre l'autonomie (ce qui exclut ici la sous-traitance et les autres formes de dépendance à l'égard d'organismes externes) et l'enracinement dans la communauté combiné à des initiatives provenant de la communauté, deux autres critères qui supposent l'autonomie nous semblent très importants : il s'agit d'un conseil d'administration indépendant et d'une vie associative et démocratique. Ces critères, notamment ceux concernant la gouvernance, donnent une grande légitimité à l'action communautaire autonome comme étant orientée non seulement vers l'intérêt général (services à la collectivité), mais aussi vers l'intérêt collectif (services aux membres). Ils sont également structurants pour une culture organisationnelle en construction. En somme, ce que Rachel Laforest (2011, p. 52) écrit pour l'ensemble du tiers secteur québécois convient *a fortiori* à l'action communautaire autonome : « Son rapport à l'État, écrit-elle, l'environnement institutionnel dans lequel il [le secteur] gravite, ses alliés et ses sources de financement sont tous des facteurs qui affectent ses choix stratégiques », et nous ajoutons sa culture organisationnelle.

En 1996, lors de la reconnaissance de l'économie sociale par l'État québécois et par les grands acteurs sociaux qui participaient au Sommet sur l'économie et l'emploi, les représentants de l'action communautaire autonome ont refusé, dans les négociations qui ont suivi, d'être inclus dans l'économie sociale, craignant entre autres que cette reconnaissance les assimile à des prestataires de services et remette en cause leur autonomie et le financement pour la mission de base (Lévesque, 2011). Par ailleurs, plusieurs groupes communautaires prestataires de services appartiennent à l'économie sociale qui comprend une composante marchande et une composante non marchande. L'économie sociale s'est fortement implantée au Québec au point de se trouver au centre d'un système d'innovation sociale qui inclut non seulement les coopératives et les mutuelles, mais aussi les organismes à but non lucratif qui produisent des biens et des services. Même si l'économie sociale existe également dans les autres provinces canadiennes comme l'ont montré les travaux réalisés dans le cadre du Canadian Social Economy Hub (Thompson et Emmanuel, 2011; Downing, 2012; Hall et MacPherson, 2011), l'expérience québécoise est considérée comme exemplaire par la plupart des analystes, dont certains avancent même l'idée d'un modèle québécois d'économie sociale (Favreau et Vaillancourt, 2001; Lévesque et Ninacs, 1997).

Ceux qui avancent l'idée d'un modèle québécois d'économie sociale relèvent les caractéristiques suivantes : 1) le fait que le potentiel de l'économie sociale pour le développement économique et le développement social soit reconnu explicitement par l'État québécois et par les grands acteurs sociaux; 2) l'existence d'une stratégie de développement relativement cohérente au moins pour certains secteurs, stratégie qui allie aide gouvernementale de nature financière et technique au maintien de l'autonomie de ces entreprises et organisations; 3) l'importance de regroupements intersectoriels québécois tels le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, combinés à l'existence de regroupements sectoriels et régionaux; 4) l'affirmation de l'économie sociale comme faisant pleinement partie de l'économie plurielle et des services collectifs offerts à l'ensemble des citoyens, comme le manifestent les services de garde à la petite enfance accessibles à tous (et donc refus d'un modèle dual où une économie de misère et des services de second ordre cohabiteraient avec une économie dominante et des services pour ceux qui en ont les moyens); 5) la mise en place d'un système d'innovation sociale adapté à l'économie sociale qui fournit entre

autres un financement approprié, de la formation professionnelle et de la recherche et développement, des services qui répondent à la complexité de ces entreprises et la formation de manière à constituer un écosystème favorable à l'économie sociale selon ses composantes marchandes (coopératives et mutuelles) et non marchandes (organismes à but non lucratif et entreprises sociales) (inspiré de Lévesque et Ninacs, 1997, p. 136-137).

Ce n'est pas le lieu ici pour donner un aperçu du développement de l'économie sociale au cours des deux dernières décennies, notamment en matière d'outils financiers, de recherche et de formation ainsi que de soutien à l'entrepreneuriat collectif, sans oublier la Loi sur l'économie sociale adoptée en octobre 2013. Mais, comme le philanthrope Tim Brodhead l'écrit, ce qui a été réalisé au Québec dans le domaine de l'économie sociale fait non seulement l'envie du reste du Canada, mais représente ce qu'il faudrait mettre en place à l'échelle du Canada, avec l'appui des fondations, notamment pour le soutien à l'entrepreneuriat social (Brodhead, 2011 et 2010). Par ailleurs, dans la perspective d'une reconfiguration des politiques sociales, l'expérience québécoise dans le domaine de l'économie sociale révèle qu'elle a contribué à une telle reconfiguration tout en renouvelant les pratiques sociales dans le domaine (Vaillancourt, 2002, p. 19). Dans cette perspective, le philanthrope comme le politologue reconnaissent la pertinence des innovations sociales relevant de l'économie sociale québécoise pour le reste du Canada.

Après avoir montré dans la sous-section précédente que les organismes à but non lucratif et de bienfaisance réussissaient à se donner des cultures organisationnelles différenciées, nous avons tenté de montrer également, dans cette dernière sous-section, que ces mêmes organismes partageaient aussi des éléments communs à la société québécoise, notamment des dimensions institutionnelles et politiques qui nous sont apparues susceptibles d'apporter une certaine spécificité québécoise à la culture philanthropique. Il en ressort aussi que, en raison de leur préoccupation pour l'enracinement dans la communauté et pour des fonctionnements participatifs, voire démocratiques, ces organisations ont acquis une légitimité et une reconnaissance auprès des acteurs politiques québécois. On peut donc observer une culture organisationnelle forte qui permet à certains regroupements de négocier avec l'État québécois, mais aussi avec des fondations comme la Fondation Lucie et André Chagnon a pu le découvrir dans ses premiers projets avec des groupes communautaires

et même dans ses partenariats avec l'État (Longtin, 2011). En somme, même si les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont fragmentés, ils ne sont pas complètement dépourvus dans leur relation avec les fondations et avec l'État. Par leurs nombreux regroupements sectoriels et les quelques regroupements intersectoriels, ces organisations ont développé une culture plurielle plus forte qu'on le supposerait à première vue. Si cette culture peut parfois constituer un frein au changement, surtout lorsqu'il tend à s'imposer unilatéralement, il faut reconnaître que la « coopération conflictuelle » mise de l'avant favorise des solutions inédites et des innovations sociales qui ne vont pas de soi comme on peut l'observer ailleurs.

Conclusion

Les éléments de synthèse du Sommet sur la culture philanthropique, complétés par des résultats de recherches récentes, fournissent une esquisse des visages de la philanthropie québécoise et des transformations en cours. Nous ne proposerons pas ici une synthèse de la synthèse, mais tenterons plutôt de dégager des questions et des pistes pour la recherche et la réflexion (en invitant le lecteur à faire de même). Dans cette perspective, nous reviendrons en premier lieu sur la proposition d'un cadre général pour la compréhension et l'analyse de la philanthropie en tant que système. En deuxième lieu, comme nous l'avons montré, la culture philanthropique présente elle-même plusieurs visages et elle peut être regardée sous au moins deux angles, soit celui de la culture sociétale et celui de la culture des organisations engagées dans la philanthropie. Enfin, sur le plan transversal, ces deux approches, celles d'un système et d'une culture plurielle, soulèvent plusieurs questions, notamment celles de la spécificité québécoise, d'une part, et celles des transformations de la culture philanthropique dans un monde lui-même en transformation, d'autre part.

1. Un système philanthropique comprenant plusieurs agents

La philanthropie désigne habituellement le don d'argent et parfois le don de temps, laissant souvent de côté les organismes engagés dans la prestation de services et les bénéficiaires la plupart du temps oubliés. La philanthropie semble se suffire à elle-même avec ses donateurs et ses bailleurs de fonds, alors qu'elle est en grande partie encadrée et même cofinancée par les divers paliers de gouvernement et de plus en plus soutenue par les entreprises. Entre tous ces

agents, dont le nombre atteint 16266 organisations de bienfaisance au Québec (ce chiffre comprend les fondations et les OBNL reconnus comme organismes de charité), on trouve des relations d'interdépendance relativement stables année après année, notamment d'argent, de ressources et de connaissance, ce qui n'exclut pas la possibilité de changement et la croissance du nombre de ces agents.

Cette interdépendance entre les agents engagés dans la philanthropie nous invite à parler d'un système philanthropique, mais avec circonspection pour la bonne raison que tout se passe comme si ce système n'était que virtuel. En effet, les divers acteurs ne semblent pas très conscients d'appartenir à un système ainsi configuré. De plus, ce système pour exister de manière dynamique suppose une gouvernance susceptible d'avoir non seulement une vision articulée de l'ensemble, mais aussi des orientations stratégiques pour son développement. Cette absence de vision pour le système philanthropique n'est pas complète comme nous avons pu le constater en ce qui a trait aux fondations de même qu'au Groupe de travail sur la finance sociale, mais de nouveau la vision d'ensemble est faiblement explicitée. Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir? Chose certaine, ceux et celles qui souhaitent une transformation en profondeur pour relever les grands défis de notre siècle auraient intérêt à tenir compte de l'ensemble des agents qui ont donné jusqu'ici son visage ou ses visages à la philanthropie telle qu'elle existe maintenant.

Pour les chercheurs, la notion de système peut constituer un cadre théorique qui permet d'établir des liens entre des chercheurs qui s'ignorent alors que la mise en perspective de leurs travaux pourrait fournir des éclairages nouveaux et apporter des connaissances nouvelles. De plus, pour des organisations comme l'Institut Mallet et des groupes de recherche comme la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, une approche en matière de système ou même d'écosystème permet non seulement une programmation de recherche, mais aussi des choix stratégiques éclairés (on ne peut pas tout faire en même temps). Un tel cadrage, qui peut faire appel à une diversité d'approches théoriques, pourrait faciliter également la collaboration entre les chercheurs et la comparaison de leurs résultats de recherche. Enfin, l'examen attentif de ce système et de son environnement soulève déjà d'importantes questions quant à la place de chacune des composantes, y compris celles qui sont ignorées en dépit de leur importance, comme c'est le cas des bénéficiaires.

2. Une culture philanthropique sociétale et organisationnelle

La culture philanthropique est souvent utilisée pour caractériser les meilleures façons de faire pour solliciter des fonds ou, à l'autre extrême, pour désigner des valeurs orientées vers l'altruisme, la générosité et la grandeur d'âme. Comme nous avons tenté de le montrer, la culture dans une perspective anthropologique peut être abordée aussi bien sous l'angle d'une société donnée, la culture sociétale, que sous celui d'une organisation donnée, la culture organisationnelle. Une telle approche soulève de nombreuses questions tant sur le plan sociétal que sur celui des organisations, sans oublier les interrelations entre les deux.

Les analyses sociologiques de la culture sociétale laissent voir des transformations qui permettent d'avancer l'idée de la fin des sociétés telles que nous les avons connues. Il s'agit non seulement de la montée de l'individualisme au détriment du collectif, mais aussi de la faible capacité de socialisation des institutions traditionnelles. Les solutions ne résident pas dans un retour au passé, mais dans des perspectives qui prennent acte des nouvelles valeurs et de l'importance pour les individus de devenir des sujets en développant des capacités d'action, ce qui renvoie néanmoins à l'importance du soutien collectif pour des individus qui se construisent dans leur trajectoire de vie. Dans cette perspective, la configuration individualiste comprend des normes et des valeurs orientées vers l'indépendance et la compétition, mais aussi vers l'autonomie et la coopération (Ehrenberg, 2013, p. 134). La culture philanthropique, qui vise des transformations importantes, ne saurait se limiter à secourir son voisin en difficulté comme le suggère la parabole du bon Samaritain (ce qu'il faut sans doute faire sans hésitation), mais à contribuer à la mise en place de soutiens collectifs pour éviter l'exclusion sociale, quitte à innover pour devenir plus proactif que réactif. Les défis sociétaux sont tels qu'il faut alors agir à une autre échelle et surtout autrement si l'on veut réellement contrer la montée des inégalités et l'exclusion sociale d'une large partie de la population. Sur ce point, des recherches misant sur la comparaison internationale seraient nécessaires pour bien voir à la fois nos forces et nos faiblesses, de même que des approches différentes des nôtres.

Chacun des agents organisationnels qui fait partie du système philanthropique s'est donné au fil du temps une culture organisationnelle différente, compte tenu de ses champs d'activité, de ses pratiques, de son réseau et de ses

orientations. Dans une même société, on trouve donc autant de cultures organisationnelles que d'organisations. Les deux ensembles les plus actifs et les plus productifs en matière de culture philanthropique sont les fondations et les organismes à but non lucratif et de bienfaisance. Comme nous avons tenté de le montrer, les fondations les plus importantes le sont moins par les fonds qu'elles distribuent que par leur réseau d'influence et leur accès aux connaissances et aux expertises dans le domaine. Les fondations ne sont pas les principaux bailleurs de fonds des organismes de bienfaisance, puisque les deux premiers sont les revenus autogénérés et les subventions et les contributions des divers paliers de gouvernement. Cependant, ces fonds, dans la mesure où ils sont utilisés stratégiquement pour innover ou pour faire autre chose que ce que les autres font, peuvent contribuer à des transformations notables. Néanmoins, on peut affirmer que l'importance des fondations relève beaucoup plus de la culture et de la politique que de la redistribution (cela pourrait par ailleurs changer comme ce serait le cas si elles « investissaient » une partie de leur capital et non seulement une partie du rendement de ce dernier). Cela dit, les fondations constituent un ensemble qui est loin d'être homogène, notamment en matière de moyens, d'influence et d'orientations. Ces éléments de conclusion invitent les chercheurs à engager des recherches pour justement mieux évaluer la contribution des fondations à l'innovation et au changement social. À juste titre, ces dernières insistent beaucoup sur l'importance de l'évaluation des organismes prestataires de services dans lesquels ils investissent; cette insistance devrait s'appliquer également à elles-mêmes, d'autant plus qu'elles pourraient y gagner en efficacité et en légitimité, surtout si elles acceptent d'en diffuser les résultats.

Les organismes à but non lucratif (dont le nombre dépasse les 57 000 au Québec), dont font partie les 14 345 organismes de bienfaisance (ce chiffre ne comprend ici que les OBNL), ne forment pas non plus un ensemble homogène, ce qui est par ailleurs relativement bien connu. Cependant, si chacune des organisations a une culture organisationnelle qui correspond à son histoire et à ses pratiques, il faut ajouter qu'elles adhèrent à de nombreux regroupements sectoriels et même intersectoriels qui leur ont permis de se donner des présupposés relativement communs dont certains sont assez bien explicités comme nous l'avons vu avec l'action communautaire autonome, d'une part, et l'économie sociale, d'autre part. Ces organisations ont ainsi une capacité collective de réflexivité et une légitimité partagée que leur fournissent

entre autres des gouvernances participatives, voire démocratiques. Au cours des dernières années, souvent avec l'aide des fondations, ces organismes ont amélioré leur mode de gestion et leur efficacité en s'inspirant souvent de ce qui se fait dans les entreprises privées. De même, des programmes universitaires sur les entreprises collectives ont été créés, ce qui a permis également de découvrir la complexité de ces organisations qui mobilisent dans bien des cas à la fois des employés et des bénévoles et qui font appel à une diversité de logique d'action. Des organismes à but non lucratif ont été créés pour leur offrir des services de soutien, alors que de plus en plus de firmes privées leur vendent également des services-conseils généralement plus spécialisés. Ces évolutions ne sont pas sans laisser des traces dans la culture organisationnelle, pour le meilleur ou pour le pire. Des recherches s'imposent sur ce point comme sur d'autres pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre.

3. Deux questions transversales

La question de la spécificité d'une culture philanthropique québécoise a été soulevée à maintes reprises au cours du Sommet sur la culture philanthropique. Cependant, celle des transformations de la culture philanthropique, qui était présente dans le titre : « Visages et transformations de la culture philanthropique », a été beaucoup moins explicitée, ce qui peut sembler comme allant de soi pour un premier sommet, d'autant plus qu'un prochain sommet est envisagé.

3.1 La spécificité du Québec dans le domaine de la philanthropie apparaît assez clairement dans les données quantitatives telles que le montant des dons et les formes de bénévolat. De même, la décision de la Fondation Lucie et André Chagnon de diriger la presque totalité de ses fonds dans des partenariats avec l'État québécois est difficilement imaginable ailleurs qu'au Québec. On trouve des fondations communautaires dans toutes les provinces canadiennes, comme en témoignent entre autres les filiales de Centraide et d'United Way ainsi que de nombreuses petites fondations. Cela dit, les grandes fondations sont encadrées principalement par l'Agence du revenu du Canada et doivent se tourner vers les États-Unis pour trouver de l'expertise à la mesure de leur taille et de leur ambition. Ainsi, le principal regroupement de fondations au Canada est Fondations philanthropiques Canada (Philanthropic Foundations Canada) dont le siège social est à Montréal. Une tentative récente de créer une association québécoise des fondations œuvrant au Québec a d'ailleurs échoué après plus de trois années de rencontres. Dans cette perspective, il serait intéressant

de voir comment les fondations, qui ont leur siège social au Québec, se définissent dans leurs orientations par rapport au territoire, d'une part, et par rapport aux divers paliers de gouvernement, d'autre part.

Par ailleurs, outre le gouvernement du Québec qui fait partie de l'environnement philanthropique, ce sont principalement les organismes à but non lucratif et de bienfaisance qui posent la question de la spécificité d'une philanthropie québécoise et qui font qu'il existe effectivement une philanthropie québécoise. Cette spécificité s'impose lorsqu'on tient compte des dimensions qualitatives de nature institutionnelle, politique et culturelle comme plusieurs études récentes l'ont mis en lumière. À la différence des autres provinces canadiennes, les regroupements intersectoriels des organismes à but non lucratif et de bienfaisance se limitent le plus souvent au Québec avec l'État québécois comme principal interlocuteur et financeur. De même, le discours sur le projet social tenu par ces organisations est teinté d'un nationalisme québécois qui déborde l'adhésion à un seul parti politique. Des programmes de soutien aux organismes communautaires, comme celui relevant du SACAIS avec un financement à la mission de base de 0,5 milliard de dollars par année, sont uniques non seulement au Canada, mais ailleurs dans le monde. De même, les outils de développement dont disposent les coopératives et les organismes à but non lucratif au Québec peuvent être considérés comme incomparables à ce qu'on trouve à l'échelle du Canada. Enfin, comme Frédéric Lesemann (2011) l'avance, s'il existe une philanthropie québécoise, c'est en grande partie en raison du dynamisme et de la légitimité des organisations communautaires au Québec. Les grandes fondations sont en quelque sorte contraintes d'en tenir compte et de négocier au besoin avec elles. Dans cette perspective, on peut dire que ces organismes ont des cultures organisationnelles d'autant plus fortes qu'ils peuvent s'appuyer sur des regroupements sectoriels et intersectoriels ayant une culture de mouvements sociaux. Sur ces questions, il serait également nécessaire de mener des recherches plus approfondies, notamment en ce qui concerne les relations entre les fondations et les organismes de bienfaisance, y compris dans une perspective comparative avec les autres provinces canadiennes.

3.2 La question des transformations de la culture philanthropique n'a probablement pas le même écho au Québec et au Canada. À la lumière des réflexions de Tim Brodhead (2011 et 2011), qui a été durant de nombreuses

années à la tête d'une des plus grandes fondations privées au Canada, et des travaux du Groupe de travail sur la finance sociale (TASK, 2010), nous serions tentés d'affirmer que la question de la transformation de la philanthropie se pose avec plus d'acuité dans le reste du Canada qu'au Québec. D'une part, une partie des demandes de transformation, notamment celles concernant le financement des organisations, semble avoir trouvé des réponses au Québec, comme on peut l'observer avec la Fiducie du chantier de l'économie sociale et même avec la Caisse d'économie solidaire. D'autre part, les regroupements intersectoriels des organismes canadiens ne semblent pas avoir un dynamisme et une légitimité comparable à ceux du Québec. Il faut aussi reconnaître que l'influence anglo-saxonne concernant l'entreprise sociale est plus forte dans le reste du Canada qu'au Québec où l'économie sociale est relativement bien implantée. Dans la perspective anglo-saxonne, les attentes à l'égard de la philanthropie sont très élevées. En effet, on demande à la philanthropie de soutenir les entreprises sociales et les innovations sociales de manière à résoudre les grands défis mondiaux tels que l'exclusion sociale, la montée des inégalités et le réchauffement climatique.

Devant ces défis, les fondations manquent de fonds et, comme on attend très peu de l'État, il ne reste plus qu'à se tourner vers l'entreprise et les très grands donateurs. Il se produit ce que certains chercheurs ont démontré : une « marchandisation » du don, la création d'un marché du don qui entraîne une concurrence entre les organisations philanthropiques elles-mêmes (ce qui est paradoxal dans une culture prétendument inspirée par la réciprocité et la solidarité). En même temps, les organismes à but non lucratif doivent augmenter la part des revenus autogénérés, ce qui enclenche une certaine marchandisation des organismes à but non lucratif qui augmentent leurs activités marchandes ou encore qui créent des entreprises sociales ou se transforment eux-mêmes en entreprises sociales. Enfin, certains chercheurs décèlent l'émergence d'un processus de financiarisation de la philanthropie, comme le révèle l'intérêt de certaines grandes institutions financières américaines pour créer de nouveaux produits financiers destinés à ces organismes dont le marché est évalué à plusieurs milliards de dollars. Si ces transformations ne constituent apparemment pas une menace pour le moment au Canada et au Québec, il n'en demeure pas moins que les définitions fiscales de la charité sont remises en question et que la question de la finance sociale est bel et bien posée au Canada également, y compris par

certaines fondations parmi les plus importantes. En somme, la culture philanthropique est ainsi appelée sinon à une « révolution culturelle » (le terme a été trop utilisé à mauvais escient), du moins à une grande transformation. Sur ce point, les comparaisons internationales s'imposent pour bien comprendre nos forces et pour entrevoir des perspectives nouvelles, comme cela s'est fait pour les analyses des divers États providence. Mais, au-delà de la transformation de la philanthropie, c'est beaucoup plus la question de la transformation des sociétés et du modèle de développement que les chercheurs doivent également prendre en considération, à un moment où les propositions de changement semblent émerger plutôt à partir des pratiques que des discours (ces derniers ne sont par ailleurs pas sans influence).

Bibliographie

- AGENCE DU REVENU DU CANADA (2012). *Comment un organisme de bienfaisance peut-il exercer ses propres activités de bienfaisance?* [En ligne] [<http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/plcy/cgd/tsd-cnd-fra.html>] (Consulté le 18 septembre 2013).
- ALIX, N. et B. ADRIEN (2013). *La mesure de l'impact social: facteur de transformation du secteur social en Europe*, the 4th CIRIEC international Research Conference on Social Economy, University of Antwerp (Belgium) [En ligne] [<http://www.confrontations.org/images/confrontations/Groupes/Ecosoc/Impact-social-CIRIEC-4e-conference-Alix-Baudet.pdf>].
- ANHEIER, H. K. and D. C. HAMMACK (2010). *American foundations, roles and contributions*, Washington DC, The Brookings Institution.
- ARLETT, A. (2011). «Fondations canadiennes», dans *L'Encyclopédie canadienne* [En ligne] [<http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/canadian-foundations/>].
- BECQUART-LECLERCQ, J. (1988). «Culture organisationnelle et gestion locale», *Politique et management public*, 6(6-1): 21-60.
- BELLIER, I. (1997). «Une approche anthropologique de la culture des institutions.», dans M. Abélès et H. P. Jedy (dir.), *Anthropologie du Politique*, Paris, Armand Colin, p. 129-161.
- BERNHOLZ, L. (avec la collaboration de E. Skloot et B. Varela) (2010). *Disrupting Philanthropy. Technology and the Future of the Social Sector*, Durham (NC), Duke University, Center for Strategic Philanthropy and Civil Society (Sanford School of Public Policy), 49 p.
- BOILY, C. (2014). *Monographie de la Fondation Beati*, Québec, Université Laval, Cahier de la Chaire Marcelle-Mallet no EE1401.

BOUCHARD, G. (2013). “Neoliberalism in Québec: The Response of a Small Nation Under Pressure”, dans P. A. Hall et M. Lamont (dir.), *Social Resilience in the Neoliberal Era*, New York, Cambridge University Press, p. 167-292.

BOUCHER, J. L. (2004). « Transformations sociales, fragilités et innovations dans le logement communautaire », dans Y. Comeau (dir.), *Innovations sociales et transformations des conditions de vie. Actes du colloque tenu à l'Université Laval le 16 avril 2004*, Montréal, Cahier du CRISES no ET0418, p. 107,124.

BOURQUE, G., M. MENDELL et R. RALPH (2009). *La Finance responsable au Québec. Portrait, enjeux et défis d'une Finance au service d'un développement durable et solidaire*, Montréal, Éditions Vie Économique.

BROADBENT, A. (2003). *Innovative Philanthropic Leadership*, discours à l'Association of Fundraising Professionals, Chairman Maytree Foundation [En ligne] [<http://pfc.ca/wp-content/uploads/speech-innovative-philanthropic-leadership-broadbent-fr.pdf>].

BRODHEAD, T. (2011). “Words and Actions: Creating a New Narrative for the Community Sector”, dans T. Brodhead, *Reflections on Philanthropy and Society: The Speeches of Tim Brodhead*, Montréal, The J. W. McConnell Family Foundation, p. 205-224.

BRODHEAD, T. (2010). “On not letting a crisis go to waste: an innovation agenda for Canada's community sector”, *The Philanthropist*, 23(1): 93-117.

BRODHEAD, T. (2004). *Les défis de la philanthropie*, discours d'ouverture, séminaire « Excellence in Grantmaking » réunissant mécènes et organismes subventionnaires au Kahanoff Centre Calgary (Alberta), le 6 février 2004 [En ligne] [<http://pfc.ca/wp-content/uploads/grantmaking-leadership-brodhead-feb04-fr.pdf>].

BROWN, M. (2013). *Nonprofit Fundraising Study. Covering Charitable Receipts at U.S. and Canadian Nonprofit Organizations in 2012*, Nonprofit Research Collaborative, Urban Institute [En ligne] [<http://www.urban.org/UploadedPDF/412836-nonprofit-research-collaborative.pdf>].

BUSSIERES, D., S. CHARTRAND, G. CUCUMEL, L. JOLIN, R. NICOL et Y. VAILLANCOURT (2006). *Le secteur sans but lucratif et bénévole du Québec. Faits saillants régionaux de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, Imagine Canada, Toronto [En ligne] [http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/docs/Secteur_au_Quebec_rapport.pdf].

CANADIAN TASK FORCE ON SOCIAL FINANCE (TFSF) (2011). *Mobilizing Private Capital for Public Good: Measuring Progress During Year One* [En ligne] [<http://www.marsdd.com/wp-content/uploads/2011/12/MaRSReport-Mobilizing-PrivateCapital-progress1.pdf>].

CANADIAN TASK FORCE ON SOCIAL FINANCE (TFSF) (Groupe d'étude canadien sur la finance sociale) (2010). *La mobilisation des capitaux privés pour le bien collectif (Mobilizing Private Capital for Public Good)* [En ligne] [<http://www.mcconnellfoundation.ca/assets/Media%20Library/Reports/MobilizingFR.pdf>].

CASTEL, R. (2009). *Le temps des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.

CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL (2012). *Rapport annuel Centraide du Grand Montréal 2011/2012*, Montréal, Centraide du Grand Montréal [En ligne] [http://www.centraide-mtl.org/fr/documents/7329/upload/documents/RAPPORT_ANNUEL_CENTRAIDE_2012_l_r.pdf/].

- CENTRAIDE QUEBEC ET CHAUDIERE-APPALACHES (2013). *Rapport annuel 2012, Rassembler pour aider. Aider pour rassembler*, Québec, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches [En ligne] [http://www.centraide-quebec.com/files/pdfs/ra-centraide-2012_1.pdf ?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=email].
- CHAMBERLAND, V., P. GAZZOLI, L. DUMAIS, C. JETTE et Y. VAILLANCOURT (2012). *Fondations et philanthropie au Canada et au Québec: influences, portraits et enjeux*, Montréal, Cahiers du Larepps no 12-02.
- CHARBONNEAU, M. (2011). *Revue de la littérature et périodisation de l'histoire moderne des fondations philanthropique en Europe et aux États-Unis: les cinq âges de la philanthropie*, Montréal, Cahier du CRISES no 1114.
- COLE, G. (2011). *Rethinking a Culture of Philanthropy: Key Concepts to Assess an Organization's Culture*, Dallas, Pursuant Ketchum [En ligne] [<http://www.pursuant.com/fundraising-resources/rethinking-a-culture-of-philanthropy-key-concepts-to-assess-an-organizations-culture/>].
- CONSEIL DU TRESOR (2012). *Budget de dépenses 2012-2013. Volume IV: Plan annuel de gestion des dépenses des ministères et organismes*, Québec, gouvernement du Québec.
- CROZIER, M. et E. FRIEDBERG ([1977] 1992). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.
- DOWIE, M. (2001). *American Foundations. An Investigative History*, Cambridge/London, The MIT Press.
- DOWNING, R. (ed.) (2012). *Canadian Public Policy and the Social Economy*, Victoria, University of Victoria [En ligne] [http://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/Public_policy_and_social_economy.pdf].
- DUBET, F. (2009). *Le travail des sociétés*, Paris, Éditions du Seuil.

- DUBET, F. (2009a). *Pour une conception dialogique de l'individu. L'individu comme machine à poser et à résoudre des problèmes sociologiques* [En ligne] [<http://www.espacestems.net/generate-pdf/?idPost=28009>].
- DUMONT, F. (1979). « L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse », *Sociologie et sociétés*, XI (1).
- DUMONT, F. (1968). *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, HMH.
- DUMONT, F. (1959). « La référence des valeurs dans les sciences de l'homme », *Anthropologica*, 1(1-2).
- EASWARAMOORTHY, M., C. BARR, G. GUMULKA et L. HARFORD (non daté). *Le soutien des organismes sans but lucratif par les entreprises*, Imagine Canada, Bulletin de recherche, 13(2) [En ligne] [<http://www.imaginecanada.ca/files/www/fr/researchbulletins/rb1302fr.pdf>].
- EHRENBERG, A. (2013). « La notion de pathologie sociale : un exercice de clarification », dans J. Christ et F. Nicodème (dir.), *L'injustice sociale. Quelles voies pour la critique ?* Paris, PUF.
- ENJOLRAS, B. (2010). "Between market and civic governance regimes: civicness in the governance of social services in Europe", dans Brandsen, T., Dekker, P. & Evers, A. (dir.), *Civicness in the governance and delivery of social services*, Baden-Baden, Nomos, p. 249-272.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press et Princeton, Princeton University Press.
- ESPING-ANDERSEN, G. (ed.) (1996). *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*, London, Sage.
- EVERS, A. et J. L. LAVILLE (dir.) (2004). *The Third Sector in Europe, Globalisation and Welfare*. Cheltenham, Edward Elgar.

FALARDEAU, E. et D. SIMARD (2007). « Rapport à la culture et approche culturelle de l'enseignement », *Canadian Journal of Education*, 30(1) : 1-24.

FAVREAU, L., L. FRÉCHETTE et L. RENÉ (2010). *Les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

FAVREAU, L. et Y. VAILLANCOURT (2001). « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, 281, 69-83.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON (2012). *États financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon pour l'exercice clos au 31 décembre 2011*, Montréal [En ligne] [http://www.fondationchagnon.org/media/18399/_tats_financiers_2011.pdf].

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON (2014). *La fondation Lucie et André Chagnon en bref*, Montréal, document mis à jour le 14 janvier 2014 [En ligne] [<http://www.fondationchagnon.org/media/67555/la-fondation-lucie-et-andre-chagnon-en-bref.pdf>].

FOUNDATION CENTER (2011). FC Stats: The Foundation Center's Statistical Information Service [En ligne] [http://foundationcenter.org/findfunders/statistics/pdf/01_found_fin_data/2009/02_09.pdf].

GAGNON, E., A. FORTIN, A.-E. FERLAND-RAYMOND et A. MERCIER (2013). *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

GARON, F. et P. DUFOUR (2010). « Comprendre la mise en œuvre différenciée d'une politique publique. Le cas d'une politique de gouvernance au Québec », *Revue canadienne de science politique*, 43(3) : 607-631.

GIDDENS, A. (1984). *The Constitution of Society, Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge and Oxford, Polity Press et Basil Blackwell.

GODBOUT, J. T. (en collaboration avec Caillé, A.) (1992). *L'esprit du don*, Montréal-Paris, Boréal Express.

- GODELIER, E. (2009). « La culture d'entreprise. Source de pérennité ou d'inertie », *Revue française de gestion*, 2009/2 (192) : 95-111.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2013). *Loi sur l'impôt sur le revenu* (2013, 10985), Ottawa, ministre de la Justice [En ligne] [<http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-3.3.pdf>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2003). *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole. Parce que j'aime ça... encore plus!* Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) [En ligne] [<http://www.benevolat.gouv.qc.ca/publications/pdf/orientationsfev.pdf>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) [En ligne] [<http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/plan-action.asp>].
- HALL, M., D. LASBY, S. AYER et W. D. GIBBONS (2009). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, ministère de l'Industrie (publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada) [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-542-x/71-542-x2009001-fra.pdf>].
- HALL, M. H., T. EVERS, K. SCOTT, G. CUCUMEL, R. NICOL et coll. (2004). *Force vitale de la collectivité : faits saillant de l'Enquête nationale auprès des organisme à but non lucratif et bénévole*, Ottawa, ministère de l'Industrie [En ligne] [http://sourceosbl.ca/sites/default/files/resources/files/Cornerstones_French.pdf].
- HALL, P. V. et I. MACPHERSON (ed.) (2011). *Community-University Research Partnerships: Reflexions on the Canadian Social Economy Experience*, Victoria, University of Victoria [http://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/Comm_Univ_Res_Partnerships_SE.pdf].
- JETTE, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

JOLIN, L., B. LEVESQUE et Y. VAILLANCOURT (2003). “Summary of the French-Language Literature Review”, dans M. Hall et al., *The Capacity to Serve. A Qualitative Study of the Challenges Facing Canada's Nonprofit and Voluntary Organizations*, Toronto, Canadian Centre for Philanthropy, p. 89-101.

JOYAUX ASSOCIATES (non daté). *Building a Culture of Philanthropy in Your Organization*, Rhode Island [En ligne] [<http://www.simonejoyaux.com/downloads/CultureOfPhilanthropy.pdf>].

KCI (Ketchum Canada) (2013). *Philanthropic Trends 2013* [En ligne] [http://prezi.com/fq5dnmelgnon/trends-2013-afp-congress-final/?utm_campaign=share&utm_medium=copy].

LAFOREST, R. (2011). « L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise? », *Politique et Sociétés*, 30(1): 43-55, Doi: 10.7202/1006058ar.

LAMONT, M. et L. THÉVENOT (2000). “Introduction: toward a renewed comparative cultural sociology”, dans M. Lamont et L. Thévenot (dir.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology. Repertoires of evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-22.

LASBY, D. M. (2013). *Activités rémunératrices chez les organismes de bienfaisance canadiens. Résumé des conclusions de l'Enquête sectorielle d'Imagine Canada*, Toronto, Imagine Canada [En ligne] [http://sourceosbl.ca/sites/default/files/resources/ic-research/earned-income-report-fr_2013.pdf].

LASBY, D. (2011). *Une bonne source de données: Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, Imagine Canada (données de Statistique Canada, version 2008) [En ligne] [<http://blog.imaginecanada.ca/2011/01/18/compte-satellite/>].

- LASBY, D. (2011a). « Tendances des dons individuels : 1984-2010 », *Bulletin de recherche*, 15(1) : 1-11 [En ligne] [<http://sourceosbl.ca/sites/default/files/rb1501fr.pdf>].
- LASBY, D. et C. BARR (2013). *Talking about Charities 2013. Canadian's Opinion on Charities and Issues Affecting Charities*, Edmonton: Muttart Foundation et Imagine Canada [En ligne] [<http://www.muttart.org/sites/default/files/survey/3.Talking%20About%20Charities%202013.pdf>].
- LETOUCHA, D. (1995). « Entre le donné et le construit : le penseur de l'action », dans S. Langlois et Y. Martin (dir.), *L'horizon de la culture, Hommage à Fernand Dumont*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- LESEMANN, F. (2011). « “Nouvelles fondations privées” en transition de “régimes institutionnels” », *Lien social et Politiques*, (65) : 79-97.
- LEVESQUE, B. (2014). « L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale : un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies », dans B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique* (chap. 11), Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LÉVESQUE, B. (2011). « La reconnaissance de l'économie sociale au Québec. Un long processus qui n'arrive à maturité qu'au tournant du XXI^e siècle », dans M. J. Bouchard (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 21-61.
- LEVESQUE, B. et W. NINACS (1997). « L'économie sociale au Canada : L'expérience québécoise », dans OCDE et IFDEC, *Stratégie locale pour l'emploi et l'économie sociale. Les actes du colloque*, Montréal, Publications de l'IFDEC, p. 131-145.
- LONGTIN, D. (sous la direction de J. M. Fontan) (2011). *Cartographie du réseau de la Fondation Lucie et André Chagnon*, Montréal, Document de travail du CRISES.
- LOOMIS, C. J. (2010). “The \$600 billion challenge”, *Fortune*, 162(1) : 82-92.

MENDELL, M., V. BOUDREAU et R. ROUZIER (2010). *Le capital de développement et la finance solidaire au Québec*, Montréal, Institut Polanyi/Université Concordia en collaboration avec la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke [En ligne] [http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Portrait_2010_IR_Version_longue.pdf].

MOODY, M. (2008). "Building a culture: The Construction and Evolution of Venture Philanthropy as a New Organizational Field", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 37(2): 324-352.

NOËL, A. (2003). *Une loi contre la pauvreté: la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Montréal, Cahier du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) [En ligne] [<http://www.criteres.umontreal.ca/documents/cahiercpds03-01.pdf>].

PAQUET, G. (2004). *Le Canada français dans sa culture*, Ottawa, École d'études publiques, Université d'Ottawa [En ligne] [<http://gouvernance.ca/publications/04-12.pdf>].

PAQUET, G. (1999). *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.

PARACHIN, A. (2012). "Funding Charities Through Tax Law: When Should a Donation Qualify for Donation Incentives?", *Canadian Journal of Non-profit and Social Economy Research*, 3(1): 57-81.

PEARSON, H. et P. BRODER (2013). *Guide sur la bonne gouvernance à l'intention des fondations canadiennes*, Montréal, Fondation philanthropiques Canada [En ligne] [<http://pfc.ca/wp-content/uploads/pfc-governance-guide-rev2013-full-fr.pdf>].

PEARSON, H. (2003). *Private and Public Funders: Intersections and Departures*, 4th Annual National Policy Forum of the Public Policy and the Third Sector Initiative School of Policy Studies, Queens University, October 25, 2003.

- PÉPIN, N. (sous la dir. de M. Beauchamp) (1994). *La culture d'entreprise: naissance, portée et limite du concept*, Montréal, Cahier du CRISES no ET9404 [En ligne] [<http://www.crisis.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/ET9404.pdf>].
- PERRINEAU, P. (1975). « Sur la notion de culture en anthropologie », *Revue française de science politique*, 25(5) : 946-968, doi:10.3406/rfsp.1975.393637.
- PESTOFF, V. (2012). “Co-production and Third Sector Social Services in Europe: Some Crucial Conceptual Issue”, dans V. Pestoff, T. Brandsen et B. Verschuere (dir.) (2012), *New Public Governance, the Third Sector, and Co-production*, New York et Abington (UK), Routledge (Critical Studies in Public Management), p. 13-34.
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDCC) (2013). *Exploiter le pouvoir de la finance sociale, Réponse des Canadiens à l'appel national d'idée sur la finance sociale*, Ottawa [En ligne] [http://www.edsc.gc.ca/fra/consultations/finance_sociale/rapport/index.shtml].
- PORTER, M. E. et M. R. KRAMER (2002). “The Competitive Advantage of Corporate Philanthropy”, *Harvard Business Review*, décembre 2002 [En ligne] [http://www.fsg.org/Portals/0/Uploads/Documents/PDF/Competitive_Advantage.pdf?cpgn=WP%20DL%20-%20Competitive%20Advantage%20of%20Corporate%20Philanthropy].
- PREWITT, K. (1995). “Foundations”, dans W. W. Powell and R. Steinberg (dir.), *The Non-profit Sector: A Research Handbook*, 2nd ed., New Haven/ London, Yale University Press, p. 355-377.
- SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES (SACAIS) (2012). *État de situation du soutien financier gouvernemental. Édition 2010-2011*, Québec, SACAIS [En ligne] [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_etat_situation.pdf].

SALAMON, L. M. (2010). “Putting the Civil Society on the Economic Map of the World”, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 81(2): 167-210.

SALAMON, L., M. SOLOWSKI, S. WOJCIECH et M. A. HADDOCK (2011). “Mesuring the Economic Value of Volunteer Work Globally: Concepts, Estimates, and Roadmap to the Future”, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 82(3): 217-252.

SALAMON, L. M. (2002). “The Resilient Sector: The Future of the Nonprofit America”, dans *The State of America’s Nonprofit Sector Project*, Aspen Institute, Brookings Institution Press, p. 34-88.

SANDERS, E. J. et R. A. COOKE (2012). *Financial Returns From Organizational Culture Improvement: Translating “Soft” Changes into “Hard” Dollars*, White Paper, Plymouth/Ann Arbor (Michigan), Human Synergistic International [En ligne] [http://humansynergistics.com/docs/case-studies-and-white-papers/financial_returns_from_culture_astd_v-2-0.pdf?sfvrsn=0].

SAVOIE, A. et L. BRUNET (2000). « Climat organisationnel et culture organisationnelle: apport distinct ou redondance? », *Revue québécoise de psychologie*, 21(3): 179-200.

SPEARS, M. A. et N. NAKONESHNY (2013). « Le bulletin des nouvelles sources de financement », *En perspective. Philanthropie en perspective — Bulletin trimestriel*, (2) [En ligne] [http://www.rideau-inc.qc.ca/documents/Philanthropie_en_perspective_2013-08.pdf].

STATISTIQUE CANADA (2012). *Canadiens engagés, Canadiens dévoués: rapport de tableaux 2010*, Ottawa, ministère de l’Industrie, no 89-649-X au catalogue — 2011001 [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-649-x/89-649-x2011001-fra.pdf>].

- STATISTIQUE CANADA (2009). *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat 2007*, Ottawa, ministère de l'Industrie, no13-015-X au catalogue [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-015-x/13-015-x2009000-fra.pdf>].
- STATISTIQUE CANADA (2004). *Caring Canadians, Involved Canadians: Highlights from the 2004 Survey of Giving, Volunteering, and Participating*, 71-542-XPE, Ottawa.
- THIBAULT, A., J. FORTIER et D. LECLERC (2011). *Bénévolats nouveaux et approches nouvelles*, rapport présenté au Réseau de l'action bénévole du Québec, Trois-Rivières, Laboratoire en loisir et vie communautaire (UQTR) [En ligne] [http://bel.uqtr.ca/1742/1/B%C3%A9n%C3%A9volats_nouveaux_approches_nouvelles.pdf]
- THOMPSON, M. et J. EMMANUEL (2012). *Assembling Understandings: Findings from the Canadian Social Economy Research Partnerships, 2005-2011*, Victoria, University of Victoria [En ligne] [http://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/Assembling_Understandings.pdf].
- TOURAINÉ, A. (2013). *La fin des sociétés*, Paris, Seuil (La couleur des sociétés).
- TOURAINÉ, A. (2010). *Après la crise*, Paris, Seuil (La couleur des idées).
- TURCOTTE, M. (2012). «Les dons de bienfaisance des canadiens», *Tendances sociales canadiennes*, 19-38, composante du produit no 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, données de 2010, Ottawa, Statistiques Canada [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11637-fra.pdf>].
- VAILLANCOURT, Y. (2012). "The Third Sector and the Co-construction of Canadian Public Policy", dans V. Pestoff, T. Brandsen et B. Verschuere (dir.), *New Public Governance, the Third Sector, and Co-production*, New York et Abington (UK), Routledge (Critical Studies in Public Management), p. 79-100.

VAILLANCOURT, Y. (2011). *Le modèle québécois de politique sociale hier et aujourd'hui*, Montréal, Cahiers du Larepps no 11-09 [En ligne] [http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier_11-09.pdf].

VAILLANCOURT, Y. et L. THÉRIAULT (2009). “Social Economy, Social Policy and Federalism in Canada”, dans A. Gagnon (dir.), *Contemporary Canadian Federalism. Foundations, Traditions, Institutions*, Toronto, University of Toronto Press, p. 330-357.

VAILLANCOURT, Y. (2002). « Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l'union sociale », *Enjeu public/Policy Matters*, 3(2) : 1-52.

VEZINA, M. et S. CROMPTON (2012). « Le bénévolat au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, composante du produit no 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, données de 2010, Ottawa, Statistique Canada, p. 39-58 [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.pdf>].

WARREN, J.-P. (1998). *Un supplément d'âme. Les intentions primordiales de Fernand Dumont*, Presse de l'Université Laval [En ligne] [http://classiques.uqac.ca/contemporains/warren_jean_philippe/un_supplement_ame/un_supplement_ame.pdf].

WEBER, M. (1971). *Économie et société*, Paris, Plon.

WHITE, D. (2008). *La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire dans le champ Santé et Services sociaux*, Montréal, Équipe d'évaluation qualitative de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire [En ligne] [<http://www.criteres.umontreal.ca/pdf/%C3%89valuation%20de%20la%20mise%20en%20oeuvre%20de%20la%20PRSAC%20-Champ%20SSS.pdf>].

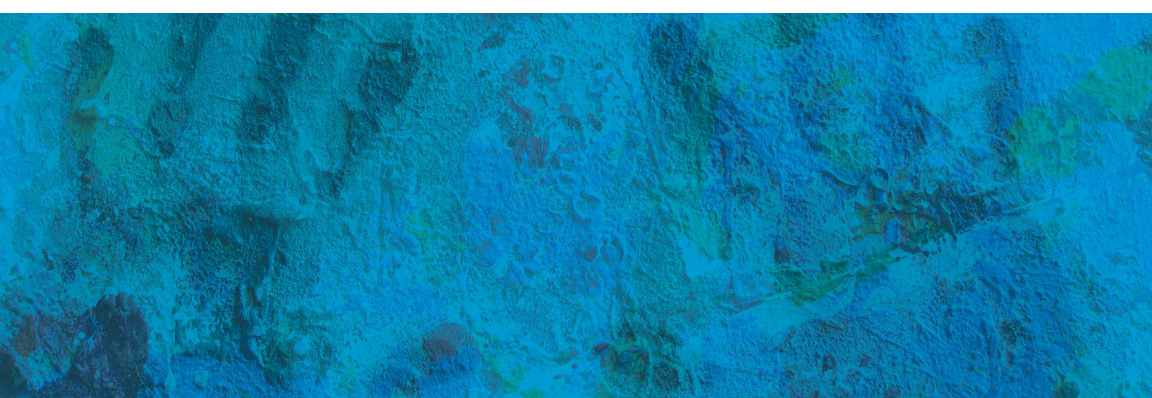
WOLFE, M. (2002). *New Money, New Demands: the Impact of the New Philanthropy*, Montréal, McGill-McConnell Program of National Sector Leaders.

ACTES DU SOMMET, ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous le thème « culture philanthropique : visages et transformations », le premier Sommet sur la culture philanthropique a réuni des dirigeants, des administrateurs, des praticiens et des chercheurs activement impliqués dans des pratiques illustratives de divers aspects de la culture philanthropique. Sous différentes perspectives, l'événement a permis de réfléchir aux sources communes (notamment aux valeurs) et à la pluralité de cette culture, à reconnaître ses transformations récentes ainsi qu'à identifier ses défis, et ce, dans plusieurs domaines.

S'il y a un système philanthropique, il n'est pas suspendu dans le vide. Ce qui lui manque pour être plus qu'un système virtuel, c'est la conscience des divers agents d'en faire partie et surtout d'être potentiellement des acteurs capables de transformations non seulement de la société, mais aussi de ce système pour mieux relever les défis actuels.

Le Sommet soulève plusieurs questions. Ainsi, de quelles façons se concrétise de nos jours la culture philanthropique dans l'engagement social, l'entraide, le bénévolat et le don financier? Quels phénomènes encouragent les personnes à contribuer volontairement au mieux-être de leurs concitoyens et quels événements les en dissuadent? De même, comment rendre compte à la fois de la diversité des acteurs s'inscrivant dans la philanthropie et cette volonté commune de transformation?



ISBN 978-2-9814615-1-3

institut mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

L'Institut Mallet a été créé en novembre 2011, inspiré du charisme des Soeurs de la Charité de Québec et appuyé dès son origine par l'Université Laval. L'Institut Mallet bénéficie également du soutien de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec.